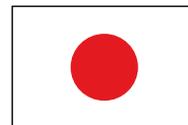




Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention
du patrimoine
mondial



Célébration des 40 ans de la Convention du patrimoine mondial

Novembre 2012 / Kyoto, Japon

Actes
de l'événement de clôture de la célébration
du 40^e anniversaire



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Soutenu par le
Fonds-en-dépôt japonais
auprès de l'UNESCO

**Actes de l'événement de clôture de la célébration du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial
6-8 novembre 2012 – Centre des conférences internationales de Kyoto, Kyoto, Japon**

L'événement a été organisé par le gouvernement du Japon (Ministère des affaires étrangères, Agence des affaires culturelles, Ministère de l'environnement, Agence des forêts) et par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les co-organisateurs expriment leurs sincères remerciements aux organisations et personnes suivantes pour leur collaboration :

Événement de clôture

Comité de Kyoto pour le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial
Préfecture de Kyoto
Ville de Kyoto
Tokyo Broadcasting System Television, Inc. (TBS)
Panasonic Corporation
NHK Enterprises, Inc.
New Kansai International Airport Company, Ltd
Independent Journal Web

Conseillers auprès du Comité d'organisation du gouvernement japonais pour l'événement du 40^e anniversaire (par ordre alphabétique)
Nobuko Inaba, Kunio Iwatsuki, Toshiyuki Kono, Yoshitaka Kumagai, Koichiro Matsuura, Yukio Nishimura, Yasuyoshi Okada, Teiichi Sato,
Toshiyuki Tsuchiya, Masato Yoshida
Comité ad hoc sur la Convention du patrimoine mondial du Japon, Comité national de l'ICOMOS,
Comité japonais pour l'UICN/CMAP-J

Programme jeunesse

Université Ritsumeikan (co-organisateur du Programme jeunesse)
Kyoto Lions Club
Conseil de l'éducation de la ville de Nantan
Association pour la préservation de Miyama Kitamura Kayabuki -no- Sato (village historique de maisons à toits de chaume)

Les conférenciers et intervenants sont responsables du choix et de la présentation du contenu de leurs textes ainsi que des opinions qui y sont exprimées, qui ne sont pas nécessairement celles du gouvernement du Japon ou de l'UNESCO et n'engagent pas le Gouvernement ou l'Organisation.

Les présentations et les discours ont été prononcés en anglais, français ou japonais lors de l'événement. Les textes présentés dans cette publication sont donc la traduction des originaux anglais et japonais.

Les appellations employées et la présentation des données dans cette publication et les fichiers qui y sont liés n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UNESCO concernant le statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© UNESCO 2013

Œuvre publiée en libre accès. L'utilisation, redistribution, traduction et création de produits dérivés de cet ouvrage sont autorisées sous réserve que la source originale (i.e. titre original/auteur/titulaire de droits d'auteur) soit dûment citée et que la nouvelle création soit distribuée sous les mêmes conditions que celles établies dans la présente licence. Cette licence s'applique exclusivement aux contenus textes de la publication. L'utilisation à des fins commerciales devra faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation auprès de l'UNESCO : publication.copyright@unesco.org ou Editions UNESCO, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP France.

Photos : © Ministère des affaires étrangères, Japon

Titre original : 世界遺産条約 採択40周年記念最終会合 報告書 2012年11月6日(火)–8日(木) 京都

Publié en 2013, par le Centre du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Design de la version japonaise originale : Nippon Art Printing Co., Ltd.

Composé à l'atelier de l'UNESCO

Responsable de la publication (versions anglaise et française) : Vesna Vujicic-Lugassy, Centre du patrimoine mondial
Coordination pour l'adaptation de la version japonaise aux versions anglaise et française : Megumi Takimoto, Centre du patrimoine mondial
Assistante de coordination : Hélène Kambourakis, Centre du patrimoine mondial

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 France
Tel : 33 (0) 1 45 68 18 76
Courriel : wh-info@unesco.org

<http://whc.unesco.org>

Sommaire

- 5 | Avant-propos par M. Masuo Nishibayashi, Président de l'événement de clôture, Ambassadeur chargé des échanges culturels, Japon
- 6 | Photos

10 ■ Séance d'inauguration

- 10 | Allocution d'ouverture : Célébrer les 40 ans de la Convention du patrimoine mondial
- 11 | Salutations des représentants du gouvernement japonais et de la Directrice générale de l'UNESCO

18 ■ Première séance : Commémoration

- 18 | Discours commémoratif : Patrimoine mondial et paix
- 22 | Discours commémoratif : Réflexions sur la Convention de 1972

26 ■ Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

- 26 | Discours d'ouverture : 40 ans depuis la naissance de la Convention
- 36 | Déclaration du Programme jeunesse
- 37 | Discussion du panel A : Gérer les défis

50 ■ Troisième séance : Rapport sur les activités et événements régionaux qui ont eu lieu pendant l'année anniversaire

54 ■ Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

- 54 | Présentation – La Convention aujourd'hui pour un avenir meilleur : Questions émergentes sur le développement durable et la prévention des catastrophes/rétablissement après les catastrophes
- 60 | Discussion du panel B – Notre vie et notre patrimoine : Développement durable du patrimoine mondial et patrimoine mondial pour le développement durable
- 73 | Discussion du panel C – Prévention des catastrophes, rétablissement après les catastrophes avec les communautés

84 ■ Cinquième séance : L'avenir de la Convention

- 84 | Présentation – Renforcement des capacités et coopération internationale pour l'avenir de la Convention de 1972
- 88 | Présentation – La Convention du patrimoine mondial : Regarder vers l'avenir
- 92 | Discussion du panel D – Renforcement des capacités pour une mise en œuvre améliorée de la Convention, activités de communication pour la sensibilisation, et développement durable liant la conservation et les communautés
- 104 | Discussion du panel E – Coopération internationale et partenariats : Engager la société civile et des partenariats du secteur privé et public dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

120 ■ Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

- 120 | La Convention du patrimoine mondial dans l'agenda du développement international pour l'après-2015
- 125 | Reconnaissance de la meilleure pratique dans la gestion du patrimoine mondial
- 127 | Lancement de la publication commémorant le 40^e anniversaire, *Patrimoine mondial : bénéfices au-delà des frontières*
- 128 | Appel à soutenir le Programme du tourisme durable



130 ■ Séance de clôture

130 | Présentation du document final : la Vision de Kyoto

132 ■ Annexes

132 | 1. Documents finaux

132 | a. Vision de Kyoto

135 | b. Déclaration des jeunes

136 | 2. Programme de l'événement de clôture

140 | 3. Liste des participants

160 | 4. Images illustrant les présentations

Avant-propos

**par M. Masuo Nishibayashi, Président de l'événement de clôture,
Ambassadeur chargé des échanges culturels, Japon**

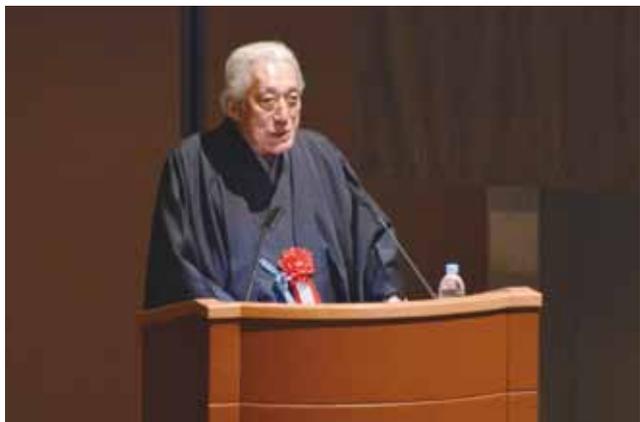
La Convention du patrimoine mondial a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1972, dans le but de protéger le patrimoine culturel et naturel possédant une valeur universelle exceptionnelle. Le nombre d'États parties n'a cessé d'augmenter, de 20 au départ jusqu'à 190 actuellement* ; la Liste du patrimoine mondial compte 962 biens*, et comprend des bâtiments, des zones naturelles et des paysages culturels.

La Convention du patrimoine mondial fonctionne comme une norme mondiale, et a contribué à la coopération internationale pour la protection du patrimoine et la promotion d'une meilleure compréhension de la diversité culturelle. Cependant, au moment de son 40^e anniversaire, la Convention du patrimoine mondial est à un point critique de son évolution et est confrontée à différents problèmes, concernant l'adaptation des méthodes de gestion et de conservation aux sites actuels du patrimoine mondial, l'interprétation, pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, les exigences et les critères relatifs à la diversité et aux valeurs culturelles, les menaces sur le patrimoine telles que les pressions exercées par le développement, les conflits régionaux, les catastrophes naturelles, et le manque de fonds et de capacités nécessaires aux activités de conservation. Consciente de cette toile de fond et souhaitant faire de 2012 une année de vastes discussions sur l'avenir de la Convention du patrimoine mondial, la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, a ouvert le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial le 7 novembre 2011, sur le thème « Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales ».

Au cours des 20 ans de sa présence en tant qu'État partie de la Convention du patrimoine mondial, le Japon a joué un rôle actif dans la mise en œuvre de la Convention, en siégeant au Comité du patrimoine mondial de 1993 à 1999 et de 2003 à 2007, et en présidant la 22^e séance du Comité du patrimoine mondial à Kyoto en 1998. En novembre 2011, le Japon a de nouveau été élu en tant que membre du Comité. Dans le cadre de cet engagement, il a organisé différents événements et réunions au Japon pour le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, il a enfin hébergé, à Kyoto du 6 au 8 novembre, l'événement de clôture de la célébration du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, parrainée par le gouvernement du Japon et co-organisée avec l'UNESCO, événement qui conclut les nombreux événements et réunions qui ont eu lieu à l'étranger et au Japon.

Cet événement de Kyoto a accueilli environ 600 participants de 61 pays : la Directrice générale de Mme Bokova et d'autres membres de l'UNESCO, des représentants des gouvernements des États parties et de nombreux experts. La rencontre qui a duré trois jours, a donné lieu à un large éventail de discussions portant sur le passé, le présent et le futur de la Convention du patrimoine mondial, et a porté ses fruits : la Vision de Kyoto, qui trace la voie de la Convention du patrimoine mondial, et la Déclaration des jeunes, présentée par des représentants de la jeunesse. J'espère sincèrement que ce rapport représentera un aboutissement de l'événement de Kyoto et qu'il contribuera au dialogue et à la mise en œuvre d'actions concernant la Convention du patrimoine mondial.

* en novembre 2012



40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial







40^e anniversaire de la
Convention du patrimoine mondial

Séance d'inauguration

Allocution d'ouverture : Célébrer les 40 ans de la Convention du patrimoine mondial

**Ambassadeur
Masuo Nishibayashi**

Président de l'événement de clôture



Cette année, de nombreux événements ont eu lieu dans le monde entier pour célébrer le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Mais c'est pour moi un honneur tout particulier d'avoir l'opportunité d'accueillir cet événement de clôture au Japon. Cet événement a été préparé en collaboration avec le Secrétariat de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, nous a fait l'honneur d'assister à cet événement en dépit de son emploi du temps chargé. Son Excellence M. Sok An, Vice-premier ministre du Cambodge, qui présidera le Comité du patrimoine mondial au Cambodge en juin 2013, est aussi parmi nous avec son épouse. Signalons aussi la présence du Dr Genshitsu Sen, le 15^e Grand maître de la cérémonie du thé japonais de l'école Urasenke, également nommé en mars 2012 ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, et d'un ancien Directeur général de l'UNESCO, le Dr Koichiro Matsuura, qui a grandement contribué à la réforme et au développement de l'UNESCO, ainsi que de beaucoup d'autres qui ont été étroitement impliqués dans les activités de l'UNESCO au Japon.

J'aimerais remercier chacun d'entre vous d'être venu aujourd'hui, du Japon et du reste du monde, pour assister à cet événement. J'aimerais remercier M. Gelúnas, Ministre de la culture de Lituanie, et M. Pithaya Pookaman, Vice-ministre de l'environnement et des ressources naturelles de Thaïlande.

L'organisation de cet événement à Kyoto même, trésor du patrimoine mondial, a été rendue possible grâce au soutien du Comité de Kyoto pour le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, constitué de membres locaux de la ville. Merci à vous.

J'ai hâte de prendre part à ces trois jours de discussion sur le passé, le présent et le futur de la Convention du patrimoine mondial, dont nous fêtons le 40^e anniversaire de l'adoption, et j'espère qu'elle continuera de jouer un rôle important jusqu'à son 50^e anniversaire et au-delà.

Je déclare donc ouvert l'événement de clôture de la célébration du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial.

Séance d'inauguration

Salutations des représentants du gouvernement japonais et de la Directrice générale de l'UNESCO

M. Kazuyuki Hamada

**Vice-ministre parlementaire
des affaires étrangères**



Mme Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, Leurs Excellences Mme et M. Sok An, Vice-premier ministre du Cambodge, pays où se tiendra le Comité du patrimoine mondial. Sont aussi présents le Dr Genshitsu Sen et le Dr Matsuura, ancien Directeur général de l'UNESCO. C'est avec grand plaisir et gratitude que j'accueille les participants qui se sont impliqués et ont déjà beaucoup donné de leur temps et de leur énergie au patrimoine mondial.

Ceci est donc l'événement de clôture du 40^e anniversaire de l'adoption de la Convention du patrimoine mondial. Avec tant de brillants participants venus du Japon et d'ailleurs, et une telle concentration d'intelligence, j'attends avec impatience les débats passionnés qui vont suivre sur le passé, le présent et le futur de la Convention.

En février 2012, nous entamons les célébrations du 40^e anniversaire à Ichinoseki, préfecture d'Iwate, sous la neige, en présence de la Directrice générale, Mme Bokova. Mme Bokova avait aussi assisté à l'événement de présentation du certificat d'inscription au patrimoine mondial du site d'Hiraizumi [Temples, jardins et sites archéologiques représentant la Terre Pure bouddhiste]. Les activités de l'UNESCO dans la région de Tohoku donnent du courage et une lueur d'espoir aux habitants de Tokohu qui ont beaucoup souffert du grand séisme et tsunami de l'est du Japon en 2011. J'aimerais donc une fois de plus exprimer mes condoléances à tous ceux qui ont souffert et qui souffrent toujours des conséquences du séisme.

Alors que divers événements liés au patrimoine mondial ont eu lieu dans le monde pour célébrer le 40^e anniversaire cette année, le présent événement en est la consolidation. Compte tenu de nos accomplissements et expériences passés, nous devons aujourd'hui demander quels sont les problèmes qui se posent à nous ? Comment allons-nous y répondre ? J'espère que vous partagerez tous votre grande sagesse lors de cet événement au service d'un avenir meilleur. J'ai entendu que le dernier jour de cet événement, vous serez tous mis à contribution pour la rédaction d'un document intitulé « Vision de Kyoto » qui vise à dessiner une stratégie du patrimoine mondial pour les générations futures. J'ai hâte de le découvrir.

La réunion de tant d'experts du patrimoine culturel et naturel, ainsi que du patrimoine de l'humanité entière, constitue quelque chose d'unique dans les 46 ans d'histoire du Centre de conférences internationales de Kyoto. Celui-ci a été le témoin de nombreux événements et décisions concernant les relations diplomatiques et internationales entre le Japon et d'autres pays d'Asie. En ce sens, je suis fermement convaincu que cet événement de célébration du 40^e anniversaire inscrira un nouveau chapitre dans l'histoire de Kyoto, dont on se souviendra longtemps.

Le Comité du patrimoine mondial se réunira à Phnom Penh, au Cambodge, en juin 2013. Le Président du Comité, M. le Vice-premier ministre Sok An, est aujourd'hui parmi nous, et je lui souhaite sincèrement du succès pour la réunion de l'année prochaine. Assis au premier rang se trouve Dr Genshitsu Sen, Grand maître du chadô à l'école Urasenke, que j'aimerais particulièrement remercier d'avoir accepté la nomination au titre d'ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO en mars dernier. Il a passionnément essayé d'introduire dans le monde la culture japonaise, et j'espère qu'il continuera de présenter et de promouvoir l'importance du patrimoine mondial.

Nous sommes réunis aujourd'hui à Kyoto, qui est elle-même un lieu symbolique pour le patrimoine mondial. Nous sommes maintenant au milieu de l'automne et j'espère que beaucoup d'entre vous pourront profiter de la beauté de cette saison à Kyoto. J'aimerais une nouvelle fois remercier d'une part les membres du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, qui nous ont prêté assistance dans l'organisation et la gestion de cet événement, et d'autre part les membres du Comité de Kyoto.

Séance d'inauguration

Et, enfin et surtout, j'aimerais remercier le maire de Kyoto, qui est d'ailleurs parmi nous. Et puisque l'on parle de Kyoto, j'associe le Professeur Shinya Yamanaka de l'université de Kyoto qui a récemment reçu le prix Nobel pour son travail sur les cellules souches. Ce n'est pas seulement cette année mais en fait depuis l'époque du Professeur Hideki Yukawa (1907-1981) que la richesse environnementale, culturelle et naturelle de Kyoto a suscité et entretenu beaucoup de savoirs. Il me semble que Kyoto est une ville qui convoque une beauté et une richesse à la fois culturelle et naturelle. J'espère de tout cœur que cette réunion de trois jours sera une formidable opportunité pour le commencement d'une nouvelle ère et je voudrais conclure en vous remerciant et vous envoyant mes meilleurs vœux. Je vous prie donc de faire entendre vos discussions de Kyoto au monde entier.

M. Daisuke Matsumoto

Vice-ministre de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et des technologies



Je suis extrêmement honoré d'accueillir Son Excellence Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, Son Excellence M. Sok An, Vice-premier ministre du Cambodge, et vous tous venus du Japon et d'ailleurs, et de voir aussi l'événement de clôture de la célébration du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial se tenir au Japon. Je voudrais vous souhaiter la bienvenue au nom du Ministère de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et des technologies, qui s'occupe de l'administration culturelle au Japon, y compris de la protection du patrimoine culturel.

Le gouvernement du Japon a adopté sa loi sur la protection des biens culturels du patrimoine en 1950, juste après la Seconde guerre mondiale, et il a travaillé à protéger son patrimoine culturel dans le secteur privé et public pour transmettre aux générations futures le patrimoine culturel matériel et immatériel du Japon. Cela fait écho à l'esprit de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO qui vise à protéger le patrimoine commun de tous les peuples. De nombreuses années se sont écoulées depuis, et la Convention du patrimoine mondial a aujourd'hui une grande influence sur la protection du patrimoine culturel du Japon et sur la revitalisation de ses sociétés locales.

L'année dernière, lors de la 35^e réunion du Comité du patrimoine mondial, les temples, jardins et sites archéologiques d'Hiraizumi représentant le bouddhisme de la Terre pure ont été le 16^e bien japonais inscrit à la Liste du patrimoine mondial. Nous gardons encore en mémoire tout le courage et l'espoir que cette inscription a apportés non seulement aux habitants de la région de Tohoku, qui inclut le bourg Hiraizumi qui a été très affecté par le grand séisme du Japon oriental, mais aussi au peuple japonais tout entier. Lorsque nous tournons notre regard vers le monde, la Convention du patrimoine mondial, avec ses 190 États parties, apparaît comme une véritable réussite dont le rôle primordial est de protéger le patrimoine dans le monde entier. Cela résulte des efforts continus de l'UNESCO, du gouvernement de chaque État partie, et de l'implication des nombreux experts partout dans le monde. Le Japon entend contribuer avec détermination à la protection des biens du patrimoine mondial, trésors inestimables de l'humanité disséminés à travers le globe, en utilisant la technologie et l'expérience qu'il a développées ainsi que le réseau de personnes qu'il a bâti à travers l'échange international.

Maintenant, si nous regardons vers le futur de la Convention du patrimoine mondial, nous constatons qu'il existe une très grande attente concernant son rôle dans le développement durable dans le monde entier. Cet événement prévoit des discussions sur des questions très importantes telles que le développement durable en relation avec le patrimoine mondial et le rôle des communautés locales.

Je pense que pour accomplir un développement durable de régions diverses à travers la conservation du patrimoine, il est essentiel d'assurer un renforcement des capacités et, plus important encore, une plus grande prise de conscience de l'environnement et de la culture parmi la jeunesse. En ce sens, l'éducation pour le développement durable (EDD), que l'UNESCO et d'autres organisations promeuvent afin de former des professionnels pour développer des sociétés durables, joue un rôle très important. En novembre 2014, le Japon accueillera une conférence mondiale de l'UNESCO sur l'EDD,

Séance d'inauguration

durant laquelle nous examinerons les accomplissements de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, et parlerons de son futur dans l'après-2014. Je suis convaincu que les trois prochains jours du présent événement seront l'occasion de déterminer de nouveaux thèmes concernant le patrimoine mondial et le développement durable, d'évaluer les nombreuses activités actuelles, les questions qui ont émergé pendant les 40 ans d'existence de la Convention, la méthode nécessaire pour y répondre, et la vision des politiques futures pour remédier aux problèmes.

L'Acte constitutif de l'UNESCO déclare que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». La Convention du patrimoine mondial fournit les outils pour construire la paix dans l'esprit des hommes à travers le travail matériel de protection du patrimoine culturel. En espérant que la Convention du patrimoine mondial continuera de protéger le patrimoine mondial et les biens de valeur de toute l'humanité, et de jouer son rôle dans la promotion de la paix, j'arrive à la fin de mes salutations.

M. Yasuhiro Kajiwara

**Secrétaire parlementaire au Ministère
de l'agriculture, des forêts et de la pêche**



Je voudrais sincèrement remercier la Directrice générale de l'UNESCO Mme Bokova et les autres membres de l'UNESCO, M. Sok An le Président du Comité du patrimoine mondial et les participants des États parties, les membres des Organisations consultatives, les experts du Japon et d'ailleurs, ainsi que tous ceux qui sont impliqués dans le patrimoine mondial, pour leurs efforts continus et leur collaboration à la Convention du patrimoine mondial.

La Convention du patrimoine mondial fête aujourd'hui son 40^e anniversaire. Elle a joué un rôle important dans la protection du patrimoine naturel et culturel, trésor de l'humanité, et a contribué à une compréhension mutuelle de la diversité naturelle et culturelle. Pour cela je voudrais témoigner mon respect à l'égard de vous tous qui avez été impliqués dans cette Convention.

Cette année, nous fêtons aussi le 20^e anniversaire de la ratification de la Convention du patrimoine mondial par le Japon. Durant cette période, le Japon a vu quatre de ses sites naturels intégrer la Liste du patrimoine mondial. Ceux-ci sont les sites de Yakushima et Shirakami-Sanchi, inscrits en 1993, et dont nous fêterons par conséquent le 20^e anniversaire de présence sur la Liste du patrimoine mondial l'année prochaine, puis le site de Shiretoko inscrit en 2005, et plus récemment les îles d'Ogasawara inscrites en 2011. 95 % des terres de ces quatre sites du patrimoine naturel mondial sont des forêts nationales et des champs gérés par l'Agence pour les forêts du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche, où je travaille. Toutes ont été désignées comme réserves d'écosystèmes forestiers et sont assujetties à une protection et une gestion strictes. En outre, 90 % du site du Mont Fuji, récemment proposé à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, sont composés de forêts, dont 96 % sont situées dans la préfecture de Shizuoka. Nous nous efforçons de maintenir et d'améliorer le paysage forestier du Mont Fuji et des forêts environnantes, par le biais de mesures appropriées et d'un entretien adéquat des forêts.

Les forêts nationales et les champs gérés par l'Agence pour les forêts couvrent approximativement 30 % de la surface globale des forêts au Japon et 20 % du territoire japonais. Elles se trouvent essentiellement dans les régions montagneuses éloignées, elles conservent un paysage luxuriant, des écosystèmes de forêts primaires, et une faune et une flore précieuses. La gestion des forêts nationales a commencé en 1915 avec le lancement du Programme des réserves forestières, et le Japon a poursuivi ses activités de conservation et de gestion en désignant ses forêts de valeur comme des réserves nationales.

En 2011, la surface totale de ces réserves forestières est approximativement de 900 000 hectares, soit plus de 10 % des 7 580 000 hectares des forêts nationales et des champs. Par ailleurs, nous menons des opérations pour le public, comme l'opération des forêts multidimensionnelles, et nous construisons des « couloirs verts » pour assurer un environnement sain et permettre le passage des animaux sauvages et des plantes afin de protéger et préserver la biodiversité. Nous avons aussi

Séance d'inauguration

des projets en cours, sous l'appellation de « Forêts du peuple – forêts nationales », qui organisent des événements de loisir dans les bois, assurent la conservation et la régénération des écosystèmes forestiers grâce à la collaboration et la coordination avec les communautés locales. Je crois que tous ces efforts correspondent au thème du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, « Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales. » Le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche entend continuer ses efforts pour la conservation de nos paysages forestiers et la biodiversité de nos écosystèmes forestiers, y compris sur les sites du patrimoine mondial, à travers la prise de mesures appropriées et la bonne administration des forêts nationales et des champs.

Cet événement offrira un bilan de l'histoire de la Convention du patrimoine mondial et engagera des discussions sur les problèmes à venir. C'est en souhaitant que cet événement de clôture profite aux dix prochaines années de la Convention du patrimoine mondial et du patrimoine mondial du Japon, que le futur et que votre santé seront les meilleurs possibles, que je conclus mon intervention. Enfin, je souhaite à tous ceux qui viennent de loin d'apprécier les merveilles auxquelles la nature du Japon nous expose.

M. Kazuaki Hoshino

Sous-directeur général du
Ministère de l'environnement



Votre Excellence Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, Votre Excellence Sok An, Vice-premier ministre du Cambodge et Président du Comité du patrimoine mondial, et tous ceux qui sont venus du monde entier pour assister à cet événement, je vous souhaite la bienvenue au Japon. Je vous salue au nom du Ministère de l'environnement, qui s'occupe des sites naturels du patrimoine mondial du Japon.

Le Japon est un pays insulaire entouré de mer. De l'île subarctique d'Hokkaido à l'île subtropicale d'Okinawa, le pays présente du nord au sud une grande variété de milieux naturels sur plus de 3 000 kilomètres. Les quatre biens naturels japonais inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont en effet très divers, de Shiretoko, qui est couvert de glace l'hiver et qui possède un riche écosystème à la fois terrien et aquatique, à Shirakami-Sanchi, avec son climat doux et tempéré et ses forêts de hêtres, en passant par Yakushima avec ses sugi (cèdres japonais) vieux de plus de mille ans et les îles Ogasawara avec leur évolution biologique unique rendue possible par leur isolement dans l'océan Pacifique.

Aujourd'hui, nous explorons le thème Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales. Concernant chacun des quatre sites du patrimoine mondial naturel que je viens de citer, nous nous efforçons d'accomplir la gestion de la conservation en nous reposant sur des connaissances scientifiques ainsi que sur l'adhésion et la participation locale pour atteindre des accords dans des situations locales diverses. Par conséquent, les organes de gestion des sites du patrimoine naturel, mis en place par le Gouvernement national, sont conseillés par des comités scientifiques composés de chercheurs et d'experts, et discutent avec des comités régionaux intermédiaires, composés des municipalités et de groupes locaux variés. Je suis convaincu que lors de cet événement de clôture, ce réseau de gestion des sites du patrimoine, qui fait cohabiter experts et communautés locales, servira de modèle pour une bonne collaboration communautaire.

Le Japon tente aujourd'hui de faire inscrire les îles Amani et Ryukyu, situées entre le nord-est et le sud-est de l'Asie, comme cinquième bien naturel du patrimoine mondial du pays. Nous espérons pouvoir inclure ce site sur la Liste indicative du Japon en janvier 2013. Le but est de conserver et de transmettre l'écosystème unique et varié des îles Amami et Ryukyu aux générations futures, et j'aimerais en appeler à votre soutien pour cela.

Je conclus mes salutations en espérant que cet événement produira des discussions animées et enrichissantes.

Séance d'inauguration

Mme Irina Bokova

Directrice générale de l'UNESCO



Votre Excellence M. Sok An, Vice-premier ministre du Cambodge et Président du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO ; Votre Excellence M. l'Ambassadeur Nishibayashi, Président de l'événement de clôture ; Votre Excellence Mme Alissandra Cummins, Présidente du Conseil exécutif de l'UNESCO ; Votre Excellence et cher ami Dr Koïchiro Matsuura, ancien Directeur général de l'UNESCO ; Dr Genshitsu Sen, Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO ; M. Hamada, Vice-ministre des affaires étrangères ; M. Matsumoto, Vice-ministre des cultures éducatives ; M. Kajiwara, Secrétaire de l'agriculture forestière et de la pêche ; M. Hoshino, Directeur général du Ministère de l'environnement ; et tous les autres ministres, vice-ministres, gouverneurs, maires, ambassadeurs, membres des Organisations consultatives. Il y a tant de personnes formidables ici. J'aimerais tous vous citer, experts et représentants de la société civile comme des instances académiques engagées dans la protection et la préservation du patrimoine mondial.

C'est pour moi un grand honneur que d'être ici pour l'événement de clôture de la célébration du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, et aussi un plaisir tout particulier de me retrouver au Japon pour la deuxième fois cette année. Je remercie M. Hamada d'avoir mentionné mon passage à Hiraizumi, en février 2012, à l'occasion d'un événement très symbolique. C'était l'ouverture de la célébration du 40^e anniversaire au Japon, et j'étais en même temps très fière de remettre le certificat d'inscription du site d'Hiraizumi sur la Liste du patrimoine mondial. C'était symbolique dans la mesure où cela montrait combien le patrimoine est important pour les communautés locales et les personnes lorsqu'elles se rétablissent de catastrophes naturelles, en l'occurrence le grand séisme et tsunami du Japon oriental. J'aimerais poursuivre en exprimant ma profonde gratitude envers le Japon pour son soutien dans l'organisation de cet événement de février, mais aussi des célébrations du 40^e anniversaire, ainsi que de cet événement de clôture. Le Japon est un pays précurseur et un champion de longue date de la Convention du patrimoine mondial ; son engagement reflète les valeurs tenues en estime par sa société, des valeurs qui sont maintenues par les autorités locales, les chambres de commerce et les instances du tourisme, et par la population dans son ensemble à travers le pays. Je remercie chacun d'entre eux.

Quelle année ce fut pour le patrimoine mondial : une année de célébration, de joie, mais aussi de grande tristesse, du fait des attaques répétées contre le patrimoine culturel dans le monde.

Pour la première fois dans l'histoire de la Convention, une célébration globale est conduite avec la contribution de plus de trente États parties, et compte des douzaines d'événements et d'expositions, des réunions d'experts, des concerts, et j'en passe.

Dans le même temps, nous avons été témoins de la dégradation du patrimoine culturel au Mali, en Libye et en Syrie. Il nous a été rappelé que la portée du patrimoine culturel était symbolique, puisqu'il devenait vulnérable en temps de guerre. Nous avons constaté la fragilité du patrimoine culturel et mesuré les problèmes que nous devons régler pour assurer sa protection et sa préservation. Il nous a été rappelé qu'aucun pays, quelle que soit sa puissance, ne pouvait répondre seul à ces problèmes.

Nous devons aller de l'avant ensemble, et c'est le rôle de l'UNESCO : soutenir les États et les sociétés, en échangeant nos pratiques, en joignant nos efforts, en avançant et en appliquant de meilleurs moyens de protection à l'égard de ce patrimoine mondial que nous possédons en commun. La Convention du patrimoine mondial est un modèle pour la coopération internationale. Elle est devenue en soi un patrimoine commun que nous devons partager et protéger pour nos générations futures. Si le patrimoine mondial continue à rencontrer l'immense succès qu'il rencontre aujourd'hui, c'est parce qu'il est inspiré par une idée qui nous rassemble. Il s'agit d'une idée simple et en même temps très évolutionniste, qui consiste à reconnaître que certains lieux ont une valeur universelle qui transcende les frontières historiques et culturelles et que nous devons protéger ensemble comme patrimoine commun de toute l'humanité.

Séance d'inauguration

Dans les années soixante, dans le désert d'Égypte, l'UNESCO a aidé à la reconstruction de temples entiers pierre par pierre parce que les populations à travers le monde avaient éprouvé un sens de responsabilité collective. À cette époque, de nombreuses personnes pensaient qu'il fallait choisir entre culture traditionnelle et développement, entre des récoltes florissantes et la conservation des traces d'un passé glorieux. L'UNESCO a démontré que l'on pouvait avoir les deux. Chacun d'entre nous a réfléchi à la complexe coexistence de l'ancien et du nouveau. En chemin, nous avons développé de forts partenariats avec les sociétés civiles et le secteur privé. Et je vois nombre de ces partenaires aujourd'hui. Je dois en particulier reconnaître le rôle de nos Organisations consultatives dans la communication d'un message fort à travers le monde.

Nous avons désigné de nouvelles façons de protéger les sites historiques et d'impliquer les communautés locales, y compris les communautés autochtones et les jeunes. Nous avons davantage de politiques publiques efficaces en matière de protection et de promotion de la culture, et des programmes de master sur ces sujets sont menés dans différentes universités à travers le monde, enseignant et promouvant la conservation historique et culturelle. La Convention a atteint maintenant une participation quasi universelle et compte 962 sites sur sa Liste. Recouper toutes ces informations nous permet de dresser une nouvelle carte du monde, une carte pour la paix et le dialogue.

Nous devons aujourd'hui continuer de nous adapter. Notre plus grand défi n'est plus seulement de sauver des temples, mais aussi de répondre aux problèmes posés par le changement climatique, l'urbanisation rapide, le tourisme de masse, le développement économique, les catastrophes naturelles, sans oublier dans certains cas le manque de capacités appropriées et de moyens financiers pour protéger le patrimoine culturel. Nous devons former de nouvelles alliances et mettre en commun les ressources. La protection collective du patrimoine mondial relève désormais de nouvelles méthodes de gestion, de nouvelles façons d'assurer la variété des entités. Nous devons échanger les meilleures manières de protéger les monuments mais aussi des biens plus complexes, à l'instar des paysages culturels, des sites historiques et des sites transfrontaliers. Nous avons parcouru un long chemin ensemble, et cette aventure a été très satisfaisante. Mesdames et messieurs, 40 ans c'est encore jeune et il y a encore beaucoup à faire. Ce n'est que le début.

Aujourd'hui je repense aux paroles si belles du poète haïtien René Depestre, que je cite : « Un après-midi de Kyoto, dans l'espace d'un cerisier, me voici hissé tout en haut de l'ivresse d'exister ». Cette année, nous avons eu des expériences passionnantes grâce à des séminaires, des tables rondes et des leçons tirées du terrain, qui nous ont permis de mesurer la force de nos engagements en regardant nos réussites et nos faiblesses en face. Au moins trois grandes priorités se dessinent : la première est de renforcer les capacités de tous les États parties via la formation de professionnels, le dialogue constant avant, pendant et après l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial et le partage de bonnes pratiques. Le Comité du patrimoine mondial a lancé une initiative pour promouvoir les pratiques d'excellence dans le domaine du patrimoine, et je suis heureuse d'annoncer que la ville historique de Vigan aux Philippines a été sélectionnée comme un modèle de gestion efficace et durable. Partout dans le monde, des voix se lèvent pour affirmer le rôle moteur de la culture et du patrimoine pour le développement durable. Tous ensemble, nous devons mieux faire entendre ces voix, les porter jusqu'aux tables de négociations, les inclure dans l'agenda du développement post-2015, et nous devons le faire dès aujourd'hui. Je compte sur tous les États membres de l'UNESCO pour relayer ce message haut et fort à New York.

La seconde priorité est d'impliquer d'avantage les autorités locales, y compris les populations autochtones et les jeunes, dans la gestion des sites. Ni la protection efficace ni le développement durable ne s'imposent du dehors : ils doivent venir des populations elles-mêmes, des gens qui vivent sur les sites. C'était justement le thème de ce 40^e anniversaire : le rôle des communautés locales pour le développement durable.

Nous avons vu, comment les sites du patrimoine mondial sont des laboratoires vivants de mobilisation des communautés locales. Celles-ci ont des solutions et de l'énergie à revendre, ce qui constitue un immense espoir, un immense potentiel pour l'avenir des sites. Les entreprises locales doivent également se mobiliser pour investir dans la protection.

Et la troisième priorité – la plus importante peut-être – c'est la crédibilité de la Convention. Nous l'avons héritée de nos prédécesseurs et nous devons la garder vivante, et je dirais même plus solide, pour le futur. Récemment, il y a eu plusieurs questions inquiétantes concernant sa crédibilité. Aucun de nous ne peut l'accepter. Nous avons besoin de ce que j'appelle

Séance d'inauguration

« un nouveau pacte » entre les États, le Secrétariat, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ; un pacte fondé sur la transparence, le respect des règles et la coopération. Le patrimoine mondial nous élève et nous rassemble dans l'idée qu'en dépit de nos différences de langue, d'origine ou de culture, nous partageons les mêmes rêves, le même espoir d'un avenir meilleur.

Chaque site, dans sa diversité, nous envoie un message compréhensible par tous : nos destins sont liés. Ce message est gravé dans les pierres de Carthage qui ont été témoins de la naissance et de la mort des empires. Il est gravé dans les stèles incas de la cordillère des Andes, dans les paysages culturels d'Asie centrale le long des routes de la soie. Il est inscrit au fil des pages de très beaux livres que le Centre du patrimoine mondial lance aujourd'hui. Saurons-nous être à la hauteur de ce message ? Nous le devons et nous le pouvons.

Dans l'ère d'instabilité et d'intolérance – malheureusement – où nous vivons, notre patrimoine est une force de paix qui nous aide à mieux nous comprendre les uns les autres, à combattre les stéréotypes et les préjugés. Notre patrimoine nous fait rêver : des rêves de cultures proches ou lointaines, de civilisations perdues qui nous parlent d'une civilisation nouvelle que nous pouvons construire ensemble. Face aux difficultés, rien n'est plus important que le rêve qui nous fait aller de l'avant. Le rêve du patrimoine mondial se poursuit depuis déjà 40 ans, et c'est à bien des égards un rêve devenu réalité. Nous devons être réalistes et continuer à rêver d'un rêve plus grand, plus fort pour le patrimoine de demain. Merci à tous de nous faire partager vos rêves. Merci pour votre passion. Merci de votre engagement pour le patrimoine mondial. Et encore une fois, merci au Japon pour l'engagement et l'organisation de cet événement si important.

40^e anniversaire de la
Convention du patrimoine mondial

Première séance : Commémoration

Discours commémoratif : Patrimoine mondial et paix

Dr Genshitsu Sen

Ambassadeur de bonne volonté
de l'UNESCO, Japon



Cliquez pour
voir les images
associées

40 ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Convention du patrimoine mondial par l'UNESCO. Voir cette célébration de clôture se dérouler dans l'ancienne ville de Kyoto, qui compte de nombreux sites classés au patrimoine mondial, me remplit de fierté, de joie et de gratitude en tant que citoyen de Kyoto.

Je suis très reconnaissant de pouvoir prononcer le discours commémoratif de ce programme inestimable.

Je suis né et j'ai été élevé au sein d'une famille appartenant à la culture japonaise symbolique du chadô. Pendant 60 ans, je me suis engagé à promouvoir la culture du chadô afin de contribuer à la paix dans le monde à travers un bol de thé. Le 5 mars, je fus donc très heureux d'être nommé, par la Directrice générale de l'UNESCO Mme Irina Bokova, ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, ce que j'ai accepté avec un grand honneur. J'entends me dévouer aux nombreux problèmes que rencontre le patrimoine mondial.

Le chadô, ou l'art de boire du thé, est un enseignement important qui peut resserrer les liens entre les hommes et moraliser leurs pratiques, dans un esprit d'harmonie. Nous consommons certes d'autres types de boissons lorsque nous en avons envie, essentiellement pour assouvir notre soif. Dans le chadô, cependant, l'hôte ajuste la température de l'eau et la quantité de thé vert pour l'invité, prépare calmement le thé et le propose dans une démarche hospitalière. Ainsi, l'hôte devient l'invité et l'invité devient l'hôte. Les deux finissent par ne faire qu'un. Ce bol de thé peut nous apporter un équilibre émotionnel.

Le développement du chadô au Japon a coïncidé avec la longue histoire de la création des biens culturels, qui sont encore aujourd'hui prégnants dans l'histoire et les traditions. Cela se manifeste par exemple dans la gamme d'outils que l'on utilise pour faire le thé, ou dans l'architecture de la pièce où l'on prépare le thé. Ce que vous voyez maintenant est l'entrée de ma propriété. Voici le chemin sur lequel s'ouvre le portail. Des jardins et des pavillons de thé offrant ce type de tranquillité se sont créés naturellement et subsistent encore aujourd'hui dans notre histoire.

L'histoire et les traditions sont des éléments que tout pays possède. Celles-ci incluent les patrimoines culturel et naturel qui ont été préservés tout au long de l'histoire du pays. Le rôle primordial de l'UNESCO est de découvrir ces éléments inestimables qui peuvent être évidents ou cachés, de les examiner, les exposer au monde et les préserver.

Lorsque je songe à la signification du 40^e anniversaire, je crois qu'il existe encore un abondant patrimoine enseveli dans de nombreux endroits du monde. Je pense que nous devons le débusquer grâce à différents moyens et l'utiliser pour promouvoir la paix dans le monde et les échanges interpersonnels dans chaque pays.

J'ai animé des cérémonies de thé au Siège de l'UNESCO le 5 mars et le 17 octobre 2012. J'ai eu l'occasion de préparer moi-même du thé pour la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova. Ainsi, je crois que beaucoup de personnes ont été amenées à connaître cette culture typiquement japonaise.

Je suis par ailleurs ambassadeur de bonne volonté des Nations Unies et j'ai animé à deux reprises des cérémonies de thé à l'Assemblée générale des Nations Unies, en hommage à la paix. J'ai été très ému de voir des gens de différents pays boire leur bol de thé. Malgré les nombreuses discussions sérieuses que nous avons partagées, les participants affichaient tous des sourires amicaux en arrivant à la cérémonie. Je pense que c'est cela qui relie les gens de chaque pays au sein des Nations Unies. Il s'agit, pourrait-on dire, de s'entraider en offrant à chacun un bol de thé, et de voir poindre la paix à travers cette connexion des cœurs.

Première séance : Commémoration

Je pense toujours au cœur. Où est le cœur ? Quand on y pense, la question n'est pas de savoir où est le cœur ; mais plutôt d'où il vient, c'est-à-dire de nos pensées. Quand j'étais jeune, je fus formé en qualité de moine zen Unsui, au centre de méditation du temple Daitokuji auquel appartient la famille Sen, afin d'assumer le titre de Grand maître. Mon maître d'alors était le vieux maître Zuigan Goto, qui était très strict. Il m'a beaucoup guidé, et je me souviens qu'il m'a appris que « mon cœur ne sera pas authentique s'il s'abandonne à des pensées et des contemplations superficielles. » Penser et contempler, d'une certaine façon j'ai compris que ces deux choses constituaient l'essence du cœur d'une personne et que le tout commence par le rien.

Le mot « rien » est un mot difficile. Toutefois, le « rien », ou le supposé tout : lorsque l'on ressent ce sentiment, c'est que l'on a compris nos origines en tant qu'humains. Chacun naît et se voit attribuer une destinée. Par exemple, on donne à chaque personne un champ ou une rizière. On laboure la terre qui nous est donnée, on récolte les graines, et on la cultive afin qu'elle résiste aux plus durs impondérables. Cela revient à se cultiver soi-même dans le cadre de la destinée qui nous est attribuée.

Le caractère kanji qui désigne le mot « rizière » est celui de « champ ». En dessous du champ il y a le caractère qui désigne le « cœur ». Associés, « champ » et « cœur » forment le caractère qui désigne l'action de « penser. » Ces pensées reflètent notre cœur véritable. Nous les labourons et les cultivons, c'est-à-dire que nous pensons, nous nous inquiétons, nous nous battons et nous contemplons. De cela découle une certaine idéologie, une philosophie personnelle, et émerge une conviction. Nos pensées sont très importantes dans ce processus.

Nos os nous soutiennent et sont essentiels à notre survie. Quand on y pense, nous obtenons de ces os nos « me » (yeux), c'est-à-dire « me » (bourgeons), comme les plantes. Puis nos « hana » (nez), ou « hana » (fleurs), comme floraison. Sans oublier les « ha » (dents), que nous avons tous. Ceux-ci sont les « ha » (feuilles). Ainsi, les bourgeons et les feuilles éclosent des os. Et grandissent pour devenir de grands arbres. Et là nous obtenons « mimi » (oreilles), ou « mi » (fruits). Les arbres portent des fruits. Le corps est, d'une certaine façon, le tronc d'un arbre. Comparé à un arbre, le corps est le tronc. Les branches, par conséquent, sont nos jambes et nos bras. Agitez s'il vous plaît vos jambes et vos bras. Sont-ils vraiment vos jambes et vos bras ? Il se peut que vous ressentiez des douleurs au niveau de vos jambes et de votre dos. Mais ces douleurs sont de votre propre fait. Si vous faites attention, vos membres seront parfaitement préservés.

Je crois que c'est cela que le patrimoine veut dire ; autrement dit, il peut y avoir plusieurs formes de patrimoine dans le monde et nous devons les cultiver toutes. Nous devons les préserver. Ce que j'essaie de dire, c'est que le patrimoine est aussi sacré que notre corps.

Les caractères kanji sont particulièrement intéressants. Prenons le caractère du mot « parent. » Comme vous pouvez le voir, celui-ci consiste à se dresser dans un arbre et à regarder. L'une des destinées majeures des parents est de se tenir dans un arbre et d'observer. Ils englobent leurs enfants sous leurs branches, ne les perdent jamais de vue et s'assurent qu'ils grandissent vraiment. C'est la haute responsabilité d'un parent. Alors je vous demande d'essayer de monter dans un arbre pour regarder vos enfants. Comment grandissent-ils ?

Le 17 octobre 2012, alors que j'assistais à une réunion d'ambassadeurs de bonne volonté à l'UNESCO à Paris, l'un des problèmes soulevés fut l'emploi, en relation avec l'éducation dans différentes professions. Il y eut des discours de nombreuses personnes, parmi lesquelles la Directrice générale. Alors que j'étais en train d'écouter, je me rendis compte combien la responsabilité d'un parent vis-à-vis de ses enfants était grande et multiforme, ce qui je crois fut ressenti par beaucoup d'autres. Les parents font l'éducation des enfants, aussi difficile que cela puisse être, les protègent constamment et les préparent à leur avenir. Les parents préparent aussi la position professionnelle de leurs enfants. Je crois que ce sont des points importants, et que l'UNESCO doit continuer à embrasser et développer en profondeur ces questions.

Tous les humains ont leurs problèmes et leurs inquiétudes. Afin de les dépasser, nous devons faire preuve de patience, d'efforts et de diligence – choses qui semblent épuisantes.

En outre, la chose la plus importante dans les relations humaines, que ce soit entre mari et femme, dans une famille ou au travail, c'est l'harmonie, c'est-à-dire la tranquillité. L'esprit de tranquillité consiste à être compatissant envers les autres ; compatissant envers les autres personnes et pas seulement envers vous-mêmes, sachant que l'on n'existe qu'à travers les autres. Si nous promovons cette valeur, alors la paix naîtra, aussi fragile soit-elle.

Première séance : Commémoration

Ce que vous voyez maintenant c'est un atelier que j'ai monté, un cours sur le thé destiné aux parents et aux enfants. Les parents et les enfants se saluent. Les parents préparent le thé pour les enfants, et les enfants préparent le thé pour les parents. Je suscite un échange entre parents et enfants à travers des bols de thé. Ce cours est très populaire et beaucoup y ont déjà assisté. Je crois que cela est d'une très grande aide pour sensibiliser les enfants à la culture, caractéristique du pays. Cela leur donnera une grande force. Cet enseignement leur fera fortement prendre conscience de la valeur inestimable du patrimoine.

En ce sens, en qualité d'ambassadeur de bonne volonté des Nations Unies et de l'UNESCO, j'espère, à travers un bol de thé, créer une connexion entre les gens et poser une fondation pour la paix. Il n'y a ni discrimination, ni différenciation. Les humains ne font qu'un. Nous sommes tous égaux. J'espère que davantage de gens dans le monde comprendront cette fondation. Certes, il existe des différences de langage et de tradition, mais il y a au fond de notre cœur quelque chose de plus fort qui permet de les dépasser. Le cœur doit être plus fort que ces différences.

Toujours est-il que, comme je le disais, des gens de nombreux pays différents se saluent autour d'un bol de thé. Mais beaucoup de Japonais ne savent plus comment le faire correctement. Souvent, les étrangers s'avèrent meilleurs pour les salutations sur un tatami japonais. Il doit y avoir là une leçon globale à tirer concernant ces salutations.

Un des problèmes récurrents à travers le monde est que nous avons perdu cette manière de saluer. Beaucoup n'attachent aucune importance à cette pratique du salut qui doit s'acquérir comme une forme basique de respect afin d'éviter de se blesser les uns les autres.

Nous sommes tous des individus vivant dans ce monde. À bien y penser, le monde c'est la Terre. Les humains ont perpétré d'horribles exactions sur la Terre sur laquelle ils vivent, notamment à l'égard de l'environnement naturel – au lieu de le préserver, ne sommes-nous pas en train de la détruire ? Il y a aussi les guerres et d'autres tragédies. Nous devons les arrêter grâce au pouvoir de la culture. La politique ne peut résoudre tous les problèmes, mais la culture, je crois, a le pouvoir de résoudre n'importe quel problème.

Il existe une variété d'opinions. Certains disent que la Terre affrontera un problème de pénurie alimentaire. Tous les gens sur Terre, pas seulement les réfugiés d'aujourd'hui, pourraient souffrir de pénurie alimentaire et de ses conséquences destructrices. J'ai un jour discuté avec un groupe de scientifiques britanniques. Ce qu'ils m'ont dit à cette époque est que la Terre vit. Telle est la beauté de la Terre. Bien sûr, on trouve aussi de la beauté dans ce que l'homme accomplit. Mais il y a l'environnement naturel. Cet environnement naturel est le plus grand trésor de la Terre ; un trésor que nous devons chérir.

Voici le temple bouddhiste de Byodo-in situé à Uji, construit il y a 1 000 ans. Ce type d'édifice n'est pas apparu tout seul ; il a été construit grâce à la foi de la population en les divinités et en Bouddha, et il est encore là aujourd'hui. Il ne s'agit pas pour autant uniquement du travail des êtres-humains. La fondation de ces temples est la foi qui se trouve dans le cœur des hommes.

Nous avons aujourd'hui parmi nous des personnes du Cambodge : il en va de même avec le site d'Angkor Vat. Qu'une telle construction tienne encore ! Je me souviens avoir été profondément ému lorsque je l'ai visitée. Afin de préserver ces sites, nous devons nous demander pourquoi ils ont été construits et pourquoi ils existent.

En ce qui concerne le patrimoine mondial, je pense qu'au lieu d'acheminer les gens vers des lieux classés au patrimoine mondial et de leur faire faire un circuit touristique, les résidents locaux et les visiteurs devraient aller à la rencontre du patrimoine mondial, c'est-à-dire aller à la rencontre de l'histoire du pays et de la noblesse de ses traditions. Je souhaite connecter le cœur du patrimoine mondial culturel avec le cœur des gens, et c'est pour cela que je continuerai de fournir des efforts avec mon bol de thé.

Mon ancêtre Sen no Rikyu a créé la tradition du chadô il y a 450 ans, à une époque où de nombreuses guerres sévissaient au Japon, des guerres opposant différentes autorités. Il voulait que les gens boivent un bol de thé d'égal à égal et que leurs cœurs soient apaisés. Cet esprit s'exprime dans le mot à quatre caractères « wa-kei-sei-jaku » (harmonie, respect, pureté et tranquillité).

Première séance : Commémoration

En caractères kanji, on retrouve « wa » dans « heiwa » (paix) et « chowa » (harmonie). « Kei » désigne le respect mutuel. Respecter l'autre en tant qu'être humain, quel que soit celui qui nous fait face. Puis avoir des émotions pures : purification, pureté. Ressentir des émotions pures. Quant à « jaku », il désigne la conviction. Soit les pensées, contemplations et convictions de chacun, que j'ai mentionnées tout à l'heure. Nous devons porter de fortes convictions. C'est cela, « wakeiseijaku. » Si non seulement les Japonais, mais aussi les populations du monde entier sont en mesure de comprendre cet esprit à travers un bol de thé, je pense que la détermination des gens à l'égard de la culture trouvera un nouveau souffle et sera créative.

Vous êtes tous aujourd'hui les bienvenus à venir déguster mon thé dans le hall, et vous serez en mesure de comprendre ce qu'est le thé. Par chance, des étudiants du thé qui nous viennent de différents pays offriront à chacun d'entre vous un bol de thé. Même si l'endroit n'est pas idéal, veuillez s'il vous plaît boire votre bol de thé et poursuivre vos efforts pour continuer de travailler ensemble, protéger et cultiver le patrimoine mondial culturel, et le passer aux générations futures, toujours et en tout lieu. En ce sens, j'aimerais vous dire : « Pensez ensemble de façon internationale. » Je conclus mon discours en espérant que vous aurez compris tout cela.

40^e anniversaire de la
Convention du patrimoine mondial

Première séance : Commémoration

Discours commémoratif : Réflexions sur la Convention de 1972

Son Excellence M. Sok An

Président du Comité du patrimoine mondial



Notre magnifique Convention de 1972, est connue et célébrée mondialement pour son succès. Je suis enchanté de saluer tous les anciens présidents prestigieux du Comité du patrimoine mondial qui sont ici aujourd'hui. De nombreux experts d'origines diverses participent aussi à cette réunion mondiale. Leur présence active, leurs diverses contributions aux débats et aux discussions reflètent non seulement la diversité culturelle, mais aussi les différentes approches en matière de patrimoine culturel et naturel. Celles-ci sont nécessaires pour assurer le développement et l'accord entre les États parties, sans aucune sorte de compromis.

Alors permettez-moi, en ce jour joyeux de célébration du 40^e anniversaire, de vous faire partager quelques réflexions sur la Convention de 1972. Pendant plus d'une décennie, en tant que président de la autorité APSARA et avec mes collègues, je me suis occupé de la protection, de l'amélioration et de la gestion du patrimoine d'Angkor, joyau inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1992. Comme certains d'entre vous doivent le savoir, entre 2002 et 2008, j'ai été responsable du soutien technique au Cambodge et, avec des experts internationaux, de la préparation du dossier de proposition d'inscription du Temple de Preah Vihear.

Sous l'égide du Gouvernement royal et de Son Excellence M. le Premier ministre du Cambodge, Samdech Hun Sen, nous avons pris toutes les mesures légales et nécessaires pour protéger le Temple de Preah Vihear et le faire inscrire sur la Liste, à Québec, Canada, en juillet 2008 lors de la 32^e réunion du Comité.

Néanmoins, en dépit de mon implication permanente, de ma formation universitaire d'historien, de géographe et de sociologue, ainsi qu'à l'École nationale d'administration, je ne peux, en présence de tant de précieux experts, m'arroger le droit de discuter de la protection ou de l'amélioration du patrimoine, encore moins de l'éthique et de la pratique du patrimoine.

Je me confinerai, par conséquent, à quelques réflexions sur la Convention. J'aimerais à présent proposer une idée qui me semble essentielle, et j'espère que beaucoup, de par le monde, la partageront. Ce qui me semble important pour renforcer la Convention sur la protection du patrimoine mondial est de considérer le visage de la mondialisation culturelle.

À cet égard, permettez-moi de revenir en arrière. Depuis la fin de l'antagonisme tenace entre les blocs de l'Est et de l'Ouest, nous avons assisté à un effort mondial vers le dialogue et la recherche d'un consensus. Malgré les déséquilibres économiques et la fracture sociale, nous essayons de nouveau de réfléchir aux moyens de construire la paix dans l'esprit des hommes. C'est dans ce contexte que nous avons renforcé le rôle de l'UNESCO, grâce au soutien et aux efforts des États membres, et aussi grâce aux efforts remarquables des Directeurs généraux qui ont mené l'Organisation, depuis Son Excellence M. Amadou-Mahtar M'Bow, jusqu'à Son Excellence Mme Irina Bokova.

Comme cela a été souligné par l'analyse et le bilan présentés lors de la célébration du 65^e anniversaire de sa fondation, notre Organisation internationale est devenue foncièrement globale. Mais plus encore, elle est réellement devenue un excellent lieu pour raisonner et proposer des innovations qui apportent du changement ainsi qu'un partage des connaissances et des savoir-faire.

Si j'ai vraiment compris ceux qui ont écrit la Convention de 1972, c'est l'idée de mieux faire apparaître l'idéal d'universalité qui a inspiré ses rédacteurs. On le sait bien, avant l'adoption de cette Convention par la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 17^e session, le 16 novembre 1972, l'intérêt mondial s'était focalisé pour l'essentiel sur la protection des monuments et des œuvres d'art, et à la suite des traumatismes liés à la Seconde guerre mondiale. Tout cela était évident dans la Convention de

Première séance : Commémoration

La Haye adoptée le 14 mai 1954. En 1972, notre Convention du patrimoine mondial a innové. D'abord pour la thématique : désormais, la définition du patrimoine culturel comprend les monuments, les ensembles, c'est-à-dire les groupes de constructions, et les sites – que ces derniers soient l'œuvre de l'homme seul ou l'œuvre conjuguée de l'homme et de la nature. Mais il me semble que l'essence de la Convention réside ailleurs. Celle-ci, en effet, apporte à travers sa philosophie et dans sa formulation juridique une nouvelle approche patrimoniale. Elle est parvenue à dépasser les tensions anciennes et civiles entre deux forces de représentation. D'une part, il y a des liens indéfectibles et si chers aux peuples et aux nations, en particulier dans le monde en développement, les liens entre les biens culturels et l'identité culturelle. D'autre part, il y a l'universalité progressive des biens culturels due au fait que l'humanité, dans l'éthique de l'UNESCO, se définit comme un assemblage dynamique de cultures. On le voit bien, en ce temps-là déjà, vers la fin des années 1960 et le début des années 1970, l'UNESCO était décidément en avance sur son temps. C'est ainsi que la Convention de 1972, dans ses principes mêmes, tenait le plus grand compte de la diversité des expressions culturelles avant même qu'une convention spécifique ne vienne, en 2005, donner une légitimité institutionnelle internationale à cette notion. Cette diversité se reflète dans la mise en œuvre de la Convention. On le constate en parcourant l'historique de la Liste du patrimoine mondial depuis 1978 jusqu'à cette année 2012 avec la tenue de la 36^e réunion du Comité à Saint-Petersbourg. Au regard du globe tel que le présente la Liste, on constate la présence de ce qui constitue l'essentiel aux yeux des États parties à la Convention, à savoir les civilisations, les cultures, les religions et aussi les architectures, les techniques de construction et les arts.

Il y a une autre caractéristique remarquable dans notre Convention : sa mise en œuvre a permis à un grand nombre de pays de se réapproprié l'ensemble du parcours historique qu'a connu leur territoire et d'intégrer la diversité culturelle au sein même de leur bien national. Prenons par exemple le cas de la Tunisie que je connais bien grâce au professeur Azedine Beschaouch, ancien président de notre Comité, et Secrétaire scientifique du Comité international de coordination pour Angkor depuis 1993. La Tunisie est aujourd'hui un pays relevant de la culture arabe et de la civilisation musulmane. Or, la liste des biens inscrits à la demande de la Tunisie comprend des sites archéologiques phéniciens, romains, et chrétiens ; c'est-à-dire datant des siècles d'avant l'islam. Il en est de même pour la Libye, également arabo-musulmane. Dans ce pays, la part des sites de l'antiquité gréco-romaine est prédominante. Prenons aussi le cas exemplaire de l'Espagne. Dans sa liste apparaissent des chefs-d'œuvre de l'architecture arabe et de l'art musulman avec Cordoue, Grenade, Tolède, Séville et j'en passe.

J'en viens maintenant à une troisième caractéristique de notre Convention. Elle a pu permettre, on ne le dit pas assez, une mise à distance de certains aspects conflictuels ou sensibles dans les relations internationales en donnant aussi de la force à la portée symbolique de tel ou tel bien. À cet égard, le dossier de proposition d'inscription de l'île de Gorée au Sénégal me paraît également exemplaire. Gorée est, pour la conscience universelle, le symbole de la traite négrière avec son cortège de souffrances, de larmes et de morts. Elle reste l'archétype de la souffrance, à travers les âges, et un lieu tristement célèbre dans l'histoire de l'esclavage entre l'Afrique et l'Amérique. En proposant son inscription en 1978, le Sénégal a présenté sa demande pour le site comme suit : « La raison fondamentale qui sous-tend notre action, et en direction de Gorée, procède de préoccupations humanistes. Gorée a été le théâtre d'affrontements acharnés entre les hommes. Le Sénégal moderne voudrait en faire un sanctuaire pour la réconciliation et le pardon. »

Dans ce contexte, j'aimerais retenir votre attention quelques instants sur le cas de l'inscription sur la Liste de la Vieille ville de Jérusalem et ses remparts. Demandée en 1980 par le Royaume de Jordanie qui administrait la vieille ville jusqu'à son contrôle en 1967 par Israël, l'inscription était inspirée au départ par la conjoncture politique, le conflit régional et les difficultés d'application de la Convention de 1954. En tant qu'objet de revendications identitaires, lieu de confrontation au nom de l'Histoire et de la mémoire, terrain d'une compétition acharnée entre les relations antagonistes du passé, la Vieille ville de Jérusalem a finalement été inscrite, malgré ce contexte et en raison de sa valeur universelle exceptionnelle. Par consensus, la portée symbolique de son patrimoine est mise en exergue et l'on insiste sur la nécessité de promouvoir la rencontre entre les trois cultures et les trois patrimoines relevant du judaïsme, du christianisme et de l'islam. Si le temps le permettait on pourrait analyser le cas du pont de Mostar en Bosnie-Herzégovine et montrer comment les conditions de mise en œuvre de la Convention de 1972 ont inspiré une démarche remarquable aux dirigeants fédéraux et cantonaux de ce pays. L'idée de faire appel à l'UNESCO pour reconstruire le pont historique de Mostar leur a donné l'espoir de le faire inscrire sur la Liste. Ce pont avait été détruit intentionnellement par des extrémistes pendant la guerre civile en ex-Yougoslavie. Il fut reconstruit à l'identique et, si je puis dire, à l'authentique. Comme l'a fait remarquer le Dr Mounir Bouchenaki, ancien Directeur général

Première séance : Commémoration

de l'ICCROM, en faisant du vieux pont de Mostar un bien du patrimoine universel, le Comité du patrimoine mondial a fait triompher l'éthique de l'apaisement et la symbolique de la réconciliation entre les anciens antagonistes.

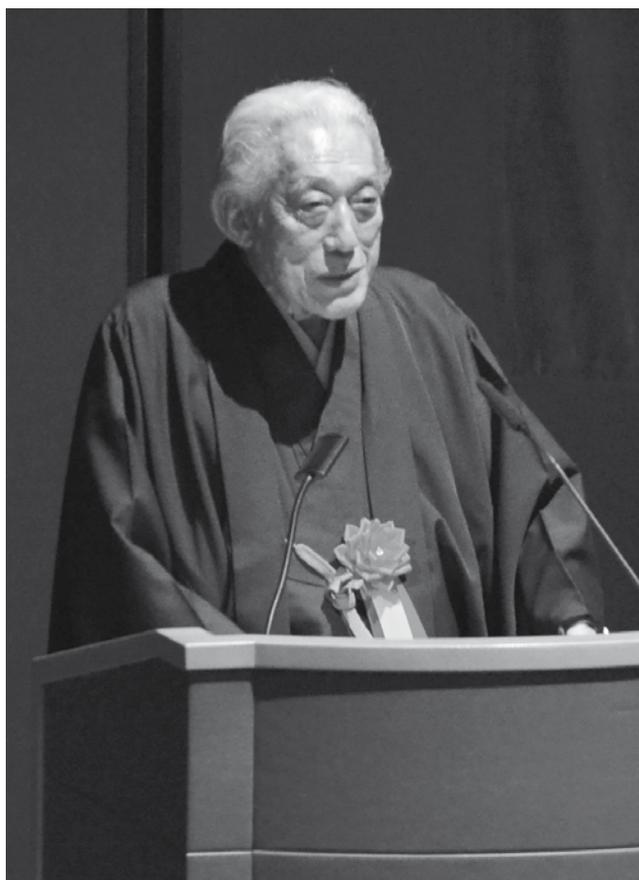
J'ai tenu, étant Cambodgien, à ne pas parler des sites inscrits à la requête du Cambodge : le site d'Angkor et le Temple du Preah Vihear. Je ne ferai à ce propos qu'une remarque, en tant que Président évaluant l'action passée du Comité. Dans sa sagesse, le Comité, en 1992, n'a pas refusé d'inscrire Angkor, à la vue de l'état dans lequel était alors le Cambodge. Il n'a considéré qu'un fait essentiel : permettre la protection de ce site majeur de l'histoire de l'humanité. Tout le monde connaît les heureuses conséquences de cette décision courageuse. Une fois le site inscrit, le Japon, en octobre 1993, a organisé une conférence internationale sur la protection et le développement du site d'Angkor. Cette conférence a donné le signal de départ à une action internationale hors pair qui dure depuis une vingtaine d'années sous l'égide de l'UNESCO et la coprésidence du Japon et de la France, et dont les résultats sont vraiment spectaculaires. Jusqu'ici nous avons enregistré une participation de 20 pays, de 27 organisations internationales, et 74 projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Voici donc pour finir quelques réflexions en conclusion. La Convention de 1972 concerne aussi bien le patrimoine culturel que le patrimoine naturel. D'autres, plus savants que moi, pourront évaluer les grandes avancées obtenues par la Convention en matière de protection et de gestion des biens naturels inscrits sur la Liste. Pour ma part, connaissant quelque peu les biens culturels, je me tiendrai à ceux-ci. La Liste des biens culturels inscrits, ce merveilleux répertoire culturel, permet à coup sûr une connaissance réciproque des cultures et une compréhension mutuelle entre les peuples. Elle peut constituer une base solide à ce que l'UNESCO a appelé la civilisation de l'universel ou bien l'humanisme universel, le concept préféré du grand poète Aimé Césaire. Je le cite parce que le patrimoine mondial invite aussi au rêve et à la poésie :

« Il n'y a pas, évidemment, de patrimoine culturel sans référence à la culture et aux cultures, mais l'on doit dire aussi cultures multiples des peuples, un seul patrimoine : le patrimoine de l'humanité. La culture reste en effet la sève des peuples. »

Son Excellence le Dr Koichiro Matsuura a bien voulu me signaler que, pendant sa mission en Afghanistan, en visitant Kaboul en 2001, il avait lu, inscrite sur les murs du musée national, cette belle maxime : « Une nation reste vivante lorsque sa culture reste vivante. » Nous pourrions donc proclamer : le patrimoine mondial reste vivant lorsque les cultures restent vivantes. Oui, grâce à la Convention de 1972, le patrimoine mondial restera vivant. Nous y veillerons tous, c'est notre serment de Kyoto.

Première séance : Commémoration



Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Discours d'ouverture : 40 ans depuis la naissance de la Convention

Pr Christina Cameron

Titulaire de la Chaire de recherche
du Canada à l'université de
Montréal, Canada



Cliquez pour
voir les images
associées

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je suis heureuse d'être parmi vous pour célébrer le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. C'est à la fois un privilège et une humble expérience que d'être ici. Je voulais simplement vous dire qu'hier soir, en rentrant dans le hall, ce fut extraordinaire de voir tant d'amis, anciens et nouveaux, avec qui j'ai travaillé sur le patrimoine mondial. Cela m'a rappelé que le patrimoine mondial dépend de la dimension humaine et sociale, et que nous formons une véritable communauté. Quand je parle de communauté, il s'agit d'une communauté mondiale.

Il m'a été demandé de parler aujourd'hui de la création de la Convention du patrimoine mondial, et de sa mise en œuvre au cours des 40 premières années. Je dois vous faire part de mon humilité devant cette tâche plutôt ardue, tant les prolongements du système du patrimoine mondial s'étendent dans tous les coins du monde et à tous les niveaux de la société, des gouvernements nationaux aux autorités locales en passant par les institutions gouvernementales et non gouvernementales, jusqu'aux experts. La Convention s'applique partout dans le monde. L'universalité de ses participants démontre son grand succès et je pense que cela justifie son statut de programme phare de l'UNESCO.

Pour cette présentation, je commencerai par retracer les étapes qui ont mené à la création de la Convention. Je suis historienne donc je pense qu'il est important de regarder en arrière. J'aborderai ensuite les points marquants de sa mise en œuvre, en me concentrant sur ses objectifs premiers. J'en ai dégagé trois. Le premier est l'identification des sites culturels et naturels du monde qui ont une valeur universelle exceptionnelle. Le second est la protection, la conservation et la présentation de ces sites pour notre génération et pour les générations futures. Le troisième est la mobilisation du soutien de la communauté internationale. Enfin, je finirai par quelques observations personnelles que je ne peux taire sur les réalisations de la Convention à ce jour, et je reviendrai aussi sur les lacunes qui nécessiteront des ajustements.

Alors, commençons notre voyage. Mais avant cela, je souhaiterais vous parler d'un projet de recherche qui concerne les premières années de la Convention du patrimoine mondial et qui se déroule depuis 2006. Le projet vise à collecter les témoignages et points de vue de tous ceux qui ont été impliqués dans la création de la Convention et dans sa première mise en œuvre. Au cours des six dernières années, ma collègue Mechtild Rössler du Centre du patrimoine mondial et moi-même avons interrogé ceux que nous appelons les pionniers du patrimoine mondial dans le cadre du programme des archives orales de l'UNESCO. Vous entendrez d'ailleurs leurs témoignages et verrez leurs visages durant ma présentation. Ils ont contribué de manière significative à ma compréhension de la Convention. Je voudrais à ce stade observer une pause et personnellement exprimer ma tristesse concernant la disparition de quatre de ces pionniers : Bernard Feilden, d'Angleterre ; Herb Stovel, mon compatriote du Canada ; Russell Train et Rob Milne, des États-Unis. Ces deux derniers nous ont quittés au cours des deux derniers mois. C'est une grande perte pour la diversité des voix de la Convention.

La Convention est née en réaction à l'incommensurable destruction du patrimoine durant les deux guerres mondiales, et à l'industrialisation et l'urbanisation de l'après-guerre qui ont menacé la survie des écosystèmes et des monuments culturels. S'appuyant à la fois sur les institutions et le dialogue international initié dans le domaine culturel à partir des années 1920 d'une part, et dans le domaine naturel après la Seconde guerre mondiale d'autre part, la Convention est clairement un produit de son temps, dans la mesure où elle reflète une nouvelle sensibilité globale au développement urbain et à la dégradation de l'environnement. Dans la décennie qui a précédé l'adoption de la Convention par la Conférence générale de l'UNESCO,

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

deux initiatives distinctes et séparées étaient apparues simultanément et indépendamment. Il est nécessaire de se pencher sur ces initiatives avant, pendant et après 1965.

En ce qui concerne le patrimoine naturel, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), créée en 1948 peu de temps après l'UNESCO, a publié en 1962 une liste répertoriant les aires protégées et les réserves équivalentes. La raison pour laquelle j'insiste sur cette liste est qu'elle a été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies et constitue une sorte d'ancêtre de la Liste du patrimoine mondial. Elle s'intéressait principalement aux sites naturels, et il est intéressant de constater que la liste de 1962 comprenait aussi plusieurs parcs du patrimoine culturel et paysager, y compris les vastes sites archéologiques khmers d'Angkor (Cambodge), et le site du parlement médiéval ouvert à Thingvellir, (Islande) ; tous deux sont maintenant répertoriés comme sites du patrimoine mondial.

Au cours de cette même période pré-1965, l'UNESCO a lancé un certain nombre d'initiatives culturelles, y compris la création du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) et du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et la mise en place de campagnes internationales de protection, qui constituèrent un modèle utile pour le système du patrimoine mondial. La raison du choix de 1965 comme date pivot, est que c'est l'année du 20^e anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, qui fut célébré aux États-Unis d'Amérique lors de la Conférence à la Maison Blanche sur la coopération internationale. Parmi les nombreux comités figurait le Comité sur la protection des ressources naturelles et du développement, qui rédigea la proposition intitulée « Une fondation pour le patrimoine mondial. » Il est fascinant de voir, notamment à travers la citation que j'en ai extraite, que ce texte contient déjà tous les éléments essentiels de la Convention du patrimoine mondial. Il articule la responsabilité de la communauté internationale ; la nécessité d'une coopération internationale ; il identifie ce qui est important, et, ce qui est pour moi le plus intéressant, il contient des espaces naturels pittoresques et des sites historiques. Il y avait déjà en filigrane ce qu'allait être la Convention. Peter Stott, historien américain, a démontré dans un article récent que l'idée était venue d'un certain Joseph Fisher, Président du Comité sur la protection des ressources naturelles et du développement, et avait été développée par Russell Train, qui était également membre du Comité.

Curieusement, il s'en est suivi deux évolutions parallèles et mutuellement exclusives qui ont fini par converger à travers le processus de Stockholm. L'UICN élaborait un projet de convention autour de la conservation du patrimoine mondial reposant sur la liste des aires protégées et des réserves équivalentes établie par les Nations Unies. Le projet, intitulé « Convention sur la conservation du patrimoine mondial », se concentrait sur le patrimoine naturel et d'une manière plus limitée sur le patrimoine culturel. Au même moment, l'UNESCO travaillait sur une autre convention pour un système international visant à protéger un certain nombre de monuments sélectionnés dans le cadre du patrimoine culturel. Similaire à la liste de l'UICN, la proposition de l'UNESCO prenait aussi en considération les sites naturels et culturels, bien que les premiers fussent inclus non pas tant pour leur importance en tant qu'écosystèmes que pour leurs valeurs culturelles, esthétiques et pittoresques. La culture prévalait donc dans cette deuxième approche, au détriment de la nature. L'UICN et l'UNESCO travaillaient indépendamment l'une de l'autre et c'est finalement les États-Unis qui présentèrent un troisième projet, la « Convention pour la création d'une Fondation du patrimoine mondial », qui plaçait mieux la nature et la culture sur un pied d'égalité.

Tous les éléments diplomatiques complexes sont racontés en détail dans le livre *L'Invention du patrimoine mondial*, écrit par deux membres de l'UNESCO, Gérard Bolla et Michel Batisse. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm en 1972, soutint la proposition de l'UNESCO pour une convention unique qui serait placée sous sa direction. Ainsi, le 16 novembre 1972, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel fut adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO

Les objectifs globaux de la Convention sont d'identifier et de protéger les biens d'une valeur universelle exceptionnelle avec le soutien de tous les pays. Au cœur de ce système se trouve l'identification des biens éligibles. La sélection des sites d'une valeur universelle exceptionnelle s'est révélée être un processus très complexe. L'objectif a été exprimé comme étant la réalisation d'une Liste du patrimoine mondial crédible et représentative.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Une liste crédible doit contenir des sites qui respectent la norme et la définition de la valeur universelle exceptionnelle. Lorsque la Convention est entrée en vigueur, il n'y avait pas d'outils opérationnels pour identifier le concept de valeur universelle exceptionnelle. Comment fallait-il sélectionner les sites ? Il faut observer que le terme « valeur universelle exceptionnelle » apparaît treize fois dans les textes de la Convention sans bénéficier d'aucune définition. Le Comité a donc dû définir ce qu'est la valeur universelle exceptionnelle en commençant par établir des critères, dont certains ont dû être ajustés au fil du temps. La formulation rigoureuse des dix critères d'éligibilité et les autres exigences relatives à l'inscription au patrimoine mondial ont été adoptées pour façonner la manière dont le concept de valeur universelle exceptionnelle devrait être défini. Les modifications ultérieures des critères, apportées au fil du temps, sont d'une importance capitale car elles reflètent la nature évolutive de la notion de patrimoine. À mesure que le nombre des États participant à la Convention augmenta, diverses idées émergèrent et furent confrontées afin d'arriver pour la première fois à un échange international concernant la définition de ce qui constitue le patrimoine. Très vite, des préoccupations furent soulevées concernant le nombre élevé de candidatures affluant sur la Liste. Les pionniers que nous avons interviewés se souviennent avoir initialement estimé la taille définitive de la Liste du patrimoine mondial entre 100 et 6 000 sites.

Lorsque les 12 premiers sites ont été répertoriés en 1978, le Comité se demanda si le nombre de candidatures par pays et par an devait être limité. Depuis, le Comité a toujours oscillé entre la nécessité de restreindre ces candidatures et la réticence à imposer une quelconque limite. Alors que la plupart pensent que fixer une limite n'est pas souhaitable, le Comité a malgré tout institué des mesures, notamment à travers les réformes de Cairns en 2000, pour contrôler le flux des candidatures, afin de s'assurer que des examens précis sont conduits pour chaque proposition à la fois par les Organisations consultatives et par le Comité lui-même. Les débats des experts et les discussions actuelles portant sur la valeur universelle exceptionnelle ont confirmé que ce concept avait évolué au fil du temps. En effet, l'absence de définition dans le texte de la Convention est sans doute la raison principale pour laquelle le système du patrimoine mondial s'est toujours refusé de figer la notion de valeur patrimoniale.

Ensuite, nous en venons au mot « équilibré ». La représentation équitable des sites culturels et naturels est un principe fondamental de la Convention du patrimoine mondial. En 1978, le Comité reconnut cette idée lorsqu'il adopta le symbole du patrimoine mondial, conçu par le Belge Michel Olyff. Le carré du milieu représente le patrimoine culturel construit, tandis que le globe qui l'entoure représente le patrimoine naturel de la planète. Pourtant, lorsque les 12 premiers sites furent répertoriés, deux tiers étaient des biens culturels, érigeant un modèle qui subsiste encore à ce jour.

Dès le début, le Comité fut préoccupé du faible taux de candidatures de sites naturels. Les mesures visant à atténuer ce déséquilibre étaient en grande partie improductives. Parmi elles, il faut mentionner l'utilisation ciblée d'une assistance préparatoire ; l'obligation d'inventaire des sites potentiels ; l'alternance de la présidence, tous les deux ans, entre experts du patrimoine naturel et du patrimoine culturel ; le respect des exigences de la Convention qui demandent que les représentants du Comité soient des personnes qualifiées dans le domaine du patrimoine culturel ou naturel ; et enfin la nécessité de toujours demander davantage d'experts dans le domaine du patrimoine naturel.

Ainsi, d'une certaine manière, le véritable problème résidait dans le point de rencontre entre culture et nature. Alors que beaucoup ont fait remarquer les bienfaits d'une convention unique incluant les deux domaines – aussi bien la culture que la nature – en pratique, nous nous battons encore contre ce déséquilibre. La bureaucratie de l'UNESCO elle-même est restée divisée en deux départements distincts, celui du patrimoine culturel et celui des sciences écologiques, et je crois qu'ils ne travaillaient même pas dans le même bâtiment. Même les Organisations consultatives ont également été organisées selon cette division culture-nature, et les États parties ont continué d'envoyer des délégués auprès des organismes culturels ou naturels qui n'avaient aucune connexion dans leur propre pays.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Ainsi, en lieu et place d'une vision de plus en plus holistique de la culture et du patrimoine naturel, la mise en œuvre de la Convention creusait d'emblée le fossé entre les monuments et les sites archéologiques d'une part, et une vision virginale de la nature à l'état sauvage d'autre part. En 1984, lors de la réunion du Comité à Buenos Aires, M. Lucien Chabason, l'un des membres de la délégation française, avait proposé d'inclure les paysages ruraux. Il pensait à des lieux comme les rizières en terrasses et les vignobles, où la transformation du terrain par l'homme au cours des siècles avait abouti à des paysages écologiquement équilibrés et culturellement intéressants. De telles propriétés pouvaient-elles être prises en compte dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial ? Chabason le pensait et sa proposition lança, au sein du système du patrimoine mondial, un débat sur les paysages qui dura près d'une décennie.

Sans raison apparente, le terme « paysage rural » fut remplacé par « paysage culturel » en 1987. Selon Lucien Chabason, la prévalence du point de vue anthropologique au sein de l'UNESCO est un des facteurs d'attribution. Quoi qu'il en soit, le nouveau terme renvoyait à cette idée du tout-englobant, de l'environnement urbain aux paysages naturels en passant par des écosystèmes vivants en pleine évolution, aux valeurs à la fois matérielles et immatérielles. Après des années de débats, le Comité adopta en 1992 trois catégories de paysages culturels : les paysages façonnés par l'homme, les paysages organiquement évolués et les paysages culturels associés. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que, la même année, le Centre du patrimoine mondial fut créé par le Directeur général Federico Mayor, ce qui permit de réunir les différentes unités de l'UNESCO à une seule et même administration, avec un renforcement de l'approche holistique du patrimoine culturel et naturel.

Il est regrettable que le Comité ait décidé de définir les paysages culturels comme des biens culturels, dans le cadre de l'article premier de la Convention. Cela a non seulement obscurci une pleine compréhension des liens entre nature et culture, mais a également dérangé l'équilibre équitable entre sites naturels et culturels. Cela apparaît sur le diagramme ci-joint basé sur des chiffres recueillis tous les cinq ans. Le jaune représente la culture et le vert représente la nature. Et bien que la définition de ce qui constitue l'équilibre puisse faire l'objet d'une nouvelle discussion, la mise en œuvre de la Convention a permis de façon constante que la part des sites culturels représente en moyenne entre 75 et 80 % de la Liste du patrimoine mondial. Je doute que ce soit ce que les créateurs avaient envisagé.

Je voudrais mettre l'accent sur « la représentativité et l'équilibre crédible » de la Liste du patrimoine mondial, dans laquelle la notion de représentativité s'est avérée particulièrement insaisissable. L'intitulé de la Convention avait initialement utilisé cette notion à titre indicatif pour la composition du Comité du patrimoine mondial, mais pas pour la Liste, cependant elle fut finalement appliquée à la Liste elle-même. L'expression « une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde », reste très vague. Bien qu'il apparaisse possible de définir une représentation régionale équitable, il semble en revanche presque impossible d'en faire de même pour la culture. Cela ne signifie pas pour autant que le Comité du patrimoine mondial n'ait pas essayé de mettre en place une méthode pour préciser ce qu'il entendait par représentativité. Il y eut même plusieurs tentatives.

La première eut lieu en 1982 à travers la publication d'un rapport de l'UICN, à but consultatif, intitulé « Les plus grandes aires naturelles du monde » réalisé à la demande du Comité. Il s'agissait d'un inventaire des plus grands sites naturels du monde, classé par domaines biogéographiques, parmi lesquels 219 pouvaient entrer dans la catégorie de patrimoine mondial. C'était un premier pas vers une forme de représentativité. La seconde tentative concernait la sélection des sites culturels. En 1983, le Comité lui-même développa un outil d'analyse connu sous le nom d'Étude globale, une sorte d'inventaire de tous les types de biens qui pouvaient être éligibles à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Cette tentative de catégoriser toutes les cultures du monde dans un système de classification a révélé la futilité d'imposer des cadres rigides aux phénomènes culturels. L'étude culturelle a été écartée par le Comité en 1991, en faveur d'une Stratégie globale.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

La Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible de 1994 était très différente de l'Étude globale. Elle présentait une structure thématique plus ouverte, qui se partageait entre deux intitulés : « La coexistence humaine avec la Terre » et « Les êtres humains dans la société. » Elle proposait en outre de modifier les critères culturels en laissant de côté les jugements esthétiques et en préservant les traditions culturelles existantes. Il s'agissait d'encourager les candidatures de pays qui n'avaient toujours pas trouvé leur place dans les critères d'inscription pour les lieux qu'ils soumettaient à candidature. La Stratégie globale connut un certain succès. Alors qu'elle ne couvrait à l'origine que les biens culturels, elle fut élargie pour inclure le patrimoine naturel, pour tenter de résoudre la question de la distribution régionale inégale des sites naturels.

Une autre réponse à la recherche d'une représentation équitable des différentes régions et cultures du monde se trouve dans la Conférence de Nara sur l'authenticité qui se tint à Nara au Japon en 1994. Durant les premières années, le Comité du patrimoine mondial a oscillé entre une interprétation de l'authenticité fondée sur une étude rigoureuse et sur un système symbolique plus souple. Les défis liés à l'authenticité ne sont pas nouveaux. Dès 1979, Michel Parent, membre de la délégation française, rapportait au Comité la difficulté de définir le terme « authenticité. » Il s'appuyait sur l'exemple des temples japonais en bois pour faire valoir que l'authenticité était relative et dépendait de la nature des biens en cause, arguant que le remplacement des bois pourris dans les temples japonais ne changeait en rien leur authenticité qui était universelle. La Conférence de Nara de 1994 contestait de nouveau le point de vue selon lequel l'authenticité était universelle et fondée sur les matériaux, et engendra un échange entre les experts de toutes les régions du monde résultant dans le Document de Nara sur l'authenticité, finalisé par ses co-rapporteurs, Herb Stovel et Raymond Lemaire. Ce document suggère que l'authenticité dépend du contexte culturel et que les attributs immatériels sont aussi importants que les facteurs matériels. Autrement dit, la Conférence de Nara a soulevé la nécessité de faire des annonces et de prendre des décisions selon les contextes culturels spécifiques.

La Stratégie globale et le Documents de Nara constituent d'impressionnantes réalisations qui ont influencé la théorie et la pratique du patrimoine dans toutes les régions du monde. Néanmoins, la recherche d'une Liste représentative du patrimoine mondial demeure inachevée. Après quarante ans d'ajustements, d'importantes inégalités subsistent encore dans la Liste, et les régions européenne et nord-américaine continuent de dominer la Liste du patrimoine mondial avec près de 50 % des sites inscrits, tendance qui montre peu de signes de changement et reste un problème dans le système du patrimoine mondial. Si je vous montre trois exemples : les années 1990, 2000 et 2012, vous pourrez constater que malgré tous les efforts et les dialogues qui ont été entrepris, la tendance générale n'a pas évolué depuis tout ce temps.

Pour conclure cette réflexion sur une liste crédible, équilibrée et représentative du patrimoine mondial, je dirai qu'il y a encore beaucoup à faire. Néanmoins, les efforts pour atteindre cet objectif ont abouti à des avancées importantes dans le développement des méthodologies et du dialogue international sur la valeur patrimoniale. Parmi les faits marquants, on peut citer l'adaptabilité du concept de valeur universelle exceptionnelle, la flexibilité du cadre de la Stratégie globale, l'ajout de la notion des paysages culturels et de la définition élargie de l'authenticité. Tous ces éléments réunis indiquent un changement de paradigme ou du moins une approche différente dans le domaine du patrimoine, et s'imposent comme de certains accomplissements, en dépit du déséquilibre qui subsiste dans la Liste.

L'objectif suprême de la Convention réside bien sûr dans l'obligation, suite à l'inscription, de protéger et conserver ces espaces extraordinaires pour le bénéfice des générations présentes et futures. Durant les premières années, le système du patrimoine mondial a bien évidemment mis d'abord l'accent sur l'élaboration de la Liste du patrimoine mondial. Les outils de gestion et les systèmes de surveillance sont apparus lentement, à mesure que le Comité du patrimoine mondial était confronté à la mise en péril graduelle de certains sites. L'inscription seule s'avère insuffisante pour garantir la survie et la bonne gestion des sites du patrimoine mondial.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

La question de la protection et de la conservation des sites fut d'abord soulevée par le Comité sous la forme de commentaires informels sur des problèmes spécifiques de protection liés aux sites, généralement au cours du processus de nomination. Au début, il existait des rapports informels sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial, qui étaient recueillis sur le terrain soit par l'UICN, qui bénéficiait à l'époque d'une équipe bien répartie, soit par le réseau des missions et des campagnes internationales de l'UNESCO. Les premiers rapports émanaient donc de l'UICN, ou de l'UNESCO pour l'aspect culturel.

Puis, assez rapidement, dès 1983, le premier rapport sur l'état de conservation d'un site du patrimoine mondial spécifique fut présenté oralement au Comité par James Thorsell, qui venait d'arriver à l'UICN. C'était plus un accident qu'une chose. Thorsell, qui revenait juste d'Afrique pour endosser la responsabilité du patrimoine mondial au sein de l'UICN, fit part de son expérience personnelle sur la question délicate de la conservation du parc de Ngorongoro, site du patrimoine mondial en Tanzanie. À partir de ce moment-là, l'état de conservation des sites fut présenté par les Organisations consultatives, l'UNESCO, et parfois par les États parties eux-mêmes. Ces rapports ad hoc, plus connus sous le nom de suivis réactifs, soulignaient la nécessité d'un système de suivi plus formel. Il est évident que le suivi de la conservation se fait au niveau local, là où les sites existent. Force est de constater que la Convention du patrimoine mondial et le Comité du patrimoine mondial sont en réalité peu équipés pour faire face à de tels problèmes de conservation.

Le champ d'action pour assurer la conservation et la protection est très limité. Il y a d'abord les exigences qui existent pour la phase de candidature et qui concernent la protection juridique et l'élaboration d'un plan ou d'un système de gestion documenté. Puis, après l'inscription, la Convention a également une responsabilité envers les sites de la Liste du patrimoine mondial en péril, qui a pour but de donner la priorité aux sites qui ont grand besoin d'opérations de conservation. Il existe des exemples frappants de la bonne application de cet outil. Les cinq parcs nationaux en voie de dépérissement de la République démocratique du Congo témoignent de l'efficacité d'une telle liste pour attirer les bailleurs de fonds internationaux et mobiliser l'assistance technique. Mais malheureusement, cet outil a fini par être considéré d'une manière négative car il a suscité des critiques envers les pays qui ne peuvent pas, ou ne veulent pas, protéger les sites du patrimoine mondial au sein de leurs propres frontières nationales. Son objectif, qui était de soutenir les efforts de conservation, n'a donc pas toujours été atteint. Malgré l'existence de sites gravement menacés qui nécessitent une aide internationale, il existe encore beaucoup d'exemples de résistance à la mise en place d'une liste des sites en péril dans les rapports de séances du Comité. Sur le graphique que je vous présente, les chiffres, établis tous les cinq ans, montrent que le nombre de sites en péril sur la Liste du patrimoine mondial, représenté par la courbe rouge du bas, reste relativement stable, à moins de 40, tandis que le nombre d'inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial continue d'augmenter. Je ne prends pas cela comme un marqueur optimiste. Je pense qu'il est évident qu'il y a une réticence à user de cet outil de conservation de façon appropriée.

Un autre outil formel est la radiation des biens qui ont perdu leur valeur universelle exceptionnelle. Le Comité a plusieurs fois envisagé de déclasser les sites, car plusieurs sites ne remplissaient plus les conditions pour être qualifiés comme patrimoine mondial. Il a toujours existé des réticences à utiliser le retrait de sites de la Liste, car cela reflète finalement l'échec du système. Toutefois, afin de maintenir la crédibilité de la Liste, la radiation a été utilisée dans deux cas où le Comité a jugé que les valeurs des sites classés avaient été perdues.

Un autre outil fondamental est la surveillance. Et même si le mot « surveillance » n'apparaît pas dans la Convention, celle-ci y fait allusion dans son but et ses obligations. En 1982, les États-Unis furent les premiers à initier des discussions autour d'un système de surveillance calqué sur leur expérience dans les parcs nationaux. Selon les Américains et d'autres membres du Comité ou du Bureau, le nombre de sites classés avait tellement augmenté qu'il était devenu impossible de surveiller leur état seulement par le biais de communications informelles. Cela montre bien combien le système était limité à cette époque. Bien que la proposition américaine laissât aux pays la liberté d'exercer eux-mêmes la surveillance de leurs sites, elle fut rejetée parce que certains pays estimaient que cela portait atteinte à leur souveraineté. Le Comité réalisa néanmoins qu'il était

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

nécessaire de mettre en place un système de surveillance, condition sine qua non du maintien d'une Liste du patrimoine mondial crédible. C'est ainsi qu'un groupe de travail fut réuni pour étudier les principes et procédures d'un possible système de surveillance. Quatre ans plus tard, l'ICOMOS proposa un plan ambitieux qui visait à rendre compte chaque année des conditions d'entretien d'un certain nombre des sites. Après plusieurs années de tâtonnement, cette approche fut aussi rejetée car elle était trop lourde à appliquer et inefficace.

Le tournant s'opéra pour le 20^e anniversaire de la Convention, lorsque le Comité adopta de nouveaux objectifs stratégiques impliquant une surveillance plus systématique des sites du patrimoine mondial. Pour ce faire, une importante réunion d'experts eut lieu au Centre mondial de surveillance de la conservation à Cambridge, dont les principaux acteurs avaient déjà pris part aux différentes expériences de contrôle pour les sites naturels et culturels. Ce fut une réunion très importante qui permit de clarifier le concept de surveillance et d'énoncer les mesures de base qui ont fini par faire leur chemin dans les rapports périodiques.

En dépit de cette avancée de la part de cette communauté d'experts, certains pays continuaient de questionner l'autorité du Comité à mettre en place un quelconque système de surveillance. Cela conduisit au premier grand désaccord entre le Comité du patrimoine mondial et l'Assemblée générale des États parties. Le Président du Comité fut très déçu de voir que même certains membres de ce Comité n'étaient pas d'accord avec lui lors de l'Assemblée générale de 1995. Celle-ci fut particulièrement houleuse et difficile, avec plusieurs résolutions en jeu qui soulevaient les rapports conflictuels entre surveillance et souveraineté. Toutefois, en 1997, l'Assemblée générale des États parties accepta finalement la proposition et conclut que la surveillance relevait de la responsabilité des États concernés et que l'engagement de fournir des rapports périodiques sur l'état des sites était compatible avec les principes énoncés dans la Convention. La route fut longue pour arriver à un programme systématique de surveillance. Grâce à l'article 29 de la Convention, les rapports périodiques sont devenus un outil de surveillance officiel pour le système du patrimoine mondial.

Depuis, les États parties ont pris part à un cycle de rapports périodiques afin d'évaluer l'état de conservation des sites du patrimoine mondial et d'identifier les besoins en matière de recherche et d'assistance technique. C'est l'une des principales réalisations de la Convention du patrimoine mondial. La mise en place d'un modèle formel de surveillance fait maintenant office de référence mondiale en matière de collaboration entre les différents acteurs du système du patrimoine mondial. Sa contribution à la protection et à la conservation des sites du patrimoine est soutenue et significative.

Le troisième objectif de la Convention est la mobilisation de l'aide internationale. Dans les années qui ont précédé la Convention du patrimoine mondial, la coopération internationale et l'aide financière sont toujours apparues comme des objectifs centraux. Il convient de rappeler que la proposition de 1965 pour la mise en place d'un Fonds du patrimoine mondial fut matérialisée dans le cadre de la conférence de la Maison Blanche sur la coopération internationale. La Convention prévoit une assistance internationale et le déblocage de fonds pour le patrimoine mondial. Dès le début, le Comité du patrimoine mondial a fourni des fonds pour le soutien technique et la gestion des sites et d'autres activités incluant des programmes de formation à grande échelle, destinés à combler l'écart entre le personnel qualifié et les acteurs locaux. Toutefois, il est vite apparu que le Fonds du patrimoine mondial était passablement inadéquat pour répondre aux besoins urgents d'un système expansif de conservation des sites du patrimoine mondial. En procédant à quelques calculs, je me suis rendu compte que le montant annuel disponible actuellement pour chaque site du patrimoine mondial serait entre 3 000 et 4 000 dollars des États-Unis, ce qui est bien peu.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Mais la mobilisation d'aides extérieures et de partenariats mit du temps à émerger. La Convention avait anticipé cette nécessité et incluait des articles visant à encourager la création de fondations publiques et privées, et la création de campagnes de collectes de fonds internationales. Mais le système réalisa tardivement le potentiel des partenariats bilatéraux et multilatéraux. Il y eut quelques initiatives précoces avant le nouveau millénaire. En 1989, le Japon créa le Fonds-en-dépôt japonais pour la protection du patrimoine culturel mondial. En 1995, les pays nordiques mirent en place le Bureau nordique du patrimoine mondial pour soutenir le renforcement des capacités dans les pays en voie de développement. Enfin, en 1997, la France adopta un modèle différent pour fournir soutien technique et financier à travers l'accord de coopération France-UNESCO.

Aujourd'hui, comme en témoigne la variété étonnante des logos d'entreprises sur le site Web du patrimoine mondial de l'UNESCO, le XXI^e siècle a connu une croissance exponentielle du nombre et de la diversité des partenaires engagés dans la mission de sauvegarde du patrimoine mondial. Certains, comme la Fondation des Nations Unies et le Fonds pour l'environnement mondial, fournissent des fonds de départ à des fins de conservation. D'autres sont engagés dans des campagnes de sensibilisation à travers des initiatives médiatiques diverses. À noter le succès singulier de l'accord de 2003 avec le Conseil international des mines et des métaux visant à considérer les sites du patrimoine mondial comme des zones interdites à toute exploitation minière. En termes de recherche et de formation, on ne peut qu'applaudir la mobilisation des recherches universitaires ainsi que les initiatives récentes visant à créer des centres de formation de catégorie 2 de l'UNESCO dans des pays aussi divers que la Chine, le Royaume de Bahreïn, le Brésil, le Mexique, l'Espagne, etc.

Quant aux contributions de la Convention, je pense qu'elles sont remarquables. Sur le plan positif, celle-ci a permis un dialogue international extraordinaire sur les questions patrimoniales, favorisant une compréhension plus juste des théories et des pratiques patrimoniales. Son impact se fait sentir au niveau mondial, car sa pensée a rencontré un écho dans tous les coins du monde et a ensuite été adaptée aux situations locales. Le système du patrimoine mondial a influencé la perception des valeurs patrimoniales et la formulation des stratégies de conservation. Les politiques les plus importantes concernent l'évolution du concept de valeur universelle exceptionnelle et le développement d'une surveillance systématique, deux réalisations de taille. Ce dialogue international a conduit à l'introduction de la catégorie des paysages culturels qui comble le fossé entre le patrimoine culturel et le patrimoine naturel, à une interprétation plus souple du concept d'authenticité qui soutient la diversité culturelle et à la création d'une stratégie mondiale ouverte qui encourage les candidatures de tous types. Le concept de valeur patrimoniale s'est développé pour englober non seulement les sites mais également les processus immatériels et socioculturels. Grâce au concept de paysage culturel, la définition du patrimoine s'est élargie pour couvrir l'ensemble des pratiques humaines au niveau territorial, ce qui a permis, entre autres choses, de mettre en relation les cultures autochtones et la conservation de la biodiversité. La promotion d'un dialogue mondial sur le patrimoine, et le développement de la pensée et des pratiques patrimoniales viennent renforcer le succès global de la Convention.

La Convention a aussi beaucoup avancé sur le terrain de la conservation. Parmi ses plus belles réussites, on peut citer Angkor, le sanctuaire des baleines d'El Vizcaino au Mexique, le Parc national de Huascaran au Pérou, le Parc national de Chitwan au Népal, et je pourrais continuer longtemps car il y a beaucoup d'exemples positifs. Pour certains pays, la participation au patrimoine mondial constitue en effet le début de leurs activités de conservation. La Convention a stimulé le développement de modèles et de méthodologies pour la conservation et revendiqué de nombreux succès. Les nombreux défis posés par la protection et la conservation des biens patrimoniaux ont permis de rassembler de nombreux acteurs dans le système du patrimoine mondial, dont les États parties, les gestionnaires de sites, les experts, le personnel de l'UNESCO, les partenaires extérieurs, et surtout les communautés locales. Le dialogue enrichissant qui a suivi a conduit à la mise en place de nouvelles normes et d'outils pour une approche globale de la conservation. Les différents processus de surveillance confirment le lien entre la valeur des sites et la gestion continue, et le développement d'un mode de suivi réactif et systématique a permis au Comité du patrimoine mondial de remplir son rôle d'évaluateur du maintien de la valeur universelle exceptionnelle des sites au fil du temps. La reconnaissance des liens étroits entre la valeur du patrimoine et la gestion des sites est une autre réalisation importante de la Convention, qui a été appliquée au niveau national.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Bien sûr, le système du patrimoine mondial a encore de nombreux défis devant lui : le manque de fonds pour un programme solide de coopération internationale ; les menaces d'un certain nombre de phénomènes tels que l'urbanisation rapide, le tourisme, le développement ; ainsi que ce que j'appelle la politisation rampante.

Lors d'entretiens, les pionniers du patrimoine ont adressé une critique sévère à l'encontre du système du patrimoine mondial pour son incapacité à mettre en place une assistance technique et une coopération internationale. Il existe un fossé entre les nobles aspirations de la Convention et la réalité. Pour ce qui concerne les besoins en ressources humaines, le développement en matière de conservation et aussi la conservation réelle de près de 1 000 sites, le Fonds du patrimoine mondial s'est révélé en grande partie inefficace.

En matière de développement durable, les biens patrimoniaux en bon état sont un atout pour un développement humain équilibré. Néanmoins, la bonne santé des sites du patrimoine mondial se voit menacée par une multitude de sources telles que le développement urbain, le tourisme de masse, l'extraction des ressources et les projets de développement. À titre d'exemple, laissez-moi vous présenter quelques chiffres du tourisme international : le flux de touristes a augmenté considérablement, allant de 25 millions de visiteurs en 1950 à 980 millions de visiteurs en 2011. La pression exercée sur les sites du patrimoine mondial est donc énorme. Malgré les bénéfices économiques apportés par le tourisme de masse, celui-ci peut avoir un impact très négatif sur l'état physique des sites et aussi sur la qualité de l'expérience. Cela peut aboutir à la commercialisation et à la rentabilisation du patrimoine, dans la mesure où le but n'est plus de conserver mais de promouvoir le tourisme. Par ailleurs, les dommages causés aux sites du patrimoine mondial par les conflits armés et l'intolérance apparaissent comme nouveaux dangers qui menacent la vision du patrimoine mondial. Parmi les nombreux exemples, on peut citer la destruction des bouddhas de Bamiyan et du pont de Mostar ou la destruction récente de biens du patrimoine mondial au Mali, en Syrie et en Libye.

En termes d'influence politique, la dernière décennie a enregistré une montée des cas où les intérêts nationaux sapient la vision du patrimoine mondial. La Convention elle-même installe une tension créatrice entre souveraineté et intérêt général, dans le cadre institutionnel qui associe des représentants des gouvernements avec les experts scientifiques de l'UICN, de l'ICOMOS et de l'ICCROM. La plupart des observateurs du système du patrimoine mondial ont noté qu'à partir du milieu des années quatre-vingt-dix, les considérations politiques ont augmenté de manière significative et commencé à prendre le pas sur la dimension scientifique. Cela commence à transparaître dans le discours public des médias dominants, à l'instar de l'article paru dans le célèbre magazine *The Economist* en 2010, par exemple, qui tire la sonnette d'alarme avec en titre « La Liste des sites en péril est en danger » et accuse le système du patrimoine mondial d'être « infecté par la politique. » Au mois de juin dernier, à Saint-Petersbourg, la Directrice générale de l'UNESCO a exprimé son inquiétude sur cette question auprès du Comité du patrimoine mondial. Elle a avancé que « certains développements au sein du processus d'inscription ont affaibli les principes de l'excellence scientifique et l'impartialité qui sont au cœur de la Convention ». Elle a insisté sur la nécessité d'assurer la crédibilité du processus d'inscription et a déclaré que le Comité était confronté à un choix, à savoir ajouter de plus en plus de sites à la Liste sans respecter strictement les critères, ou proposer une véritable vision à même de rajeunir la Convention du patrimoine mondial.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Je dirais que l'idée du patrimoine mondial a émergé dans les années 1960, à une époque où la mise en place de politiques publiques dans les domaines social, culturel et environnemental, était légion. La période extrêmement créative des années soixante était exceptionnelle et ne s'est jamais reproduite à un tel niveau. La Convention de 1972 marque l'un des derniers accords mondiaux mettant en avant le concept de valeur universelle et les obligations internationales dans le domaine du patrimoine. Enracinée dans l'idéalisme et l'enthousiasme des années 1960, la Convention a su s'adapter à l'évolution de la société au cours des quarante dernières années. Bien que le texte de la Convention reste cohérent, le champ de son action s'est élargi avec l'évolution de la compréhension du patrimoine dans toutes ses dimensions humaines et sociales. L'immense succès de la Convention est reflété par le nombre de ses États parties, ce qui confirme son intérêt. Elle a joué un rôle de catalyseur dans la sensibilisation auprès du public et dans l'implication de toutes sortes d'intervenants issus des gouvernements, des communautés locales, des organisations, de la société civile, des populations autochtones ou encore du secteur privé dans ses activités et missions. À l'approche de la fin de ce 40^e anniversaire, l'idée selon laquelle il existe des sites d'une valeur universelle que l'humanité doit en quelque sorte protéger et conserver reste un message positif et puissant. Alors aujourd'hui, à Kyoto, engageons-nous de nouveau dans le rajeunissement du patrimoine mondial.

40^e anniversaire de la
Convention du patrimoine mondial

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Déclaration du Programme jeunesse (Kyoto, 2-5 novembre 2012)



Cliquez pour voir les images associées

Le Programme jeunesse s'est réuni du 2 au 5 novembre en préambule à l'événement de clôture de la célébration du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, en partenariat avec le Ministère des affaires étrangères du Japon et l'université de Ritsumeikan, et avec le soutien du Lions Club de Kyoto et du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Un total de 27 jeunes originaires de 13 pays, aux parcours divers, y a participé, incluant des étudiants et des chercheurs du patrimoine mondial ainsi que des fonctionnaires et des praticiens engagés dans la conservation du patrimoine mondial, à la fois naturel et culturel, dans des régions variées telles que l'Asie, l'Europe, l'Afrique, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud. Les participants ont visité le village de Miyama, qui fait partie de la commune de Nantan, préfecture de Kyoto, afin d'observer l'interaction entre la communauté locale et son patrimoine culturel. Leurs discussions ont donné lieu à la Déclaration des jeunes présentée lors de l'événement de clôture, qui concerne principalement le rôle des jeunes en tant que génération future.

Le 6 novembre, les représentants du Programme jeunesse Yoko Sasaki et Quentin Harada ont présenté sur scène la Déclaration de la jeunesse tandis que les autres participants se tenaient debout dans le public afin de témoigner qu'ils y avaient eux aussi participé.

La Déclaration de la jeunesse affirme que celle-ci est grandement déterminée à transmettre le patrimoine mondial aux générations futures et à mettre son énergie et sa passion au service de la communauté. Elle souligne le besoin d'un mécanisme qui engage les communautés locales et la jeunesse dans le patrimoine mondial et le tourisme durable, ainsi que l'importance de la promotion du patrimoine local vivant, enraciné dans les communautés locales. Elle dresse aussi une liste des Volontaires du patrimoine mondial afin d'impliquer les jeunes dans la promotion et la conservation du patrimoine mondial, et demande à la communauté internationale de soutenir les initiatives de la jeunesse et son implication dans la conservation du patrimoine mondial. Elle conclut enfin en réaffirmant que l'avenir de la Convention du patrimoine mondial réside dans la jeunesse. Le texte intégral de la Déclaration des jeunes figure dans l'Annexe 1.



Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Discussion du panel A : Gérer les défis

Modérateur : Dr Koïchiro Matsuura
ancien Directeur général de l'UNESCO



Les discussions du panel A ont passé en revue les défis et les initiatives qu'a connus la Convention du patrimoine mondial au cours des 40 dernières années.

Résumé des présentations

D'abord, l'examen de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial a été divisé en quatre phases, et les défis et les initiatives caractérisant chacune d'entre elles ont été présentés. À titre d'exemple, la deuxième phase a été marquée par la création du Centre du patrimoine mondial et a apporté des réponses novatrices en intégrant des compétences dans le domaine du patrimoine culturel et naturel.

Par ailleurs, tout en soulignant les contributions de la Convention du patrimoine mondial au développement de lois internationales liées à la culture et à l'environnement, les discussions ont mis en lumière les différences contextuelles depuis l'adoption de la Convention. Des comparaisons ont été établies afin de présenter les thèmes et les défis auxquels la Convention du patrimoine mondial doit faire face, comme la protection des sites du patrimoine mondial contre la destruction inhérente aux conflits armés. Il a été ajouté que la Convention du patrimoine mondial devra faire valoir son expérience et son savoir-faire, et assumer davantage ses responsabilités pour l'avenir.

En s'appuyant sur l'exemple de l'Afrique, les problèmes liés au patrimoine mondial ont été exprimés sur trois points autour de la notion d'équilibre : d'abord assurer une équation équilibrée entre le développement de la qualité de vie, entre autres, et sa coexistence avec les sites du patrimoine mondial ; ensuite, la proportion des sites du patrimoine mondial en Afrique se trouvant en péril ; enfin, reconnaître l'importance de la participation des communautés locales à la conservation des sites.

Il a été noté que l'année 1996 a été charnière puisque, pour la première fois, le Comité du patrimoine mondial n'a pas tenu compte des procédures et des règles établies dans ses Orientations. L'état actuel des choses est tel que les réponses apportées aux différentes menaces qui pèsent sur les patrimoines naturels ne sont pas suffisantes.

En ce qui concerne les Petits États insulaires en développement (PEID), il a été noté qu'une très faible portion de leurs patrimoines culturels est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial. Il a été convenu qu'il était impératif de renforcer la participation des PEID au sein du Comité du patrimoine mondial, de prendre en compte les dures réalités que doivent affronter les patrimoines culturels face aux catastrophes naturelles et de reconsidérer les patrimoines qui tirent efficacement parti du savoir des peuples autochtones.

Enfin, il a été indiqué qu'il était nécessaire d'évaluer le développement, depuis une dizaine d'année, des institutions en tant qu'acteurs dans la Convention, et d'organiser leurs rôles. L'importance de recevoir davantage de soutien de la part de telles institutions et organisations externes a été soulignée, pour une mise en œuvre plus efficace de la Convention du patrimoine mondial à l'avenir.

Panel Discussion A

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Les principaux défis des 40 dernières années du patrimoine mondial

Pr Bernd von Droste

Premier Directeur du Centre du patrimoine mondial



J'ai entre les mains un rapport concernant les 35 ans de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, à laquelle j'ai été associé. Je vais d'abord parler de la première période, les années de 1978 à 1991, que j'appelle la « phase d'expertise », qui traite de la mise en œuvre de la Convention dans ses premières étapes initiales, lorsque plus de quarante États venaient de la rejoindre en 1978. Cette période fut marquée par la mobilisation du plus grand nombre de pays possible et l'établissement d'une première Liste du patrimoine mondial de haute qualité. La base de données de l'UICN et les réseaux d'experts avaient déjà une vue globale du monde. Dans le domaine culturel, en revanche, outre l'absence d'une base de données fiable, la perception subjective jouait un rôle plus important, ce qui a rendu la sélection pour le patrimoine mondial très difficile. Le Comité du patrimoine mondial consulta très prudemment des groupes de travail et le Groupe du patrimoine mondial lors de la séance. Les décisions faisaient presque toujours l'objet d'un consensus, selon la recommandation des Organisations consultatives. D'emblée, cependant, un conflit majeur émergea concernant les privilèges du Comité du patrimoine mondial vis-à-vis des États parties. La question fut soulevée, par exemple, dans le cas de sites menacés du patrimoine mondial, tels que Manas en Inde ou le Parc national du Simien en Éthiopie, etc.

Avec la création du Centre du patrimoine mondial en 1992, nous sommes arrivés à la deuxième phase, qui a duré jusqu'en 1999 et que l'on pourrait qualifier de « phase d'intégration » ou de « consolidation. » La création du Centre du patrimoine mondial permit de rassembler les compétences en matière de patrimoine culturel et naturel. Cette nouvelle entité permit de faciliter l'introduction du concept de paysages culturels et d'envisager la conservation du patrimoine comme un continuum entre nature et culture. En outre, la communication et l'implication du public devinrent un enjeu majeur. À ce titre, une attention particulière fut accordée à la mobilisation des jeunes. En créant des outils de base pour l'apprentissage et l'enseignement, nous préparions le passage du flambeau aux jeunes générations. De nombreuses dispositions furent prises, comme la production de livres et de films sur le patrimoine mondial, ainsi que la mise en ligne d'informations sur Internet avec l'aide de Peter Start. Un bulletin d'information trimestriel du patrimoine mondial fut lancé par le centre en 1993, suivi en 1996 de la publication de la *Revue du patrimoine mondial*. En 1994, la Conférence de Nara amena une plus grande souplesse dans l'application de la Convention. Surtout, cette phase posa les bases d'une surveillance systématique des sites du patrimoine mondial. Quant à la reconnaissance du Centre nordique du patrimoine mondial, rebaptisé plus tard Fondation nordique du patrimoine mondial, comme centre de catégorie 2 de l'UNESCO, elle fut une étape capitale pour les futurs travaux décentralisés du patrimoine mondial. En outre, l'organisation des Villes du patrimoine mondial fut créée à Québec, Canada.

La troisième phase, de 2000 à 2005, que j'appelle la « phase de flexibilité » ou la « phase de réajustement politique », se concentra principalement à la tâche d'atténuer le déséquilibre de plus en plus flagrant de la Liste du patrimoine mondial, notamment pour corriger l'approche purement eurocentrique. La Déclaration de Budapest exprima cette préoccupation. Les études mondiales peuvent-elles, à l'avenir, contribuer à un meilleur équilibre ? Je tiens à répondre brièvement à cette question en affirmant que les efforts furent sapés par les intérêts des pays qui usèrent de moyens politiques pour obtenir gain de cause. En effet, une plus grande souplesse du Comité dans l'application des critères avait permis une participation beaucoup plus vaste à la Convention du patrimoine mondial, souvent au détriment de la qualité de la Liste et de l'administration de la Convention. L'introduction d'un rapport de surveillance systématique des biens du patrimoine mondial par les régions finit par produire de nombreuses indications précieuses sur les problèmes rencontrés. L'importance des plans de gestion et des propositions pour chaque site du patrimoine mondial devint de plus en plus reconnue. En outre, la nécessité de formuler

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

des observations précises sur l'importance universelle et la valeur des sites fut capitale pour améliorer la qualité de la Liste du patrimoine mondial et sa perception.

Il y a enfin la 4^e phase, de 2006 à aujourd'hui, que j'appelle la « phase de surcharge. » Cette phase fut marquée avant tout par le nombre de biens inscrits au patrimoine mondial, près de 1 000, et le fait que pratiquement tous les États membres de l'UNESCO rejoignirent la Convention. Ces aspects quantitatifs ont clairement provoqué une surcharge de travail pour toutes les organisations internationales concernées, ainsi que pour le programme du Comité du patrimoine mondial. Il est, en fait, devenu aujourd'hui très difficile de trouver du temps pour un débat de fond au sein du Comité, tant celui-ci est désormais dominé par des diplomates plutôt que par des experts du patrimoine. Quoi qu'il en soit, la qualité de la Liste dépend finalement de la décision du Comité. Sa composition électorale tient davantage du caractère diplomatique que de l'expertise technique, ce qui laisse à penser que le travail peut être parfois gouverné par des compromis politiques plutôt que par un jugement professionnel. Cet écueil, que l'on trouve dans de nombreux organismes intergouvernementaux, n'a malheureusement pas toujours été évité. D'un autre côté, il convient de mentionner qu'en 2007, le Comité du patrimoine mondial a exercé sa pleine autorité, pour la première fois dans l'histoire de la Convention, en donnant la priorité à la Liste des sites en péril et en radiant certains biens de la Liste du patrimoine mondial. Cette nouvelle fermeté dans la prise de décision, qui joua en faveur de la crédibilité de l'organisation, peut être illustrée par le cas de Dresde.

Aujourd'hui, un nouveau défi se dessine concernant le patrimoine mondial : le changement climatique, qui s'accélère. De nombreux sites du patrimoine mondial montrent déjà des signes avant-coureurs d'effets du réchauffement climatique. Les changements climatiques produits par l'homme auront également des répercussions importantes sur les efforts de l'UNESCO visant à conserver la diversité biologique et culturelle dans l'avenir. Je ne pense pas que cela ait été suffisamment abordé jusqu'à présent. La destruction de quartiers historiques de villes comme Dubrovnik, Alep, Tombouctou, Palmyre, et celle des bouddhas géants de Bamiyan démontrent l'incapacité de la Convention à protéger le patrimoine mondial en temps de guerre, et même parfois en temps de paix. De fait, notre plus grand défi reste l'identification et la mise en application de mécanismes efficaces pour faire face à ces changements. Nous devons construire une culture civique mondiale en toute équité pour les générations futures. La prochaine étape se doit d'être celle de l'élaboration d'une éthique du patrimoine mondial, ainsi que celle de l'externalisation et de la décentralisation.

Un éclairage juridique : la Convention du patrimoine mondial comme modèle de souveraineté responsable

Pr Francesco Francioni

Ancien Président du Comité du patrimoine mondial, Italie



Je suis très fier et très heureux de participer à cet événement marquant le 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Je tiens tout d'abord à remercier l'UNESCO et le gouvernement japonais pour leur invitation et leur hospitalité. Cela me donne l'occasion de retrouver collègues et amis avec qui je partage l'engagement et la passion pour la promotion du patrimoine mondial. Mais comme nous avons très peu de temps, je vais me limiter à quatre points essentiels.

Le premier point est la contribution de la Convention du patrimoine mondial au développement du droit international. Celle-ci est, je pense, unique si l'on considère qu'il y a 40 ans le droit international concernant la protection du patrimoine naturel et culturel existait à peine. La Convention du patrimoine mondial fut à la pointe d'un vaste mouvement normatif

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

qui a transformé l'idée selon laquelle les biens culturels relevaient de la propriété d'une nation ou de la propriété privée, en un concept cosmopolite de transmission de patrimoine à travers l'expérience humaine et la connaissance. En même temps, la Convention du patrimoine mondial, avec la Déclaration de Stockholm de 1972 et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, ont ouvert la voie au mouvement spectaculaire lié au droit de l'environnement, inventant les bases nécessaires au travail sur la diversité culturelle, la biodiversité, la désertification pour cause climatique, les services écosystémiques et de nombreux autres domaines de la protection de la nature.

Le deuxième point concerne le défi de suivre le rythme de l'accélération du droit international. De nos jours, le droit international n'est plus celui que nous connaissions en 1972. La mondialisation économique a entraîné la création d'organes de gouvernance mondiale, en particulier dans le domaine du commerce avec l'OMC, de l'investissement étranger et de l'intégration économique régionale via des systèmes d'application et un règlement obligatoire des différends. Aucun développement similaire n'existe dans le domaine du patrimoine culturel et naturel. Nous sommes donc confrontés au risque d'un grave déséquilibre dans le développement du droit international et à la nécessité de promouvoir en son sein une dimension plus culturelle et environnementale.

Le troisième point concerne le défi posé par la violence et les conflits armés d'aujourd'hui. Nous avons déjà entendu parler des zones où cela se produit. Nous ne sommes pas à cours de règlements et de normes juridiques, malgré la Convention de La Haye de 1907, le Protocole 1 de 1977 avec les articles 53 et 55, et le Protocole 2 de la Convention de La Haye de 1954. Ce qui manque, c'est un système d'application qui puisse permettre de faire face à une crise majeure. Il existe plusieurs moyens de surmonter ce manque. L'un d'eux est une coopération accrue des services de renseignement, impliquant le Conseil de sécurité des Nations Unies. Un autre est le recours au principe de la responsabilité pénale individuelle lorsque les biens culturels et le patrimoine naturel sont menacés. Enfin, la nécessité d'une interprétation plus flexible des exigences de la souveraineté territoriale des États dans des cas d'extrême urgence, comme prévu par les articles 7, paragraphe 3, et 19 de la Convention.

Pour conclure, permettez-moi d'en venir au point le plus important de ma présentation au regard de la loi. Alors que la Convention du patrimoine mondial traverse sa crise de la quarantaine, elle doit trouver les moyens d'éviter d'être victime de son propre succès, comme cela a été suggéré tout à l'heure par mon collègue. Une façon de relever ce défi, à mon avis, est de se concentrer sur le rôle pédagogique et normatif de la Convention du patrimoine mondial. Il convient de faciliter la décentralisation maximale vers les États parties des tâches opérationnelles liées à la stratégie de conservation et des mesures concernant les sites du patrimoine mondial. Cela passe par la promotion de ce que j'ai appelé, dans le titre de mon exposé, une « souveraineté responsable », à savoir une approche ascendante dans la mise en œuvre de la responsabilité et de l'exercice de la souveraineté. Autrement dit, l'exercice du pouvoir doit permettre la réalisation des intérêts publics de l'humanité et la protection des biens culturels et naturels. Cette approche de « bas en haut » est nécessaire à un moment où la crédibilité et même la légitimité des autorités publiques sont remises en cause par les organisations internationales. On constate aujourd'hui une volonté qui s'exprime un peu partout de revenir aux communautés locales, aux populations autochtones et aux groupes qui ont un rôle à jouer dans la promotion des valeurs concernant le patrimoine culturel et naturel.

Quarante ans est un bel âge, l'âge de la maturité, et, même si la Convention du patrimoine mondial est encore jeune, elle possède suffisamment d'expérience, de savoir-faire et de volonté pour faire face à quarante années supplémentaires d'une vie intense.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Équilibrer l'équation de la Convention du patrimoine mondial en Afrique

Dr Dawson Munjeri

Délégué permanent adjoint du Zimbabwe auprès de l'UNESCO, Zimbabwe



Cliquez pour voir les images associées

Je voudrais traiter de la question de l'équilibre. Pour ce faire, je me pencherai sur trois dimensions : d'abord sur le cadre conceptuel de la Convention, ensuite sur son équilibre et enfin sur son équilibre dans le contexte communautaire, le tout dans le cadre général du développement durable du patrimoine mondial.

En toile de fond, Palmyre en Syrie, que je n'ai pas choisie en écho aux problèmes actuels, mais pour des questions de patrimoine, d'un point de vue à la fois physique et métaphorique.

En ce qui concerne l'Afrique, je pense que la discussion a tendu à être exagérément simplifiée à la binarité entre développement de l'économie et problèmes de conservation. Je cite : « Là où il n'y a pas de pain, comment pouvez-vous dire " laissez-leur le patrimoine " » Ce qui est, et j'insiste là-dessus, une mauvaise métaphore, parce que nos cultures sont précieuses, quel que soit le niveau de développement économique. Ce n'est pas le pain ou le patrimoine, mais le pain et le patrimoine. Le problème de cet équilibre dépend de la quantité que nous pouvons avoir de chaque.

Je voudrais évoquer la campagne de Nubie pour illustrer la question de l'équilibre. L'Égypte a toujours été confrontée à d'importantes inondations et s'est efforcée de détourner les eaux du Nil afin d'irriguer les régions alentour et, par-là même, d'améliorer la qualité de vie des populations. De toute évidence, les conséquences s'avéraient désastreuses pour le patrimoine de l'humanité et de l'Égypte. Ce genre de situation se répète actuellement : un site en Afrique du Sud affronte les mêmes problèmes. La question de l'équilibre est récurrente en Afrique. Il va de soi que le principe de l'équité intergénérationnelle (IGE), qui a été énoncé par la jeunesse cet après-midi, doit être respecté. L'IGE impose à chaque génération des obligations planétaires que nous devons également transmettre. Ce point de vue, partagé par toute l'Afrique, on le retrouve dans la déclaration de Johannesburg en septembre 2012 que je cite brièvement : « Le développement durable et le patrimoine mondial doivent coexister, et l'un ne doit pas être sacrifié au profit ou à la survie de l'autre. La protection et la conservation des sites doivent être articulées à partir de ces deux dimensions. »

Toujours pour rester dans la question de l'équilibre, j'aimerais maintenant aborder celui qui touche à la Convention elle-même. Actuellement, seulement 9 % des sites du patrimoine mondial proviennent du continent africain. De cette part, 42 % sont en danger. Nous pensons que ces éléments doivent être abordés : pourquoi certaines régions sont-elles sous-représentées et les autres sur-représentées ? Sans entrer dans les articles 1 et 2 de la Convention qui s'y rapportent, je voudrais juste dire qu'il y a encore beaucoup d'efforts à fournir pour répondre à ces questions.

Il me reste enfin à aborder le troisième point, une question importante puisqu'il s'agit de l'équilibre des intérêts dans le rôle des communautés. En 2002, dans ses Objectifs stratégiques, la Convention ne faisait aucune référence spécifique aux communautés, c'est pourquoi nous nous sommes engagés à les ajouter avec le cinquième « C » en 2007, qui déclare que la conservation du patrimoine culturel et naturel doit être faite avec l'implication active des communautés qui ont une relation étroite avec le patrimoine en question. Qu'est-ce que cela a donné en Afrique ? L'audit externe réalisé en 2010 démontre malheureusement que cela reste une déclaration de principe qui n'a pas encore été mise en œuvre. Dans le contexte de l'Afrique, le Kenyan Albert Mumma a dit : « L'hégémonie des systèmes étatiques est dominante, avec pour conséquence l'aliénation des communautés à ce patrimoine. Il s'agit d'une question fondamentale qui doit être abordée par nos États et nous-mêmes. »

Permettez-moi de constater qu'il existe des résultats positifs, à l'instar du site de Kasubi, en Ouganda, qui dépend entièrement de la communauté locale pour sa survie, et dans lequel nous pouvons clairement voir le rôle que celle-ci y joue.

Donc pour résumer, lorsqu'on parle de communautés, il ne s'agit pas tant de nous mais de justice.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Une perspective historique sur l'évolution de la Convention du patrimoine mondial

Dr James Thorsell

Conseiller senior du patrimoine mondial de l'UICN, Canada



Il y a trente ans, j'ai représenté l'UICN lors de la 7^e réunion du Comité du patrimoine mondial à Florence. C'était en 1983. La Convention en était alors à ses balbutiements. À cette époque, il y avait seulement 45 sites naturels inscrits sur la Liste et 78 États parties. Les premières années furent relativement faciles. La désignation de la plupart des sites emblématiques coulait de source et nous étions confrontés à peu de problèmes importants. Même quand il y avait des problèmes, le Comité avait un bureau de 7 membres qui se chargeaient d'examiner les dossiers et d'ébaucher les mesures à discuter lors des réunions. Ma première décennie de travail avec l'UICN s'acheva sur les événements du 20^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial à Washington et de la Conférence des parcs à Caracas. Il s'agissait pour l'essentiel de réunions constructives et de félicitations, même s'il en est effectivement sorti des résultats. Nous avons détaillé pour la première fois l'importance de la protection du patrimoine mondial et confectionné un livre qui rassemblait 21 modèles de réussite concernant des sites que la Convention du patrimoine mondial avait effectivement sauvés.

Puis vint 1996 et la Réunion de Mérida. Ce fut une année charnière, qui a vu d'importants changements se mettre en place. Après un très long débat sur une proposition concernant un site naturel, qui a beaucoup divisé les intervenants, le Comité, pour la première fois de son histoire, n'a pas tenu compte des procédures et règles énoncées dans les Orientations. En effet, comme l'a noté un délégué, six paragraphes des Directives furent rejetés. L'un des participants avança que la Convention était en passe de devenir un simple instrument politique. Un autre délégué alla beaucoup plus loin en déclarant que le Comité avait terni son équilibre en refusant d'appliquer ses propositions.

Le Comité a depuis continué de se démarquer régulièrement de ses propres règles. Cette tendance semble s'être confirmée ces dernières années, mettant à mal sa crédibilité.

L'une des raisons pour laquelle l'UICN continue de soutenir le patrimoine mondial a été le nombre impressionnant de réalisations en matière de conservation des biens naturels du patrimoine mondial. À titre d'exemple, le rapport issu du Congrès mondial sur les parcs tenu il y a 10 ans fait part d'améliorations majeures concernant la conservation de 45 sites naturels et atteste de la nécessité et de l'efficacité de la protection du patrimoine mondial.

Après avoir assisté à 20 réunions du Comité du patrimoine au terme de 20 ans de service au sein de l'UICN, je me suis rendu compte que je n'approuvais pas certaines directions prises par la Convention. Il y avait tout d'abord le rythme effréné des candidatures et l'inscription de nombreux sites naturels secondaires. La Liste n'était plus tant une sélection des sites les plus remarquables du patrimoine mondial qu'un inventaire des lieux importants dans le monde, dont la valeur universelle exceptionnelle était pour certains plus que douteuse.

Le deuxième point qui me préoccupait était que les réunions du Comité motivées par des considérations politiques étaient légion, et que de nombreuses délégations ne fondaient plus leurs arguments sur des rapports d'experts. Bien sûr, cela a conduit à des évaluations techniques dénuées d'intérêt et la Liste elle-même perdit tout son sens.

Le troisième problème était les menaces de plus en plus récurrentes envers les sites naturels mises en évidence par un système de surveillance plus sophistiqué. La capacité du Comité à répondre adéquatement à ces menaces ne fut pas au rendez-vous. Les mesures de conservation commençaient à nous glisser entre les doigts.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Le patrimoine mondial avait-il perdu de vue sa mission ? C'est ce que je me suis demandé. Selon l'évaluation réalisée l'an dernier par l'audit externe de l'UNESCO, le patrimoine mondial était en effet en train de s'égarer. Suite à son examen complet de la stratégie globale, l'audit a produit un ensemble de 26 recommandations en mesure de remettre la Convention sur le droit chemin. L'Assemblée des États parties a eu le mérite de prendre acte de ces recommandations, ce qui est de bon augure pour les réformes à venir et, comme Christina Cameron l'a formulé, pour sauver le Comité de son déclin continu.

Perspective des Petits États insulaires en développement (PEID)

Mme Alissandra Cummins

Directrice du musée de La Barbade et de la société d'histoire, La Barbade



Cliquez pour voir les images associées

Ma courte présentation d'aujourd'hui portera sur les problèmes rencontrés par les Petits États insulaires vis-à-vis de la Convention du patrimoine mondial. J'aimerais tout d'abord revenir sur le contexte historique des PEID. Dans presque tous les cas, les PEID sont d'anciennes colonies dont la valeur des ressources naturelles a été établie en fonction des besoins des pays colonisateurs pour alimenter l'expansion de leurs empires respectifs. À cet égard, les populations autochtones de ces territoires ont également été considérées comme une forme de ressource naturelle exploitable, incapable de produire pour elle-même une histoire humaine valide. De même, la documentation produite par ces territoires à partir de cette période est centrée autour d'un discours construit à travers le prisme de l'exploitation des ressources. Il n'est donc pas surprenant de voir que le traitement du patrimoine culturel des PEID par les savants coloniaux découle du même état d'esprit. Le patrimoine mondial a encore besoin d'examiner les transformations radicales, comme par exemple dans le monde atlantique du XVIII^e siècle avec l'émergence et la croissance du système caribéen des plantations, parallèlement à celle des sciences naturelles et d'autres processus similaires qui ont eu lieu dans d'autres régions. Les réseaux du commerce triangulaire, de l'esclavage, des puissances industrielles et de la Révolution rattachaient aux sciences naturelles l'imagination littéraire et artistique, aussi les premiers travaux littéraires et philosophiques de l'époque étaient saturés des théories de l'histoire naturelle, dont les implications furent profondes. Il est donc impératif de comprendre que ces îles, les PEID, n'étaient pas du tout périphériques et exotiques mais intellectuellement au cœur du développement des récits historiques et de la croissance économique à l'échelle mondiale.

Par conséquent, la connaissance écrite produite durant l'ère coloniale a constitué la base d'une pensée académique très limitée sur le patrimoine culturel de ces territoires et n'a en aucune façon reconnu la nature binaire de cette relation. Les interprétations autochtones du patrimoine culturel, quant à elles, diffèrent grandement de cette pensée académique dans la mesure où elles sont principalement et traditionnellement transmises oralement. Il convient d'ailleurs d'insister sur l'importance de ces interprétations quant à la valeur qu'elles assignent aux sites. Il y a par exemple très peu de compréhension, en dehors des communautés des PEID, du fait que la mer n'est pas un phénomène seulement naturel, mais aussi culturel. La mer comme moyen de commerce, de migration et d'échange porte en elle une signification culturelle considérable pour l'identité des populations autochtones. Cela fut particulièrement édifiant en République du Vanuatu avec l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du Domaine du chef Roi Mata. Mais cette compréhension est aussi capitale pour d'autres régions. L'élaboration du patrimoine culturel et naturel via la circulation des personnes et de la vie végétale entre les îles et les régions n'a pas été suffisamment prise en compte par les chercheurs. On peut citer à titre d'exemple le deuxième voyage réussi du capitaine Bligh entre 1791 et 1793 depuis l'ancienne Tahiti, avec à son bord des graines d'arbre à pain et d'autres plantes, qui fut conçu par Sir Joseph Banks aux jardins de Kew à dessein de nourrir les esclaves des Caraïbes. La disponibilité d'une documentation historique authentique sur la valeur culturelle des sites proposés est primordiale pour l'inscription

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

sur la Liste du patrimoine mondial. La domination des vues colonialistes a non seulement influencé l'interprétation des États parties des PEID et des Organisations consultatives mais aussi le Comité du patrimoine mondial à propos de la valeur patrimoniale réelle des propriétés dans les PEID. Pour remédier au manque d'exactitude des interprétations documentées, il est évident que davantage de connaissance écrite doit être produite à partir des perspectives autochtones. Toutefois, il faut noter que la création de centres de connaissances sur ces sites, comme les universités, n'est advenue dans les PEID qu'à partir des années 1950.

De plus, les États parties doivent garantir un certain niveau d'expertise pour remplir leurs obligations. En ce sens, en raison de la petite taille et des ressources limitées des PEID, on n'y trouve habituellement qu'une quantité très limitée, pour ne pas dire inexistante, d'expertise dans certains de ces États parties. Cette lacune doit être prise en compte.

Je voudrais vous présenter quelques statistiques, pour votre considération. Le défi auquel sont confrontés les PEID s'illustre par leur faible participation au sein de la Convention. Voici quelques-unes des statistiques à méditer. En 1980, Haïti est le premier PEID à adhérer à la Convention, suivi par les Seychelles plus tard cette même année. Depuis, Haïti n'a été en mesure d'inscrire qu'un seul site sur la Liste. On compte actuellement 32 PEID au sein de la Convention, ce qui représente 16,8 % de ses États parties. Pour à peu près la moitié, soit 17 PEID, on dénombre seulement 28 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ce qui représente 2,9 % de la Liste. Parmi ceux-ci figurent 19 biens du patrimoine culturel, 7 sites issus d'un même PEID, Cuba, et un site mixte. Autrement dit, seulement 13 sites du patrimoine culturel des PEID autres que Cuba sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. En 1988, 16 ans après l'entrée en vigueur de la Convention, Cuba était le premier PEID à faire partie du Comité du patrimoine mondial, et jusqu'à présent, seuls 5 PEID ont siégé au Comité, dont 4 seulement au cours de la dernière décennie.

Je voudrais attirer votre attention sur l'émancipation des PEID et leur lutte pour une meilleure reconnaissance au sein du système des Nations Unies et de la Convention, qui commence avec le Programme d'action de la Barbade en 1994, dans lequel il est dit que la survie des petits États insulaires est fermement enracinée dans leurs ressources humaines et leur patrimoine culturel, qui constituent leurs plus gros atouts. Ces atouts sont toutefois mis à l'épreuve et tous les efforts doivent être fournis pour assurer la position centrale des populations autochtones dans le processus du développement durable. Cela a été renforcé par la Stratégie de Maurice en 2004, qui décrit les étapes concrètes pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade. De plus, l'addition du 5^e C, communauté, aux 4 C, a été une étape importante pour les PEID.

Je voudrais maintenant en venir au dernier point de ma présentation, qui concerne le renforcement de la participation des PEID dans la Convention. Il faut comprendre qu'il y a plusieurs réalités attachées aux PEID. On constate une perception dominante issue de la mondialisation qui voit les PEID comme des paradis sereins et calmes alors qu'en fait, la vie n'y est pas rose. L'autre réalité, c'est que ce sont aussi des lieux particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles telles que les ouragans, les éruptions volcaniques, les tremblements de terre, et plus récemment le changement climatique ainsi qu'à toutes les formes de pénétration culturelle. Il y a un profond besoin de retracer les limites spatiales et linguistiques des histoires coloniales et nationales antérieures qui ont servi à circonscrire les valeurs attribuées aux PEID dans le contexte du patrimoine mondial. D'autres recommandations sont à préconiser pour améliorer la participation des PEID – je les ai évoquées, mais je n'ai pas le temps de les approfondir. Il y en a six qui je pense doivent être prises en considération et j'espère pouvoir vous les faire partager lorsque vous aurez un moment.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

M. Francesco Bandarin

Sous-directeur général pour la culture, UNESCO

Je voudrais utiliser le temps qui m'est imparti pour faire le point sur une question qui, je le pense, est d'une grande importance, aujourd'hui et dans l'avenir : le besoin d'évaluer le développement des institutions et organisations qui entourent la Convention du patrimoine mondial. Disons le franchement, sans celles-ci — sans cette galaxie d'institutions — la Convention ne fonctionnerait pas. Nous avons besoin d'un certain nombre d'institutions et d'organisations endossant des rôles différents autour des activités de la Convention. Certaines de leurs missions concernent le processus statutaire, bien sûr, mais il en existe bien d'autres qui soutiennent la Convention dans le domaine du renforcement des compétences, de la recherche et du plaidoyer. Je considère que cette « galaxie », comme je l'appelle, d'institutions et d'organisations demande beaucoup d'attention de la part de la Convention pour la rendre plus efficace. Nous avons bien sûr des institutions internes, comme le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, qui jouent leur rôle de soutien statutaire à la Convention. Il n'est pas question d'oublier que ce système a été renforcé ces dix à quinze dernières années. C'est également grâce à vous Dr Matsuura, car vous nous avez beaucoup soutenus durant la dernière décennie. Aujourd'hui nous avons un système plutôt bon et efficace, fondé sur l'organisation du Centre du patrimoine mondial en unités régionales et spécialisées, etc., et sur des Organisations consultatives régulièrement développées. Mais ce système n'est pas à l'abri des risques. Nous faisons face à des difficultés pour maintenir le niveau de services et les résultats que le patrimoine mondial connaît en général.

Aussi nous avons l'occasion de réfléchir sérieusement sur les moyens de renforcer encore et de réformer cette institution. Je pense qu'un pilier de notre activité est le système des Commissions nationales. Certaines sont des institutions hautement performantes. Dans les cas où une commission nationale travaille en bonne intelligence avec une branche du patrimoine mondial ou avec le Comité du patrimoine mondial, le travail est vraiment facilité et les résultats plus efficaces pour le pays.

Il existe aussi des organisations et associations de sites du patrimoine mondial qui ne sont peut-être pas si rares : on en rencontre en Inde, en Italie, en Espagne et en France. Peut-être est-ce quelque chose à encourager. Il y a aussi des organisations uniques comme les Villes du patrimoine mondial. Nous devons développer et renforcer la coopération entre ces structures et l'UNESCO.

Nous avons eu, dans la décennie passée, l'idée de créer ces centres UNESCO de catégorie 2. C'était une bonne idée car les résultats sont satisfaisants. Aujourd'hui il en existe huit dans le monde et quelques autres sont en préparation. Nous savons tous que ces centres sont un investissement très important pour l'avenir, car ils soutiennent les processus de renforcement des connaissances et de recherche. Ils collaborent également, d'une façon ou d'une autre, avec les chaires UNESCO. On compte environ 30 chaires UNESCO travaillant sur le patrimoine mondial et elles apportent un grand soutien à cet effort énorme et sans fin de formation et de recherche, entre autres.

Il existe d'autres institutions comme UNITWIN ou d'autres structures qui travaillent sur la Convention du patrimoine mondial dans un cadre élargi. Le domaine de la recherche est riche mais encore assez peu structuré.

De nouveaux acteurs montent en première ligne. Nous avons tous remarqué qu'à la dernière session du Comité du patrimoine mondial, à Saint-Petersbourg, un nouvel acteur, l'association des ONG, a proposé d'organiser un forum précédant la session du Comité, comme le font de nombreuses institutions intergouvernementales lors des réunions du Comité. Il est encore trop tôt pour évaluer cela mais il est très important que le système de la Convention aide le monde des ONG à se positionner et à jouer son rôle, qui peut être de critique ou de soutien.

Enfin, il y a une question que nous devons certainement traiter à l'avenir, c'est la question des populations autochtones. Il y a dix ans, le Comité du patrimoine mondial a rejeté la proposition de créer un conseil d'experts autochtones. Mais il y a cinq ans, les Nations Unies ont adopté la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Il est temps pour le Comité de réexaminer cette question.

En conclusion, je dirai que nous devons faire un effort supplémentaire pour structurer et agrandir cette importante galaxie de soutiens – institutions et organisations – entourant la Convention du patrimoine mondial.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines



Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

**Modéré par M. Kishore Rao,
Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO**



Cliquez pour
voir les images
associées

[M. Rao d'abord a présenté l'image globale de la célébration pour le 40^e anniversaire de la Convention](#)

Vous vous souvenez que ce matin, dans ses remarques d'ouverture, la Directrice générale a déclaré que c'était une très bonne idée d'ouvrir la célébration du 40^e anniversaire à tous les États parties et de ne pas réserver cette célébration à un seul pays. Ce fut très gratifiant de constater l'enthousiasme spontané avec lequel tous les États parties ont réagi et organisé de multiples événements au cours de l'année dans différents pays, et nous avons compté 70 événements officiels organisés par 37 États parties à la Convention. Certains de ces événements vont même se prolonger après cette cérémonie de clôture ici au Japon, jusqu'à la fin de l'année calendaire, et plusieurs activités sont encore en préparation. Vous verrez sur l'écran le compte total de ces soixante-dix événements officiels : je suis sûr que vous pourrez vous identifier avec certains car nombre d'entre eux étaient sous-régionaux, régionaux et internationaux et vous avez peut-être participé à ces activités ou vous les avez peut-être même organisées. Ces événements ont pris la forme non seulement de réunions, de conférences ou d'ateliers d'experts, mais également d'expositions et d'événements publics, de sessions de formation, de campagnes de sensibilisation, de communication, d'initiatives, même de visites guidées et de concerts, etc. Vous trouverez la liste complète de ces événements sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial, accompagnée des rapports issus de ces activités.

Nous avons pensé mettre en avant un événement représentatif par région géographique. Aussi, nous avons choisi six intervenants pour représenter cinq régions, qui vont vous détailler les événements. Vous imaginez bien que nous avons reçu des demandes de nombreux autres participants qui ont organisé d'autres activités ou qui y ont pris part et désiraient les présenter. Cependant, je vous demande d'être indulgents car il n'est simplement pas possible de permettre à tous de présenter les activités organisées. Aussi j'espère que les représentants régionaux, au cours de leurs présentations, évoqueront également certaines des autres activités organisées dans les régions.

Outre les États parties, les Organisations consultatives, ICOMOS et UICN, en particulier, ont également organisé des événements spéciaux pour célébrer le 40^e anniversaire. Ainsi l'UICN a tenu son Congrès mondial de la conservation sur l'île de Jeju en République de Corée, et plus de cinquante événements ont été consacrés à des thèmes concernant le patrimoine mondial, et ce en l'honneur du 40^e anniversaire. L'Assemblée générale de l'ICOMOS en novembre 2011 a adopté la Déclaration de Paris sur le patrimoine comme moteur du développement, ce qui était évidemment en relation étroite avec le thème de notre 40^e anniversaire qui est Le patrimoine mondial et le développement durable. La Journée des monuments et des sites de l'ICOMOS, le 18 avril de chaque année, a été cette année consacrée au patrimoine mondial, et plusieurs réunions d'experts et ateliers ont été organisés par les branches nationales de l'ICOMOS. La récente Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, à Hyderabad en Inde, a même accordé de l'espace à des événements sur le patrimoine mondial naturel.

À côté des activités organisées par les États parties et les Organisations consultatives, je ne me permettrai certainement pas d'oublier de mentionner les nombreuses activités organisées par nos partenaires du secteur privé. Panasonic, par exemple, a organisé des expositions spéciales, et la chaîne de télévision National Geographic a produit des films pour sensibiliser tout spécialement les jeunes. Avec la Smithsonian Institution, aux États-Unis, nous avons lancé une exposition virtuelle sur le patrimoine mondial. NHK, la corporation japonaise de télédiffusion, continue à nous fournir des vidéos sur le patrimoine mondial pour notre site Internet et pour nos archives en ligne. La chaîne de télévision TBS a produit spécialement pour ce 40^e anniversaire cinquante courts-métrages présentant des sites du patrimoine mondial. La chaîne History a également réalisé plusieurs films et annonces publiques. Ainsi, un grand nombre de partenaires du secteur privé a contribué à cette célébration du 40^e anniversaire. Nous les remercions tous.

Pour le panel d'aujourd'hui, cinq régions sont représentées. Chacune présente l'événement organisé localement. Nous allons commencer par un événement organisé au Brésil, qui a été en fait mandaté par le Comité du patrimoine mondial à la suite de la réunion consultative sur Le patrimoine mondial et le développement durable qui devait approfondir l'objectif du 40^e anniversaire. L'atelier brésilien s'est tenu en février de cette année et, comme nous n'avons pas de représentant du Brésil, Mme Carolina Castellanos, conseillère pour la culture au Mexique, qui a participé à cette réunion, le présentera. Puis nous passerons aux autres régions.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Réunion consultative sur le patrimoine mondial et le développement durable (Ouro Preto, Brésil, 6-8 février 2012)

Mme Carolina Castellanos, conseillère pour le patrimoine culturel, Mexique



Cliquez pour voir les images associées

Je vais présenter les résultats de la réunion consultative d'experts sur le patrimoine mondial et le développement durable, et parler brièvement de l'atelier d'experts internationaux sur la Convention du patrimoine mondial et les questions indigènes qui a eu lieu au Danemark en septembre 2012.

Le débat sur la relation entre conservation et développement a eu la part belle pour ce qui est du patrimoine. Il est nécessaire d'intégrer le développement durable aux pratiques de la Convention de 1972.

En février 2012, une réunion consultative d'experts sur le patrimoine mondial et le développement durable a eu lieu à Ouro Preto, Brésil. Son objectif principal était de discuter des manières d'intégrer la perspective du développement durable aux processus du patrimoine mondial. Tout au long de 2012, le Centre du patrimoine mondial a travaillé pour s'assurer que le patrimoine soit pris en compte à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). La réunion d'Ouro Preto était une opportunité de discuter de la relation générale entre patrimoine et développement durable. Elle a réuni 50 participants comprenant des experts de chaque région. Les séances de travail ont exploré la manière possible d'intégrer le développement durable dans les efforts de conservation du patrimoine mondial en utilisant des expériences vécues. Les participants ont affirmé que la conservation du patrimoine et l'impulsion du développement durable ne s'opposaient pas dans leurs buts. Une politique patrimoniale plus volontaire qui met l'accent sur la relation avec les communautés locales et le développement durable est nécessaire.

Précisément, les participants à la réunion ont proposé que la politique idéale :

- assure que le potentiel du patrimoine mondial à contribuer au développement durable soit complètement exploité ;
- aide les acteurs à exploiter les bénéfices de l'engagement dans le développement durable ; et
- assure que la Convention du patrimoine mondial soit alignée sur les objectifs plus généraux du développement durable.

L'identification, la protection et la gestion du patrimoine mondial doivent être intégrées au niveau supérieur de la politique de développement, de manière à ce que les approches multisectorielles et interdisciplinaires puissent être menées et que l'on puisse protéger les groupes vulnérables. Une partie de ceci a été traitée dans la réunion au Danemark mentionnée plus haut, où les participants ont insisté sur le fait que les groupes autochtones doivent être reconnus comme ayant des droits et pas seulement comme des acteurs dans les décisions les affectant. La réunion d'Ouro Preto a proposé qu'un petit groupe d'experts soit désigné pour développer une politique et que le Comité du patrimoine mondial ajoute un sixième « C » à ses objectifs stratégiques, pour « coopération ». On a suggéré que les sites du patrimoine mondial fournissent un échantillon de test pour le développement d'approches innovantes et de modèles de bonnes pratiques liées au développement durable.

Vivre avec le patrimoine mondial, Conférence interrégionale – Europe et Afrique (Røros, Norvège, 14-16 mai 2012)



Cliquez pour voir les images associées

Mme Ingunn Kvisterøy, conseillère senior au Ministère de l'environnement, Norvège

Je vais présenter la conférence de Røros sur Vivre avec le patrimoine mondial, qui a eu lieu dans la ville minière de Røros. Le site comprend la ville, son paysage industriel et culturel et la route de transport d'hiver.

Deuxième séance : La Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

Nous avons voulu aborder, en organisant cette conférence, les questions identifiées par les États parties : le patrimoine mondial et le développement durable. D'abord, nous avons fourni une opportunité aux acteurs locaux d'identifier les inquiétudes communes. Nous avons fait équipe avec l'Afrique du Sud, dans l'idée que si nos deux pays, appartenant à des régions bien différentes, étaient d'accord sur les défis et les besoins, alors les questions auraient probablement une dimension vraiment internationale. Les échanges entre nos groupes ont commencé trois mois avant la réunion, quand les membres des deux régions ont visité les sites du patrimoine mondial de l'autre.

Nous avons essayé de favoriser une approche ascendante en impliquant les communautés dans le patrimoine mondial. Des présentations de cas et des cours ont eu lieu. Les jeunes ont eu l'opportunité de jouer un rôle actif au cours des trois mois précédents, ainsi que pendant la conférence. Les médias sociaux ont été largement utilisés. L'objectif de la conférence était de collaborer avec beaucoup de personnes. Les écoliers ont joué le rôle de guides et les jeunes étaient responsables des documents et des contacts avec les médias. Les participants ont aussi pris part à un groupe de danse hebdomadaire, suivi par un spectacle d'une troupe de danse africaine.

Tout au long de la conférence, les participants se sont rendu compte que les communautés locales sont complexes au niveau de leur constitution et des secteurs dans lesquels elles travaillent, qu'elles comprennent des groupes de personnes possédant différentes aptitudes et ressources. Les communautés locales se développent et changent constamment, et leurs intérêts ne coïncident pas nécessairement avec les intérêts du patrimoine mondial. Les principes importants du document exposant les résultats recommandent : 1) des relations intrinsèques entre les communautés, le patrimoine et leur bien-être ; 2) l'accord et l'implication à tous les niveaux de conservation du patrimoine ; 3) un dialogue constructif ; 4) l'enseignement et la formation des acteurs ; 5) les avantages et les obligations.

Les recommandations principales développées sont :

- incorporer les principes de consentement libre, préalable et éclairé des communautés locales plus fermement dans les Orientations ;
- développer un langage pour le patrimoine mondial, qui soit compris par tous ;
- développer des mécanismes efficaces pour que les communautés participent aux activités du patrimoine mondial ;
- impliquer les jeunes d'une manière significative ;
- améliorer les données, les indicateurs et la recherche au niveau de la communauté.

Les principes concernent tous le respect pour les communautés locales.

Conférence internationale Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique (Johannesburg, Afrique du Sud, 26-29 septembre 2012)



Cliquez pour voir les images associées

M. Sibusiso Xaba, Directeur général du Département des arts et de la culture, Afrique du Sud

Le Département sud-africain des arts et de la culture a organisé un événement pour le quarantième anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Le thème en était Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique. Nous avons réuni tous les acteurs du patrimoine. Plus de 300 délégués y ont participé.

L'atelier a été divisé en quatre séances. Premièrement, plusieurs ministres en charge de la conservation du patrimoine mondial ont discuté des défis et des opportunités. Deuxièmement, des séances parallèles se sont tenues sur le développement durable et le tourisme. Troisièmement, des séances parallèles se sont tenues avec des experts du patrimoine. Enfin, il y a eu une rencontre entre des représentants des communautés locales vivant autour des sites du patrimoine mondial. Le message de ce dernier groupe a été très clair : « Rien de ce qui nous concerne ne peut se faire sans nous ».

Troisième séance : Rapport sur les activités et événements régionaux qui ont eu lieu pendant l'année anniversaire

Résumé des questions et réponses

M. George Abungu (Kenya) a évoqué la question de la politique et a demandé si cela était vraiment un problème, considérant que la Convention était un instrument intergouvernemental ; **M. von Droste** a répondu que l'équilibre entre l'expertise fournie par les Organisations consultatives et les décisions politiques prises par le Comité était perdu ; **M. Thorsell** a ajouté que lui-même et ses collègues n'avaient pas eu la naïveté de croire que seule la science était à la base de la prise de décision, et qu'ils savaient que la politique y occupait aussi un rôle. Cependant, il serait bon d'avoir plus de prise en compte de la science car elle a été écartée.

M. Mounir Bouchenaki (ICCROM) a fait remarquer qu'il existait une frustration importante parmi les conservateurs, particulièrement dans le cas de Dubrovnik et de Bamiyan, mais aussi aujourd'hui en Syrie et au Mali. Il a demandé s'il existait une possibilité de prendre des dispositions légales contre les destructions. Le **professeur Francioni** a répondu qu'on ne pouvait pas faire grand-chose au niveau de la prévention, mais qu'il y avait des dispositions qui pouvaient être prises pour punir de tels actes, comme l'article 8 des Statuts de la Cour criminelle internationale – d'avantage d'actions concernées pourraient être envisagées, mais également l'analyse des exemples passés comme ceux de Dubrovnik et de Bamiyan. Il a également mentionné la Déclaration de l'UNESCO concernant la destruction intentionnelle du patrimoine culturel de 2003.

M. Matsuura a rappelé que site de Bamiyan n'était pas sur la Liste du patrimoine mondial lorsqu'il a été détruit, et que cela pourrait être pire si l'inscription fournissait une cible potentielle ; il a également souligné les réussites majeures de l'inclusion de la loi traditionnelle et coutumière lors de l'inscription d'un site du patrimoine naturel des Îles Salomon en 1998.

Mme Mere Ratunabuabua (Fidji) a demandé quelles étaient les recommandations concernant les PEID et **Mme Cummins** a répondu qu'il y en aurait 6 : participation totale dans les processus de la Convention, en particulier pour les savoirs culturels ; examen des liens et défis nature/culture ; analyse des liens entre le patrimoine matériel et immatériel pour l'établissement de la VUE ; les frontières, particulièrement pour les paysages marins ; la migration de longue durée et les fugitifs dans la construction du patrimoine (routes maritimes) ; et faciliter le dialogue interrégional.

Un représentant du **Programme Jeunesse** a demandé si le Forum des jeunes pouvait participer aux processus officiels et **M. Bandarin** a répondu qu'étant donné que le Comité était un corps intergouvernemental, il fallait faire plus pour que les jeunes se sentent mieux inclus.

M. Collins Chipote (Zambie) s'est interrogé sur la faisabilité du concept de souveraineté responsable et **M. Francioni** a répondu que la souveraineté responsable était atteinte et cadrée par la loi internationale, et que le concept de biens communs demandait une responsabilité différente, étant d'intérêt général comme le concept de « biens communs mondiaux ».

Mme Cummins a signalé qu'un projet intéressant pour les jeunes avait été mis en œuvre en 2008 avec des stagiaires auprès des délégations au Comité du patrimoine mondial, pour observer les procédures clés et les prises de décision, cette expérience pourrait être répétée ; **M. Munjeri** a déclaré qu'il fallait « mettre de l'ordre dans la maison » et rétablir la crédibilité.

M. Matsuura a remercié les participants à ce débat vivant et fermé le panel.

Troisième séance : Rapport sur les activités et événements régionaux qui ont eu lieu pendant l'année anniversaire

La conférence a donné lieu à :

- une déclaration sur la situation au Mali ;
- l'approbation de la réunion d'experts de Maropeng sur le patrimoine mondial ;
- l'approbation de la réunion de Røros sur l'implication des communautés dans le patrimoine mondial ;
- différentes recommandations.

L'Afrique, en tant que continent, doit assurer que les quarante prochaines années apportent une Liste du patrimoine mondial fiable et équilibrée. La conférence a appelé les États parties et particulièrement ceux d'Afrique à collaborer les uns avec les autres pour un renforcement des capacités. La conférence a été unanime pour déclarer que la voix de l'Afrique devait être entendue par l'UNESCO lors des discussions sur le patrimoine.

Symposium international Impliquer les communautés pour une meilleure conservation et gestion des sites du patrimoine mondial en Asie (Buyoe, République de Corée, 10-12 septembre 2012)



Cliquez pour voir les images associées

Mme Sohyun Park, université nationale de Séoul, ICOMOS-Corée

La conférence de Buyoe s'est concentrée sur l'implication des communautés pour une meilleure conservation et gestion des sites du patrimoine mondial en Asie. Les objectifs de la conférence étaient d'identifier les rôles des communautés locales en ce qui concerne les pratiques de conservation du patrimoine pour un développement plus durable, et d'identifier les principes internationaux et les pratiques locales de conservation du patrimoine mondial, surtout en Asie. De plus, la conférence a examiné l'articulation de l'implication des communautés dans la révision des manuels de référence sur le long terme.

La conférence visait à formuler des principes concernant le patrimoine coréen, qui répondent aux questions locales et aux situations mondiales. En même temps, dans le contexte du patrimoine mondial, nous avons également pris connaissance de l'évaluation périodique de la conservation du patrimoine en 2011. Nous avons pensé que nous devrions pouvoir discuter du patrimoine avec des pays voisins. La conférence a décidé d'inviter six présentations de chaque organisation, et de présenter sept études de cas asiatiques et trois discussions. Les pays asiatiques invités étaient le Népal, la Chine, le Japon, les Philippines, l'Inde et le Laos.

De nombreux points ont été discutés lors de la réunion, dont : les rôles des communautés locales, le changement climatique, la propriété, le leadership local, le partage des bénéfices et les conflits dans les zones tampons.

Nous avons défini des mots clés pour rédiger des définitions : « communauté », « valeur universelle exceptionnelle », « frontières », « développement durable », « traditions locales » et « systèmes gouvernementaux ».

Nous avons discuté aussi bien des traditions locales et des situations gouvernementales, que du renforcement des capacités au niveau local. Nous avons aussi parlé du développement d'une liste permettant de vérifier l'implication des communautés locales pour évaluer les progrès. Nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'une telle liste de vérification pourrait être utilisée pour encourager une plus grande implication des communautés sur chaque site du patrimoine mondial. Notre liste de vérification de l'implication des communautés locales nous permet d'évaluer l'implication communautaire et d'encourager des prolongements de la meilleure manière possible. L'ébauche de projet réalisée à l'issue des réunions devra être révisée à plusieurs reprises. Quand nous travaillons sur le sujet, nous essayons d'ajouter des informations provenant des manuels de référence sur l'implication des communautés. Nous essayons de devenir le facilitateur d'un dialogue continu en Asie.

Troisième séance : Rapport sur les activités et événements régionaux qui ont eu lieu pendant l'année anniversaire

Vingtième séance du Congrès sur l'archéologie et le patrimoine culturel du monde arabe, Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO) (Alger, Algérie, 13-15 mars 2012)



Cliquez pour voir les images associées

**Dr Hayet Guettat,
Directrice du Programme de préservation du patrimoine, ALECSO**

Pour notre congrès, réunion statutaire de l'ALECSO, nous nous sommes concentrés sur le patrimoine comme base pour le tourisme. Nous avons discuté des efforts visant à conserver le patrimoine et à promouvoir le développement. Les participants ont fait remarquer que de tels efforts par le biais du tourisme pouvaient mener au développement des sociétés.

Le patrimoine culturel immatériel a été un autre thème principal. La promotion professionnelle et le renforcement des capacités ont été deux sujets au centre des discussions. Nous organiserons une réunion supplémentaire en décembre pour en reparler avec les acteurs internationaux et coordonner les efforts pour la gestion du patrimoine mondial. Le Congrès sur l'archéologie et le patrimoine culturel du monde arabe est encore jeune, il en est seulement à sa vingtième édition, et nous pensons continuer à innover dans les domaines de l'archéologie et du tourisme. Seize pays ont participé cette fois-ci, et nous avons produit une publication sur le thème de cette année, qui est en cours d'impression.

**Dr Mourad Betrouni,
Directeur de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel, Ministère de la culture, Algérie**

Pour cette session du Congrès en Algérie, tous les archéologues arabes se sont réunis et ont discuté du patrimoine. La région change actuellement en ce qui concerne le patrimoine mondial. D'abord il y a eu le Printemps arabe, qui a menacé certains sites. Ensuite, la Palestine a rejoint l'UNESCO. Le but de cette réunion était de définir des objectifs communs pour la conservation du patrimoine national. Les gens sont très enthousiastes à ce sujet dans le monde arabe. Un sujet important pour nous était de faciliter le tourisme culturel dans le monde arabe. Nous avons tenu des conférences plénières et des réunions thématiques ciblées. Nous avons regroupé les personnes impliquées dans le patrimoine culturel et naturel, et nous avons parlé de la conservation. Nous avons aussi discuté de l'arrêt du pillage en Irak et en Libye, de l'augmentation de la valeur du patrimoine, et du développement équilibré. L'Arabie Saoudite a proposé quatre options concernant le tourisme, et le Soudan a fait une proposition centrée sur le patrimoine mondial. Oman a présenté les ruines qu'il possède (plus de 140 sites), ainsi que la réutilisation de ses châteaux. Le Maroc a examiné comment le patrimoine peut promouvoir le tourisme.

Quatre ateliers ont été organisés. Le premier a été dédié à la formation, le second à la coopération arabe et à un programme de coopération entre les musées, le troisième à l'archéologie et le quatrième à l'archéologie et aux économies locales.

L'implication des communautés locales est nécessaire au patrimoine mondial. La valeur du patrimoine mondial doit être améliorée. Enfin, le thème de la vingt et unième session du Congrès a été déterminé : les patrimoines culturels sous-marins.

Troisième séance : Rapport sur les activités et événements régionaux qui ont eu lieu pendant l'année anniversaire

Le programme du volontariat pour le patrimoine mondial



Cliquez pour voir les images associées

Pour rendre compte d'un ensemble de programmes pour les jeunes, effectués dans le cadre du programme Volontariat pour le patrimoine mondial du Centre du patrimoine mondial, une vidéo intitulée *Volontaires du patrimoine mondial 2012 : au-delà des territoires et des frontières* a été présentée. **M. Rao** a expliqué le contexte général des activités des volontaires du patrimoine mondial qui se sont déroulées dans 25 pays. Puis une vidéo sur un exemple concret à Masai Mara, au Kenya, a été visionnée.

Résumé des questions et réponses

M. Rodolphe Imhoof (ambassadeur de Suisse à l'UNESCO) a annoncé la publication de *Patrimoine mondial africain— Une diversité remarquable*, produit avec le soutien financier de la Suisse et du Fonds du patrimoine mondial africain. Cette publication illustre la bonne collaboration de différents partenaires pour la protection et la gestion de biens riches et importants du patrimoine mondial africain.

M. Max Ooft (Suriname), chef de village autochtone, a pris la parole et a donné un écho de la réunion internationale d'experts sur la Convention du patrimoine mondial et les questions autochtones, qui s'est tenue à Copenhague (Danemark) en septembre 2012. Il a fait remarquer que le patrimoine mondial a eu, et a encore, un grand impact sur les droits des populations autochtones, tant en termes d'utilisation des ressources naturelles, de droits culturels, qu'en termes de valeurs, car les sites sont liés au travail forcé, à la colonisation ou au génocide. Dans d'autres cas, le patrimoine mondial a des aspects positifs considérables pour les populations autochtones en termes de conservation des terres et des ressources. La réunion de Copenhague a recommandé au Comité du patrimoine mondial de fonder les *Orientations* plus fortement sur les droits, en particulier sur le consentement libre, préalable et informé. Les populations autochtones doivent avoir l'opportunité de participer complètement et effectivement aux processus du patrimoine mondial, et également d'établir un mécanisme. Le texte complet des recommandations a été mis en ligne sur le site Internet du patrimoine mondial et des exemplaires étaient également disponibles. M. Max Ooft a conclu en disant qu'il s'agissait d'une partie importante des célébrations du 40^e anniversaire.

En conclusion, **M. Kishore Rao** a déclaré que, tout au long de l'année 2012, le Centre du patrimoine mondial, en coopération avec d'autres acteurs, avait travaillé pour garantir que le patrimoine soit pris en compte dans le processus menant à la formulation des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, ainsi que dans le nouvel ordre du jour pour le développement qui sera adopté en 2015 par la communauté internationale. Il a ensuite fait remarquer qu'il s'agissait d'élaborer une série d'arguments visant à démontrer la pertinence du patrimoine culturel et naturel au regard des objectifs de développement durable.

40^e anniversaire de la
Convention du patrimoine mondial

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

La Convention aujourd'hui pour un avenir meilleur : questions émergentes sur le développement durable et la prévention des catastrophes/rétablissement après les catastrophes

Pr George Abungu

PDG, Okello Abungu Heritage Consultants, Kenya



Cliquez pour voir les images associées

Dans ma présentation je vais parler de la Convention du patrimoine mondial aujourd'hui pour un avenir meilleur, des questions émergentes en matière de développement durable, de la prévention des catastrophes et du rétablissement après une catastrophe. Je me concentrerai sur le développement durable dans la mesure où il existe à Kyoto une université qui se penche sur la question de la prévention des catastrophes et du rétablissement après une catastrophe. Je vais poser des questions sur la Convention telle qu'elle est aujourd'hui. Il s'agit de passer en revue ses défis et ses opportunités, les difficultés qu'elle éprouve à mettre l'accent sur le développement durable ainsi que sur la prévention des catastrophes, naturelles ou humaines, et le rétablissement à leur suite.

Pour ce qui est du présent, je me pencherai sur les problèmes émergents tels que le développement durable, la conservation durable, la participation communautaire, les systèmes de gestion traditionnels, les préoccupations des autochtones, le rôle des États parties, les relations entre partenaires dans l'interprétation et la mise en œuvre de la Convention, la dynamique des populations et la conservation, l'expansion urbaine, l'évolution des paysages patrimoniaux, les langues émergentes, les effets du changement climatique, les conflits et les besoins humains au regard de la conservation du patrimoine, etc. Tous ces problèmes ont des implications pour le développement durable et la conservation.

Aujourd'hui, la Convention, à laquelle le monde entier adhère, rassemble la communauté internationale dans l'objectif de préserver et de sauvegarder le patrimoine de l'humanité qui revêt une valeur universelle exceptionnelle. Depuis sa création en 1972, la Convention a fixé des étapes pour permettre non seulement aux États parties, aux organisations internationales et aux autres organes importants de se rassembler et d'assurer que le patrimoine le plus exceptionnel de l'humanité ne disparaisse pas suite à l'intervention de l'être humain ou suite à des catastrophes naturelles, mais aussi de créer une plateforme favorisant le dialogue entre les nations afin de préserver et de sauvegarder le patrimoine en question.

La Convention s'est efforcée d'appliquer les principes de paix et de compréhension prônés par la Déclaration des Nations Unies, qui constituent par ailleurs la base sur laquelle a été fondée l'UNESCO. Elle doit encourager une évolution qui irait dans le sens d'une interprétation plus collective, à même de transcender ses penchants jusqu'ici eurocentriques, afin, à terme, de s'impliquer dans les problèmes liés au développement durable. Autrement dit, d'un point de vue historique, passer d'une Convention dont l'application reste déterminée par des experts, à une Convention dont l'application cherche à atteindre un nouvel équilibre entre le savoir des experts et celui des communautés locales, ainsi que leur participation.

Tandis que la communauté internationale célèbre le 40^e anniversaire de la Convention, les différentes régions du monde dressent un bilan des défis et des accomplissements qui ont jusqu'ici jalonné son existence afin d'en faire un outil plus efficace pour le développement de l'humanité et la sauvegarde de notre patrimoine commun. Ce bilan s'accompagne de nombreux défis à relever ; je citerai les besoins humains en conflit avec les besoins de la conservation du patrimoine, l'importance de ne faire qu'un face à la diversité des voix, le besoin de respecter les règles et réglementations fixées par les États parties, la nécessité de rendre des comptes de manière transparente comme nous l'avons déjà si souvent entendu dire, le problème de la représentativité et du changement, le développement face à la conservation, la continuelle interprétation

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

et réinterprétation de la Convention, et aussi les relations entre partenaires dans un monde toujours plus dynamique et changeant.

Maintenant que nous avons planté le décor, quels sont les problèmes aujourd'hui ? Certains d'entre eux ont été abordés hier et d'autres vont être évoqués aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que cette Convention, qui est mise en œuvre sous l'égide de l'UNESCO, sert à unir l'humanité dans sa diversité. Bien que l'application de la Convention n'ait cessé de mettre en œuvre des mécanismes destinés à assurer une conservation durable du patrimoine dans le monde entier, cela n'a pas été facile, et à l'image de Nelson Mandela et de son long chemin vers la liberté, chaque fois que la communauté internationale atteint la cime d'une montagne, d'autres sommets fendent l'horizon. À l'instar de la politique, la conservation du patrimoine est un processus infini que nous devons tous accompagner, pas à pas, dans l'espoir d'une destination finale, même lorsque celui-ci s'amenuise ou resurgit avec plus ou moins de clarté.

Quant à savoir où se fera le point de médiation entre le développement durable et la conservation, rien n'est moins sûr. La complexité du problème, et la diversité d'opinions, de stratégies et d'approches qu'il soulève, ont commencé à émerger lors des débats, discussions et dialogues touchant aux inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, y compris celles des sites en danger, et de la mise en œuvre des plans de gestion de conservation, mais aussi lorsque l'on s'est interrogé sur la question de savoir si conservation et développement pouvaient faire bon ménage.

Depuis sa création, la Convention est considérée comme un organisme eurocentrique, en raison du déséquilibre entre les régions représentées, problème qui relève du concept de la liste équilibrée et représentative que Christina [Cameron] et le Dr Matsuura ont soulevé hier. Pourtant la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative, adoptée en 1994 par le Comité du patrimoine mondial dans le but de garantir une liste qui reflète le patrimoine naturel mondial d'une valeur universelle exceptionnelle de manière proportionnée, a été appliquée. Je vous laisse juges de son efficacité ou de son inefficacité.

Passant de trois catégories à cinq, la Convention a vu l'adoption de principes d'intégration positifs qui garantissent son applicabilité, sa pertinence et son caractère inclusif. Les concepts de paysages culturels et de sites mixtes ont dans une certaine mesure permis de gommer les différences artificielles entre nature et culture, démystifiant l'idée, gravée dans le marbre, d'une convention eurocentrique. Ces mêmes catégories ont amélioré le nombre de sites inscrits sur la Liste situés dans des régions auparavant sous-représentées, mais le déséquilibre est toujours prégnant, car l'Occident, avec ses listes, a également embrassé ces catégories pour établir encore plus de listes, ce qui ne manque pas d'inquiéter. Cela a des implications non seulement pour le développement durable dans plusieurs régions mais aussi pour la pérennité de la Convention elle-même, en particulier compte tenu du vacillement actuel de ses ressources.

La pléthore de défis que la Convention doit relever aujourd'hui comprend le manque de stratégies de gestion, les conflits, les catastrophes humaines et naturelles, le manque de concertation, ce dont l'auditoire s'est aussi inquiété, la pression des populations, ainsi que les développements contradictoires et indifférents. Aujourd'hui, alors que nous célébrons le 40^e anniversaire de la Convention, la question qui nous est systématiquement posée est de savoir quelle stratégie nous allons adopter pour répondre à ces problèmes émergents de développement durable sans pour autant compromettre notre programme pour la conservation.

Souvent, les biens du patrimoine mondial font face à des défis qui découlent de spécificités locales et nationales exigeant beaucoup de prudence, même si l'on retrouve aussi des similitudes parmi elles. Prenons l'exemple des sites naturels : ceux-ci sont confrontés à la négligence, aux espèces envahissantes, à l'exploitation ou l'usage détourné de leurs ressources, comme le braconnage, l'extraction minière ou la destruction due au changement climatique ou à l'intervention de l'être humain. Parallèlement, les sites culturels souffrent également de négligence, d'une gestion inadéquate, mais aussi de nouveaux phénomènes tels que les catastrophes naturelles – les incendies, les tremblements de terre, les tsunamis, l'érosion provoquée par le vent et même les fumées, entre autres. Sans oublier la plupart des sites que je vous ai montrés, qu'il s'agisse d'une montagne enneigée dont les neiges s'estompent à cause du changement climatique ou d'autres cas. J'ai par exemple eu l'occasion de visiter le site de Machu Picchu et de me rendre compte que de nombreux facteurs entraînent en jeu. La ville à

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

la périphérie du site regorge d'activités, et les fumées qui se dégagent à plus de 100 km de là affectent le site. Ce genre de situation se produit partout dans le monde et nous devons y remédier. Très souvent, les biens du patrimoine mondial se trouvent en danger.

Aujourd'hui, l'impact humain est beaucoup plus prononcé. Il n'est pas rare d'entendre des accusations, contre-accusations et dénigrements concernant le bon ou mauvais usage des biens du patrimoine mondial et de leur environnement au nom du développement, de la pérennisation et du progrès, ou encore des bénéfices pour la communauté, de l'allègement de la pauvreté et de la création de richesses comme autant de justifications morales et économiques. Les rapports abondent sur les infrastructures olympiques. Et je crois que ce fut aussi le cas en Amérique du Sud où un aéroport a été construit à côté d'un site, donnant lieu à de nombreuses controverses. Et que dire des ports marins, Lamu par exemple, mais aussi des barrages, des lignes à haute tension et des éoliennes, des systèmes d'irrigation construits à l'intérieur ou autour des sites du patrimoine mondial ? Il en va de même pour les industries d'extraction pétrolières et minières, de forage et de sondage. Alors que les pouvoirs en place tentent de grappiller un morceau de territoire dans l'Arctique pour y extraire des minerais, que nous avons tous entendu parler de missions d'exploration gazière et pétrolière dont les conséquences sont inconnues sur les glaciers du monde et les modes de vie autochtones, et que nous savons que l'impact du changement climatique sur le niveau de la mer affectera non seulement la vie marine mais aussi les biens terrestres par l'érosion, l'effondrement et même l'engloutissement, il apparaît urgent de répondre à ces défis.

La résilience face au changement climatique se mesure à la capacité des communautés locales à affronter une série de conditions adverses, avec le droit foncier, le développement de stratégies d'urbanisation et la perte ou le gain de connaissances, et la question est de savoir si ces facteurs sont pris en considération au sein de la fraternité de la Convention du patrimoine mondial. Nous posons-nous ces questions ? Les prenons-nous en compte lorsque nous abordons ces problèmes ? Il nous faut penser autrement et changer notre état d'esprit afin de susciter un changement de paradigme.

On remarque un peu partout des mutations au nom du développement : la ligne d'horizon des gratte-ciel londoniens, l'introduction d'espèces étrangères et l'augmentation du tourisme aux Îles Galápagos, la construction de barrages et l'ouverture de mines à l'intérieur ou autour des sites du patrimoine mondial, en Afrique et ailleurs, la progression des habitations de fortune dans les mégapoles et autour de paysages historiques en Asie, Afrique et Amérique du Sud, le tourisme de masse et son intrusion dans les cultures locales, la pollution de la vie aquatique dans la Grande Barrière de corail en Australie et l'intrusion de développements dans des sites sacrés à travers le monde : tous ces changements au nom du développement durable devraient nous interpeller.

Malheureusement, les mesures de rétablissement envisagées par la Convention, que Christina a évoquées, n'ont pas été bien perçues. Par exemple, la Liste des sites du patrimoine mondial en péril a en définitive été vécue comme une mesure punitive. Pourtant, on a pu en constater les effets positifs, comme le montrent les rizières aux Philippines, les Îles de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara en Tanzanie, le Parc national des Everglades aux États-Unis que le pays a souhaité lui-même inscrire sur la Liste des sites en péril, ou encore des biens situés dans les zones de conflit en République démocratique du Congo. Tous ces exemples sont rarement cités pour illustrer les bienfaits de la Liste du patrimoine mondial en péril en matière de mesures correctives, de protection des sites, de coopération internationale et de gestion saine, et je crois qu'il est temps d'en parler.

Il est urgent pour les États parties d'adopter un nouvel état d'esprit et de changer de paradigme sur la manière dont la Convention est présentée et perçue. Au nom du développement durable et de la conservation, comment trouver un juste équilibre ? C'est la question que nous posons de temps à autre. Que faire face aux catastrophes, à la fois humaines et naturelles ? Que doit-on faire et comment devons-nous réagir face au problème des biens situés dans les zones de conflit ? Quels que soient les résultats des études thématiques effectuées par les Organisations consultatives, ne devrions-nous pas développer davantage de mécanismes afin de rassembler plus de données empiriques et de mettre en place des recherches sur la spécificité des sites et des régions, ce qui permettrait de générer des critères d'évaluation et de compréhension plus justes, et de prendre des décisions plus réfléchies s'agissant du processus d'inscription, d'élaborer la Liste du patrimoine mondial et celle des sites en péril, des développements, de définir les frontières, de déterminer une ligne d'horizon. Comment

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

décider de ce qui est bon ou mauvais pour les sites en question ? Nous devons penser de manière intelligible et engager des débats et un dialogue ouvert face à ces défis, et non pas nous contenter de peser le pour et le contre.

Maintenant, sur la question du développement durable : nous devons répondre aux besoins des personnes en matière de bien-être et d'environnement sans charger la balance. Que ce soit dans le domaine économique, social ou environnemental, notre génération est la récipiendaire d'un héritage donné qu'elle doit transmettre aux générations futures. Cela implique un usage responsable dans la perspective de laisser un environnement meilleur que celui dont nous avons hérité.

En 2002, le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg qui portait sur le développement durable du patrimoine mondial en Afrique, a noté que la gestion du patrimoine constituait un outil capital pour la promotion du développement durable et la réduction de la pauvreté. Le statut de site du patrimoine mondial peut faire la différence en matière de développement durable sur le continent africain, et ailleurs. Le Sommet a donné lieu aux nombreuses recommandations destinées aux pays africains qui existent aujourd'hui – je ne les citerai pas, je vous invite à les consulter. L'une d'entre elles réaffirme leur engagement politique visant à encourager la gestion du patrimoine mondial, ce qui veut dire renforcer les efforts contre les menaces qui pèsent sur le patrimoine, entre autres.

Telles furent les recommandations. Si on les regarde d'un point de vue critique, elles apparaissent comme les principes fondamentaux de n'importe quel processus de développement durable et de conservation. Si ces recommandations étaient véritablement appliquées, la Convention serait-elle confrontée aujourd'hui à tous ces défis en Afrique et ailleurs – c'est la question que l'on se pose –, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre patrimoine et économie durable. Cette question ne s'adresse pas aux seuls États parties africains mais à tous les États parties à la Convention.

Tous ces défis nous amènent à nous interroger sur la raison d'être originelle de la Convention. S'agissait-il de conserver au nom du principe de conservation ou bien de conserver dans un cadre humain qui implique des utilisations durables susceptibles de réintroduire la joie ? Si tel est le cas, n'avons-nous pas perdu de vue le but de la Convention ? Nous devons faire un effort pour repenser, reformuler et raviver le rôle du patrimoine mondial en termes de développement et d'utilisation durable, de promotion de la paix, de compréhension entre les nations, de partenariat et de partage, d'écoute et d'harmonisation des voix, aussi divergentes soient-elles. Si tel est le cas, les problèmes qui ont été évoqués hier, liés à la paix et à la culture, au développement durable, aux bénéfices des communautés locales, à la participation, à la protection et à l'usage des systèmes traditionnels des savoirs autochtones, au partenariat – ces problèmes ne feraient-ils pas partie intégrante de notre trajectoire naturelle ?

Cela nous amène aux objectifs conflictuels du programme. Ceux-ci compliquent aujourd'hui la question du développement durable, de son utilisation et de la conservation. Je reprends l'exemple concernant cinq biens naturels de la République démocratique du Congo inscrits sur la Liste des sites en péril il y a plus de dix ans, dont la situation n'a pas évolué en raison du manque d'investissement du Gouvernement et d'autres problèmes externes. Plutôt que de s'intéresser à ces problèmes, au niveau international et continental – comme le dit un rapport qui m'avait échappé même si l'information a été relayée par les journaux – la République démocratique du Congo envisageait d'exploiter les ressources pétrolières à l'intérieur même de biens du patrimoine mondial comme le site de Virunga, où pourtant beaucoup d'efforts ont été consentis pour essayer de sauver la situation. Rédigé il y a un peu plus d'un mois, ce rapport cite le Ministre des mines qui a déclaré que son gouvernement pèserait le pour et le contre entre les intérêts pétroliers et ceux du statut du patrimoine mondial afin de décider de celui qui prévaut. Bien sûr, si au terme de ces dix années, la perte en vies humaines et en habitats couplée à l'implication de personnes dévouées comme Georges Mwamba n'a pas permis de démontrer l'importance du patrimoine mondial, alors il y a quelque chose qui ne va pas, eu égard aux exigences de la Convention, à la Convention elle-même, ou à ceux qui l'appliquent. Est-il nécessaire de rappeler qu'il s'agit d'un conflit entre intérêts à court terme et à long terme ? De quelle solution disposons-nous ? Le Comité du patrimoine mondial est-il équipé pour répondre à de tels problèmes et éviter de perdre cet héritage de l'humanité dans lequel nous avons tant investi, cet héritage que nous chérissons et qui nécessite un environnement intègre, en mesure de préserver le cadre économique dans lequel s'inscrivent les États parties et les citoyens de ces pays ?

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Les rapports entre le patrimoine et le développement constituent probablement les plus grands défis posés aujourd'hui à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Nombre de biens du patrimoine mondial n'ont d'autre choix que d'accueillir des implantations autour de leurs sites au nom du développement et de la réduction de la pauvreté. Il n'existe rien dans les Orientations susceptible de réconcilier les conflits d'intérêt, si ce n'est qu'un alinéa déclarant que les biens du patrimoine mondial sont interdits à toute extraction de ressources. Dans les pays défavorisés riches en ressources naturelles, il est difficile de décider de ce qui est le mieux pour la population. Comment faire en sorte de protéger les intérêts de tous sans pour autant compromettre les principes de la Convention ? Il va de soi qu'on ne peut réduire ce phénomène au seul fait que les États parties veulent leur part du gâteau, ou à une passade.

Les conflits armés ne sont pas tous similaires, comme on a pu récemment le constater dans un des États parties à la Convention, le Mali, où la menace pèse sur ses sites inscrits au patrimoine mondial tels que Tombouctou, Goa et autres. Contrairement à beaucoup de conflits, celui-ci s'enracine dans la religion et dans la détermination d'un groupe qui considère ce patrimoine comme une hérésie. Le danger est d'autant plus réel que la critique de leurs exactions n'a fait qu'intensifier leur destruction des sites. À partir du moment où les sites ont été considérés comme étant en péril, les insurgés ont décidé d'en détruire davantage pour faire passer leur message. Les Orientations traitent de ces problèmes de la même manière qu'elles négligent les États parties qui n'ont pas adhéré à la Convention. Il n'est pas souhaitable d'aborder ces cas différemment des autres, d'alléger le fardeau des mesures correctives pour ces seuls États parties et d'alerter la communauté internationale si ce n'est que pour en faire état dans nos rapports. Il est clair que tant que le fardeau des mesures correctives sera à la charge des États parties concernés, on ne pourra pas parler de développement durable et de conservation.

Par ailleurs, il convient d'observer que le monde est riche d'un patrimoine matériel et immatériel. De nombreux sites du patrimoine mondial ont été gérés pendant des siècles par les communautés, comme celles dont nous venons de parler, grâce à un système de conservation fondé sur les savoirs autochtones ou à un système de gestion traditionnel. Bien que le Comité du patrimoine mondial, à travers les Orientations, ait reconnu de tels systèmes de gestion, beaucoup insistent sur la nécessité de les documenter. Là encore, les Orientations opérationnelles ne fournissent pas d'axes directeurs auxquels on peut se référer concernant la façon dont ce savoir doit être utilisé, et s'agissant de savoir s'il se suffit à lui-même, en tant qu'outil, pour la gestion des biens du patrimoine mondial. Toutes les années de pérennisation des sites de ce patrimoine particulier sont le résultat de pratiques culturelles. Ne devrait-il pas y avoir une plus grande synergie et collaboration entre les États parties dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de 1972 et 2003 ? Je me souviens que cette préoccupation était au cœur du mandat du Dr Matsuura, et que le Directeur général avait aussi insisté sur la collaboration des deux conventions. Et si le savoir concernant la gestion des biens est quelque chose que les communautés font prévaloir sans en dévoiler les mécanismes secrets, que doit-on alors documenter ? Devons-nous documenter le fait de se déchausser avant de pénétrer sur les sites, la façon de planter les arbres ou de se comporter face au chef qui vit sur le site ? Que devons-nous faire ? Telles sont les questions auxquelles le Comité doit répondre. Nous devons y répondre. Elles ont un réel impact sur la pérennisation des sites et leur émancipation économique.

Il convient de souligner que le développement fonctionne dans les deux sens et peut être facteur de destruction. Je tiens à insister sur ce point : le développement peut provoquer la dégradation du patrimoine que la Convention s'efforce de conserver. Cependant, il n'en demeure pas moins que le dénigrement en bloc de n'importe quel développement à l'intérieur ou autour des biens du patrimoine mondial est devenu irréaliste et contre-productif pour la conservation du patrimoine humain, alors que des États parties sont maintenant prêts à retirer leurs sites ou se refusent à en proposer dans certaines régions, et je sais qu'il y a des États parties à qui l'on dénie ce droit. Faut-il de solutions à cette problématique pour l'instant, il semble que ce problème relève de paramètres davantage intellectuels que bureaucratiques. Nous avons besoin d'en débattre sérieusement et d'être ouverts au dialogue, d'autant plus que traiter de ces problèmes de développement durable implique l'adoption d'une approche de bas en haut qui puisse ramener les communautés au centre des discussions. C'est le cas par exemple de nos politiciens. Tout en haut de l'échelle se trouve le Premier ministre kenyan, qui joue le rôle d'ancien, l'échelon inférieur est occupé par, d'un côté, le Ministre kenyan de l'industrie, et de l'autre le Ministre du tourisme. Ils doivent se rendre sur place pour être acceptés et obtenir ce qu'ils souhaitent, les communautés n'ayant pas les armes pour influencer le jeu politique. Ainsi, les problèmes liés à la politique et au patrimoine continuent d'être discutés.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Nous devons clarifier les connexions entre le global et le local et reconnaître que les savoirs autochtones et les systèmes de gestion traditionnels sont aujourd'hui au cœur des discussions. Nous devons développer un langage qui soit compris au niveau local si l'on veut parler de développement et de conservation durables, un langage qui reflète les rêves des communautés, sans quoi ces aspects ne tourneront pas à leur avantage, et encore moins à celui de la communauté mondiale, ou encore celui de l'usage et de la conservation de leurs ressources.

La recherche et le renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine sont cruciaux pour développer des équipes et des méthodologies de recherche qui répondent à l'évolution et à l'émergence constante des problèmes. Il ne peut y avoir de routine face à ces changements et même si les mesures prises en amont sont un bon début, il nous faut aller à la rencontre de nouveaux horizons et de nouvelles frontières. Les conflits vont certainement continuer à affecter les biens du patrimoine mondial. Toutefois, il convient de ne pas les traiter de la même manière que les autres défis auxquels nous sommes confrontés. Nous devons établir des lignes claires sur la façon d'aborder de telles situations et les incorporer au sein des Orientations, tout en gardant à l'esprit que ces catastrophes doivent être envisagées et anticipées. Ces dernières années, nous avons été témoins de catastrophes majeures. À ce titre, on ne peut omettre de mentionner le désastre japonais, le tremblement de terre et son corollaire le tsunami qui ont décimé des communautés entières et leur patrimoine. Il y a quelques jours, l'ouragan Sandy a provoqué d'importants dégâts sur toute la côte nord-est des États-Unis. Le tsunami indonésien de 2004 a eu des répercussions qui ont été ressenties à travers les continents. Les incendies, les inondations, les rafales de vent et le changement climatique qui ont contribué à relever le niveau de la mer affectent directement les biens du patrimoine par des phénomènes d'érosion, voire d'immersion. Les pluies acides constatées ailleurs constituent aussi une menace pour les besoins humains en développement et les paysages industriels évolutifs. Tout cela doit être pris en compte par le Comité.

La réponse adéquate ne saurait être d'attendre puis de réagir, mais plutôt d'anticiper et de préparer. Ces phénomènes sont pour nous l'occasion de nous y atteler, et tous les systèmes de connaissances sont valides. Nous ne parviendrons à relever ces défis qu'à travers des partenariats et grâce à l'implication de tous, le développement des savoirs et une réponse proactive. Nous pourrions alors poursuivre nos missions de développement durable et de conservation durable, et mettre en œuvre des mécanismes adéquats pour la prévention des catastrophes et le rétablissement après leur passage. Nous ne pouvons agir seuls, et nous ne pouvons continuer à décider pour les autres. Si nous choisissons de les aider, nous devons les accompagner et être à leur service, auquel cas le dicton « Rien de ce qui nous concerne ne peut se faire sans nous » apparaît tout à fait approprié.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Discussion du Panel B – Notre vie et notre patrimoine : Développement durable du patrimoine mondial et patrimoine mondial pour le développement durable

Modérateur : M. David Sheppard

Directeur général du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (SPREP), Australie/Samoa



Résumé des présentations

Les questions concernant la relation entre le développement durable et le patrimoine mondial ont été abordées lors des discussions du panel B.

Tout d'abord, l'expert de l'ICOMOS a exprimé son point de vue, affirmant que la culture est le véritable fondement du développement durable et que des bénéfices, à la fois pour aujourd'hui et pour demain, seront engrangés si les patrimoines sont utilisés de façon durable. Il a été souligné que le développement ne doit pas se faire au détriment des patrimoines. Il a été mentionné qu'en Afrique, les sites du patrimoine mondial compliquent les processus de développement, et le problème est de trouver un équilibre entre la conservation des patrimoines et le développement. Des points de vue concrets concernant le rôle des communautés régionales ont été présentés. À travers l'exemple du site naturel du patrimoine mondial de Shiretoko, il a été indiqué que le tourisme est à la fois important pour l'économie régionale et une possible menace pour la conservation de la nature. La mise en place d'un système permettant de créer un équilibre à travers une stratégie écotouristique a été proposée, en faisant de la participation des communautés de la région la clé de ce système.

Par ailleurs, convaincue que la conservation des patrimoines culturels est importante pour le développement urbain durable, la représentante de la Banque mondiale a précisé qu'elle avait jusqu'à aujourd'hui mené et soutenu diverses activités, et qu'elle était impliquée dans le développement de projets concernant les sites du patrimoine mondial à travers le monde.

Il a été dit que l'avantage de la Convention du patrimoine mondial est qu'elle traite sur un pied d'égalité les patrimoines naturels et culturels, et qu'elle se concentre sur la durabilité, citant en exemple des initiatives de pointe faisant foi de ses succès. De plus, on a insisté sur l'importance pour le patrimoine mondial de devenir un modèle d'enseignement, afin de susciter d'autres possibilités de durabilité, et sur l'importance de promouvoir le rôle des communautés locales ainsi que de proposer des solutions.

Enfin, l'importance du renforcement des capacités en ressources humaines pour le développement durable du patrimoine mondial a été soulignée. Le besoin d'une coopération internationale pour la prévention des risques et la conservation des patrimoines en temps de guerre – avant, pendant et après – a aussi été affirmé.

Panel Discussion B

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Conservation durable du patrimoine mondial ou patrimoine mondial pour le développement durable

M. Gustavo Araoz

Président, ICOMOS International



Dans le cadre de cette célébration, le gouvernement japonais a invité la semaine dernière un groupe de spécialistes d'Himeji à examiner les accomplissements effectués au titre du Document de Nara dont nous fêterons le 20^e anniversaire dans deux ans. Notre mandat consistait à discuter des nouveaux défis que l'expansion conceptuelle de Nara a introduits et qui ont déjà été résumés dans l'excellente présentation du Pr Abungu. Cette réunion a donné naissance à une série de recommandations intitulée les Recommandations d'Himeji qui vous ont été distribuées.

Le développement durable a été présenté comme étant un facteur de trois types de durabilité : environnementale, économique et sociopolitique. Sans nécessairement être en désaccord, et comme nous l'avons déjà annoncé à Naples lors du Forum urbain mondial le mois dernier, l'ICOMOS pense que la culture constitue le véritable socle d'un développement humain durable et sain. Lorsque les développements économiques et sociaux ignorent l'identité culturelle, le patrimoine culturel, les traditions culturelles et les émotions culturelles des communautés qu'ils sont censés aider, cela ne peut que se solder que par un échec. Aujourd'hui, nous avons fini par réaliser que durant la moitié du siècle passé, des milliards de dollars, d'euros et de yens, alloués avec les meilleures intentions, ont été gaspillés dans des projets de développement qui ont échoué parce qu'ils reposaient sur des modèles culturels étrangers et des aspirations qui semblaient répondre davantage aux besoins des bailleurs de fonds qu'aux besoins des bénéficiaires.

Comme nous l'avons déjà entendu à maintes et maintes reprises, le concept de développement durable fut pour la première fois énoncé et défini en 1987 dans l'article « Notre avenir commun » issu du Rapport Brundtland, que M. Sheppard a déjà cité. Depuis, l'adjectif « durable » a proliféré et est devenu un terme d'accroche pour tout ce qui souhaite acquérir un vernis politiquement correct : alimentation durable, emplois durables, transport durable ou encore label durable etc. Mais laissons de côté la mode durable, et venons-en à notre sujet.

Durant les dernières années, la relation entre le patrimoine et le développement durable socio-économique s'est révélée légitime et dynamique, ce qui réaffirme le principe qui a toujours été au centre de la mission de l'ICOMOS, à savoir que la conservation du patrimoine n'est pas une fin en soi mais une activité qui génère des bénéfices sociaux sans limites. Le document fondateur de l'ICOMOS, la Charte de Venise, l'affirme clairement lorsqu'il dit que « la conservation des monuments est toujours facilitée lorsqu'on exploite ces derniers à des fins sociales utiles ».

Huit ans avant la Convention du patrimoine mondial et vingt-trois ans avant le Rapport Brundtland, la Charte de Venise de 1964 dévoilait dans son préambule non seulement ce que serait l'esprit de la Convention du patrimoine mondial mais aussi tous les principaux éléments du Rapport Brundtland – la détermination commune de toute la planète à faire face à une menace universelle, le besoin d'une action internationale coordonnée, et peut-être le plus surprenant de tout, le thème central de l'équité intergénérationnelle, dont la formulation rejoint celle de Brundtland qui se demandait ce qu'était la conservation durable. Pour ma part, je me contenterai simplement de paraphraser en disant que la responsabilité commune est de sauvegarder nos monuments pour les générations futures. Il est de notre devoir de les leur transmettre dans toute leur richesse et leur authenticité.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Le thème commun de la durabilité dans le Rapport Brundtland, la Charte de Venise et la Convention du patrimoine mondial reflète le fait que nous souscrivons au contrat intergénérationnel qui lie les générations les unes aux autres et stipule qu'on ne doit pas engranger des bénéfices au détriment de nos enfants et de nos petits-enfants.

La relation de la durabilité entre aujourd'hui et demain est intéressante car au fil de mon expérience, je me suis souvent rendu compte que le développement durable était interprété comme un développement économiquement viable, mais aussi faisable à moyen et long terme, sans rien impliquer d'autre. Il est faux de croire que le développement durable est un développement qui peut être immuable. Lorsque cette pensée faillible prévaut, le lien entre développement durable et patrimoine mondial est interprété à tort comme étant un permis spécial pour exploiter sans limites tous les trésors des biens du patrimoine mondial comme s'ils étaient des gisements dont on pourrait extraire la signification et l'authenticité jusqu'à épuisement des profits.

À l'instar des combustibles fossiles, nos biens du patrimoine sont des ressources non renouvelables qui résultent du passage du temps. Ils sont ce qu'ils sont et les raisons pour lesquelles ils font sens pourraient changer dans l'espace-temps, même s'ils ne peuvent être élargis dans le monde physique ; ils ne peuvent être recréés ou reconstruits. Quand ils ne sont plus là, ils ne sont plus là. Mais contrairement aux combustibles fossiles qui disparaissent à jamais, les biens du patrimoine mondial, s'ils sont sagement utilisés, soigneusement et durablement, ne seront jamais vidés de leur valeur, et serviront la société indéfiniment, entraînant d'importants bénéfices pour les communautés et les générations à venir. C'est ce que nous disent la Charte de Venise et la Convention du patrimoine mondial. Le patrimoine mondial ne peut être remplacé ; il n'existe aucune alternative.

Lorsqu'elles ne sont pas bien dirigées ou mal conçues, les tentatives pour réconcilier le développement durable du patrimoine mondial et le patrimoine mondial comme outil au service du développement durable mèneront irrémédiablement à un processus de négociation difficile divisé par deux objectifs différents, aux antipodes l'un de l'autre. Du côté de la conservation, le but devient d'éviter la perte de la valeur universelle exceptionnelle. De l'autre côté, il s'agit de maximiser les bénéfices économiques au risque de perdre la valeur universelle exceptionnelle.

Je vous fais part de tout cela parce que nous voyons de plus en plus de propositions qui décimeront et éroderont la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial afin d'engranger des bénéfices qui, ironiquement, ne sauraient relever du développement durable, puisqu'ils ne profiteraient qu'à la génération d'investisseurs et de politiciens de leur temps.

Nous devons avoir des vues réalistes en ce qui concerne ce que nous pouvons tirer du partenariat culture et développement. Nous devons aussi comprendre quelles tentatives seront susceptibles de marier culture et développement avec succès, et lesquelles mèneront à un divorce confus et douloureux. Si l'on pense que le développement se fera au détriment du patrimoine, un mariage heureux sera impossible, puisqu'au final, il faudra choisir entre l'un ou l'autre. On a vu cela dans le cas de Dresde, et l'on constate que l'histoire se répète alors que des biens du patrimoine mondial se rapprochent dangereusement et imprudemment du même type de situation en prétendant que certaines initiatives de développement sont compatibles avec le maintien de la valeur universelle des biens.

L'ICOMOS est conscient que les gouvernements ont des choix difficiles à faire pour satisfaire les besoins de leur population – transport, sources d'énergie, éducation, logement, production alimentaire, etc. Nous savons qu'à bien des égards, la conservation du patrimoine culturel ne constitue qu'une des nombreuses pressions exercées sur les pays, mais c'est là aussi l'intérêt principal de l'ICOMOS et de sa mission fondamentale.

Alors que nous nous acheminons vers les quarante prochaines années de la Convention, un aspect doit être parfaitement clair. Le but de la Convention du patrimoine mondial est, et sera toujours, la conservation et non le développement. La Convention n'est pas contre le développement, au contraire elle l'embrasse, mais si elle doit choisir entre l'un et l'autre, personne ne sera surpris quant à l'option que l'ICOMOS portera sur ce choix.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Patrimoine mondial en Afrique : une contrainte ou une opportunité pour le développement durable ?

Dr Ishanlosen Odiava

**Maître de conférence, université
Abubakar Tafawa Balewa, Nigéria**



Cliquez pour
voir les images
associées

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention du patrimoine mondial il y a quarante ans, quatre-vingt-six sites du patrimoine mondial ont été inscrits en Afrique. Il s'agit de quarante-sept sites culturels, quatre sites mixtes et trente-cinq sites naturels, comme en témoigne la publication de l'UNESCO sur le patrimoine mondial en Afrique, que j'ai eu le privilège de codiriger avec Lazare Eloundou du Centre du patrimoine mondial.

La plupart de ces sites subissent des pressions au titre du développement, comme l'indiquent les résultats du second cycle des rapports périodiques de 2011 en Afrique. Ces pressions concernent le développement infrastructurel, tel que les barrages hydrauliques, les infrastructures touristiques et l'expansion urbaine.

Il est fondamental pour ces sites de trouver un équilibre entre la conservation du patrimoine et le développement nécessaire à leurs besoins. Ces deux impératifs ont donné lieu à de nombreux débats académiques et bureaucratiques, mais leur application sur le terrain a été extrêmement laborieuse.

Nulle part ailleurs dans le monde qu'en Afrique ne se pose de manière aussi évidente la question de savoir si la conservation est une opportunité ou une contrainte pesant sur un développement accru. Quels sont donc les enjeux de cette question ?

Laissez-moi d'abord répondre à cette question à propos des sites culturels. Les sites du patrimoine mondial en Afrique témoignent de la résilience des systèmes de gestion qui ont assuré la survie des populations durant des siècles. Leur conservation est souvent totalement dépendante des efforts communautaires, couplés aux activités économiques liées à l'aspect matériel et immatériel des sites. Par exemple, à Djenné, au Mali, l'organisation et la mobilisation communautaires ont garanti la conservation de l'architecture exceptionnelle de la ville. En Éthiopie, à Lalibela, la vie quotidienne est centrée autour des églises taillées dans la pierre qui jouent un rôle majeur dans la célébration de la vie et de la mort. Au Malawi, les sites d'art rupestre de Chongoni sont indispensables aux rites de passage féminins de la population matrilineaire de Chewa.

Le statut de patrimoine mondial peut être une opportunité pour le développement. Une labellisation adéquate peut constituer une source de revenus considérables pour le tourisme. L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial peut répondre aux besoins du développement d'infrastructures. Les communautés locales sont très souvent fières du statut de patrimoine mondial et reconnaissantes du soutien international que ce dernier entraîne pour leur bénéfice direct.

Néanmoins, les habitants de nombreux sites africains craignent que ce statut ne les limite dans leurs aspirations à la modernité et au confort, en empêchant par exemple le développement d'infrastructures urbaines comme des routes, ou l'amélioration des conditions de logement avec l'adduction d'eau, l'assainissement et l'électricité, ou encore la rénovation des habitations et leur modernisation. La difficulté est de répondre aux besoins et aux aspirations locales, tout en évitant une muséification des sites au nom de l'authenticité et de l'intégrité. Il est particulièrement important que le développement du tourisme ne déprécie pas les valeurs inhérentes aux sites. Pour que la conservation du patrimoine réussisse, elle doit promouvoir une forme de développement durable qui combine continuité et changement, en se basant sur ce qui existe plutôt qu'en introduisant de nouveaux éléments.

Les sites naturels africains représentent une surface de 30 millions d'hectares sur le continent. Ce sont des morceaux de nature qui ont été mis en réserve pour les générations d'aujourd'hui et de demain, qui fournissent un habitat à des espèces rares

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

et endémiques de la faune et de la flore et qui préservent des paysages d'une valeur inestimable. Dans leur état naturel et sauvage, ils ont une valeur significative mais sous-estimée. Ils fournissent des services environnementaux essentiels à la vie et la survie économique des communautés avoisinantes. Certains sites ont aussi une signification culturelle considérable. La Réserve de faune d'Okapis, en République démocratique du Congo, ainsi que le Parc national de la Forêt impénétrable de Bwindi, en Ouganda, constituent l'habitat d'espèces rares. Les biens protégés d'Afrique centrale sont en général vitaux pour la survie des populations autochtones pygmées comme les Baaka et les Mbuti.

Au niveau mondial, les sites forestiers se placent dans la ligne des efforts fournis pour enrayer le changement climatique. Le rapport périodique de 2011 révèle que nombre de sites naturels africains font face à de multiples défis, dans la mesure où ils recèlent des ressources naturelles de grande valeur, comme des minerais, du pétrole ou du gaz. L'exploitation commerciale de ces ressources peut représenter une manne financière non négligeable pour certains pays. Ainsi partagé entre le désir de conservation et la nécessité du développement économique, le choix est souvent difficile à faire en fonction des réalités du terrain, par ailleurs très éloignées des théories qui soutiennent le développement.

Toutefois, faire un choix en faveur du développement économique peut avoir à long terme, ou immédiatement, des effets de grande amplitude aux conséquences imprévues. Il est capital de comprendre les interactions entre l'environnement humain et naturel en Afrique : comment les communautés locales ont-elles géré les ressources naturelles dans leur environnement immédiat ? La protection des sites naturels est parfois perçue comme une entrave au développement infrastructurel qui est indispensable à la croissance économique.

En conclusion, je poserai cette question : quelle est la relation entre conservation et développement durable ? Tout d'abord, nous devons tous accepter le fait que le développement est à la fois une attente et un droit pour chaque communauté. La conservation du patrimoine et le développement durable doivent être envisagés comme des partenaires. Il est impossible de conserver sans développer et la conservation n'atteint ses objectifs que lorsqu'elle est pleinement intégrée au programme de développement. Ainsi, la conservation doit prendre en compte le cheminement des communautés en matière de développement, en association avec les ressources du patrimoine. Un développement durable efficace passe par le renforcement des systèmes de valeur locaux déjà en place, non seulement pour les sites culturels mais aussi souvent pour les sites naturels. La difficulté est de préserver à l'intention des générations futures les ressources culturelles et naturelles, tout en s'assurant que la génération d'aujourd'hui est en mesure de vivre à la hauteur de son potentiel. Plutôt que d'être rigides, en se focalisant sur les spécificités, les solutions de conservation doivent accorder plus d'espace à la créativité et à l'adaptation des populations afin d'atteindre les objectifs fixés. Les mesures de conservation devraient être spécifiques à chaque site et inclure la participation et le consentement des parties prenantes.

Enfin, je voudrais terminer en évoquant deux problèmes clés et très souvent négligés. Le premier est le besoin d'accroître les partenariats pour le partage des savoirs, le transfert des technologies appropriées et le développement des technologies locales. Le deuxième concerne le rôle des femmes, qui représente 50 % de la part oubliée des efforts en faveur de la conservation. Les femmes jouent un rôle primordial dans la transmission durable des valeurs culturelles et des pratiques centrales à la vie communautaire et nécessaires à la protection effective de nombreux biens. Ce rôle capital doit être reconnu et renforcé comme étant l'un des piliers du développement durable à l'intérieur des communautés. Nous sommes optimistes et pensons qu'il existe des solutions et des opportunités en dépit des difficultés, même si cela exige un effort considérable et toute l'attention des parties prenantes.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

La gestion du tourisme durable dans la région du patrimoine mondial de Shiretoko : innovation par l'approche participative

Pr Asami Shikida

Professeur, Centre d'études avancées de tourisme, université d'Hokkaido, Japon



Cliquez pour voir les images associées

Je souhaiterais parler de l'innovation avec une approche participative. Mais je vais commencer par vous donner une brève explication du site du patrimoine mondial de Shiretoko. Situé au nord-est d'Hokkaido, Shiretoko est le site japonais du patrimoine mondial situé le plus au nord. Il a été inscrit sur la Liste en 2005. C'est un parc national qui s'étend sur une péninsule de 70 000 hectares.

En 1999, la population locale demanda à ce que le site soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. En 2004, le Conseil scientifique du site du patrimoine naturel mondial de Shiretoko fut établi pour préparer la candidature, et, en 2005, le parc fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. En 2008, le parc reçut la mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'UICN. En 2009, un plan de gestion du patrimoine du site fut élaboré.

La spécificité du site du patrimoine mondial de Shiretoko réside dans le lien indéfectible qui unit les zones terrestres et marines. Il constitue aussi un trésor pour la vie sauvage des espèces telles que l'ours brun et l'aigle pêcheur de Blackiston. Les critères de son inscription concernaient l'écosystème et la biodiversité. L'océan, dans cette zone la plus au sud de l'hémisphère nord à former une glaciation saisonnière de la mer, a créé un écosystème totalement unique. Quant à la biodiversité, les nombreuses espèces rares qui habitent le parc en font un lieu extrêmement riche.

Parallèlement, le site du patrimoine mondial naturel de Shiretoko attire beaucoup de touristes. Plus de 1,8 million de touristes viennent découvrir chaque année la nature originelle du parc. Le tourisme est important pour l'économie locale. À l'échelle d'une seule ville, la consommation des touristes atteint 12 milliards de yens, soit 150 millions de dollars des États-Unis. D'autre part, 60 % des touristes visitent le site pour la première fois. La concentration de touristes génère des inquiétudes quant à la conservation de l'environnement naturel. Chaque année, 400 000 touristes arpentent cette zone protégée à travers des parcours boisés.

L'une des conséquences de l'inscription du site de Shiretoko sur la Liste du patrimoine mondial fut l'élargissement de l'importance des pouvoirs publics. En raison de l'implication accrue du Ministère de l'environnement, de l'Agence pour les forêts et du gouvernement d'Hokkaido, la gestion du site s'est considérablement améliorée, notamment en ce qui concerne sa gestion scientifique. En revanche, cela a entraîné la mise en œuvre d'un type de gestion à la fois autoritaire et bureaucratique. Le coût de la gestion du site était de 300 millions de yens par an.

C'est dans ces circonstances qu'en 2008, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'UICN visitèrent le site [dans le cadre d'une mission de suivi réactif] et recommandèrent la mise en place d'une stratégie écotouristique. Le fait est que nous avons besoin d'une stratégie écotouristique afin d'atteindre simultanément trois objectifs : laisser les touristes découvrir la nature, revitaliser l'économie locale et conserver l'environnement naturel. C'est en réponse à cela qu'en 2010, la communauté locale commença à travailler pour élaborer une stratégie. Plusieurs ateliers locaux furent organisés et les parties prenantes se sont réunies pour dialoguer. Nous sommes finalement parvenus à un accord en 2012.

L'un des aspects importants de cette stratégie consiste en son approche participative. La stratégie adoptée ne se concentre pas sur le but à atteindre mais plutôt sur le processus participatif. Elle repose sur un système ascendant qui recueille les suggestions des participants volontaires, et qui entraîne un renforcement des capacités motivé par les participants

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

eux-mêmes. Parallèlement, à cause de la diversité des opinions, ceux qui avaient été impliqués auparavant ont dû apprendre à s'ouvrir et à reconsidérer leur approche. Il leur a fallu prêter l'oreille aux nombreuses suggestions.

Pour résumer, jusqu'à son inscription en 2005, la gestion officielle du parc national coexistait avec la gestion volontaire par les communautés locales. Toutefois, après son inscription en 2005, les autorités nationales gagnèrent du terrain et la qualité de la gestion s'améliora, mais la conséquence fut l'aliénation des communautés locales dans la gestion du site. Aujourd'hui, grâce à la stratégie écotouristique du patrimoine mondial établie en 2012, on revient à une gestion basée sur le volontariat des communautés locales. Il s'agit d'un juste retour des choses.

Voici les enseignements que l'on peut tirer du cas de Shiretoko. Il est possible de passer d'un système de gestion autoritaire reposant sur des connaissances scientifiques à un système qui laisse les communautés utiliser les connaissances scientifiques avec le soutien des experts. Les stratégies écotouristiques peuvent déboucher sur une meilleure administration de la gestion du patrimoine et sur l'innovation. Dans la mesure où il n'y a pas d'objectif défini, cette stratégie mérite d'être améliorée. En outre, la participation locale facilite le renforcement des capacités. Cela permet au final de faire avancer la durabilité.

Mais le point le plus important est que les communautés locales comprennent le système du patrimoine mondial et sont capables de l'utiliser à bon escient. D'une certaine manière, il s'agit là d'un usage du système du patrimoine mondial plein de sagesse. Cela permettra aux communautés d'améliorer la valeur du patrimoine mondial.

Le rôle de la conservation du patrimoine culturel dans le développement durable

Mme Rana Amirtahmasebi

Spécialiste du développement urbain,
Banque mondiale



Cliquez pour
voir les images
associées

Je vais vous parler du rôle de la Banque mondiale dans la conservation. Ce rôle est assez minime au regard de son portefeuille global, mais je crois qu'il est important d'en parler et d'en connaître les tenants et aboutissants. Je voudrais commencer par dire que je travaille avec les unités du développement urbain qui se concentrent principalement sur le patrimoine bâti, c'est pourquoi ma présentation se focalise essentiellement sur ce point. Pour résumer brièvement, la Banque mondiale a été très active dans la conservation du patrimoine culturel durant les deux dernières décennies. La conservation du patrimoine culturel s'est alignée sur la mission de la Banque mondiale qui consiste à réduire la pauvreté et à favoriser le développement durable. La conservation des biens culturels bâtis est particulièrement importante pour le développement urbain durable parce qu'elle ajoute de la valeur à la viabilité des villes. Elle crée un fort sentiment d'appartenance, d'identité et de capital social. C'est un instrument de mesure pour la croissance verte durable qui développe des stratégies d'économies d'énergie en réutilisant les biens bâtis. Elle est essentielle pour le développement des petites et moyennes entreprises, les PME. Elle génère des emplois, particulièrement pour les femmes et les artisans locaux. Elle a un impact économique multiplicateur à travers les revenus du tourisme culturel.

L'approche de la Banque mondiale en matière de conservation du patrimoine culturel a considérablement évolué, particulièrement durant les deux dernières décennies. On identifie généralement trois phases au sein de cette approche. La première, concernant la période antérieure à 1980, est une phase inoffensive durant laquelle la Banque mondiale s'est efforcée de ne pas porter atteinte aux biens du patrimoine culturel dans la mise en œuvre de ses projets. La deuxième phase, des années 1980 à 2000, fut une phase d'interventions spécifiques, durant laquelle la Banque mondiale a investi dans des

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

biens du patrimoine culturel spécifiques et dans des monuments, à des fins touristiques. La troisième phase, des années 2000 à nos jours, est une phase d'intégration, dans le cadre de laquelle la Banque mondiale a intégré la régénération des villes historiques au développement économique local, à la création d'emplois, au développement du tourisme et à l'amélioration des conditions de vie. Ces phases correspondent à des actions et des interventions spécifiques de l'équipe de la Banque mondiale.

Les activités de la Banque mondiale dans ce domaine ont commencé dans les années 1940 avec la reconstruction de l'Europe d'après-guerre. En 1986, la politique opérationnelle 11.03, qui appelle à la protection des biens culturels impactés par les activités de la Banque mondiale, fut approuvée. En 1999, la Banque mondiale organisa à Florence une conférence capitale intitulée La culture compte. En 2000, la Fondation italienne pour la culture et le développement durable fut lancée. En 2006, des politiques de sauvegarde en matière de biens culturels physiques furent approuvées. En 2011, un protocole d'accord fut signé conjointement avec l'UNESCO, et le gouvernement indien rejoignit la Fondation pour le patrimoine culturel, composée de multiples donateurs, à la suite de quoi le tourisme durable devint effectif.

Ainsi, le portefeuille de la Banque mondiale destiné aux projets sur le patrimoine culturel s'est considérablement accru ces dix dernières années. Jusqu'ici, la Banque mondiale a approuvé 177 opérations, représentant une somme totale de 2,6 milliards de dollars investis dans le domaine du patrimoine culturel et du tourisme durable à travers différents secteurs et régions, et ces chiffres ne concernent que le patrimoine culturel. Si on y ajoute les chiffres du patrimoine naturel, on atteint un montant de plus de 6 milliards de dollars. Nous avons conduit une étude pour mettre en lumière les recoupements entre l'UNESCO et la Banque mondiale afin de voir s'il existait des synergies sur lesquelles nous pourrions travailler. Cette étude a abouti à la conclusion d'un protocole d'accord entre l'UNESCO et la Banque mondiale. Cette dernière s'est engagée dans le développement de projets sur les sites du patrimoine mondial à travers le monde. Parmi tous les projets de la Banque mondiale comprenant des composantes de patrimoine culturel et naturel, 120 ont été axés sur des sites du patrimoine mondial. Ces chiffres datent de quelques années. Nous sommes d'ailleurs en train de renouveler le portefeuille, à l'heure où nous parlons, aussi les chiffres devront probablement être revus à la hausse.

Ces projets ont apporté des investissements, des politiques de réhabilitation et de conservation, des plans de gestion des sites, des améliorations physiques et une assistance technique à 188 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO – dont 112 sites culturels, 71 naturels et 5 sites mixtes. Je voudrais maintenant vous donner quelques exemples de projets de la Banque mondiale dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel. Il existe un projet en Russie – le projet de la Fédération russe pour la préservation et la promotion du patrimoine culturel. Ce projet a été conçu pour encourager le développement économique et social. Le gouvernement russe cherche à soutenir la conservation du patrimoine dans quatre régions qui ont été témoins d'événements essentiels à la création de l'identité nationale russe. Outre les chiffres que vous pouvez voir, les composantes du projet incluent le développement intégré du patrimoine des sites, la protection des biens des musées, la gestion, la surveillance et l'évaluation. Un autre exemple, en Chine cette fois-ci : le projet de développement et de conservation du patrimoine culturel de Shandong concernant Confucius et Mencius. Conçues pour aider la province de Shandong à améliorer la conservation du patrimoine culturel et le développement du tourisme, les composantes de ce projet incluent un travail de conservation et une meilleure signalisation, interprétation et exposition, mais aussi le développement urbain, l'amélioration des réserves en eau et de l'infrastructure des eaux usées, ou encore la conservation des maisons historiques et le renforcement des capacités.

Un autre projet, en Géorgie, concerne le développement régional. Le gouvernement géorgien a demandé l'assistance de la Banque mondiale afin de développer l'économie locale de la région de Kakheti qui fut une ville relais importante sur la route de la soie et constitue depuis toujours l'âme de la culture, de l'économie et de l'histoire ancestrale du pays. Les composantes du projet incluaient la mise aux normes des infrastructures urbaines des villes de Telavi et Kvareli, ainsi que du village patrimonial de Dartlo, la restauration de 150 façades d'immeubles publics et privés à l'architecture historique, le redéveloppement de 11 sites du patrimoine culturel, la mise en place dans le secteur privé d'incitations à l'investissement dans les activités touristiques de Kakheti, et enfin l'amélioration de la gestion des destinations touristiques et le développement de deux pôles de voyages-loisirs. Tels sont les projets que nous développons, auxquels il faut ajouter une autre de nos activités

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

que nous appelons la production de savoir, qui consiste à documenter certains des accomplissements de ces projets du patrimoine culturel réalisés au cours des vingt dernières années, afin de pouvoir en soutenir d'autres et de convaincre les pays de s'investir davantage dans ce type de projets, dans la mesure où les résultats sont probants et peuvent être appliqués à d'autres contextes.

Le rôle du patrimoine mondial : modèle d'apprentissage vers le développement durable

Pr Nobuko Inaba

Présidente à la section Études du patrimoine mondial de l'école doctorale des sciences humaines, université de Tsukuba, Japon



Cliquez pour voir les images associées

Cela fait 20 ans que je travaille avec la Convention du patrimoine mondial. Depuis que le Japon a ratifié la Convention, j'ai travaillé dans mon pays et à l'étranger. Parallèlement au patrimoine mondial, j'ai aussi travaillé pour la coopération internationale dans de nombreux pays asiatiques. Je suis maintenant impliquée dans l'éducation des générations futures. Le thème de la session est La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui, qui concerne la vie et le patrimoine. C'est une très grande chance pour moi de vous livrer mon expérience, et j'en suis très honorée.

Qu'est-ce que le patrimoine mondial ? Pour le savoir, il est préférable de voir un site avant qu'il ne soit inscrit au patrimoine mondial, dans la mesure où le tourisme ruine les sites du patrimoine mondial. Que signifie pour vous le patrimoine mondial ? Je pose toujours cette question lorsque je suis invitée à parler du patrimoine mondial au Japon. Je peux affirmer aujourd'hui que le patrimoine mondial joue un rôle capital. Tout le monde s'accorde à dire que l'aspect positif de la Convention du patrimoine mondial est qu'elle traite à la fois de patrimoine culturel et naturel. Si on regarde son histoire, on constate que des spécialistes du patrimoine culturel ou naturel, tels que les organisations gouvernementales, ont travaillé séparément dans les deux domaines dont les différences sont fondamentales. Certes des désaccords subsistent, mais je crois que la Convention du patrimoine mondial telle qu'elle est aujourd'hui ne peut échouer.

J'aimerais parler des accomplissements de la Convention du patrimoine mondial en me focalisant sur la durabilité, qui est le thème du 40^e anniversaire. Plusieurs participants se sont déjà exprimés sur l'idée que depuis les années 1990, ou plutôt un peu avant, a émergé une nouvelle approche du patrimoine qui se concentre sur les paysages culturels et la recherche d'une stratégie globale dans différents pays. Celle-ci a joué un rôle important dans la sensibilisation à la diversité culturelle et naturelle, avec comme mot clé la durabilité.

Plusieurs années se sont écoulées depuis ce changement de paradigme. L'un des accomplissements majeurs fut la reconnaissance de l'agriculture, des forêts et des zones de pêche, comme les rizières en terrasse et les villages où vivent des minorités. En Asie, les rizières d'Ifugao, aux Philippines, furent le premier site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial au titre de cette nouvelle catégorie. C'était en 1995. La même année, un village montagneux du Japon composé d'habitations de type Gassho-zukuri devint site du patrimoine mondial.

Ces inscriptions ont influencé les politiques de conservation du patrimoine à travers le monde. Dans le patrimoine relevant de l'agriculture et de la nature en lien avec la religion, on retrouve toute la sagesse des peuples qui ont vécu en harmonie avec la nature. L'un des problèmes auquel nous tentons de remédier dans le monde, et sur lequel nous devons travailler,

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

concerne la manière toute relative dont nous comprenons le patrimoine naturel et culturel de chaque communauté, et le leur restituons pour le développement durable. Je veux parler ici des efforts et des programmes menés sur les sites où se trouvent les communautés.

Au Japon, ces efforts progressent par le biais de la coopération entre différents organes, comme par exemple l'Agence des affaires culturelles, le Ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures, des transports et du tourisme ou le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Sans oublier l'Initiative de Satoyama. Je suis certaine que sans ces initiatives pionnières suscitées par la Convention du patrimoine mondial avec toutes ses caractéristiques, il n'y aurait pas eu un tel mouvement à travers le monde.

Je suis d'accord avec beaucoup de spécialistes qui disent que le patrimoine mondial est un modèle d'apprentissage – une bannière – pour une planète durable et pour le futur de la société humaine. Ces derniers temps, j'ai souvent visité des biens emblématiques du patrimoine mondial – qu'ils soient naturels, culturels, matériels ou immatériels – et je me demande ce que le patrimoine mondial signifie. Les photos que vous voyez maintenant proviennent du site du patrimoine mondial de Koutammakou, le pays des Batammariba, au Togo. Le village tout entier, qui n'a ni eau, ni électricité, ni gaz, est un site du patrimoine mondial. Cela ne veut pas dire que la Convention du patrimoine mondial souhaite que les villageois maintiennent un mode de vie sans infrastructures. Je crois que ce qu'il faut retenir, c'est que dans dix ou vingt ans, nous pourrions démontrer que ce village a mieux résisté que les autres.

Ce site du patrimoine mondial auquel j'ai fait référence tout à l'heure, les rizières en terrasses, des cordillères des Philippines, est un site d'Asie qui survit grâce à la production de riz. Alors que les structures sociales continuent de muer à cause de la mondialisation, la jeunesse travaille dur. En première ligne se trouvent les femmes qui travaillent dans les bureaux du gouvernement local. Il est important que ces femmes montrent l'exemple d'un modèle communautaire de développement durable pour les villages avoisinants et qu'elles prouvent qu'une solution est possible, dans la mesure où ce site du patrimoine mondial est en passe de devenir pérenne. Qu'est-ce que cela exige ? Il est nécessaire de considérer le système social local qui soutient le patrimoine mondial et d'envisager le renforcement des capacités à travers la coopération internationale.

Peu de temps avant cette célébration, j'ai visité le village japonais que j'ai mentionné tout à l'heure et qui est aussi site du patrimoine mondial, afin d'y tenir une réunion aux côtés d'experts internationaux. Un ancien du village a déclaré que le souci premier des habitants était de vivre heureux. Autrement, les jeunes ne resteront pas. Que pouvons-nous faire face à cela ? Existe-t-il une perspective plus large de durabilité modelée sur celle du patrimoine mondial qui dépasse la simple pérennité du patrimoine mondial ? Je pense que le gouvernement et les instances locales sont seuls en mesure de faire le lien entre les populations autochtones et la communauté internationale. Et si l'opportunité se présente, nous vous communiquerons les résultats de la réunion de Toyama sous la forme de Proposition de Toyama.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

M. Lazare Eloundou-Assomo

Chef de l'Unité Afrique, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO



Je vais partager brièvement avec vous quelques remarques. D'abord, je suis d'accord avec tous les propos des autres intervenants et avec les questions qu'ils ont abordées, qui, de mon point de vue, peuvent servir de guide pour un développement durable du patrimoine mondial. Je souscris tout particulièrement à l'idée de l'importance d'une approche participative aujourd'hui, comme moyen de trouver des solutions pour répondre aux besoins d'utilisation du patrimoine comme véhicule du développement durable.

Ce que j'aimerais souligner ici, c'est le rôle et l'importance du renforcement des connaissances. Mettre l'accent sur le renforcement des connaissances est décisif. L'exercice de rapport périodique est très important et il peut être utilisé pour mettre en pratique le concept de « prise en compte des contributions des communautés locales ».

Mais, pour que cela soit possible, il est nécessaire de se rappeler le rôle joué par les corporations internationales et les partenariats à tous les niveaux. Comme l'a évoqué le professeur George Abungu, une approche ascendante, l'utilisation des systèmes traditionnels de gestion, l'approche communautaire et également l'accent mis sur l'efficacité de la gestion sont tout aussi importants.

La coopération internationale est également capitale sur les questions de préparation aux risques. Un bon exemple de coopération internationale est donné par un site africain, les tombes des rois Buganda à Kasubi, qui a brûlé en 2010. Avec l'aide du gouvernement japonais et des experts japonais, nous allons, avec le gouvernement ougandais, travailler à la reconstruction de cet important sanctuaire africain. Je voudrais enfin évoquer avec vous la question de l'importance des sites lors des conflits — pas seulement pendant un conflit, mais aussi avant et surtout après.

Résumé des questions et réponses

Le **Dr Christina Cameron** (Canada) a demandé au Dr Odiaua comment les communautés locales africaines faisaient pour négocier avec les grandes sociétés multinationales qui voulaient procéder à l'extraction de ressources minières dans les zones de patrimoine mondial. Le **Dr Ishanlosen Odiaua** a déclaré que souvent les autorités de l'État l'emportaient sur les communautés locales quand il s'agissait de négocier avec de grandes entités étrangères. Cependant, elle a également fait remarquer qu'un courant général se mettait en place qui donnait plus d'importance aux communautés locales et qu'elle croyait qu'avec le temps des mécanismes appropriés seraient créés pour renforcer ces dernières dans la conduite de leurs propres stratégies de développement.

M. Mounir Bouchenaki (ICCROM), signalant le nombre important de projets en relation avec le patrimoine mis en œuvre par la Banque mondiale, a demandé quels étaient les résultats de ceux-ci dans des lieux précis comme le Liban et le Yémen. **Mme Rana Amirtahmasebi** a expliqué que des rapports de fin de projet étaient préparés individuellement à la fin de chaque projet, et qu'ils étaient publics. Au nombre des exemples de projets ayant apporté des résultats positifs, on compte la Médina de Fès (Maroc) et le site de Copán (Honduras), pour lesquels les populations autochtones avaient été impliquées et valorisées.

Le **Dr Mechtild Rossler** (Centre du patrimoine mondial) a fait remarquer que la Convention du patrimoine mondial avait été pionnière en bien des aspects, par exemple en introduisant la notion de paysage culturel, mais qu'elle pensait qu'aucune réponse satisfaisante n'avait encore été apportée aux défis de leur sauvegarde et de leur gestion. En réponse, le **professeur Nobuko Inaba** a déclaré que de nombreux modèles et projets excellents existaient, témoignant de pratiques durables pour la sauvegarde des paysages culturels. Le défi, cependant, était de les adapter aux réalités et aux systèmes de gouvernance locaux et de renforcer les capacités des personnes concernées. C'est vers cela que les experts devraient tourner prioritairement leurs efforts. Cela pourrait être facilité par l'établissement de réseaux horizontaux.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

M. Ratish Nanda (Fondation Aga Khan pour la culture) s'est adressé à **M. Gustavo Araoz**, insistant sur le fait que pour que le patrimoine contribue au développement durable, il devait être intégré dans une stratégie plus vaste qui comprenait des interventions dans toute une gamme de secteurs, en particulier l'éducation, la santé et les infrastructures. M. Araoz a reconnu que, comme le dit avec force le Document de Nara sur l'authenticité, le patrimoine était pour une grande partie une question de peuples. Il était donc essentiel que les questions de patrimoine soient intégrées dans toutes sortes de plans. Cependant cela ne dépendait pas uniquement des praticiens et des institutions du patrimoine. À l'inverse, il était important de garantir que les initiatives de sauvegarde du patrimoine intègrent les besoins des populations. Il considérait à cet égard que les principales implications de l'ajout du 5e « C » (communautés) aux objectifs stratégiques des Orientations n'avaient pas encore été pleinement considérées.

M. Collins Chipote (Zambie) a fait observer que la Banque mondiale soutenait également les industries d'extraction et a demandé quelle était l'influence de la Banque quand il s'agissait de garantir qu'aucun dommage ne serait causé aux précieuses ressources du patrimoine. **Mme Amirtahmasebi** a déclaré que dans certains pays les autorités nationales, et même municipales, disposaient d'un réel pouvoir, tout en reconnaissant l'existence d'éventuels conflits entre différents objectifs. La Banque mondiale a mis en place des politiques de sauvegarde de l'environnement et du patrimoine qui sont très rigoureuses et strictement appliquées dans chaque projet. Le problème est cependant que de nombreux pays empruntent de l'argent sur le marché des capitaux, car les intérêts y sont désormais similaires à ceux de la Banque mondiale. Ce qui implique que de nombreuses interventions se déroulent en dehors de toute forme de contrôle.

M. Kazanembo Kazanembo (Namibie) a souligné le dilemme auquel font face les pays africains, dans lesquels les impératifs du développement entrent souvent en conflit avec des objectifs de conservation à long terme. Il a fait également remarquer que des sociétés multinationales engagées dans les industries extractives semblaient ne se conformer à aucune règle ou directive pour ce qui est de la sauvegarde du patrimoine, et a demandé au **Dr Ishanlosen Odiava** ce qu'elle en pensait. Le Dr Odiava a indiqué que c'était d'abord aux pays concernés de garantir que leurs propres lois et règlements soient bien respectés. En outre, des instruments normatifs internationaux, comme la Convention du patrimoine mondial, pouvaient être utilisés, comme on l'a vu avec l'accord conclu entre l'UNESCO et l'industrie minière. Ce qui est crucial, en tout cas, c'est de renforcer les capacités pour intégrer les préoccupations de patrimoine dans la planification et la mise en œuvre du développement.

M. Baba Keita (Mali) a demandé à **M. Gustavo Araoz** de clarifier sa déclaration à propos de la prévalence de la sauvegarde sur le développement. Si c'est le cas, en quoi consiste le « changement de paradigme » souvent mentionné ? Il a encore répété que garantir l'efficacité du cadre légal dans chaque pays était de la responsabilité des États. M. Araoz a reconnu la nécessité de développer de meilleurs arguments pour expliquer comment la sauvegarde pouvait aller de pair avec le développement. Il a reconnu que dans de nombreux cas les initiatives de développement étaient effectivement durables, tout particulièrement dans des contextes comme celui de l'Afrique où la cohésion des communautés permettait une négociation plus approfondie. Parfois cependant, les projets de développement sont présentés comme durables alors qu'en fait ils sont à courte vue et conduisent à l'épuisement de ressources essentielles. C'était là le danger à éviter.

Le **Pr Hamady Bocoum** (Sénégal) a demandé, pour ce qui concerne les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans les premières années de la Convention, pour lesquels aucune déclaration de valeur universelle exceptionnelle n'est disponible, s'il ne serait pas possible de les élaborer, en prenant en compte le contexte actuel de développement, de façon à anticiper des tensions éventuelles entre les besoins de la sauvegarde et du développement.

L'ambassadeur Seiichi Kondo (Japon) a posé une question au représentant de la Banque mondiale, lui demandant quels arguments on pouvait employer pour convaincre les gouvernements d'adopter cette vision à long terme, dans l'intérêt de la sauvegarde. **Mme Rana Amirtahmasebi** a déclaré qu'il était très difficile de convaincre des pays en développement d'emprunter de l'argent à la Banque mondiale pour aider des projets de conservation du patrimoine, tout particulièrement quand ils étaient confrontés à des besoins plus urgents comme assurer l'alimentation et la santé de leurs populations. C'était probablement la raison pour laquelle les projets axés sur le patrimoine ne constituaient qu'une partie très faible de tout le portefeuille des initiatives de la Banque.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

M. Ahmed Skounti (Maroc) a demandé au **Pr Asami Shikida** de détailler la stratégie adoptée à Shiretoko pour réconcilier l'approche scientifique et les considérations sociales. Le Pr Shikida a expliqué les efforts accomplis pour rapprocher les connaissances scientifiques et les savoirs locaux souvent tacites, au sein d'un processus pleinement intégré et participatif, comprenant également des mécanismes permettant d'apprendre de l'expérience.

M. Mike Turner (Israël) a rappelé que l'éradication de la pauvreté était l'un des principaux objectifs du développement durable dès les définitions de la Commission Bruntland en 1987. Il a ajouté que la sauvegarde et les intérêts des communautés locales étaient souvent opposés et a demandé à **M. Gustavo Araoz** de suggérer des processus permettant de garantir que les communautés soient impliquées dans la planification et la mise en œuvre du développement tout en conservant les valeurs du patrimoine.

Le **Dr Dawson Munjeri** (Zimbabwe) a réagi à l'idée exprimée par certains des intervenants que la solution pour traiter les tensions entre les objectifs de sauvegarde et de développement résidait dans l'application de la législation nationale. Il considérait, à cet égard, que la plus grande partie du cadre juridique de sa région, l'Afrique, était toujours obsolète ou ne prenait pas en compte le patrimoine. Il a demandé ce que l'UNESCO pouvait faire pour répondre à cette situation.

Le **Dr Ishanlosen Odiaua** a fait remarquer que le fossé entre les différentes visions du patrimoine aurait pu être comblé grâce à l'éducation. Elle a indiqué également qu'un certain nombre de pays africains, comme le Kenya, avaient effectivement développé un cadre légal traitant du patrimoine. Ces dispositifs nécessitent cependant d'être mis à l'épreuve et probablement d'être améliorés à la lumière de l'expérience.

M. Lazare Eloundou a souligné les deux aspects importants des législations nationales sur le patrimoine : le besoin d'harmoniser cette législation pour tous les secteurs d'intervention publique, afin d'éviter des conflits, et celui de respecter les droits et aspirations des communautés locales.

En remerciant les intervenants et tous ceux qui ont contribué au débat, le modérateur, **M. David Sheppard**, a résumé les points principaux à retenir de la discussion. D'abord, le débat a clarifié que le développement durable était essentiel et que le patrimoine mondial pouvait jouer un rôle clé dans sa mise en œuvre, tout particulièrement en ce qui concerne les communautés locales, grâce à une approche ascendante. M. Sheppard a également repris les cinq points principaux soulevés pendant la séance :

- Le besoin d'intégrer le patrimoine mondial dans la planification régionale et nationale, par exemple en référence aux industries extractives.
- L'importance de toujours planifier à long terme et de chercher à transmettre les valeurs du patrimoine aux générations futures.
- Considérer le tourisme comme une dimension clé reliant le patrimoine et le développement durable, le planifier et le gérer avec attention et partager les expériences à ce sujet.
- Le rôle majeur joué par les donateurs et les partenaires, comme la Banque mondiale, et parallèlement le besoin de chercher les moyens de garantir la durabilité des initiatives de sauvegarde du patrimoine.
- Le rôle décisif du renforcement des connaissances, en particulier à l'intention des communautés locales et pas seulement des experts et des praticiens. Ces derniers, en fait, peuvent souvent beaucoup apprendre des communautés locales.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Discussion du panel C : Prévention des catastrophes, rétablissement après les catastrophes avec les communautés

Modérateur : M. Tim Badman

Directeur, Programme du patrimoine mondial, UICN



Les questions sur la préparation aux catastrophes naturelles et sur leur impact sur le patrimoine mondial, en particulier celles portant sur la prévention des catastrophes et le rétablissement avec les communautés, ont été abordées lors des discussions du panel C.

Résumé des présentations

D'abord, l'exemple du site d'Angkor a été cité : son contexte et les efforts qui ont permis de le retirer de la Liste du patrimoine mondial en péril. De même, les mesures et les étapes vers une réduction des risques de catastrophes naturelles, en particulier les inondations, ont été discutées. Ensuite, autour du thème central Prévention des catastrophes, rétablissement après les catastrophes avec les communautés, les catastrophes japonaises des grands tremblements de terre d'Hanshin-Awaji (1995) et de l'est du Japon (2011) ont été évoquées, et des exemples concrets ont été donnés concernant la nécessité d'une prévention accrue des catastrophes autour des sites du patrimoine culturel, concernant la prévention des catastrophes en collaboration avec les communautés et le renforcement des structures pour le rétablissement après les catastrophes. En Afghanistan, les ruines de Bamiyan ont été inscrites en 2001 sur la Liste du patrimoine mondial en péril, dans le cadre des efforts fournis pour la transition d'une culture de la guerre à une culture de la paix. Le gouvernement afghan a pris de nombreuses mesures en collaboration avec l'UNESCO. Il a été expliqué que le défi rencontré consistait à poursuivre les efforts pour sensibiliser à la valeur des patrimoines nationaux et à développer le sens des responsabilités concernant la protection et la conservation pour les futures générations.

En outre, les catastrophes naturelles ont été définies comme des risques naturels qui provoquent des dégâts au sein de l'habitat humain. À travers l'analyse des données sur les catastrophes passées, il a été remarqué qu'il y aura un risque de plus en plus accru de dégâts pour le patrimoine mondial dans les régions d'Asie. Des exemples de mesures préventives ont été cités, et il a été souligné, en relation directe avec l'expérience du grand tremblement de terre de l'est du Japon, que la conservation naturelle proactive est importante pour la prévention des catastrophes naturelles et la réduction des dégâts. Les feux et l'impact du changement climatique ont été présentés comme exemples des dégâts occasionnés aux biens du patrimoine culturel non seulement par les catastrophes naturelles mais aussi par celles induites par l'être humain. Il a été rapporté que, de la même manière que les habitations traditionnelles montrent une durabilité supérieure à l'architecture moderne, les patrimoines culturels historiques ont le potentiel de devenir des atouts pour la réduction des risques de catastrophes. Le problème de la conservation des patrimoines culturels et de la gestion des risques de catastrophes a été évoqué, et il a été dit que le rôle que doivent jouer les communautés locales, parties prenantes, était extrêmement important.

Il a été remarqué que le problème de la gestion des risques de catastrophe était très souvent négligé sur les sites du patrimoine et qu'il était nécessaire d'intégrer la question pour chacun de ces sites.

Panel ——— C
Discussion

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Angkor, 20 ans de mise en application de la Convention de 1972

M. Ros Borath

Président, Comité national pour le patrimoine mondial, Cambodge



Cliquez pour voir les images associées

Le site d'Angkor a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril en décembre 1992 lors de la séance du Comité à Santa Fé aux États-Unis. Ce fut sans doute le premier ensemble monumental – 401 km², soit plus de 40 000 hectares – à y être inscrit. Le site d'Angkor a été retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2004. Le site éco-historique d'Angkor est vaste, très fréquenté, et surtout habité depuis toujours et tout au long de l'année par une population dispersée. Angkor, patrimoine culturel mondial et identité du peuple khmer, est situé dans la province de Siem Reap au nord du Cambodge. Le site d'Angkor, monument vivant, comprend le parc archéologique d'Angkor. Le site d'Angkor s'inscrit dans un cadre précis : il s'agit d'une plaine irriguée par trois rivières, au milieu d'un paysage très plat et majoritairement constitué de rizières. Cette topographie résulte des transformations de l'environnement par l'homme au cours du temps. Selon nos connaissances, Angkor ne renferme pas moins d'un millier de sites archéologiques, parmi lesquels on dénombre une soixantaine de monuments majeurs figurant sur la Liste d'inscription qui en compte 191. C'est dans ce contexte que vingt pays, par le biais de vingt-cinq de leurs institutions, ont entrepris sur ce site soixante-dix chantiers – terminés ou en cours – depuis bientôt deux décennies.

La coordination de cet effort international pour la conservation est suivie de près par le CIC, le Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement de la région d'Angkor, coprésidé par la France et le Japon et dont le secrétariat permanent est assuré par l'UNESCO. Ce Comité a été créé à la suite de la Conférence interministérielle de Kyoto en octobre 1993. Le parc d'Angkor est l'un des plus grands sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et abrite sur son territoire une population estimée en 2010 à environ 120 000 personnes réparties en 112 villages. Le Gouvernement royal a pour politique de conserver cette population dans son milieu ; celle-ci constitue avec son environnement l'une des composantes importantes de l'héritage d'Angkor, avec ses us et coutumes millénaires. Le défi est d'obtenir la participation active de la population à la gestion du parc, d'associer ces communautés à la préparation, à l'intervention et à l'amélioration de la stratégie de réduction des risques, ainsi qu'à toutes les phases de préparation du plan de gestion.

L'autre aspect, et non des moindres, est la formation et l'aide apportées à cette communauté face au risque de catastrophes naturelles ou anthropiques. Avant les interventions récentes qui ne remontent pas à une date antérieure à 1974-1975, Angkor avait été délaissé sans entretien ni maintenance jusqu'en 1986, année où les premiers travaux avaient pu reprendre malgré la présence des Khmers rouges. Durant cette période, la traversée du site par l'armée était courante, certains monuments ont d'ailleurs servi de dépôts de munitions, des mines ont été posées autour d'un certain nombre de biens – le terrain a depuis été déminé grâce aux démineurs spécialisés et à l'aide internationale. Le trafic illicite d'objets d'art avait redoublé et ses réseaux étaient bien organisés. Quant à la forêt, qui avait contribué à l'écologie de la région, elle disparaît peu à peu depuis une dizaine d'années sous l'action de la déforestation ce qui a pour conséquence directe des inondations.

Pour en terminer avec l'impact de l'être humain, la mauvaise gestion – tant au niveau politique qu'opérationnel – peut mettre gravement en péril à la fois la communauté et le patrimoine. Les risques de catastrophes naturelles et les menaces prévisibles identifiés sur le site d'Angkor sont de deux natures : l'eau – les inondations bien entendu – et le feu – les incendies de forêt. Par chance, il n'y a pas eu, à ce jour, d'incendies. Mais les inondations se sont montrées de plus en plus violentes depuis 2008-2009. En octobre 2011, l'Asie du Sud-Est a subi d'énormes dégâts suite à des inondations qui ont causé plusieurs centaines de morts, dont une soixantaine au Cambodge. En ce qui concerne la gestion de l'eau, l'importance de cet élément sur le site n'est plus à démontrer. L'eau a toujours joué un rôle de stabilisateur au niveau des fondations des monuments posées pour

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

la plupart sur du sable. Du fait du rôle symbolique et esthétique de l'eau, un équilibre subtil est à trouver pour maintenir les monuments. L'effet dévastateur des inondations n'est pas à négliger en matière de conservation et en matière d'économie.

D'où la nécessité de mettre en place une politique de l'eau à l'échelle du village-site d'Angkor. La ville de Siem Reap est située sur une plaine que les inondations peuvent atteindre à tout moment durant les gros orages. Depuis quelques années, la réflexion autour de la maintenance des systèmes d'évaluation des crues, l'entretien des chemins et des routes construits pour la plupart dans l'axe est-ouest, a permis aux monuments de continuer à jouer leur rôle de stockage et de ralentissement des débits d'eau, et de dévier ces derniers vers le cours des ruisseaux. Les anciens canaux ont été nettoyés, d'autres ont été créés de toutes pièces afin de répondre au besoin de répartition et d'évacuation des eaux. Mais, face à ces risques, qu'en est-il des dispositions prises au niveau national et local par les autorités ? Au niveau du gouvernement, l'information et la communication sur les prévisions et les risques se fera via des communiqués dans les médias. Au niveau des autorités locales, et au niveau de l'APSARA, la gestion passera par la préparation, la prévention, l'information et les dispositions prises au niveau des communautés villageoises et religieuses.

Des groupes de prévision et d'intervention ont été constitués – la base de leur formation est en cours – mais, là aussi, l'effort demeure timide. Les interventions et les premiers secours, l'hygiène, la nourriture, la santé et le matériel de première nécessité sont insuffisants.

Prévention des catastrophes, reconstruction après une catastrophe avec les communautés

M. Satoshi Yamato

Conseiller sur les biens culturels,
Agence des affaires culturelles du
Japon



Cliquez pour
voir les images
associées

Je voudrais intervenir sur le thème d'aujourd'hui, Prévention des catastrophes, reconstruction après une catastrophe avec les communautés, sur la base de la catastrophe que mon pays vient de connaître.

Au fil de la longue histoire de la conservation des biens culturels, beaucoup d'efforts ont été fournis afin d'éviter que des catastrophes ne touchent le patrimoine culturel, y compris les sites du patrimoine mondial. Il ne semble pas y avoir de fin à la dégradation des biens culturels et patrimoniaux provoquée par les catastrophes naturelles, ou humaines telles que la guerre. Néanmoins, des efforts continus ont aussi été menés pour empêcher que des catastrophes n'atteignent le patrimoine culturel, et on peut vraiment dire que beaucoup a été accompli et avec diligence. Cela étant dit, l'attention s'est récemment portée sur la participation active des communautés locales pour renforcer la prévention des catastrophes au niveau des biens culturels. Comme l'a mentionné M. Badman dans son introduction, le mot « résilience » est souvent utilisé au Japon pour parler de la conservation du patrimoine culturel.

En janvier 1995, le grand tremblement de terre de Hanshin-Awaji attira notre attention sur la relation entre la prévention des catastrophes au niveau du patrimoine culturel et les communautés. Plusieurs sites du patrimoine culturel furent détruits suite à ce désastre. Dans le sillage du séisme, des mesures supplémentaires ont été mises en œuvre afin de sensibiliser l'opinion à la conservation et à une meilleure protection du patrimoine culturel, telles que des amendements aux lois nationales, des nouvelles méthodes, ainsi qu'un renforcement accru des capacités dans le domaine du patrimoine culturel et un soutien

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

aux associations à but non lucratif. Ces changements dans la conservation du patrimoine culturel et la prévention des catastrophes, nous les devons à l'implication active des citoyens et des populations locales.

Comme vous le savez, le Japon a subi une nouvelle catastrophe : le grand tremblement de terre du 11 mars 2011 dans l'est du Japon. Le séisme et le tsunami détruisirent de nombreux sites du patrimoine culturel sur un vaste territoire. La catastrophe fut plus dévastatrice que n'importe quelle autre auparavant. La relation entre le patrimoine culturel et les communautés touchées fut très compliquée, présentant des problèmes étendus et différents de ceux auxquels nous avons été confrontés par le passé.

Dans les zones endommagées, nombre de gens ont péri et beaucoup d'autres continuent de se battre dans des conditions de vie extrêmes. En outre, il existe aussi des zones totalement détruites où les communautés ont été décimées. Dans celles-ci, parallèlement au début de la reconstruction, les populations locales ont réalisé l'importance du patrimoine culturel matériel et immatériel dont elles ont hérité. La reconstruction du patrimoine culturel est maintenant cruciale pour la restauration des régions et la préservation de l'identité des communautés.

À partir de ces expériences, beaucoup de travaux sont actuellement menés, des enquêtes et des plans d'évacuation d'urgence du patrimoine culturel endommagé, ainsi que d'autres travaux de reconstruction basés sur des initiatives locales et sur une coopération avec les communautés.

Dans le rapport du Conseil pour le plan de reconstruction, qui constitue la politique de reconstruction du Japon en réponse au tremblement de terre, la restauration des communautés figure parmi les sept points essentiels à la reconstruction. En outre, le rapport spécifie clairement la nécessité de restaurer le patrimoine culturel qui ne constitue pas seulement un trésor mais le socle spirituel des zones locales, indispensable à la restauration.

Un autre point mis en exergue est la nécessité de fournir de la documentation sur les catastrophes. Le grand tremblement de terre de l'est du Japon a attiré l'attention sur les catastrophes nationales qui l'ont précédé. En examinant chacune d'entre elles, il est apparu évident que nos ancêtres avaient eux aussi affronté de nombreuses catastrophes et tsunamis que nous avons oubliés, quand bien même il en subsistait des rapports, et qu'ils avaient pris des mesures pour y remédier. Nous pouvons donc apprendre beaucoup de l'histoire de ces catastrophes. Nous devons reconnaître la signification du patrimoine culturel comme moyen de documenter les catastrophes passées dans ces régions.

Le 26 janvier est une date consacrée à la prévention des incendies touchant les biens culturels au Japon. Durant cette journée et pendant les jours qui l'entourent, des exercices anti-incendie sont organisés sur les sites des biens culturels à travers tout le pays. Cette journée fut initiée en 1949 suite à un incendie qui se déclara dans le temple de Horyu-ji. Depuis ce jour, et cela durant les soixante dernières années, nous commémorons chaque année la perte de ce patrimoine culturel d'une grande valeur. Les brigades de volontaires anti-incendie, composées d'habitants qui collaborent avec les casernes de pompiers, jouent un rôle important. Nous continuerons de renforcer nos efforts au sein des communautés pour prévenir les catastrophes touchant le patrimoine culturel et pour la reconstruction. Nous réalisons que nous devons accomplir cela conjointement avec les communautés.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Bamiyan et le paysage du patrimoine culturel

Dr Habiba Sarabi

Gouverneur, province de Bamiyan,
Afghanistan



Cliquez pour
voir les images
associées

Je voudrais d'abord parler de Bamiyan, la province que je dirige, et de son patrimoine culturel et historique. Après trois décennies de guerre, plusieurs étapes ont été franchies dans la prise en compte de nos besoins et objectifs futurs et nous retrouvons une certaine normalité dans beaucoup d'aspects de la vie afghane, même si les effets dévastateurs de la guerre se font encore ressentir. Si la paix reste illusoire, nous avons, depuis 2001, franchi un cap décisif pour passer d'une culture guerrière à une culture pacifique. En 2003, le paysage culturel de Bamiyan fut inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

La même année, le gouvernement afghan et l'UNESCO ont créé le Comité de coordination international (CCI) afin de lever des fonds et de favoriser la coordination entre les différentes actions destinées à sauvegarder le patrimoine afghan et à élever certaines zones clés au niveau des standards internationaux. La préservation du site du patrimoine mondial de Bamiyan est l'un des projets les plus importants d'Afghanistan, pour lequel plus de six millions de dollars ont été généreusement débloqués depuis 2003, avec le concours de l'UNESCO, par les gouvernements du Japon, de Suisse et récemment d'Italie. L'objet de ces projets pilotés par l'UNESCO est de développer un plan d'action culturel phare, d'assurer le maintien global du site et de consolider les restes des bouddhas, la falaise et ses niches face au risque imminent d'effondrement, et aussi de conserver les vestiges des statues. La zone rouge que vous pouvez voir est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en péril, la zone rose correspond aux sites inscrits au patrimoine national, la zone verte délimite la zone du plan d'action culturel, tandis que la zone grise est la zone de développement. Toutes ces zones confèrent une valeur universelle au paysage de Bamiyan.

Le gouvernement de l'Afghanistan et l'UNESCO ont beaucoup fait pour le site depuis sa destruction en 2001, et la situation s'est améliorée à bien des égards. La stabilisation des niches après la destruction des bouddhas, la construction du site archéologique et la restauration de ses peintures murales, le déminage des différentes composantes du site, le développement d'un plan d'action culturel et d'un système de gestion efficace pour l'ensemble du site et de la vallée de Bamiyan ont considérablement avancé depuis l'inscription du site au patrimoine mondial en 2003. Cela dit, tous ces efforts, qui émanent de l'UNESCO et d'initiatives extérieures, n'ont pas été intégrés dans le vécu de la population locale, et pâtissent d'un manque de compréhension collective.

Maintenant, je voudrais parler du rétablissement postérieur à une catastrophe, avec les communautés. Dans la majeure partie des cas, la communauté ne participe pas à la préservation du patrimoine culturel, pour plusieurs raisons. La première est la pauvreté au sein de la communauté. La majorité des gens se préoccupent d'abord de nourrir leur famille, ce qui les amène parfois même à piller le site et à voler ses objets archéologiques pour les vendre sur le marché et gagner un peu d'argent. La deuxième raison est qu'ils en ignorent l'histoire, si bien que la majorité d'entre eux considère ce patrimoine comme quelque chose qui leur est étranger. Cela, je le tiens de mon expérience personnelle auprès des anciens et de la communauté, et de ce dont j'ai été témoin.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Le problème qui se pose dans la région de Bamiyan est que celle-ci est vallonnée et montagneuse, et que par conséquent les habitants vivent dans le haut de la vallée, zone très restreinte qui ne dispose pas beaucoup de place pour construire des habitations. D'après le plan d'action culturel, la zone verte doit être préservée et seule la zone de développement peut accueillir de nouvelles habitations, mais les populations ne respectent pas ces règles et construisent leurs résidences ailleurs. C'est l'un des problèmes que nous rencontrons fréquemment. C'est pourquoi, tandis que le gouvernement afghan et l'UNESCO redoublent d'efforts pour sauvegarder le patrimoine afghan au nom des générations futures, nous devrions parallèlement rétablir le lien entre la population et son patrimoine culturel, afin de susciter chez elle un sentiment d'appartenance aux monuments qui représentent le patrimoine culturel des différents segments de la société et les liens entre le patrimoine et l'économie, y compris le développement du tourisme. Ainsi, notre objectif global est non seulement de réhabiliter le patrimoine culturel matériel et immatériel de l'Afghanistan, mais aussi d'éveiller les consciences afghanes quant à la valeur de ce patrimoine culturel et à la responsabilité de protection et de préservation qui incombe aux générations actuelles et futures. Enfin, il nous faut établir un Conseil au sein même de la communauté et travailler avec les anciens qui vivent sur place, car seule une connaissance des enjeux et du programme de sensibilisation peut les amener à préserver le site.

Prévention des catastrophes naturelles/réduction et réparation des dommages par la conservation des écosystèmes naturels

Pr Yoshitaka Kumagai

Vice-président régional pour l'Asie de l'Est, UICN/CMAP



Cliquez pour voir les images associées

Ma présentation abordera les catastrophes naturelles et examinera comment la conservation naturelle peut contribuer à la réduction et à la prévention de ces catastrophes. Je voudrais d'abord rappeler qu'il faut opérer une distinction entre les phénomènes naturels et les catastrophes naturelles. Les typhons, les inondations, la foudre, les éruptions volcaniques, les tornades et les feux de forêt, lorsqu'ils frappent des zones dépeuplées, sont considérés comme de simples phénomènes naturels. Il faut reconnaître que ce type de processus naturels constitue l'écosystème de la planète Terre sur laquelle nous vivons. C'est lorsque ces phénomènes naturels touchent des zones habitées qu'ils sont qualifiés de catastrophes naturelles. Il va de soi que l'ampleur des dégâts causés augmente de façon critique quand ces phénomènes naturels frappent des zones vulnérables où les mesures de prévention des catastrophes sont faibles.

Le Japon est confronté à une multitude de catastrophes naturelles, comprenant des tremblements de terre, des éruptions volcaniques, des typhons, sans oublier les dégâts provoqués par les grands froids et la neige. Nos ancêtres ont accumulé un savoir pratique conséquent au fil des catastrophes qu'ils ont dû affronter – et nous continuons d'apprendre aujourd'hui encore.

Concernant les catastrophes naturelles, je vais vous montrer les tendances qui se dégagent sur les cent dernières années et sur les vingt-cinq dernières années. Le graphique porte sur les statistiques des dégâts enregistrés en Asie. Durant les cent dernières années, nous avons subi en moyenne quatre cents catastrophes naturelles par an. Vous noterez que les catastrophes naturelles ont subitement augmenté au tournant des années quatre-vingt ; cela s'explique par le fait que nous avons pu centraliser nos données grâce à un système international de partage d'informations sur les catastrophes naturelles. Nous avons ainsi pu recueillir des chiffres sur les catastrophes du monde entier. Par ailleurs, la population des villes côtières s'est considérablement accrue, si bien que les dégâts enregistrés dans ces zones se sont amplifiés de manière exponentielle.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Les dégâts provoqués par les inondations, les cyclones, les typhons et les ouragans ont considérablement augmenté, souvent dû aux faibles mesures de prévention dans les zones vulnérables. Par ailleurs, lorsqu'une catastrophe naturelle se produit dans une zone peuplée, l'ampleur des dégâts et le nombre de victimes augmentent. Nous pouvons aussi avancer que la déforestation, dans le monde, entrave la réduction des inondations, et peut donc être considérée comme faisant partie du changement climatique. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que les désastres liés au climat se sont multipliés.

82 % des dégâts causés par les catastrophes naturelles dans le monde sont enregistrés en Asie. Si l'on ajoute à cela le nombre de blessés et de morts, ce taux dépasse 94 %. La part globale des dégâts en Asie n'est pas de 50 %, comme le montre le graphique, mais bien de 88 %. Cela veut dire que les sites du patrimoine mondial en Asie sont particulièrement exposés aux catastrophes naturelles.

Il existe différents types de mesures, comme la construction de digues et de barrages, et la préparation de ces structures. On citera également la décentralisation et le renforcement de la législation dans les zones urbaines. Améliorer l'exactitude des prévisions aidera à réduire dans une certaine mesure les dégâts, notamment à travers des exercices de prévention et la désignation de routes d'évacuation. Enfin, pour revenir au thème du jour, nous pouvons atténuer les dégâts des catastrophes naturelles via la conservation naturelle.

Ce que nous avons appris lors du grand tremblement de terre de l'est du Japon – même si nous ignorons si cela aurait pu véritablement faire obstacle au tsunami – c'est que les forêts maritimes peuvent aider à réduire dans une certaine mesure la puissance des tempêtes ou d'un tsunami, constituer un rempart contre les débris, ou simplement permettre aux populations qui se retrouvent au milieu d'un tsunami de s'accrocher à quelque chose. De même, il faut prendre en compte le rôle des forêts lors des inondations, dans l'atténuation des glissements de terrain, leur rôle dans les brise-vent et les barrières de sable. L'expérience des Suisses montre qu'une bonne gestion des forêts peut prévenir des avalanches. Plus largement, les forêts contribuent considérablement à atténuer le changement climatique.

Enfin, le Japon élabore actuellement des plans de reconstruction du parc national de Sanriku, afin de restaurer les zones touchées par le tremblement de terre, et sur la côte pacifique du Tohoku. Les populations et les autorités locales participent à des discussions très constructives autour de concepts comme la relation idéale entre l'homme et la nature, l'éducation pour la prévention des désastres, ou encore la sensibilisation à l'environnement et l'écotourisme. Je voudrais terminer ma présentation en réaffirmant que les efforts consentis en faveur de la conservation naturelle sont essentiels pour prévenir et réduire les risques de catastrophes naturelles.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Renforcer les capacités pour la gestion des risques de catastrophes du patrimoine culturel : opportunités et défis

Dr Rohit Jigyasu

Professeur à la chaire UNESCO,
Centre de recherche pour
l'atténuation des sinistres du
patrimoine culturel urbain de
l'université Ritsumeikan, Kyoto/
consultant, Inde



Cliquez pour
voir les images
associées

J'aimerais réaffirmer combien les communautés sont importantes pour le renforcement de leurs propres capacités. Le patrimoine culturel est extrêmement vulnérable face aux catastrophes naturelles. Chaque année, de nombreux biens du patrimoine sont dévastés par des catastrophes naturelles et causées par l'être humain. Nous en avons un exemple au Bhoutan, où l'un des forts historiques et religieux, qui figure d'ailleurs sur la liste indicative des sites de patrimoine mondial du pays, a récemment été endommagé par un incendie.

L'année dernière, les inondations massives qui ont eu lieu en Thaïlande ont sévèrement endommagé le patrimoine culturel de Bangkok, ainsi que le site du patrimoine mondial d'Ayutthaya. En Nouvelle-Zélande, un tremblement de terre survenu en 2010 a entraîné la destruction de la cathédrale de Christchurch, qui était l'un des grands symboles de la ville, et le combat pour la protection des symboles restants se poursuit. De plus en plus de risques hydrométéorologiques dus au changement climatique mettent plus que jamais en péril les régions sensibles. En Inde par exemple, sur le site de Leh, des pluies diluviennes d'une force inédite ont provoqué d'immenses dégâts sur les constructions en pisé.

Mais le but de ma présentation est de vous montrer que nous ne devrions pas seulement regarder le patrimoine culturel comme une simple victime, mais aussi comme un atout susceptible de réduire les risques de catastrophes. Comment l'envisager comme un atout ? Dans le monde, de nombreux exemples peuvent nous aiguiller. Permettez-moi tout d'abord de vous parler du tremblement de terre de 2005 au Cachemire, lors duquel nous avons constaté que beaucoup de bâtiments modernes avaient été sévèrement endommagés, tandis que les bâtiments historiques et les maisons traditionnelles avaient été beaucoup moins touchés, grâce à la somme de savoir, d'erreurs, d'hésitations et au final de sagesse accumulée par les communautés au fil de générations dans le domaine de la construction.

Cette constatation s'impose pour le Cachemire, mais aussi pour d'autres régions du monde, comme par exemple sur les sites du Gujarat en Inde, ou encore à Haïti où les maisons traditionnelles ont moins souffert que les constructions modernes. Les bâtiments religieux et publics historiques mais aussi les zones historiques ouvertes et les systèmes d'irrigation peuvent constituer des abris d'urgence, comme c'est le cas au Népal dans la vallée de Katmandou. Les communautés traditionnelles sont dotées de mécanismes évolués et efficaces de gestion du développement, destinés à permettre de faire face aux risques naturels d'inondations auxquels ils sont souvent confrontés. L'approche prédominante est durable dans le sens où elle incite à vivre avec des risques de catastrophe plutôt qu'à se battre contre eux. Ces systèmes de savoirs traditionnels ont contribué à renforcer la résilience des communautés face aux catastrophes. À ce titre, les communautés locales sont les véritables garants du patrimoine.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Toutefois, la force des communautés est parfois affaiblie dans les initiatives destinées à réduire les risques de catastrophes. Les réseaux sociaux et religieux, ainsi que les systèmes de gestion autochtones, se sont avérés efficaces pour répondre aux besoins du patrimoine après les catastrophes. C'est le cas par exemple du village de Shirakawago au Japon, où les communautés locales ont pris la responsabilité d'être les premières sollicitées en cas d'incendie. D'ailleurs, le nom du membre de la communauté qui est responsable d'un équipement est inscrit sur celui-ci, par exemple sur un extincteur. Le patrimoine joue un rôle positif dans le rétablissement psychologique des communautés affectées par des catastrophes. Il a été montré à plusieurs reprises que les habitants des villages en voie de reconstruction, ou ceux qui sont relocalisés suite à des catastrophes, maintiennent des liens avec leur milieu traditionnel à travers les structures religieuses, les arbres et les rituels. Le grand tremblement de terre de l'est du Japon a décimé un grand nombre de villages de pêcheurs traditionnels ; cependant, les liens socioculturels avec la terre ancestrale sont trop enracinés pour être effacés par un événement dévastateur.

Le plus grand défi concernant la réduction des risques d'endommagement du patrimoine culturel reste le fossé qui subsiste entre le domaine de la conservation du patrimoine culturel et celui de la gestion des risques de catastrophes. On constate un manque de coordination entre les acteurs de ces deux domaines, c'est-à-dire les gestionnaires des biens du patrimoine, les décideurs, les agences de sécurité civile, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, et les professionnels indépendants. La communauté est l'acteur principal qui peut permettre de faciliter ces liens au niveau local. Il existe de nombreux outils et méthodologies qui peuvent favoriser la participation communautaire à la gestion de la réduction des risques d'endommagement des biens du patrimoine culturel suite à une catastrophe. Ils devraient être davantage développés et promus auprès d'audiences ciblées à travers des programmes d'entraînement et de renforcement des capacités. C'est ce que nous avons essayé d'accomplir dans le cadre de notre programme international de formation sur la gestion des risques de catastrophe sur les biens du patrimoine culturel, qui est piloté par le Centre de recherche de l'université de Ritsumeikan à Kyoto, en coopération avec l'UNESCO et l'ICCROM.

Au-delà des exigences pratiques de communication et de dialogue, et de l'usage d'un équipement en cas d'urgence, la participation active de la communauté qui vit au sein de biens patrimoniaux ou dans leur voisinage, notamment à travers le volontariat, devrait être encouragée pour fournir des réponses efficaces en cas d'urgence. Il s'agit d'un aspect primordial dans la mesure où nous avons tendance à nous focaliser sur les experts au détriment des communautés qui jouent pourtant un rôle crucial et doivent être formées également. Y compris en temps de guerre, elles sont les premières à pouvoir répondre au problème de la sauvegarde du patrimoine culturel et leur rôle est donc inestimable. C'est pourquoi tout ce qui a été développé par l'ICCROM au sujet des premières aides au patrimoine mondial est si important en cas de conflit. Là encore, la communauté joue un rôle très important. Le renforcement des capacités des différentes parties prenantes, communautés locales comprises, est donc indispensable pour réduire les risques d'endommagement du patrimoine culturel suite à une catastrophe, et cela devrait être encouragé à tous les niveaux, aussi bien international que national ou local.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

M. Giovanni Boccardi

Point focal, développement durable, réduction des risques de catastrophes, renforcement des capacités, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO



Je désirais faire quelques remarques, puis une sorte de conclusion. La première est la reconnaissance, une fois encore, du lien inextricable entre le naturel et le culturel dans les risques de catastrophes, car les deux fonctionnent comme un système qui soutient la résilience du site et de la population, si jamais nous avons besoin d'une raison supplémentaire pour les réunir.

Ensuite, et dans le même ordre d'idée, la reconnaissance croissante que les catastrophes sont de moins en moins « naturelles ». Bien sûr les risques peuvent être naturels dans certains cas, mais nous avons tous entendu parler des risques générés par l'être humain, et les vulnérabilités des sites et des populations ont beaucoup à voir avec les pratiques environnementales humaines et l'organisation des sociétés. Quelquefois, cette notion n'apparaît pas dans la terminologie et dans les discours sur les risques de catastrophes, comme si on n'y pouvait rien. Ceci va bien sûr dans le sens de ce qu'ont dit tous les intervenants sur le rôle important des communautés, pas seulement parce qu'elles peuvent tirer profit de la réduction des risques de catastrophes dans les biens du patrimoine mondial, mais aussi du fait de leur contribution active à la réduction de ces risques. Rohit Jigyasu a mentionné des exemples intéressants dans le nord du Japon. Je voudrais rappeler qu'il existe un exemple remarquable ici aussi, à Kyoto. Au temple de Kiyomizudera, une association communautaire dirigée par les moines locaux est organisée pour réagir en quelques minutes aux dépôts de feu éventuels dans ce magnifique temple.

Je voudrais souligner une ambiguïté supplémentaire dans le « risque de catastrophes » et dans le « risque » en général. Les risques de catastrophes sont en général couverts par la notion plus générale de gestion des risques, mais ils comportent quelques défis spécifiques qui les différencient des autres risques sur un certain nombre de points. Quand une catastrophe se produit, les gouvernements locaux, dont l'administration du patrimoine, sont désorganisés, et la capacité de la communauté locale à répondre à la situation est également affectée. En général, de nouveaux acteurs entrent en jeu, qui n'étaient pas censés s'occuper du patrimoine. C'est la raison pour laquelle nous devons anticiper. Malheureusement cette question n'est pas suffisamment prise en compte dans la Convention du patrimoine mondial. Au Centre du patrimoine mondial, nous avons examiné, dans le cadre des rapports périodiques, les plans de gestion et de réaction des sites ; nous avons même fait passer un questionnaire sur la question aux États parties il y a quelques années. Le résultat de cette analyse démontre un abandon général de la question des risques de catastrophes dans les sites aussi bien culturels que naturels, dans les régions industrialisées ou en développement à travers le monde entier.

Ceci est tout particulièrement préoccupant si l'on considère la contribution du patrimoine au développement durable et à la réduction des risques de catastrophes en général. Alors que nous nous efforçons de combler le fossé qui nous sépare de la communauté de la gestion des risques de catastrophes, de façon à ce qu'ils nous prennent en compte, je pense que nous devrions aussi faire notre travail et mieux nous préparer aux risques de catastrophes dans les sites du patrimoine mondial.

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

Résumé des questions et réponses

M. Mounir Bouchenaki (ICCROM) a demandé au Dr Habiba Sarabi ce que l'on pouvait faire pour sensibiliser les communautés envers les sites du patrimoine, que ces derniers appartiennent à une culture contemporaine ou à une culture passée. Le **Dr Sarabi** a concédé que les populations locales prendraient soin des sites archéologiques de Bamiyan si ceux-ci appartenaient au patrimoine islamique. Elle a souligné l'importance de développer le sens de la propriété auprès des populations locales, en particulier des jeunes, en leur apprenant leur histoire et leur patrimoine ; il est également décisif de faire comprendre que le patrimoine pouvait générer des revenus durables ; pour le moment, les gens le considèrent comme une source de revenus immédiats et vendent des objets.

M. Michael Turner (Israël) a fait remarquer que réagir aux dommages causés par une catastrophe pouvait consister à restaurer les symboles perdus, mais en même temps c'était une occasion de changement. Il a demandé aux intervenants comment équilibrer les deux. **M. Rohit Jigyasu** s'est déclaré d'accord avec M. Turner sur le fait que la culture n'était pas statique mais en changement constant. La continuité, l'évolution et le changement sont une part importante de la culture.

Pour répondre à la question de **M. David Sheppard**, « Comment le Comité du patrimoine mondial et le Centre peuvent-ils mieux s'associer au processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui retient l'attention des dirigeants politiques ? », **M. Giovanni Boccardi** a parlé d'un prochain événement d'importance pour démontrer ces efforts. L'UNESCO, avec l'ICOMOS et l'ICCROM, a réussi à obtenir un créneau à la réunion de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra à Genève en mai 2013, et organisera une séance de discussion sur le patrimoine et la résilience. L'UNESCO entend y démontrer les rôles positifs du patrimoine dans ce domaine et expliquer pourquoi une part des ressources pourrait être investie dans la sauvegarde du patrimoine.

Le modérateur, **M. Tim Badman**, a repris certains des points principaux soulevés pendant la séance.

- La reconnaissance des risques de catastrophe est en train de changer et d'évoluer.
- Préparation aux risques – besoin d'une approche fondée sur les risques pour anticiper les catastrophes avant qu'elles ne se produisent.
- Mettre fortement l'accent sur les populations lors de la construction de la résilience des sociétés et des communautés. La communauté doit garantir la préparation de ses membres au risque de catastrophe pour la protection du patrimoine, et parallèlement se préparer pour accueillir les étrangers en cas d'urgence.
- Le patrimoine mondial a apporté une contribution importante aux discussions. Le patrimoine mondial peut également montrer des exemples de bonnes pratiques. Ce qui est nécessaire c'est d'élargir le forum de discussion au courant général de la réduction des risques de catastrophe.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Renforcement des capacités et coopération internationale pour l'avenir de la Convention de 1972

Dr Mounir Bouchenaki

Ancien Directeur général de l'ICCROM



Ma présentation va s'articuler autour de trois axes principaux. Le premier reprend quelque peu ce qui a été dit par plusieurs autres orateurs ; je veux parler du nouveau concept et de la nouvelle approche de protection du patrimoine mondial naturel et culturel. En second, j'évoquerai certains problèmes qui nous amèneront à réfléchir à l'avenir de la Convention ; et, enfin, je vais me concentrer sur une stratégie globale pour la formation et le renforcement des capacités, qui sont cruciaux pour l'avenir de la Convention, et sur l'importance, la nécessité d'impliquer les communautés locales et les jeunes en tant que gardiens de leur patrimoine culturel et naturel. Cet événement du 40^e anniversaire est axé sur la question essentielle liée à l'autorité et au rôle que la Convention joue et jouera pendant les quarante prochaines années. Comme plusieurs orateurs l'ont indiqué précédemment et en particulier le Dr. Cameron, l'UNESCO a fait émerger, dans les années soixante, un nouveau concept et une nouvelle stratégie de protection du patrimoine culturel et naturel. À cet égard Mme Cameron nous a remis en mémoire deux des rédacteurs de la Convention, Michel Batisse et Gérard Bolla, qui ont parlé de ce qu'ils ont appelé l'invention de la Convention du patrimoine. Ils nous ont confié qu'elle était pour eux comme un rêve et M. Batisse a écrit que cette Convention constituait une contribution irremplaçable. Sa contribution irremplaçable tient au fait qu'elle a ouvert les esprits à la dualité de notre existence.

Vous savez que nous sommes constitués de matière mais aussi d'esprit. C'est cette nouvelle idée que la Convention a introduite, à savoir que la nature n'est pas seulement l'environnement, mais aussi le patrimoine. Ce concept est né du désir de sauvegarder le patrimoine pour que nous puissions le transmettre aux générations futures. Pour réussir cela, la Convention a besoin d'être connue du plus grand nombre, et non uniquement au sein de cercles restreints d'experts et de spécialistes responsables du patrimoine culturel. Elle doit être connue de tout le monde, dans chaque pays, par chaque communauté locale de par le monde, et en particulier – les jeunes participants qui sont ici dans la salle ont insisté sur ce point –, elle doit être connue de cette génération de jeunes qui exerceront demain des responsabilités professionnelles. J'ai aussi vu, dans de nombreux endroits où nous remettons le certificat d'inscription d'un site au patrimoine mondial, comment toute la population descendait dans la rue et dansait toute la nuit. Je me souviens par exemple, lorsque le gouvernement de l'Équateur a reçu le certificat pour l'inscription du centre historique de Santa Ana de los Ríos de Cuenca, que la population a dansé toute la nuit dans la rue. Je me souviens également que lorsque le Directeur général de l'UNESCO M. Federico Mayor a apporté le certificat à ville historique de Meknès au Maroc, toutes les femmes de la ville portaient leur robe de mariée, car pour elles le fait que Meknès soit admise au sein du patrimoine mondial était comme une grande fête de mariage.

Donc, nous tous ici à Kyoto, nous devrions reconnaître que le patrimoine culturel et naturel est un facteur essentiel de notre vie, pour l'identité des nations et des groupes communautaires auxquels nous appartenons, mais au-delà de cela, pour chacun d'entre nous en tant qu'individu, avec notre histoire personnelle. La Convention du patrimoine mondial était bien sûr considérée à la fin des années soixante comme une utopie ou un rêve, mais aujourd'hui elle est reconnue par la quasi-totalité des États membres de l'UNESCO. L'ancien président du Comité du patrimoine mondial, M. Francioni, a noté récemment que le thème de la conservation du patrimoine culturel et naturel a acquis de plus en plus d'importance au cours des trois dernières décennies. Ce succès est largement imputable aux efforts de l'UNESCO et de la Convention du patrimoine mondial qui ont établi les bases d'un système complexe et multi-connecté pour la protection du patrimoine culturel. Sachant que le patrimoine ne cesse de s'internationaliser, la communauté internationale doit être prête à relever le défi. Nous ne devons pas perdre le résultat de la mise en œuvre de cette Convention, qui est bien plus qu'un inventaire des plus beaux sites du

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

monde. La Convention a accompli des progrès importants en moins de quatre décennies au terme d'un travail intense qui est amplement documenté dans plusieurs livres, articles, films documentaires, et fait maintenant l'objet de travaux de recherche et d'études dans des universités dotées d'une chaire UNESCO ou dans des centres UNESCO de catégorie 2 dans différentes régions du monde.

Cependant, malgré l'acceptation quasi universelle de ses dispositions et malgré certains succès et résultats remarquablement concrets, notamment par le biais de systèmes de réseautage innovants et d'un mécanisme de coopération internationale, l'avenir de cette Convention soulève actuellement des inquiétudes. Pour protéger ce patrimoine commun contre les nombreux dangers qui le menacent, la communauté internationale a à sa disposition un instrument juridique, un texte nominatif international qui est le seul texte à regrouper la protection du patrimoine naturel et culturel au sein d'un même cadre juridique. Son acceptation et sa popularité sont de fait attestées par le fait qu'à présent les États membres ont dans leur écrasante majorité ratifié la Convention et que 157 États souverains ont volontairement placé 962 sites sous la protection internationale. Mais que signifie aujourd'hui cette Liste en termes de protection internationale ? La communauté internationale peut-elle continuer à soutenir une multitude croissante de sites possédant une valeur universelle exceptionnelle, dont le nombre va bientôt atteindre, voire dépasser le millier, chiffre symbolique par excellence ? Dès les premières années de sa mise en œuvre, l'esprit de cette Convention était de sécuriser et de développer la coopération internationale, car ni le Centre du patrimoine mondial ni le Comité du patrimoine mondial ne disposent des moyens d'empêcher tout dommage au patrimoine culturel et naturel. Le pouvoir de la Convention repose exclusivement sur la persuasion morale et sur la solidarité internationale entre les États membres, qui se sont engagés à soutenir la protection collective du patrimoine mondial, particulièrement quand il est en danger.

Les États parties sont-ils prêts à poursuivre leur engagement et à le renforcer sur un nombre croissant de sites, alors que parallèlement des questions de même nature concernant leur conservation et leur protection ne cessent de croître ? La crédibilité du Comité et du Centre du patrimoine mondial dépend de leur capacité à répondre aux appels à l'aide provenant des États parties, des ONG et des individus, en accordant à chaque cas toute l'attention qu'il mérite. Les recommandations du Comité doivent être accompagnées d'une aide concrète aux États parties qui ne disposent pas des moyens techniques et financiers leur permettant de prendre les mesures correctives par eux-mêmes. Comme vous le savez, les 2 et 3 octobre, Mme Bokova a organisé une réunion très importante entre les États parties et les Organisations consultatives, et les sempiternelles mêmes questions ont de nouveau été abordées. La question de la crédibilité de la Liste. La question de la représentativité de la Liste. La question de la durabilité de la conservation et de la protection des sites inscrits, et en outre, le danger de politisation du processus d'inscription. Mais M. Matsuura a déjà évoqué ce point dans son discours lors de son entrée en fonction en qualité de Directeur général de l'UNESCO en 1999.

Comment pouvons-nous répondre à tous ces défis ? Je vais me concentrer sur deux aspects. Tout d'abord, la formation et le renforcement des capacités comme point clé pour l'avenir. Parmi les actions concrètes qui devraient être discutées afin de traiter certaines questions importantes évoquées dans toutes les séances, il est important de souligner l'importance cruciale de la formation et du renforcement des capacités pour tous ceux qui exercent une responsabilité dans la conservation, la gestion et la mise en valeur des sites du patrimoine mondial. Disposer de ressources humaines compétentes dans tous les pays faciliterait certainement le dialogue nécessaire entre les États parties et les Organisations consultatives. Je suis convaincu que si nous résolvons le déséquilibre qui règne aujourd'hui au sein des Organisations consultatives dans la représentation des experts entre toutes les régions géoculturelles, nous éviterons les lacunes de dialogue et de compréhension. Il existe en fait un réel besoin, dans un grand nombre de pays, de formation professionnelle et de formation de formateurs dans le domaine du patrimoine naturel et culturel, qui devient de plus en plus complexe.

Je citerai M. Jukka Jokilehto, qui a une longue expérience de ce domaine, au terme d'une carrière entièrement consacrée à la recherche et à la formation à l'ICCROM, qui explique que le but de la formation est de garantir une gestion adaptée de la conservation du patrimoine en prenant en compte les qualités et les valeurs de chaque site ainsi que leur état spécifique, le contexte culturel, social et économique, et les risques auxquels chaque site peut être confronté. La formation doit fournir les compétences nécessaires aux professionnels et aux artisans ou administrateurs impliqués. La formation doit aussi s'occuper des thèmes liés à la collaboration entre les disciplines et à la communication avec le grand public. La formation à la conservation doit prendre en compte la spécificité de chaque région. Étant donné que la conservation est comprise

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

comme une question culturelle, l'éducation et la formation ainsi que la recherche liée doivent être considérées dans des sites spécifiques, dans un cadre culturel particulier, ainsi qu'au niveau plus large des stratégies nationales, régionales ou internationales de gestion. Cela doit être effectué en respectant la spécificité du patrimoine culturel qui nécessite l'intégration des stratégies de conservation, en prenant en compte les objectifs économiques et sociaux contemporains bien compris par les communautés concernées.

Nous savons qu'un grand nombre de filières et de centres de formation ont été créés dans différentes régions du monde, généralement en lien avec des structures académiques existantes, mais le fossé entre l'Europe et l'Amérique du Nord d'un côté, et les pays africains, asiatiques, latino-américains, caribéens et arabes de l'autre reste encore malheureusement important. En Afrique, par exemple, il n'existe que deux centres régionaux spécialisés, L'École du patrimoine au Bénin et le Cultural Heritage Development in Africa au Kenya, et nous savons tous que le centre du Kenya connaît des difficultés de financement. Les États membres devraient donc encourager la création de centres de recherche et de formation, renforcer les centres de formation existants liés à des universités et à des institutions d'éducation supérieure, mais aussi ceux liés à l'éducation non formelle. Il a été dit dans cette salle que la stratégie de conservation devrait être définie sur la base de stratégies et de considérations modernes, techniques et scientifiques, mais aussi en prenant en compte les savoirs traditionnels, l'expérience des maîtres, car s'ils ne sont parfois pas en mesure d'écrire des thèses de doctorat, ils savent toutefois comment s'occuper de conservation.

Un nouveau courant s'est développé ces dernières années, et hier M. Bandarin a parlé de ce nouvel univers qui voit le jour sous sa direction, à savoir les centres UNESCO de catégorie 2 et l'amélioration et l'expansion des chaires et des centres de recherche UNESCO, mais aussi ce nouveau réseautage en coopération avec, par exemple, l'organisation des Villes du patrimoine mondial. Donc la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, sa présentation et sa transmission aux générations futures, sont considérées aujourd'hui comme des impératifs éthiques inséparables du respect de la dignité de la personne humaine et du désir de vivre ensemble de la part de personnes et de communautés ayant des identités culturelles différentes. Les droits humains et les libertés fondamentales, en particulier l'accès à l'éducation, nous permettent d'exercer, dans un contexte démocratique, notre responsabilité individuelle ainsi que collective, liée à notre attachement à notre patrimoine. Le fait qu'une jeune étudiante ait été attaquée parce qu'elle allait à l'école est quelque chose que la communauté internationale ne peut pas accepter.

Je vais maintenant passer à mon dernier point, qui concerne les communautés locales et les jeunes en tant que gardiens de leur patrimoine culturel et naturel. C'est un sujet important et plusieurs orateurs ont déjà insisté sur cet aspect. Je veux seulement répéter ce que nous apprécions au titre d'un paysage culturel, d'un monument ou d'une ville historique, existe parmi des êtres humains. Les communautés locales doivent donc devenir les gardiens de ce patrimoine et obtenir les moyens de le préserver. Des documents récents adoptés par plusieurs réunions d'experts recommandent d'intégrer, quand c'est possible, la communauté locale, pour que tous les groupes, et plus particulièrement les plus marginalisés comme les femmes et les jeunes, puissent devenir des agents actifs de la sauvegarde. Je salue le courage du nouveau gouvernement d'Afghanistan d'avoir nommé des femmes dans un des sites du patrimoine mondial les plus importants, la vallée de Bamiyan, et nous sommes toujours très heureux de discuter de sujets importants avec Mme Habiba Sarabi qui, en sa qualité de responsable politique, participe à toutes les réunions que nous organisons avec l'ICOMOS, aux côtés d'experts allemands, italiens et japonais, concernant la situation après la destruction des bouddhas.

Nous travaillons également, comme elle nous l'a expliqué, sur le plan directeur pour la vallée. Ainsi, de nouvelles politiques devraient être établies pour aider ces communautés locales elles-mêmes, afin de gérer la protection et la conservation de bas en haut. Le retour sur investissement le plus durable, dans ce cas, ne sera pas seulement financier mais aussi éducatif, social et culturel. C'est en instillant un profond sens de la responsabilité à l'égard de notre patrimoine commun chez les décideurs de demain que nous pouvons espérer que le patrimoine naturel et culturel de la planète perdurera à l'avenir. C'est pourquoi cela vaut la peine d'investir dans le patrimoine. Le patrimoine, matériel ou immatériel, est de plus en plus perçu comme un levier de ressources économiques dans les pays les moins développés, mais leurs économies ne peuvent pas se permettre d'investir dans la conservation à la même échelle que dans les pays développés.

En outre, il est difficile de justifier des dépenses, par exemple pour la conservation de monuments historiques, lorsque la pauvreté est importante. Le défi est donc de réconcilier les opportunités économiques et la conservation. Dans ce cas, le

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

capital culturel ne devrait pas être réduit, il devrait plutôt être reconstitué. Ce principe n'a pas souvent été pris en compte et les échecs des approches descendantes ont causé un profond hiatus entre la vie civile ordinaire et les inquiétudes officielles liées à la compréhension du passé culturel, trop souvent dans le cadre d'une exploitation privée incontrôlée. C'est pourquoi, en collaboration avec la Commission nationale allemande pour l'UNESCO, le laboratoire de recherche Rathgen à Berlin, l'ICOMOS et le Getty Conservation Institute, l'ICCROM a organisé en juin 2007 un séminaire sur le partenariat public-privé relatif à la gestion des biens du patrimoine culturel. À cette occasion, les experts et les décideurs ont discuté des perspectives public-privé actuelles et futures, car il est devenu évident que les capacités des États en tant qu'agents de sauvegarde et pourvoyeurs de services et de fonds publics sont, au moins sur le plan financier, limitées dans le contexte actuel de crise économique. Le séminaire de Berlin a été suivi d'une autre rencontre, organisée à Catane (Italie), avec le soutien de la Commission nationale italienne pour l'UNESCO et de la Fondation de la Banque de Sicile.

Ces thèmes sont si importants que je voulais vraiment les mettre en avant pour que nous puissions réellement, dans le futur, nous occuper non seulement d'idées mais aussi de mesures pratiques, comme Mme Bokova l'a demandé en octobre aux États parties et aux Organisations consultatives. Nous devons donc nous concentrer sur le besoin de davantage de ressources financières, particulièrement dans les régions souffrant d'un manque de ressources humaines et économiques. L'assistance internationale à un État partie devrait être examinée pour satisfaire un nombre croissant de demandes et leur financement. Nous ne devons pas oublier que l'esprit-même de la Convention est basé sur la promotion d'une meilleure compréhension des valeurs de toutes les cultures et sur le partage du fardeau de leur protection par le biais d'un système de solidarité internationale.

L'avenir de la Convention réside aussi dans une meilleure coordination entre les conventions de l'UNESCO s'occupant de la protection du patrimoine culturel, notamment en accord avec la Déclaration de Yamato adoptée à Nara (Japon) en 2004 et visant des stratégies intégrées pour la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel. Malgré le succès indéniable de notre Convention, les énormes efforts consentis et l'attachement populaire croissant au patrimoine mondial culturel et naturel, ce dernier est sérieusement menacé dans certaines régions du monde, et n'est pas toujours bien conservé. La plupart des observateurs sont d'accord sur le fait que plusieurs facteurs interdépendants ont généré une accélération spectaculaire et inexorable des causes humaines et naturelles de disparition et de détérioration. Compte tenu du manque de ressources financières, si nous voulons que les États remplissent leurs responsabilités avec la contribution du secteur privé, le domaine du patrimoine mondial culturel et naturel devrait être intégré dans une politique culturelle centralisée au niveau de la planification nationale. Cette politique devrait permettre aux institutions et aux experts, avec les communautés locales directement responsables, d'avoir suffisamment de poids lors d'un conflit d'intérêts et lorsque le patrimoine est menacé de disparition.

Le patrimoine mondial, grâce aux technologies de l'information et au développement du tourisme dans une économie mondialisée, doit être adapté, rendu accessible de manières plus imaginatives, partagé plus largement au sein des nations et entre elles, utilisé avec plus de créativité pour réinventer une culture vivante qui sera bientôt estimée comme relevant du patrimoine du futur, et dernier point, non des moindres, soutenue de manière plus judicieuse en tant que source importante de revenus et d'emploi. Dans l'esprit de la Déclaration de Budapest de 2002 célébrant le 30^e anniversaire de la Convention, la Vision de Kyoto 2012 devrait constituer un autre événement qui fera date pour que soit amélioré et perdure cet instrument normatif qui doit être appliqué dans toute sa diversité au profit du dialogue, de la compréhension mutuelle, de la consolidation de la paix et du développement durable.

40^e anniversaire de la
Convention du patrimoine mondial

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

La Convention du patrimoine mondial : regarder vers l'avenir

M. Kishore Rao

Directeur, Centre du patrimoine mondial
de l'UNESCO



C'est une tâche presque impossible que de poursuivre après la présentation de mon illustre prédécesseur. Les questions qu'il a abordées, mais aussi les orateurs précédents, ont plus ou moins touché du doigt les sujets sur lesquels je veux aussi insister. Néanmoins, je vais faire de mon mieux et j'espère au moins compléter ce qu'ils ont déjà dit et renforcer les points qui à mon avis sont importants pour l'avenir de la Convention. Ma présentation se fera en trois parties, d'abord une très courte introduction, puis une rapide analyse de la situation et enfin une série de propositions à méditer.

Le titre de ma présentation concerne la Convention, regarder vers l'avenir, et pour cela je pense qu'on doit aussi réfléchir au passé. Lorsque la Convention a été conçue dans les années soixante, c'était un instrument visionnaire, très en avance sur son époque. Quand elle a été négociée, il n'était pas facile de concevoir un partenariat global pour protéger notre patrimoine commun dans le futur. Il n'était pas non plus facile de concevoir la culture et la nature comme un continuum de ce patrimoine commun. Cependant les rédacteurs de la Convention ont eu la clairvoyance de conclure ce remarquable traité et il est maintenant temps pour nous de nous poser la question de savoir si nous faisons avancer ses nobles principes d'une manière responsable. Ces dernières années, particulièrement depuis 2009, nous réfléchissons à l'avenir de la Convention. En conséquence, l'Assemblée générale des États parties a adopté l'année dernière une vision et un plan d'action stratégique pour la décennie à venir et plusieurs mesures de réforme ont aussi été mises en place, tandis que d'autres sont envisagées. Et, comme l'a dit M. Bouchenaki, en octobre, la Directrice générale de l'UNESCO a lancé un dialogue ouvert entre les États parties, le Secrétariat et les Organisations consultatives, précisément pour poursuivre cet objectif de réforme et réfléchir à ce qui doit être fait pour renforcer la crédibilité de la Convention.

Mais pourquoi cette soudaine inquiétude pour l'avenir de la Convention ? A-t-elle perdu son intérêt ? Sa pertinence et sa crédibilité ? Elle n'a certainement pas perdu de son intérêt ni de sa pertinence si vous regardez les chiffres : 190 États parties et plus de 900 sites dans 157 pays. Cependant, des questions concernant la crédibilité de la Convention arrivent au premier plan. Il est maintenant bien connu qu'un grand nombre de développements inquiétants se sont accumulés ces derniers temps, qui menacent d'affaiblir les principes de base qui sont inscrits dans la Convention.

En faisant cette réflexion, permettez-moi d'établir rapidement un parallèle entre la Convention et la vie humaine. Au début, quand nous sommes jeunes, nous passons beaucoup de temps à acquérir des connaissances et de l'expérience, il en va de même pour la Convention. Au début de sa vie des règles, procédures, orientations et institutions ont été mises en place pour que la Convention soit mise en œuvre effectivement et efficacement. Notre jeunesse est souvent la période la plus productive de notre vie, quand nous réussissons à faire des choses importantes. Il en va de même pour la Convention. Elle a réussi à identifier et à sauvegarder de nombreux lieux parmi les plus emblématiques et précieux du monde, qui représentent notre patrimoine commun. Et quand nous atteignons quarante ans les gens commencent à nous dire « Ne t'en fais pas, la vie commence à quarante ans ». Nous abandonnons certaines pratiques imprudentes de notre jeunesse et commençons à mieux prendre soin de notre santé. Il en va de même pour la Convention. Je pense que son quarantième anniversaire marque un tournant dans sa vie, l'aube d'un nouvel élan, peut-être pour rattraper le temps perdu. Considérons donc cette occasion comme une chance, sur une variante de la bien connue « crise de la quarantaine » et réfléchissons au besoin de rectifier la trajectoire de la vie de la Convention.

Je vais maintenant me livrer à une brève analyse de la situation actuelle à partir d'une série de questions qui je pense sont importantes et que nous devrions examiner collectivement. La première question est : Est-ce que la Convention garantit les critères élevés qu'elle devait faire respecter ? Comme je viens de le mentionner, nous savons maintenant que certains

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

problèmes remettent en question la crédibilité de la Convention. Comme par exemple la baisse des critères relatifs à l'état de conservation des sites, particulièrement face aux pressions croissantes liées au développement. Nous avons entendu une présentation très éloquente à ce sujet de Georges Abungu ce matin. D'énormes pressions se manifestent également pour faire inscrire des sites sur la Liste du patrimoine mondial sans procédure officielle ni considérations scientifiques. Ces questions sont fondamentalement liées aux procédures de prise de décision selon la Convention, et plus spécifiquement au rôle et à la responsabilité du Comité du patrimoine mondial. Ces problèmes ont déjà été longuement débattus lors de plusieurs réunions d'experts mandatées par le Comité lui-même et aussi dans le cadre du plan de procédure pour la réflexion sur le futur de la Convention. De plus, l'auditeur externe de l'UNESCO a aussi attiré l'attention sur ces problèmes dans l'évaluation de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible. Ces différentes analyses ont produit des propositions concrètes qui doivent maintenant être suivies d'actions sérieuses.

La seconde question que je veux soulever concerne la notion de représentativité. Est-ce que cela signifie que chaque État partie à la Convention doit posséder un site sur la Liste du patrimoine mondial ? La stratégie globale vise à assurer qu'elle reflète la diversité culturelle et naturelle mondiale d'une valeur universelle exceptionnelle. Cela ne signifie pas que tous les pays et toutes les régions géographiques doivent être complètement représentés, parce que l'exigence primaire pour qu'un site soit considéré pour inscription est qu'il respecte le critère de la valeur universelle exceptionnelle, quel que soit l'endroit où il se trouve. Pour moi, réserver un siège au Comité à un pays qui n'a pas de site sur la Liste du patrimoine mondial donne l'impression que si un État partie est élu membre du Comité, cela augmente ses chances d'inscription. Cette opinion est aussi confortée par les résultats de l'évaluation de la stratégie globale de 2011 par l'auditeur externe de l'UNESCO dans laquelle on a remarqué que, je cite, « les pays les plus présents au Comité possèdent presque quatre fois plus de sites inscrits que la moyenne ». Ainsi, selon moi, une telle disposition dans les règles d'élection est contre-productive, non seulement pour la stratégie globale, mais aussi parce qu'elle remet en cause les procédures de prise de décision du Comité.

Les questions suivantes concernent les typologies du patrimoine, de plus en plus nombreuses, et portent sur le fait que cette multiplicité est susceptible de diluer la notion de Liste du patrimoine mondial comme sélection des lieux les plus marquants de la planète. Sans faire référence spécifiquement à une typologie donnée des sites, le point sur lequel je veux insister est que la Convention elle-même envisage, à l'article 12, que le patrimoine culturel et naturel qui n'est pas inclus dans la Liste du patrimoine mondial ne doit pas être considéré comme étant moins exceptionnel. Autrement dit, n'importe quel type de patrimoine ne peut ou ne devrait pas être automatiquement considéré comme candidat à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Cependant, une certaine tendance semble émerger, qui est contraire à cette compréhension et qui semble être basée davantage sur des considérations chauvines que sur l'application rigoureuse des critères d'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle du site. Cette tendance est en outre aggravée par la définition de nouvelles typologies du patrimoine couvrant plusieurs thèmes, époques, régions et cultures, qui peuvent finalement mener à un nombre infini d'inscriptions de sites sur la Liste du patrimoine mondial. Je ne pense pas que cela servirait la Convention si, d'une liste de sites sélectionnés, elle devait se transformer en une liste de sites communs ou représentatifs. Je ne vais pas développer plus longuement ce sujet car je sais qu'il peut être sensible et controversé.

La question suivante est : Est-ce que la sauvegarde de notre patrimoine commun pour les générations présentes et futures est la réelle motivation pour l'identification et l'ajout de sites à la Liste du patrimoine mondial, ou a-t-elle été éclipsée par d'autres considérations telles que l'économie et le prestige national ? Suite au point que je viens d'évoquer, nous devons aussi discuter du problème de la motivation pour l'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial. Tout en reconnaissant le fait qu'il existe différentes perspectives sur la manière dont le patrimoine mondial est valorisé dans différentes régions du monde, l'impression générale est qu'il y a souvent d'intenses pressions pour que des sites soient désignés patrimoine mondial à cause des bénéfices économiques attendus ou du prestige qui y est lié. Peut-être échouons-nous dans notre discours à communiquer efficacement les véritables objectifs de la Convention, et il reste beaucoup à accomplir pour remédier à cette situation.

Le dernier point d'analyse sur lequel je veux insister est la coopération internationale. Pourquoi nous a-t-il fallu tant de temps pour discuter de cette idée d'un système de coopération internationale qui est en réalité au cœur de la Convention ? La Convention concerne fondamentalement la coopération internationale destinée à sauvegarder le patrimoine commun de l'humanité. Ce message consistant à établir un système efficace de protection collective du patrimoine naturel et culturel d'une

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

valeur universelle exceptionnelle, organisé d'une manière permanente et en accord avec les méthodes scientifiques modernes, n'est pas seulement clairement articulé dans le préambule de la Convention, mais est en outre explicitement souligné dans les articles 6 et 7, selon lesquels il est considéré comme un devoir de la communauté internationale dans son ensemble de coopérer par le biais de la création d'un système de coopération et d'assistance internationale. Or, hier nous avons entendu l'un des orateurs appeler à l'adoption d'un sixième « C », pour coopération, comme objectif stratégique. Je pense que c'est complètement redondant parce que la Convention se rapporte dans son ensemble à la coopération internationale.

Bien que ce soit un principe essentiel de la Convention, la manière dont les procédures de mise en œuvre ont évolué au cours des quatre dernières décennies semble avoir rendu le système peu collaboratif. En conséquence, des appels croissants à davantage d'assistance, de communication, de dialogue et de coopération se font jour. Nous avons aussi vu le développement de nouvelles procédures comme le processus *upstream* (vers l'amont) pour soutenir des nominations. Cependant, c'est dans la promotion de la conservation des sites que cette collaboration et cette assistance manquent le plus, particulièrement pour ceux de la Liste du patrimoine mondial en péril. Je pense qu'il est temps de sérieusement considérer l'adoption de mesures spécifiques qui aideraient la Convention à revenir à son esprit originel de coopération internationale, et je crois qu'à cet égard la coopération Sud-Sud représente aussi un énorme potentiel dont on n'a pas encore tiré pleinement profit.

J'arrive maintenant à la dernière partie de ma présentation, dans laquelle je vais vous présenter certaines propositions à méditer, et, en regardant vers les quarante prochaines années et au-delà, j'aimerais vous présenter ces propositions et j'espère qu'elles pourront contribuer à renforcer la pertinence et la crédibilité de la Convention.

- D'abord, et pour continuer sur le thème du quarantième anniversaire, je pense que nous devrions positionner directement la Convention dans le cadre du débat sur l'agenda du développement au-delà de 2015. La Convention possède le potentiel de contribuer à ce processus et nous devrions nous assurer que la conservation et la sage utilisation du patrimoine sont pleinement prises en compte et intégrées au développement du nouvel ensemble d'objectifs de développement durable. L'engagement pour le développement durable n'est pas seulement contenu dans l'article 5.1 de la Convention du patrimoine mondial, mais est aussi mis en évidence dans l'objectif 3 du Plan d'action stratégique, qui appelle la Convention à contribuer au développement durable des communautés et cultures du monde, en s'assurant que la protection et la conservation du patrimoine prend en considération les besoins économiques, sociaux et environnementaux, présents et futurs. Dans le même temps, nous devons aussi sérieusement considérer la façon de mieux harmoniser les impératifs du développement avec la conservation de la valeur universelle des sites du patrimoine mondial, parce qu'il s'agit d'un aspect crucial pour que le développement soit réellement durable. Je pense que le Dr Abungu et le Dr Araoz ont tous deux parlé exhaustivement de cette question dans leurs interventions, en mettant l'accent sur le fait que la conservation durable des sites est une condition préalable à leur contribution au développement durable. Puisque la pression du développement n'aura de cesse d'augmenter dans le futur, il faut être encore plus attentif à ce domaine particulier.
- Les années à venir seront cruciales et fourniront une fenêtre potentielle d'opportunités, mais pour pleinement justifier la position du patrimoine en faveur du développement durable, nous devons documenter et démontrer comment les contributions des sites améliorent la durabilité des conditions de vie, des économies et de l'environnement. Le rôle du tourisme est évident, mais il existe beaucoup d'autres manières dont le patrimoine peut contribuer au développement durable, et nous devons faire valoir cet argument par le biais d'exemples basés sur l'expérience. C'est précisément en tant que contribution à cet effort que nous avons préparé le livre *Patrimoine mondial : bénéfiques au-delà des frontières* qui sera lancé demain. Ce livre présente diverses connaissances tirées d'un éventail de vingt-six sites du patrimoine mondial partout dans le monde. Nous aimerions continuer à mettre à jour ce portefeuille d'expériences pertinentes de façon continue sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial. De nombreuses bonnes pratiques existent dans le monde et nous devons les partager plus largement et élargir leur mise en œuvre.
- Comme l'ont souligné de nombreux orateurs, un plus grand engagement des parties prenantes dans toutes les procédures de la Convention sera crucial pour sa réussite sur le long terme. Dernièrement, il y a eu des appels croissants en faveur d'un renforcement de l'engagement de la société civile, plus particulièrement des communautés locales, des peuples autochtones et des ONG dans les différentes procédures de la Convention. Bien que les communautés soient

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

un centre d'intérêt particulier pour la Convention, les réalisations concernant cet Objectif stratégique sont loin d'être impressionnantes. L'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies a aussi appelé de ses vœux un principe de consentement préalable informé et libre, à introduire dans les Orientations du patrimoine mondial, comme ce qui existe dans les Directives opérationnelles de la Convention du patrimoine immatériel de 2003. Je pense que c'est une question que le Comité du patrimoine mondial devra sérieusement considérer. Il devra aussi discuter des modalités permettant de donner aux perspectives des ONG davantage d'opportunités d'être entendues dans ses réunions.

- Pour continuer sur ce sujet, la question de l'amélioration de la coopération entre les parties prenantes est centrale pour réformer les procédures de travail de la Convention. Le besoin d'améliorer la communication, le dialogue et la transparence entre les États parties, les Organisations consultatives et le Secrétariat a été soulevé de manière répétée ces derniers temps. Le Comité devra réfléchir aux modifications appropriées à apporter aux Orientations, y compris concernant l'examen du calendrier de soumission des nominations et l'établissement de rapports sur l'état de conservation des sites. Cela, je pense, dans une gestion des calendriers, est très important pour pleinement réaliser la vision de coopération et d'assistance, fondamentale pour la Convention.
- Un autre point important concerne l'article 5 de la Convention. Nous devons réfléchir à la manière dont la politique et les pratiques de conservation du patrimoine mondial peuvent influencer plus efficacement les politiques, les lois et les institutions nationales, et promouvoir la conservation du patrimoine en général. On remarque de plus en plus de cas où des sites patrimoniaux qui ne sont pas inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont négligés et souffrent d'un grave manque de ressources et de gestion adaptées. Cela est contraire à l'esprit de l'article 12 de la Convention qui nous rappelle la valeur du patrimoine non inclus dans la Liste du patrimoine mondial. Ainsi, il est nécessaire de souligner le rôle inspirant ou motivant du programme du patrimoine mondial pour impacter positivement la conservation du patrimoine en général.
- Le dernier point est le potentiel du patrimoine dans la promotion de l'appréciation des autres cultures, du respect mutuel, de la tolérance, de la réconciliation, du renforcement de la paix, et je pense que cet objectif n'a pas encore été pleinement réalisé. Bien qu'il existe de nombreux exemples de bonnes pratiques à cet égard, ceux-ci sont massivement éclipsés par les nouvelles actuelles concernant le patrimoine victime de conflits ou d'actes délibérés de destruction dus à l'intolérance. C'est pour cette raison que la Directrice générale de l'UNESCO a lancé en 2011 l'initiative mondiale Culture : un pont vers le développement, qui cherche à construire des passerelles culturelles entre les professionnels, la société civile et les autorités, à créer des réseaux et des plateformes pour faciliter la participation aux projets de développement et du patrimoine. Une composante de cette initiative phare est dédiée au patrimoine et au dialogue, et cherche à développer des approches innovantes et créatives pour les projets de développement liés à la culture et à la sauvegarde du patrimoine, en tant qu'outils utiles pour promouvoir le dialogue et la réconciliation. Comme vous pouvez l'imaginer, le tourisme lié au patrimoine et à divers secteurs culturels et créatifs possède un immense potentiel pour contribuer à cet objectif. Et je dois aussi signaler qu'il en existe des initiatives et exemples dans de multiples régions du monde, comme par exemple l'initiative visant à encourager la compréhension du patrimoine partagé, lancée par Israël, la Jordanie et la Palestine, ou le Programme de la paix de l'UICN.

Pour conclure, j'aimerais revenir à ma question initiale, et affirmer avec force que la Convention du patrimoine mondial a, sans aucun doute, résisté à l'épreuve du temps, et que sa pertinence est incontestable. Nous pouvons en toute certitude nous réjouir à l'avance des quarante prochaines années. Cependant, ce qui est également clair c'est que les procédures de mise en œuvre devront suivre le contexte et les changements à venir, et s'y adapter. Je pense aussi que nous, en tant que gardiens de cette Convention, devons agir dans l'intérêt du bien commun et non dans l'intérêt d'une minorité restreinte. Si vous me permettez de paraphraser une phrase célèbre, je dirais : « Ne demande pas ce que la Convention peut faire pour toi, demande ce que tu peux faire pour la Convention. »

40^e anniversaire de la
Convention du patrimoine mondial

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Discussion du panel D – Renforcement des capacités pour une mise en œuvre améliorée de la Convention, activités de communication pour la sensibilisation, et développement durable liant la conservation et les communautés

Modérateur : Pr Yukio Nishimura
Président, Comité national ICOMOS, Japon



Lors des discussions du panel D, les principaux sujets ont tourné autour du renforcement des capacités, des activités de communication pour la sensibilisation aux biens du patrimoine mondial, et du développement durable.

Résumé des présentations

Il y a eu d'abord un échange de vues sur les potentiels du développement, la conservation ainsi que l'utilisation des biens patrimoniaux, en s'appuyant sur les cinq points émanant du point de vue de la relation entre les biens du patrimoine mondial, qui relèvent de la communauté locale et de ses traditions, et la communauté au sens large. Ensuite, les trois points centraux des thèmes de la séance, à savoir le renforcement des capacités, la communication et le développement durable, ont été évoqués. Le Plan d'action stratégique adopté en 2011 a été présenté, et il a été stipulé qu'il fallait apporter des solutions à différents niveaux lorsqu'il s'agissait de problèmes à multiples facettes. Par ailleurs, l'ICCROM a exprimé des réserves concernant le renforcement des capacités et a insisté sur le fait que les États parties devraient créer leurs propres stratégies de formation et promouvoir le renforcement des capacités humaines issues des communautés locales, quels que soient les praticiens concernés. De plus, le Directeur du Musée de la nature et des activités humaines de Hyogo, au Japon, a parlé de la reconnaissance globale de la société envers la Convention du patrimoine mondial et de la prise de conscience des populations envers les biens patrimoniaux. Il a également évoqué la nécessité d'une structure de coopération envisagée sous différents angles afin de parachever la conservation du patrimoine. Lors de l'étude du cas de Marrakech, l'importance de l'implication de la communauté du point de vue de la conservation des biens du patrimoine mondial et du développement durable a été soulignée.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Développement durable et soutien au développement – la vie durable des communautés et la conservation durable du patrimoine culturel

Dr Tamás Fejérdy

Ancien Président du Comité
du patrimoine mondial, Hongrie



Cliquez pour
voir les images
associées

Je voudrais soulever cinq points concernant le développement durable et le soutien au développement, un mode de vie durable pour les communautés et la conservation durable du patrimoine culturel. Le premier point concerne le patrimoine et les communautés, le patrimoine culturel en tant que produit des communautés et comme source de revenus pour celles-ci. Le patrimoine culturel n'est pas quelque chose qui existe seul ; c'est le résultat d'activités humaines et il connaît une interaction substantielle avec les communautés à différents niveaux : local, régional et national. Ce patrimoine, d'une perspective extérieure, peut être vu et apprécié comme étant un produit précieux, mais dans de nombreux cas, pour les communautés locales, il n'est reconnu que comme une partie évidente de leurs vies.

Ce patrimoine, qui a ses racines dans la production passée d'une communauté, est déterminé par son caractère traditionnel. Reconnaître et entretenir ces traditions de maintien du patrimoine dans notre monde globalisé et qui change drastiquement, crée souvent une situation dans laquelle le patrimoine culturel peut être considéré comme un obstacle au développement.

Un autre scénario possible intervient lorsque le patrimoine est considéré seulement comme quelque chose qui appartient au passé. Le résultat est souvent une muséification du patrimoine culturel, qui peut être vendu comme un produit patrimonial, sans contexte vivant autour. Le produit patrimonial peut apporter un revenu à une communauté donnée, par exemple au moyen du tourisme, mais il perd certainement sa capacité à maintenir des qualités non matérielles dans la vie de la communauté. Si nous prenons aussi en considération le fait que, dans nombre de cas, la plus grande partie du revenu va plutôt à des acteurs mondiaux qu'aux populations autochtones, la situation apporte encore moins de soutien aux communautés locales.

L'un des défis les plus sérieux de la conservation du patrimoine culturel consiste à maintenir le patrimoine sans en évacuer la vie ni le transformer en quelque chose qui aliène le mode de vie quotidien et le dynamisme de la communauté. Le défi est encore plus difficile dans le cas d'un patrimoine culturel reconnu mondialement, comme les sites du patrimoine mondial, dans lesquels la pression du tourisme est importante.

Le deuxième point concerne les potentialités de développement du patrimoine culturel, les besoins et les méthodes pour accéder à une meilleure connaissance du patrimoine, en profondeur. C'est un lieu commun de dire que pour pouvoir explorer les potentialités inhérentes au patrimoine culturel, le plus important est de connaître ce patrimoine et d'avoir conscience de son potentiel. La question est de savoir comment atteindre cet objectif ? La prise de conscience est un premier pas, qui permet de stimuler l'intérêt pour le patrimoine culturel, mais la connaissance est quelque chose de plus fondamental et nécessite sûrement beaucoup de travail, au niveau personnel et communautaire.

La prise de conscience est un outil permettant de faire connaître le besoin et elle doit être suivie de plusieurs activités explorant et reconnaissant notre patrimoine culturel dans sa complexité et sa totalité. Les initiatives externes sont importantes mais jamais suffisantes pour atteindre une connaissance vraiment profonde, organique et vivante de notre patrimoine. Un autre point crucial est que le patrimoine culturel est un univers formé de composantes matérielles et immatérielles.

Pour avoir une meilleure connaissance du patrimoine il n'existe pas de recette, mais certaines méthodes sont possibles. L'implication des personnes âgées, d'un côté, des enfants et des jeunes, de l'autre, donne l'opportunité de construire des

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

ponts entre les générations, et est une démarche qui peut être largement fondée sur le patrimoine culturel. Une autre méthode possible est d'inviter les communautés locales à explorer leur patrimoine culturel et à lancer des programmes qui les engagent à aborder eux-mêmes d'une manière préférentielle leur propre patrimoine culturel.

Le troisième point est de savoir comment atteindre et stabiliser l'équilibre entre la conservation et l'utilisation, la capacité de transmission du patrimoine culturel. Quand nous parlons de patrimoine culturel construit, chaque élément de ce patrimoine possède son potentiel de développement, mais avec ses limites intrinsèques. La capacité de transmission d'un site donné est conditionnée par la complexité des qualités de ce site. Révéler les qualités spéciales d'un site patrimonial, par exemple par une nouvelle utilisation qui permet un développement basé sur la valeur, nécessite toujours de l'inspiration et une connaissance détaillée et diversifiée.

Le patrimoine ne peut rester identique à lui-même que lorsque les limites de la capacité de transmission sont respectées. Ainsi, le renforcement des capacités ne doit pas seulement consolider les connaissances de la communauté locale sur son patrimoine, mais aussi sensibiliser les développeurs et les entreprises travaillant dans ou avec les sites patrimoniaux culturels. La conservation du patrimoine culturel est toujours une activité à long terme qui doit se faire dans la continuité.

La solution la plus adaptée pour la conservation est basée sur des processus traditionnels, et donc durables, qui prennent en compte la capacité de transmission. Les nouvelles utilisations ou fonctions, quand elles sont introduites pour renouveler ou pour attribuer une nouvelle utilisation à un site patrimonial, sont très souvent développées pour générer un revenu, dans un souci de rentabilité à court terme. Cette approche peut pousser l'utilisation du patrimoine au-delà des limites déterminées par la capacité de transmission.

Le quatrième point concerne le type d'invitation et de présentation à une plus grande échelle, les sites du patrimoine mondial en tant que plateforme, les potentialités pour attirer et rayonner. Lorsque nous cherchons à renforcer les capacités pour atteindre une meilleure conservation intégrée des sites patrimoniaux culturels, et plus spécialement pour les sites du patrimoine mondial, il est important de souligner que les différents sites n'existent pas séparément dans des boîtes isolées. La mise en réseau des sites patrimoniaux est cruciale, même dans les cas où certains sont plus appréciés que d'autres. Il s'agit d'un réel défi mais parallèlement d'un énorme potentiel pour explorer des possibilités ouvertes par la reconnaissance du patrimoine mondial.

L'intention de conserver des critères élevés pour la sélection du patrimoine mondial signifie clairement que tous les sites du patrimoine culturel ne pourront pas être inscrits sur la Liste de l'UNESCO. La tentation de n'apprécier que les meilleurs sites existe ; il n'est pas difficile de citer des cas où ils ont presque exclusivement capté et utilisé les ressources publiques, laissant les autres sites patrimoniaux à un futur incertain. Une autre tentation, qui de nos jours devient de plus en plus présente, est de favoriser des sites non pas pour leur caractère exceptionnel, mais parce qu'ils ont besoin d'une impulsion pour se développer économiquement.

Dans un sens, le renforcement des capacités doit aussi atteindre les décideurs, à tous les niveaux, et rendre évident à leurs yeux que la mise en réseau des sites patrimoniaux peut être un outil important pour la conservation et le développement durable, ou même pour un développement actif (*sustaining development*). La symbiose entre les sites du patrimoine mondial et les sites patrimoniaux culturels adjacents permet une bonne distribution des tâches.

Un site du patrimoine mondial donné possède la capacité d'attirer des touristes, parfois en trop grand nombre, ce qui menace parfois l'authenticité et l'intégrité du site. Il peut être crucial d'établir un réseau impliquant des communautés et sites voisins, presque aussi intéressants mais n'ayant pas le statut de patrimoine mondial. Cette coopération permet une utilisation moins destructrice des sites du patrimoine mondial et génère des potentialités pour une vie prospère et durable à proximité de ce site. Les communautés doivent prendre conscience qu'elles ne sont pas concurrentes et que si elles partagent les tâches pour assurer une complémentarité basée sur le patrimoine culturel, cela peut être un moyen de conserver durablement la valeur de ce patrimoine et leur qualité de vie.

Le dernier point que je veux aborder concerne la question de savoir comment vivre au sein d'un patrimoine culturel ou dans sa proximité ; il est particulièrement difficile d'avoir des habitants locaux et des visiteurs dans une même famille patrimoniale.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Le patrimoine culturel a été créé comme une part organique de la vie de personnes et de communautés. Dans notre monde globalisé, cette coexistence harmonieuse est fortement mise au défi. Maintenir l'identité des communautés n'est possible qu'en considérant les valeurs du patrimoine comme une partie de la vie.

Les communautés fortes et saines sont toujours intéressantes, mais seulement si elles sont capables de maintenir l'authenticité de leur patrimoine. Les produits patrimoniaux artificiels ou copiés remplaçant l'original ne peuvent avoir qu'un succès temporaire et détruisent des communautés. Pour une conservation du patrimoine culturel durable sur le long terme, et surtout active, la condition la plus importante est de satisfaire les besoins de la communauté et de répondre à ses aspirations d'une manière alternative.

Il ne faudrait rien faire uniquement pour les visiteurs, mais créer un environnement agréable pour eux en tant qu'invités auxquels on donne le droit de prendre part à la vie locale pendant un moment, comme des membres de la famille en visite. Cette approche doit limiter ses ambitions en considération des revenus disponibles, avoir un développement optimisé au niveau du temps, des mesures et de la densité, mais elle fournit une qualité de vie durable et équilibrée sur le long terme. Cette approche peut résoudre la contradiction qui existe entre la fragilité des attributs soutenant le patrimoine culturel et les aspirations croissantes de la communauté locale et des groupes de visiteurs.

L'avenir de la Convention

Dr Greg Terrill

Secrétaire adjoint, Division
du patrimoine et de la vie
sauvage, Département durabilité,
environnement, eau, population
et communautés, Australie



Cliquez pour
voir les images
associées

Ma présentation va brièvement se concentrer sur les trois thèmes de cette séance : renforcement des capacités, communication et développement durable. Mais avant cela, j'ai deux remarques préliminaires. L'une concerne le thème lié au changement climatique qui est revenu plusieurs fois ces derniers jours. Le 11 décembre 1997 à 10 heures, dans cette même salle, le Protocole de Kyoto a été conclu. Il fut adopté en séance plénière de l'autre côté de ce bâtiment à environ dix-sept heures le même jour, environ vingt-quatre heures après l'heure prévue ; ce fut donc le résultat d'un dur labeur ininterrompu. Nous nous trouvons par conséquent dans une salle d'une importance historique remarquable. Maintenant, j'aimerais rendre hommage à notre hôte japonais, qui a mené des processus d'engagement international sur des thèmes si divers et si importants au cours des quinze dernières années.

Ma seconde remarque consistera simplement à faire écho à ce que le Pr Nishimura a dit pour passer au thème du leadership dont notre généreux hôte a fait preuve à travers la publication de *Second Cycle of Periodic Reporting for the Asia-Pacific* qui est disponible à l'extérieur. Je vous invite tous à prendre un exemplaire de cet ouvrage, qui a été généreusement financé par le Fonds-en-dépôt japonais.

Retour en arrière pour vous donner un rapide rappel de ce que nous faisons en 1982. Pour commencer, nous célébrons un budget sainement excédentaire, mais les temps ont changé. En 1992 la Liste du patrimoine mondial comptait 358 sites, un peu plus du tiers de ce qu'elle compte aujourd'hui. Il y eut aussi, en 1992, les Orientations stratégiques que Christina Cameron a mentionnées hier je crois, document fondateur, détaillé et novateur adopté par le Comité. En 2002, au moment de la Déclaration de Budapest, lors de la lecture des documents, il y avait une atmosphère de célébration, de convivialité et de cohérence hardie dans l'orientation.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Je pense qu'aujourd'hui, en 2012, nous sommes probablement à une étape différente et deux questions se démarquent des autres. Premièrement, par rapport aux précédents anniversaires, je pense que les États parties et les autres participants sont d'accord pour dire que nous avons réellement des défis substantiels devant nous. La Directrice générale de l'UNESCO a mis l'accent sur ce point et, comme le Directeur du Centre du patrimoine mondial vient de nous l'expliquer, le ton est différent. Deuxièmement, je pense que beaucoup de défis nous attendent et qu'ils sont complexes, et c'est un thème que je vais développer au fur et à mesure de mon propos. Aucune solution simple ne s'offre à nous. Ceci étant dit, comme le Directeur nous l'a rappelé, 2014 sera une étape importante dans la vie de la Convention et une célébration qui en vaudra vraiment la peine.

Je reviens maintenant au premier des thèmes de ce panel. La première question quand nous parlons de communauté est la suivante : combien sommes-nous ? Voici un graphique de la population mondiale à partir de 1800, avec une projection jusqu'en 2100, couvrant donc une période de trois cents ans. Durant ces dix dernières années, qui couvrent globalement la période entre la fin de la ligne bleue et le début des lignes de couleur, la population mondiale a augmenté d'un milliard d'habitants. Avant cela il fallait trente ans pour ajouter un milliard de personnes à la population mondiale. D'après ces projections – et celles-ci sont basées sur des projections des Nations Unies publiées il y a quelques années – le monde pourrait compter cinq cents millions ou un milliard d'habitants supplémentaires dans moins d'une décennie. Un certain défi va se poser à nous. Je pense cependant que le message clé, tient au terme communauté. En effet le nombre d'humains va considérablement augmenter sur Terre. Et cela pose des défis considérables, au niveau du rythme du changement et du développement, que nous devons considérer.

Deuxièmement, le renforcement des capacités. Nombre de discours et interventions très éloquentes ont été prononcés en lien avec le renforcement des capacités au sein des communautés, impliquant des responsables de sites et autres. Je vous propose de réfléchir un peu sur le besoin de renforcement des capacités parmi les membres du Comité et parmi ceux qui participent aux réunions du Comité. Le premier graphique qui est à votre gauche montre le nombre croissant de pages produites par le Comité, sans inclure les nominations. Vous pouvez voir qu'il augmente assez rapidement. Le deuxième graphique indique le nombre de minutes par décision prise, qui comprend les décisions prises selon la nouvelle stratégie concernant les rapports sur les états de conservation, où est en place un groupe pour un certain nombre de décisions. Il nous faut donc faire davantage, et le moment est venu ; je pense que là est le message clé. La complexité est la caractéristique principale de ce que nous faisons, et le défi est de réfléchir à ces procédures pour développer d'un côté la capacité du Comité s'il veut suivre les règles pour être capable de le faire, et de l'autre la capacité, chez ceux qui sont absents, de comprendre ce que nous faisons s'ils le veulent. C'est un défi.

La troisième question, le développement, constitue peut-être une des raisons pour lesquelles George Abungu ce matin nous a autant parlé de défi, et cela couvre approximativement la période de 1960 à 2050, représentée sur ce graphique, à savoir presque cent ans. Nous en sommes à un peu plus de la moitié, si vous imaginez une ligne. Ces scénarios ont été développés d'une manière appropriée pour le changement climatique, il y a environ sept ans et le monde suit essentiellement la ligne bleue, qui correspond à une ligne de croissance économique plus rapide, malgré la période de crise financière mondiale et le ralentissement global de la croissance. Que cela continue ou non, il s'agit évidemment pour nous d'un défi, mais si nous pensons au développement, le message est que beaucoup de choses dans le passé nous ont affectés, qu'il y en aura encore davantage, et que le rythme va s'accélérer dans le futur. Notre défi est d'adopter et d'adapter des approches permettant de traiter le problème avant que cela ne devienne encore plus difficile. Et bien sûr le défi fondamental ou encore la question sous-jacente est la suivante : Ne sommes-nous pas en train de détruire notre capital naturel pour construire notre capital financier ?

Voici trois diapositives sur certaines solutions. Il s'agit de solutions partielles, mais elles dénotent certaines choses. Je ne vais pas m'éterniser sur ce point car d'autres en ont parlé. Mais il existe un fossé important et croissant entre ce que les Organisations consultatives recommandent et ce que le Comité décide. Cela ne signifie pas, bien sûr, que le Comité ne respecte pas les règles, car le rôle des Organisations consultatives est de conseiller et celui du Comité de décider. Mais cette démarche est souvent utilisée comme une accusation contre la manière dont le Comité respecte certaines règles. Bien sûr, aucun Comité n'est crédible s'il ne respecte pas les règles qu'il s'est lui-même fixées.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Deuxièmement, la technologie. Les nouvelles technologies avancent lorsqu'une personne a la possibilité de communiquer avec beaucoup d'autres, qui communiquent à leur tour avec beaucoup de personnes, et c'est l'opportunité fondamentale que la technologie nous offre. Nous commençons à effleurer des méthodes innovantes, et la diffusion en continu de la réunion du Comité à Saint-Petersbourg en était un exemple évident. Il faut continuer dans cette direction, dans d'autres domaines technologiques ; la technologie offre une manière économique d'atteindre de multiples voix, et nous devrions prendre des mesures pour leur permettre de raconter diverses histoires, pour contribuer à notre objectif, le partage des rôles.

Troisièmement, les partenariats. Il s'agit ici aussi d'un potentiel d'avenir. Cet aspect n'a été qu'effleuré et comme le montre l'évaluation PACT (partenariats pour la conservation), il existe un potentiel énorme pour améliorer la manière dont nous utilisons cet outil. La possibilité que les partenaires parlent en notre nom, en tant que défenseurs tiers, est une chose importante pour le développement futur.

Ce sera ma dernière diapositive. Je voudrais en effet rappeler les six objectifs du Plan d'action stratégique adopté par l'Assemblée générale en novembre 2011. Voici les versions résumées ou courtes de chacun des six objectifs qui ont été conçus pour communiquer notre dessein. Ces derniers jours, on nous a présenté de nombreuses versions des problèmes que nous devons affronter, des défis auxquels nous devons faire face ainsi que plusieurs solutions. Ce résumé du Plan d'action stratégique adopté par l'Assemblée générale semble une assez bonne synthèse des aspects que nous devons traiter, et c'est un rappel que dans la mesure où les problèmes que nous affrontons présentent de multiples facettes, les solutions elles-mêmes doivent aussi avoir plusieurs dimensions.

Paradoxe : pessimisme, méfiance ou protectionnisme ? Vers un nouveau paradigme

Dr Gamini Wijesuriya

**Chef de projet, Unité des sites,
ICCROM**



Cliquez pour
voir les images
associées

L'ICCROM s'est impliqué pendant quarante ans pour essayer d'améliorer les capacités au sein du système du patrimoine mondial et s'est engagé à continuer ses efforts à l'avenir. En fait, il manquait un élément dans la longue liste d'activités évoquées hier en lien avec le thème du 40^e anniversaire. Il s'agit du développement et de la mise en œuvre d'un module de formation d'une semaine sur le patrimoine mondial et le développement durable, par l'ICCROM, et cela est ouvert à vous tous.

Mon ancien Directeur général [M. Bouchenaki] a donné une excellente présentation sur le sujet dont je vais vous entretenir, le renforcement des capacités, mais au cours de ma brève intervention, j'aborderai trois questions, j'essaierai de répondre à l'une d'entre elles, et je ferai une suggestion et une observation concernant une bonne pratique.

Durant ces deux jours, on a abondamment parlé du renforcement des capacités. Or, j'ai consulté les chiffres présentés à la réunion que nous avons eue en octobre 2012 avec la Directrice générale de l'UNESCO, et pour nuancer ce que déclare M. Bouchenaki, il semble que les capacités soient considérables, même si celles-ci ne constituent qu'une infime partie des capacités disponibles sous la forme de praticiens de par le monde, et même si le nombre de sites sur la liste est important, près d'un millier.

Cependant, lors de cette réunion et ces deux derniers jours, on nous a expliqué que les capacités étaient insuffisantes et on a demandé qu'elles soient développées. D'un côté, c'est exact, car le renforcement des capacités est un processus continu. D'un autre côté, j'ai deux questions qui constituent le titre de ma présentation. J'ai probablement fait un mauvais rêve mais

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

laissez-moi répondre. Question numéro un : En regardant les chiffres, la situation et les déclarations concernant le manque de capacités, on peut se demander si c'est un paradoxe ou une contradiction ? Je vous invite à y réfléchir, si vous pensez que cela en vaut la peine.

Si la situation n'est pas paradoxale, quel est le problème ? Le problème peut-il être attribué à ces termes si désagréables de pessimisme, méfiance ou protectionnisme ? Je suis désolé d'être négatif mais cette question possède de nombreuses dimensions qui ont déjà été citées. Je ne vais pas entrer dans les détails et nous pouvons poser d'autres questions. Ce ne sont pas des questions très confortables, surtout quand nous sommes d'humeur à célébrer. Mais je vous les soumet si vous souhaitez y réfléchir.

J'en viens à ma troisième question : Les capacités existent-elles seulement au niveau des praticiens ou des professionnels ? Comme promis je vais essayer de répondre à cette question : nous sommes passés de la formation au renforcement des capacités. Dans le secteur du patrimoine, les capacités ou la possibilité d'assumer des fonctions, de résoudre des problèmes, de fixer et de réaliser des objectifs dépendent non seulement des praticiens, comme on nous l'a expliqué, mais aussi de leurs différents publics, et des institutions, communautés et réseaux, qui s'adressent eux-mêmes également à divers types de publics. Voici ce que mon ancien Directeur général a dit concernant les communautés qui montrent clairement qu'elles ont de nombreuses capacités.

Ainsi, permettez-moi de passer à une proposition pour le futur. Elle est très simple. Pensez au renforcement des capacités de tous les publics comme cela a été dit lors de cette conférence. En effet, c'est le principe clé contenu dans la stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial adoptée par le Comité l'année dernière.

Nous proposons aussi que les États parties envisagent de développer des stratégies nationales. Cela vous donnera l'occasion d'examiner votre propre situation et, si nécessaire, de vous poser certaines de ces questions. Les institutions du patrimoine national devraient jouer un rôle de premier plan dans ce processus, avec l'idée de renforcer leur propre plan comme requis par l'article 5 de la Convention.

Enfin, laissez-moi partager avec vous mon observation sur une bonne pratique concernant le renforcement des capacités de tous les publics, que je constate au Japon. En fait, je considère que cette réunion en fait aussi partie intégrante, car elle rassemble non seulement des praticiens mais aussi tous les types d'autres personnes impliquées dans le processus de gestion du patrimoine. J'ai eu la chance de participer à cinq réunions de ce genre au cours des dix dernières années dans ce pays. Il s'agit de réunions organisées par les autorités locales et auxquelles assistent des praticiens, des décideurs tels que des maires, des gouverneurs et la majorité des représentants des communautés et des réseaux. Ils discutent des nominations, d'une variété de thèmes, de la gestion. Lors de la dernière à laquelle nous avons participé, la semaine dernière ou au début de cette semaine, ils ont discuté d'une proposition pour inscrire un site. Voilà d'excellents exemples de renforcement de capacités pour tous, qui peuvent même être considérés comme faisant partie intégrante du processus « de bas en haut » dont nous parlons. Je vous sais gré de lancer cette tendance.

Quand on parle des communautés, renforcer leurs capacités ne consiste pas à leur enseigner quoi que ce soit, il s'agirait plutôt d'apprendre d'elles. Mais d'une manière plus importante, il s'agit de renforcer leur capacité à s'engager dans le processus de prise de décision et de gestion du patrimoine. Il s'agit de les faire prendre part aux décisions qui sont prises pour elles.

Je vais conclure sur ce point, en rendant hommage à nos partenaires qui s'occupent de formation et de renforcement des capacités, aux universités et aux institutions régionales, aux Organisations consultatives et au Centre du patrimoine mondial pour leur contribution aux efforts continus qu'ils déploient afin de développer les capacités.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Promotion du concept principal de la Convention

Pr Kunio Iwatsuki

Directeur du Musée de la nature
et des activités humaines, Hyogo,
Japon



J'aimerais parler du thème d'aujourd'hui sous un angle différent de celui adopté par les trois précédents panélistes.

Quarante ans ont passé depuis l'adoption de la Convention du patrimoine mondial. La Convention est amplement médiatisée et connue maintenant, mais une question subsiste : le grand public comprend-il vraiment les principes de la Convention ? Comme en témoignent les discussions depuis hier, nous constatons que les personnes qui sont profondément engagées dans la Convention fondent systématiquement leurs discussions sur ses principes. Je pense que, parmi toutes les activités de l'UNESCO, ce sont les principes de la Convention du patrimoine mondial qui nous sont les plus familiers. Or, je pense aussi que ce 40^e anniversaire est une bonne opportunité d'examiner dans quelle mesure le grand public les connaît.

Bien que les inscriptions au patrimoine mondial aient commencé au Japon vingt ans après l'adoption de la Convention par le Japon, le grand public y est maintenant pleinement conscient des sites du patrimoine mondial, non seulement au Japon mais aussi dans le monde. Cependant, ils sont surtout reconnus comme étant des lieux touristiques, et bien qu'ils soient devenus des destinations de voyage, ils n'ont malheureusement pas été reconnus d'une manière qui respecte le but initial de la Convention. Je crains que ce ne soit une tendance, non seulement au Japon, mais partout dans le monde.

La semaine dernière, j'ai eu l'opportunité de discuter du patrimoine mondial avec un groupe de personnes de Kew Gardens en Grande-Bretagne, site inscrit au patrimoine mondial, et avec des personnes des Bogor Botanical Gardens en Indonésie, qui sont très désireuses de les voir inscrits au patrimoine mondial. Ce genre de rencontres donne souvent lieu à des discussions concernant les stratégies pour l'inscription et les changements qui ont lieu après l'inscription, mais en général rarement à des échanges sur ce qu'ils désirent réaliser à travers l'inscription. Je ne pouvais m'empêcher de me demander pourquoi on ne pensait pas à cet aspect.

Je ne travaille que sur le patrimoine naturel, mais il est clair que la formation de la diversité culturelle suit celle de la nature. Le respect pour une nature irremplaçable et remarquable est un concept intellectuel honorable qui n'est formé que par les humains, et je pense qu'il est tout à fait fondamental de reconnaître ce concept intellectuel par le biais du patrimoine mondial.

En réalité, les activités d'information du public sur le patrimoine mondial semblent n'être rien de plus que des descriptions techniques destinées à présenter et à conserver chaque site. Or, j'aimerais si possible que l'on présente de manière plus détaillée les ressources intellectuelles que le patrimoine mondial peut offrir. Idéalement, ces activités ne seraient pas limitées aux centres du patrimoine mondial et autres organisations, mais pourraient être incorporées dans des programmes scolaires ou utilisées au titre de ressources éducatives permanentes, en coopération avec des musées et d'autres institutions.

Dans ce sens, je pense que les récents efforts déployés au Japon en faveur du patrimoine mondial naturel ont donné des résultats positifs. Idéalement, la conservation du patrimoine mondial doit se faire en coopération avec les habitants locaux. Pour cela, il est nécessaire d'approfondir les connaissances scientifiques des phénomènes naturels sur chaque site, de proposer des politiques de gestion évolutives, basées sur de telles connaissances, et d'établir un système coopératif pour la gestion et la conservation scientifique avec les riverains. Pour cela, les politiques de gestion doivent pouvoir être adaptées, sur la base des connaissances scientifiques sur les phénomènes naturels propres à chaque site, et on doit disposer d'un système coopératif pour la gestion et la conservation scientifique avec les communautés locales.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Shiretoko et Ogasawara ont créé des comités de liaison régionaux et des comités scientifiques pour l'inscription des sites au patrimoine naturel mondial, au titre desquels des scientifiques de différentes disciplines ont utilisé leur expertise pour promouvoir la recherche nécessaire et acquérir les informations manquantes, et ont émis diverses propositions concernant les méthodes de gestion basées sur leurs résultats. M. Shikida en a présenté un exemple lors de la séance de ce matin. Dans ces deux régions, une péninsule et un archipel, il était nécessaire de préserver l'harmonie avec l'industrie de la pêche. Ces problèmes ont été résolus et la conservation est promue avec des conséquences minimales sur la vie des habitants locaux.

Les comités ont publié des articles scientifiques sur les découvertes de la recherche, sur les problèmes liés à la gestion évolutive, et sur les conséquences de leurs solutions, qui offrent des modèles pratiques pour la gestion de la conservation sur des sites naturels du patrimoine mondial. Combiner les connaissances accumulées et contribuer à la conservation de chaque site de cette manière constitue le minimum que l'on puisse faire pour maintenir ce patrimoine mondial de l'humanité sans pareil et le transmettre à nos descendants.

De plus, la Convention du patrimoine mondial déclare que les sites du patrimoine mondial doivent être conservés selon un système coopératif international, plutôt que séparément ou site par site. Il est évident que pour obtenir une meilleure gestion et protection du patrimoine mondial, nous devons créer un réseau entre les sites patrimoniaux, les régions et les villes similaires, de façon à partager les informations sur la conservation, et promouvoir une meilleure utilisation des ressources intellectuelles du patrimoine mondial. En ce qui concerne le patrimoine naturel, l'UNESCO promeut plusieurs activités dans les sites de conservation, par exemple avec les réserves de biosphère du Programme MAB, et les activités de Géoparc ou en collaboration avec la Convention Ramsar.

Ces activités possèdent toutes des caractéristiques uniques mais se recouvrent dans certains domaines. Ainsi, je recommande aux parties impliquées d'échanger un maximum d'informations lorsqu'elles progressent dans leurs projets.

Je n'ai pas le temps de parler du renforcement des capacités en détail, mais je vais juste dire que nous anticipons des réalisations dans ce domaine pour les professionnels de l'éducation permanente dans le cadre de la collaboration avec des institutions d'éducation permanente. Cela dit, j'ai apprécié la motivation des jeunes hier. J'espère voir des jeunes travailler pour le patrimoine mondial, devenir les promoteurs de projets du patrimoine mondial, et j'espère voir un encore plus haut degré de collaboration entre les jeunes au Siège de l'UNESCO, et dans tous les pays.

Il y a autre chose que j'aimerais ajouter à propos du groupe de personnes des jardins botaniques que j'ai mentionnées plus tôt. La semaine prochaine je dois prononcer un discours d'ouverture à la conférence de l'Association internationale des jardins botaniques qui se tient tous les deux ou trois ans, cette fois-ci ce sera à Hangzhou en Chine. Après avoir entendu les discussions d'hier et d'aujourd'hui, j'ai décidé de faire quelque chose que je ne fais pas souvent : je compte inclure le sujet du patrimoine mondial et de ses principes dans mon discours d'ouverture. J'espère aider à propager les principes de la Convention parmi mes collègues du cercle des jardins botaniques, sachant que nombre d'entre eux sont impliqués dans le programme des réserves de biosphère et dans la Convention Ramsar. Développer les réseaux par le biais de ces activités aidera à stimuler la prise de conscience des principes de la Convention du patrimoine mondial au sein du grand public.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Les communautés et le patrimoine mondial : le cas de Marrakech

Pr Ahmed Skounti

Anthropologue, Institut national
des sciences, de l'archéologie
et du patrimoine, Maroc



Cliquez pour
voir les images
associées

Je vais commencer cette courte communication sur les communautés et le patrimoine mondial en présentant le cas de la médina de la ville historique de Marrakech, et la terminer sur une observation générale concernant une éventuelle coopération entre la Convention du patrimoine mondial et la Convention du patrimoine culturel immatériel de 2003.

Premièrement laissez-moi vous présenter ce site du patrimoine mondial. Marrakech est située au centre du Maroc. Elle a été fondée au XI^e siècle et a été la capitale du Maroc entre le xie et le XIII^e siècle, puis de nouveau au XVI^e siècle. Comme Kyoto pour le Japon, Marrakech est l'ancienne capitale du Maroc. La capitale moderne est Rabat. La Médina de Marrakech, site du patrimoine mondial, a une population de 160 000 personnes ; la ville entière compte un million d'habitants.

Voici un plan du site. Marrakech est l'une des 31 villes historiques habitées du Maroc. Elle a été inscrite en 1985 selon quatre critères, et est le seul site marocain inscrit sur la base du critère (i). Marrakech a joué un rôle important à l'époque médiévale dans toute la Méditerranée musulmane occidentale. Elle a eu une influence en Afrique du Nord et en Andalousie, région qui possède plusieurs monuments impressionnants. Ici vous avez la mosquée de la Koutoubia. Il y a aussi la place Jamaâ el Fna ; j'y reviendrai plus tard.

Marrakech a connu deux processus de rapport périodique, en 2000 et 2009. Les rapports ont souligné le bon état général de conservation. La requalification par embourgeoisement de la médina lors de la dernière décennie a eu des effets globalement positifs. En même temps, les rapports ont signalé de nombreux problèmes concernant : la pauvreté et le déclin du tissu urbain ; l'impact du tourisme ; le manque d'infrastructures sociales et culturelles ; les problèmes de transport, de circulation, de pollution de l'air, de présentation du patrimoine, entre autres. Le rapport a signalé d'une manière générale la durabilité du modèle de développement.

Concernant la communauté et le patrimoine, au début la communauté a eu un rôle très limité, essentiellement dans le processus de nomination du site pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ; l'inscription elle-même a eu un faible impact sur la population pendant les quinze premières années.

Depuis la moitié des années quatre-vingt-dix, avec le développement du tourisme, avec l'installation d'étrangers achetant des maisons dans la médina, le problème des ressources s'est posé, surtout de l'eau, et une prise de conscience du patrimoine est née. Les habitants commencent à s'inquiéter de leur place dans le débat sur l'avenir de ce patrimoine.

La Médina de Marrakech est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial et, dans le centre de la médina, une place nommée Jamaâ el Fna a été reconnue comme un chef-d'œuvre du patrimoine immatériel, selon le programme des Chefs-d'œuvre de l'UNESCO à la fin des années quatre-vingt-dix, et elle a été intégrée à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2008.

Cette double reconnaissance internationale est une opportunité pour une meilleure implication de la communauté dans la prise de décision liée au patrimoine. La stratégie « de bas en haut » qui a été citée dans beaucoup d'interventions aujourd'hui, est chaudement encouragée par la Convention de 2003 et cette méthode serait adaptée à la gestion du site dans son intégralité.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

La Convention du patrimoine mondial concerne la protection, la Convention du patrimoine culturel immatériel concerne la sauvegarde. La réconciliation de la protection et de la sauvegarde est possible moyennant une coopération complète entre les deux conventions internationales. Je pense que les communautés ont un rôle important à jouer pour réunir ces deux instruments juridiques. Dans un article publié en 2011, j'ai dressé une liste d'au moins quinze sites de la Liste du patrimoine mondial associés à des éléments de la liste du patrimoine culturel immatériel. Et je pense qu'il est possible de faire fonctionner ces deux conventions sur le terrain avec les communautés, pour la protection des sites du patrimoine mondial et pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel associé.

Résumé des questions et réponses

M. Jean-Louis Luxen (Belgique) a fait remarquer que la Recommandation de 1972 n'avait pas été mentionnée pendant la réunion. Les fondateurs de la Convention ont créé deux entités parallèles : la Convention qui est un instrument normatif (juridique) et la Recommandation sur la politique que l'Assemblée générale est encouragée à adopter. Les deux textes sont complémentaires ; pour bien gérer les sites, il faut associer politique et mise en œuvre pratique. Pour ce qui concerne le développement durable et la mise en œuvre de la Convention, il existe des sites qui ne disposent pas de VUE et qui méritent une politique de sauvegarde, aussi la Convention devrait se préoccuper de plus près de la sauvegarde du patrimoine en général.

M. Jukka Jokilehto (Finlande) a déclaré que le dossier d'inscription au patrimoine mondial concerne en général des portions particulières d'un territoire plus large, mais que ces portions ont leurs propres communautés locales et leurs activités. Quand on parle de systèmes et de plans de gestion, il importe de distinguer entre le bien du patrimoine mondial et le système de gestion, car la gestion doit être considérée dans un contexte plus large. La façon dont le cadre contribue à la valeur d'un site est bien expliquée dans la Déclaration de Xian, adoptée à l'Assemblée générale de l'ICOMOS à Xian [en juillet 2005].

M. Tim Badman (UICN) rejoint le **Pr Kunio Iwatsuki** sur l'idée que l'UNESCO devrait mettre la Convention en relation avec d'autres outils, comme la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine immatériel et la Convention Ramsar. M. Badman a alors posé la question suivante à **M. Greg Terrill** : Alors que l'on a vu de nombreuses évaluations et tentatives d'adopter une approche structurée à la Convention, existe-t-il un moyen pour le Comité de se tenir aux idées du plan d'action stratégique ? M. Terrill a répondu que les personnes présentes étaient parmi les plus influentes et devraient s'attacher à la notion de plan. Il a déclaré que le WHC était très efficace et que les Organisations consultatives traitaient également ces problèmes. Certaines des questions posées les jours précédents à propos du processus de prise de décision du Comité montraient que le Comité devait encore intégrer les contenus du Plan d'action stratégique ; les États parties ont également juste commencé à le faire.

Faisant référence aux propos de **Christina Cameron**, de **Kishore Rao** et d'autres, **M. Rodolphe Imhoof** (Suisse) a reconnu qu'il existait plusieurs instruments pour améliorer le travail de la Convention, comme le Plan d'action stratégique, les recommandations d'audit, les décisions de l'Assemblée générale. Il a suggéré qu'il y avait du travail pour mettre la volonté politique en pratique. Ce qu'il faudrait faire est : 1) se recentrer sur les sujets centraux qui sont la sauvegarde et l'aide internationale ; 2) ralentir les inscriptions pour pouvoir investir les maigres ressources financières dans la formation, la préparation des Listes indicatives, la sauvegarde des sites – pas seulement de ceux inscrits sur la Liste, mais du patrimoine en général ; et 3) développer des programmes qui rejoignent les intérêts particuliers de nos partenaires.

M. James Warden (Australie) a déclaré que les populations autochtones du Parc national de Kakadu ont trouvé la Convention et ses processus utiles, et qu'ils ont répété leurs inquiétudes à propos de la catastrophe du tremblement de terre au Japon car l'uranium des réacteurs de Fukushima provenait de leurs terres. Il a prudemment demandé au panel de réfléchir au fait que les populations autochtones avaient subi un dommage inattendu provoqué à cause du patrimoine mondial.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

M. Webber Ndoro (Fonds du patrimoine mondial africain) a déclaré qu'il appréciait l'idée de « renforcement des compétences pour tous » mais se demandait si elle était réalisable. Si nous observons le programme des vingt dernières années, sommes-nous bien efficaces, et comment définissons-nous le patrimoine ?

M. Gamini Wijesuriya (ICROM) a fait remarquer que le renforcement des capacités ne se limitait pas à des séminaires de formation de trois mois, mais pouvait se matérialiser de différentes façons en impliquant la communauté dans le site. Les cadres institutionnels sont une autre question. Il faut considérer les circonstances et le travail qui est déjà en cours. La compilation des Listes indicatives peut rapprocher les personnes.

P
anel ——— D
IDiscussion

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Discussion du panel E – Coopération internationale et partenariats : Engager la société civile et des partenariats du secteur privé et public dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Modérateur : Ambassadeur Seiichi Kondo

Commissaire pour les affaires culturelles, Japon



Lors des discussions du panel E, les débats se sont focalisés sur l'importance d'une variété de partenariats – entre les États parties, entre l'UNESCO et d'autres organisations internationales, et entre l'UNESCO et les secteurs privés et publics – afin d'aborder les différents défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, notamment le problème du renforcement des capacités.

En prenant pour exemple l'Afrique, la nécessité d'une coopération et d'une collaboration internationales avec les différentes agences a été soulignée. De plus, le besoin d'une coopération entre les nations et les ONG sur place pour le renforcement des capacités a été mis en avant. De même, dans le domaine de la conservation, la coopération avec le secteur privé a été définie comme étant indispensable. Le problème issu de la relation inégalitaire entre les pays développés et les pays émergents a aussi été mentionné, suite à quoi une définition des partenariats sur la base d'un respect mutuel a été proposée. Partenaires du secteur privé avec le Centre du patrimoine mondial, des intervenants de Panasonic, Jaeger-LeCoultre et TBS ont fait état de leurs activités. L'impact considérable résultant de l'assistance des partenaires privés dans la promotion d'une prise de conscience réelle des activités de l'UNESCO et des biens du patrimoine mondial a été mis en avant.

Un propos concernant la relation entre le tourisme et les biens du patrimoine mondial a démontré que le tourisme encourageait la reconnaissance des valeurs culturelles et fournissait une rétribution économique. Toutefois, des réserves ont été exprimées, rappelant que sans une vigilance accrue, le tourisme pouvait aussi mener à la détérioration des biens. Un exposé sur les approches adoptées par l'OMT pour un tourisme durable a permis d'engager le débat sur le rôle joué par le tourisme dans la coordination avec les communautés locales. Ensuite, le cas de COMPACT a été cité comme exemple de partenariat de GEF SGP (Global Environment Facility, Small Grants Programme, Programme de petites subventions) du PNUD. Les efforts entrepris pour améliorer la durabilité de l'environnement ont été soulignés, mais la nécessité d'un engagement et d'une coopération accrues des personnes au niveau mondial a été exprimée. Par ailleurs, l'exemple du patrimoine naturel du Japon a permis de rappeler le besoin de partager les bénéfices entre le gouvernement et les communautés locales, ainsi que le besoin, qui va bien au-delà des frontières, de renforcer les partenariats au sein des régions qui comptent des biens du patrimoine mondial. Ensuite, le soutien porté à l'établissement de l'infrastructure juridique nécessaire à la participation du royaume du Bhoutan à la Convention du patrimoine mondial a été présenté comme un exemple pour de futurs partenariats. De même, l'accent a été mis sur l'importance d'un partenariat multiple, inscrit sur le long terme, et sur la nécessité de respecter le sentiment local.

Enfin, il a été expliqué que l'UNESCO travaillait actuellement à l'établissement de partenariats stratégiques avec des agences privées et avec des tiers, et qu'il était nécessaire de promouvoir l'importance des partenariats privés, non seulement pour leurs contributions financières, mais aussi pour leur capacité à sensibiliser le public et pour leur expertise technique qui nous permettent d'arriver à ce que nous ne pourrions pas faire seuls.

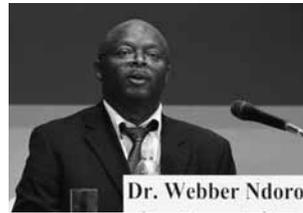
Panel ——— E
Discussion

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Partenariats et défis en Afrique

Dr Webber Ndoro

Directeur, Fonds pour le patrimoine mondial africain, Afrique du Sud



Cliquez pour voir les images associées

Je pense que nous avons déjà entendu parler, hier et aujourd'hui, de nombreux exemples de collaboration et de partenariats réussis avec le secteur privé et avec d'autres organisations, et je pense que d'autres nous seront encore exposés. On peut probablement dire que les partenariats et les collaborations sont l'un des piliers de la Convention et l'une de ses réussites, mais ma courte présentation ne sera peut-être pas aussi optimiste, car mes commentaires sont censés nous faire réfléchir aux partenariats et aux collaborations, et nous seront peut-être utiles à l'aube des quarante prochaines années et à un moment où nous réfléchissons à la manière d'améliorer les partenariats et collaborations.

Je pense que depuis la construction du barrage d'Assouan sur le Nil et le sauvetage des antiquités de Nubie dans les années 1970, la coopération et les partenariats internationaux ont toujours marqué les efforts de la Convention en direction du patrimoine mondial naturel et culturel. Comme de nombreuses présentations nous l'ont indiqué depuis hier, les deux forces motrices des efforts de collaboration de la Convention en matière de patrimoine mondial concernent deux domaines principaux. Premièrement, les menaces et les effets des conflits sur le patrimoine. Comme on l'a vu, les deux guerres mondiales ont suscité une réflexion qui a amené à la Convention et à une réflexion sur la manière de gérer certains de nos sites. Deuxièmement, les menaces causées par les répercussions du développement, auxquelles se raccroche par exemple l'épisode des monuments de Nubie. L'esprit de responsabilité collective a mené au partenariat et aux efforts de collaboration en faveur de notre patrimoine. On pourrait peut-être avancer que les menaces liées aux conflits et au développement moderne, qui pèsent sur les sites du patrimoine mondial, restent d'actualité dans le monde aujourd'hui, et donc qu'une collaboration entre les États parties est encore plus nécessaire. Nous avons évoqué les conflits en Afghanistan, au Mali et ailleurs. Il est donc encore nécessaire de collaborer pour nous assurer que nos sites sont protégés.

Dans la plupart de l'Afrique, les partenariats avec les pays en développement, les agences de développement, les Organisations consultatives et les ONG ont été la principale force motrice pour développer les capacités et conserver le patrimoine. Ces quarante dernières années, l'Afrique a vécu, en tant que continent, des conflits, des catastrophes naturelles, ou provoquées par l'homme, et des niveaux de pauvreté extrêmes. Ces éléments, en eux-mêmes, sont une menace majeure pour la sauvegarde du patrimoine. Car de nombreux gouvernements ont négligé la conservation et la gestion des lieux patrimoniaux naturels et culturels. Cependant, avec la coopération des États parties à la Convention et grâce à d'autres partenaires, un certain nombre de programmes de renforcement des capacités, tels que les ateliers Stratégie globale, qui ont eu lieu de 1994 à 2002, et le programme Africa 2009, ont été mis en œuvre sur le continent africain. Des Organisations consultatives comme l'UICN et l'ICCROM ont aussi mis en œuvre des partenariats réussis avec des États parties africains.

Récemment, en partenariat avec le gouvernement des Flandres et l'UICN, l'Afrique a aussi pu lancer le programme Africa Nature, qui a pour but de renforcer les capacités de gestion des sites naturels. Cependant, la plupart des partenariats ont été conçus spécialement pour répondre à des situations de crise, comme par exemple lorsqu'un incendie a détruit une partie d'un palais. Cela a suscité une coopération internationale, et on nous a dit que même le gouvernement du Japon avait apporté une assistance. On a également pu observer une collaboration internationale dans les zones de conflit, comme récemment au Mali, et je pense que ces quinze ou vingt dernières années la coopération internationale a été manifeste. Ces situations ont clairement mis au jour le manque de préparation et de compétences en matière de gestion en Afrique. Très souvent, dans ces situations, les sites patrimoniaux ne sont pas bien documentés ou inventoriés, et ne sont pas dotés de plans de gestion des risques. Dans ces situations de crise, les agences de développement internationales et les États parties ont eu la volonté de collaborer avec l'Afrique pour fournir une aide rapide. À mon avis, c'est comme se souvenir d'acheter un parapluie quand la pluie s'est arrêtée. Très souvent, les partenaires sont réticents à investir dans des programmes

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

de renforcement des capacités à long terme visant à s'assurer que des personnes compétentes et des ressources seront disponibles pour intervenir en cas de besoin. Tout naturellement, les situations de crise génèrent de la publicité. Il en allait de même lors de la campagne destinée à sauver les monuments de Nubie dans les années soixante et soixante-dix. Cependant, une visite au musée de Khartoum aujourd'hui révélerait que ce qui a été accompli est aujourd'hui en train d'être détruit à cause de la négligence, du manque de personnel formé et du manque de ressources, parce qu'il n'y a eu aucune préparation à l'après-crise. L'hypermédiatisation de la crise est terminée et la collaboration internationale disparaît.

Donc l'un des problèmes majeurs est que les pays de la communauté internationale viennent vous aider quand il y a effectivement une crise. L'une des questions capitales en Afrique tient aussi à l'absence de contribution du secteur privé à la conservation. Le secteur privé est la cause de beaucoup de nos problèmes, mais il ne fournit aucune aide, et je pense que nous devrions parler avec le secteur privé pour qu'il puisse participer. Un autre point tient à la relation inégale entre les pays développés et les pays en développement. La plupart des pays manquent de ressources et ne peuvent pas mettre en œuvre certains des accords de partenariat. Du côté des pays en développement, il existe aussi des demandes irréalistes en termes d'essai de mise en œuvre de projets. On constate un manque de compréhension du développement culturel. Il existe également une absence de compréhension des contraintes qui incombent à ces pays et cela donne lieu à de nombreux défis.

Le point principal sur lequel je veux insister est qu'à mon avis, les partenariats entre des entités inégales doivent être basés sur une compréhension mutuelle, sur des bénéfices mutuels et sur la transparence. Ils nécessitent que le fondement et les objectifs du partenariat soient définis sur la base du respect mutuel. Dans la plupart des partenariats, il semble que l'attitude paternaliste prédomine, ce qui n'aide pas à faire aboutir l'intérêt de conserver des sites du patrimoine mondial.

Protection environnementale dans les sites du patrimoine mondial et contributions internationales du point de vue de la responsabilité sociale des entreprises

Mme Michiko Ogawa

Directrice générale, CSR & Citizenship Group, Division des communications de la marque du groupe, Panasonic Corporation, Japon



Cliquez pour voir les images associées

En 2018 nous célébrerons le 100^e anniversaire de la fondation de notre entreprise, animés de notre désir de devenir la première entreprise verte dans le secteur de l'électronique. De plus, depuis la fondation de l'entreprise en 1918, nous avons travaillé à travers le monde dans différents domaines professionnels, selon notre Objectif d'orientation qui consiste à contribuer à la vie de la société par le biais de nos activités professionnelles. Notre Objectif d'orientation comprend la mission de nous dévouer au développement des cultures du monde en tant qu'industriels. Désireux de parvenir à une harmonie sociale en tant qu'entreprise citoyenne et que citoyens du monde, déterminés à contribuer à l'humanité et au monde, et voulant créer une société durable, nous avons signé un accord de partenariat stratégique avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2011.

Panasonic, qui a pour objectif d'être une entreprise verte innovante, déploie de nombreux efforts afin de renforcer les capacités, comme en témoigne notre philosophie : faire des gens avant de faire des produits. Les domaines prioritaires de nos activités en tant qu'entreprise citoyenne se concentrent sur deux points : l'environnement et le soutien aux générations

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

futures. Armés de cette idée fondamentale, nous avons pour objectif majeur dans le partenariat stratégique avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO de promouvoir une plus grande prise de conscience de la conservation de l'environnement dans la prochaine génération, et d'encourager le renforcement des capacités par le biais de la conservation du patrimoine mondial et de l'éducation à l'environnement.

Panasonic soutient le développement de la génération future de différentes manières dans son programme Kids Schools (écoles des enfants). L'une d'elles est un programme mondial intitulé Eco Picture Diary (agenda écologique en images), qui ambitionne de sensibiliser à l'environnement. La photographie que vous voyez maintenant a été prise lors de la cérémonie mondiale de récompense de l'Eco Picture Diary en février 2012 au Siège de l'UNESCO à Paris.

Pendant l'année 2012, 300 000 enfants de cinquante et un pays ont participé aux activités d'Eco Picture Diary. Sur ces 300 000 enfants, 2 000 ont participé au Programme d'apprentissage du patrimoine mondial de l'UNESCO, grâce auquel ils ont visité un site du patrimoine mondial, reçu une formation environnementale, inscrit ce qu'ils ont appris et réalisé dans leurs agendas Eco Picture, et ont fait le lien avec leurs actions futures. Ces activités ont aussi été menées aux Émirats arabes unis, en Indonésie et en Turquie.

Hier, nous avons organisé la cérémonie de récompense 2012 au château de Nijo-jo à Kyoto. Trente-trois enfants de trente-trois pays participant à un échange international ont reçu des prix d'excellence. La Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, était aussi présente. Aujourd'hui, les enfants vont profiter d'un échange international avec d'autres écoliers du primaire qui participent à cette éco-activité, l'Eco Picture Diary, et dans l'après-midi ils visiteront le site du patrimoine mondial du temple Kiyomizu-dera où ils assisteront à une conférence sur la conservation environnementale de ce temple.

Parallèlement à cette activité, dans le cadre du partenariat entre Panasonic et l'UNESCO, nous utilisons le calendrier officiel du patrimoine mondial de l'UNESCO comme notre calendrier d'entreprise officiel, depuis 1995. L'année prochaine sera la 19^e année. En 2012, nous avons vendu environ 200 000 calendriers, dont 75 000 ont été achetés par le grand public. Ce nombre est sans précédent pour un calendrier d'entreprise.

De plus, nous avons un parrainage unique d'un programme mondial, en partenariat avec l'UNESCO. Nous diffusons le film de soixante minutes Panasonic Presents the World Heritage Special (documentaire spécial, Panasonic présente le patrimoine mondial) sur la chaîne de télévision National Geographic, en 183 langues. Le programme n'est pas seulement diffusé à la télévision, il est aussi disponible en 3-D au Siège de l'UNESCO, sur Internet, et utilisé de manières différentes dans plusieurs lieux. Nous contribuons de cette manière à la communauté internationale en renforçant la prise de conscience environnementale dans le cadre d'un partenariat mondial.

Jaeger-LeCoultre et le Programme marin du patrimoine mondial

M. Stefano Bossi

Directeur général, Jaeger-LeCoultre
Japon



Cliquez pour
voir les images
associées

Ma courte présentation d'aujourd'hui portera bien sûr sur le partenariat entre Jaeger-LeCoultre et l'UNESCO et j'expliquerai en particulier pourquoi nous avons décidé de lancer cette coopération et pourquoi nous pensons qu'il s'agit d'un enjeu stratégique pour la marque, non seulement aujourd'hui, mais aussi à l'avenir.

Jaeger-LeCoultre est un leader du secteur de l'horlogerie de luxe depuis 1833, et son usine est située dans la vallée de Joux, en Suisse, qui recèle un environnement naturel particulièrement beau et a inspiré l'esprit d'invention et la créativité de

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

plusieurs générations d'horlogers. Jaeger-LeCoultre prend très au sérieux sa responsabilité vis-à-vis de la conservation de l'environnement naturel du site de production et s'est engagé à minimiser l'impact que ses activités peuvent avoir sur lui. En accord avec cette approche, la marque a décidé de contribuer à des projets environnementaux au niveau mondial. En 2008 nous avons entamé un partenariat avec le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce partenariat fonctionne dans le cadre de travail du Programme marin du patrimoine mondial, et a pour objectif de protéger et de sauvegarder des sites marins exceptionnels qui nécessitent une intervention spécifique et immédiate. Ces sites marins sont spéciaux parce qu'ils constituent des sanctuaires pour les espèces, les écosystèmes et les habitats marins.

Pour améliorer la prise de conscience du public sur ces programmes de l'UNESCO, Jaeger-LeCoultre a uni ses forces à celles de l'*International Herald Tribune* pour créer le journal *Tides of Time* (Vagues du temps), qui met l'accent sur les sites marins du patrimoine mondial de l'UNESCO, tout au long de l'année. Huit numéros par an de *Tides of Time* sont publiés et le site Internet de l'*International Herald Tribune* assure aussi sa visibilité le jour de sa publication. Vous trouverez des exemplaires de *Tides of Time* sur la table à l'extérieur de cette salle.

Comment finançons-nous ce programme ? Des ventes aux enchères en ligne, menées depuis 2009, ont déjà permis à Jaeger-LeCoultre de contribuer à la protection du Parc marin du récif de Tubbataha aux Philippines, du Parc national des Sundarbans en Inde et au Bangladesh, et du Sanctuaire de faune et de flore de Malpelo en Colombie.

Cette année, le prototype numéro un du chronographe sous-marin de la collection Jaeger-LeCoultre que vous voyez sur la diapositive a été vendu aux enchères en ligne et l'argent recueilli a été alloué au Parc national de la rivière souterraine de Puerto-Princesa aux Philippines. Ce site possède un paysage spectaculaire, avec sa rivière souterraine qui débouche directement dans la mer ; c'est un habitat important pour la conservation de la biodiversité.

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a sélectionné sept sites marins pour la campagne 2012-2013 de *Tides of Time*. Vous avez les noms sur la diapositive. Le golf de Californie au Mexique, les trois fleuves parallèles dans le Yunnan en Chine, les Îles Éoliennes en Italie, l'Archipel de Socotra au Yémen, les Îles Ogasawara au Japon, les Îles atlantiques brésiliennes, et Rennell Est dans le Pacifique sud (Îles Salomon). La page de *Tides of Time* de ce mois-ci dans l'*International Herald Tribune* a été consacrée aux Îles Ogasawara et est parue hier, le 6 novembre.

Maintenant, quelques mots concernant notre expérience du partenariat avec l'UNESCO. Nous pensons qu'il s'agit depuis le début d'une relation gagnant-gagnant qui apporte de nombreux retours positifs à la marque.

Premièrement, il fonctionne comme un puissant outil pour démontrer et communiquer l'engagement de la marque en faveur de l'environnement. La marque est historiquement liée aux magnifiques paysages du Jura, et le souci de l'environnement a toujours fait partie de l'ADN de Jaeger-LeCoultre. Deuxièmement, ce partenariat fonctionne aussi en interne, en direction des 1 300 salariés de l'usine, pour créer et renforcer la prise de conscience concernant l'attitude environnementale de l'entreprise, afin que tous soient fiers de ce partenariat. Enfin, il fonctionne aussi au niveau des produits, en reconnectant le présent et le passé, et en donnant une nouvelle légitimité à la collection de montres de plongée, qui a commencé avec les modèles Deep Sea dans les années cinquante.

Le 7 février 2013, en coopération avec l'UNESCO et l'*International Herald Tribune*, nous accueillerons un événement spécial dans notre nouvelle boutique phare de la place Vendôme à Paris. Cet événement sera l'occasion d'illustrer les réalisations du programme marin, de promouvoir ses objectifs futurs, et d'inspirer d'autres partenaires potentiels à nous rejoindre. Nous sommes très impatients de continuer le partenariat et nous souhaitons sincèrement inspirer d'autres entreprises privées à nous rejoindre au sein de ce partenariat et à contribuer à l'avenir de la planète.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Main dans la main avec le Centre du patrimoine mondial : amener le patrimoine mondial chez vous

M. Jun Ogawa

Directeur des Affaires internationales, Tokyo Broadcasting System (TBS), Japon



Cliquez pour voir les images associées

Tout d'abord j'aimerais vivement remercier le gouvernement du Japon et l'UNESCO de nous donner l'opportunité de participer à cette célébration du quarantième anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. J'espère que tout le monde a apprécié notre production hier, aboutissement de seize années de travail et de partenariat avec le Centre du patrimoine mondial. Les médias jouent un rôle important dans la transmission des messages vers le public, mais nous ne pouvons pas le faire seuls. La coopération et les informations sont très importantes, et le partenariat avec le Centre du patrimoine mondial a été crucial pour notre succès. Pour de nombreux Japonais, les deux expressions « patrimoine mondial » et « TBS » sont inséparables, mais pour ceux qui ne nous connaissent pas, permettez-moi de vous dire rapidement qui nous sommes. TBS est une chaîne de télévision commerciale privée japonaise qui, avec ses vingt-sept sociétés affiliées couvre la totalité du pays, et notre programme documentaire vedette intitulé Le patrimoine mondial, est diffusé depuis le début de notre partenariat en 1996. Aujourd'hui, j'aimerais vous présenter notre partenariat. Cela défie l'imagination.

[Un clip vidéo a été présenté.]

Une conclusion très courte sur la dernière technologie de pointe, le 4K. évidemment cette diffusion n'était pas en 4K, mais vous pourrez en faire l'expérience, en sortant de cette salle, et, s'il vous plaît, tout en regardant, prenez conscience du rôle potentiel de notre documentaire et de l'avancement de la technologie pour la conservation des sites du patrimoine mondial.

Patrimoine mondial et tourisme durable

Dr Luigi Cabrini

Directeur du Programme de développement durable du tourisme, L'Organisation mondiale du tourisme (OMT)



Cliquez pour voir les images associées

Le tourisme s'est développé de manière dynamique ces dernières décennies. En effet, de 25 millions de touristes internationaux en 1950, on est passé à 900 millions en 2011. On prévoit d'atteindre un milliard de touristes fin 2012, et 1,8 milliard en 2030. Cette croissance renforce le besoin critique de gérer le tourisme d'une manière durable et responsable. Hier nous avons lancé la campagne Un milliard de touristes, un milliard de débouchés. Nous avons demandé à tous de venir sur notre site Internet pour sélectionner des conseils susceptibles d'améliorer le tourisme. J'ai consulté le site ce matin, et sur les cinq conseils qui ont remporté le plus de votes, il y avait « protéger le patrimoine » et « respecter la culture locale ». Vous voyez donc à quel point la culture est importante pour les touristes.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Le tourisme est aussi l'un des secteurs économiques mondiaux à l'évolution la plus rapide, il représente 5 % du PIB mondial, 30 % des services. Il génère 3 milliards de dollars par jour, et crée des emplois, notamment pour les femmes et les jeunes.

Le tourisme et la culture sont intimement liés. Le tourisme n'existerait pas sans la culture, la culture est en fait la principale motivation pour voyager, et toute forme de tourisme provoque en fait un effet culturel sur les visiteurs ainsi que sur les hôtes. Le tourisme permet aussi au patrimoine culturel d'une région d'être reconnu et apprécié, pas seulement par les habitants du lieu, mais aussi par le reste du monde. Les touristes peuvent enfin aider les sociétés à recadrer leurs identités culturelles en les partageant avec les visiteurs et en étant fières d'elles.

Les sites du patrimoine mondial attirent un nombre croissant de touristes qui apportent d'importants bénéfices économiques et génèrent souvent du développement, pas seulement sur les sites, mais aussi dans toute la région en question. Bien que le tourisme puisse être un vecteur de protection du patrimoine et de développement local, le tourisme non planifié ou mal géré peut être économiquement, socialement et culturellement perturbateur. C'est ainsi que la planification responsable et la gestion durable du tourisme sont des défis parmi les plus urgents, pour les touristes comme pour les personnes impliquées dans la Liste du patrimoine mondial.

Nous avons effectué un important travail sur la relation avec le patrimoine. J'aimerais mentionner ces publications, vous en voyez au moins deux : premièrement, la *Gestion des flux touristiques sur les sites du patrimoine*, et la plus récente, *Communiquer sur le patrimoine*, un manuel pour le secteur du tourisme. Nous pensons que la manière de communiquer sur le patrimoine dans le cadre d'un site a une influence sur la qualité des visites et transmet aussi leur valeur, ce qui constitue l'intérêt du tourisme.

Permettez-moi maintenant de mentionner la raison pour laquelle je suis ici, pour ce programme de tourisme durable du patrimoine mondial, qui a été adopté par le Comité du patrimoine mondial lors de sa dernière séance à Saint-Petersbourg, et est mené par le Centre du patrimoine mondial, un groupe d'États parties représentant les différentes régions de l'UNESCO, et l'OMT. L'OMT contribue principalement par le biais de son expérience en matière de politiques et d'outils de gestion des visiteurs, comme la capacité de charge, la gestion des congestions et l'interprétation. Cependant, l'OMT est une agence des Nations Unies caractérisée par une forte représentation du secteur privé au niveau de ses membres ; nous jouons donc un rôle de lien important avec le secteur privé du tourisme. Le programme patrimonial de tourisme durable du Centre du patrimoine mondial combine les objectifs du patrimoine mondial et ceux des touristes, pour développer une nouvelle approche du tourisme dans les sites du patrimoine mondial. Si je devais définir en une phrase en quoi consiste le programme, je dirais qu'il s'agit d'intégrer une perspective de tourisme durable dans le mécanisme de la Convention du patrimoine mondial.

Certaines actions que le programme a planifiées consistent, par exemple, à intégrer des indicateurs de tourisme durable dans l'établissement des rapports périodiques, l'état des conservations, les rapports sur les mécanismes, ou à identifier des formations au renforcement de capacités et aux besoins d'éducation chez les parties prenantes, en lien avec le tourisme mondial et le tourisme durable, à créer des incitations qui encouragent des actions responsables en termes de conservation des sites et à fournir des bénéfices économiques aux communautés locales.

Un autre objectif tient à l'identification et à la promotion de produits et services touristiques responsables, durables et authentiques qui apportent une expérience de bonne qualité et soient à faible impact de la part des visiteurs des sites du patrimoine mondial et des autres destinations en général.

Ce programme a été approuvé, mais bien sûr il devra être soutenu financièrement. Demain à dix heures un appel sera lancé pour le programme dont je vous parle aujourd'hui, et nous espérons que vous serez présents demain pour connaître les besoins spécifiques du programme au cours des trois ou quatre prochaines années.

J'aimerais conclure en ajoutant que le programme du tourisme durable du patrimoine mondial est une opportunité pour atteindre un objectif commun à la culture et au tourisme, pour préserver la valeur de notre patrimoine et le faire connaître et comprendre partout dans le monde.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Des partenariats locaux aux partenariats mondiaux : Plus d'une décennie de travail avec les subventions de faible montant COMPACT sur les sites du patrimoine mondial

Dr Delfin Ganapin Jr.

Directeur mondial, Programme des petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial, PNUD



Cliquez pour voir les images associées

Le programme des petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial du PNUD, que je représente, est honoré de pouvoir partager avec vous les leçons apprises au cours de plus de dix années de travail destinées à faciliter l'engagement des communautés locales, de la société civile, des agences gouvernementales, ainsi que du secteur privé, pour regrouper les efforts en vue de protéger les sites du patrimoine mondial. La prise de conscience mondiale que les sites naturels du patrimoine mondial étaient des paysages aux dimensions importantes devant affronter de nombreux défis, ce qui rendait impossible pour un seul gouvernement ou partie prenante de prendre en charge le difficile travail de leur conservation, s'est faite peu à peu. C'est ainsi qu'en 2000 a été lancé un programme, mené par le Programme des petites subventions du PNUD, la Fondation des Nations Unies et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, pour engager les communautés locales et les sociétés civiles dans la gestion à grande échelle de sites du patrimoine mondial sélectionnés. Ce soutien mondial à la mise en œuvre de l'objectif stratégique du Comité du patrimoine mondial « Communautés » ou du cinquième « C » a été nommé COMPACT, qui signifie Community Management of Protected Areas Conservation (Gestion communautaire de la conservation des aires protégées). Ce programme couvre des sites du patrimoine mondial dans huit pays, plus un à Madagascar qui est sur la Liste indicative nationale ; ce sont des sites pilotes ayant une valeur dans des situations cohérentes. L'engagement de nombreux acteurs requiert un cadre de coordination qui permet de fédérer les efforts individuels, et de les mettre en synergie les uns avec les autres. La première étape consiste à évaluer les conditions de base en associant la science et la technologie, et le soutien à des approches participatives adaptées pour impliquer les communautés qui vivent près d'un site du patrimoine mondial.

Avec une connaissance approfondie des conditions de base, toutes les parties prenantes, gouvernementales ou non gouvernementales, sont alors capables de développer des modèles conceptuels destinés à identifier les facteurs affectant le site, leurs liens réciproques et les objectifs que les parties prenantes doivent poursuivre pour protéger et conserver le site. Ce modèle conceptuel accepté par tous facilite l'engagement coordonné des différentes parties prenantes, non seulement au niveau de la mise en œuvre, mais aussi de l'évaluation financière ultérieure. Ensuite, à partir du modèle conceptuel, on a pu développer la stratégie du site, qui a proposé différents moyens d'existence durables, de conservation et de développement durable, d'une manière qui a, au final, eu un impact au niveau global du paysage.

Le programme des petites subventions du PNUD a déjà distribué 10 millions de dollars des États-Unis de subventions, et la Fondation des Nations Unies a dépensé 6 millions de dollars en financement de base pour soutenir plus de quatre cents projets. On doit souligner cependant que le capital de ce projet a été non seulement alimenté par un financement mondial, mais aussi par le capital social des communautés et des parties prenantes locales qui a été mobilisé par le biais de leur profonde participation à la planification et à la prise de décision. Dans ce projet, l'identification du rôle de la culture locale et l'utilisation d'une gestion adaptée qui génère plus d'avantages que la science et les connaissances traditionnelles combinées, sont des éléments cruciaux.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

De nombreux projets de conservation ont été pris en compte, comme la protection des écosystèmes et des espèces en voie de disparition. Jusqu'à maintenant, environ 788 000 hectares ont vu leur protection et leur conservation renforcées sur les sites pilotes. Tout aussi importants étaient les projets de moyens d'existence durables qui ont fourni des alternatives à ce qui aurait été l'utilisation destructrice d'écosystèmes fragiles. Plus d'un million de participants des communautés sont devenus partenaires et bénéficiaires des projets. Ainsi plus de 2,4 millions d'hectares de zones tampons ont été transformés en une barrière vivante de protection contre l'exploitation non durable. L'importance des moyens d'existence durables débouche sur l'engagement du secteur privé. L'approche COMPACT soutient l'engagement en regroupant la production durable de biens commercialisables dans des volumes profitables et en minimisant le risque des activités commerciales par le biais d'initiatives de renforcement des capacités communautaires. Autre développement : COMPACT a établi des partenariats supplémentaires avec la Fondation des Nations Unies dans le cadre du Programme d'entreprises internationales de conservation et du Programme écologique local du patrimoine mondial, conçu pour fournir un soutien au développement commercial des entreprises basées dans les communautés et pour renforcer la coopération avec le secteur des affaires.

Cependant, le soutien aux moyens d'existence durables n'est pas suffisant. Le renforcement de l'autonomie des communautés et des parties prenantes locales est nécessaire pour que les initiatives soient soutenues et améliorées. Les programmes écologiques et sociaux doivent être renforcés par le réseautage et par divers dispositifs de gouvernance basés sur le partage du pouvoir, et les responsabilités doivent être institutionnalisées. La formation d'organisations consultatives locales composées de parties prenantes multiples, l'identification des zones et des territoires conservés par les communautés et les populations, la conception d'un arrangement homogène sont des facteurs cruciaux pour faciliter des relations positives entre la communauté, la société civile et ses homologues au sein du gouvernement.

Finalement, le COMPACT SGP a été conçu pour attirer d'autres parties prenantes au niveau mondial. Un protocole d'accord a été signé en 2004 entre les Nations Unies, le Programme des petites subventions du PNUD, le Centre du patrimoine mondial et le Secrétariat de l'UNESCO sur la Convention sur la diversité biologique, afin de promouvoir ensemble l'apprentissage réciproque et de faciliter le partage des bonnes pratiques, documentées par un débat sur les politiques. Sachant que le Programme des petites subventions du PNUD couvre maintenant 126 pays, le plan est d'élargir le partenariat à d'autres au sein de la communauté de la Convention du patrimoine mondial pour reproduire le modèle COMPACT sur d'autres sites du patrimoine mondial naturel. Par exemple, il s'agit d'échanger avec les gestionnaires des sites du patrimoine mondial et d'intégrer les meilleures pratiques, comme l'adoption d'organisations consultatives locales. La coopération avec d'autres organisations s'est développée au fil des années, mais beaucoup de sites du patrimoine mondial naturel nécessitent encore la protection de diverses parties prenantes efficaces, car les pressions s'intensifient à cause d'une pauvreté qui empire, d'une consommation et d'un développement insoutenable et aussi du changement climatique. Le futur que nous devons construire ne peut être autre qu'un futur dans lequel le partenariat, à tous les niveaux, évolue plus rapidement et intègre davantage.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Avantages au-delà des frontières : Construire des partenariats dans les sites du patrimoine mondial et autour d'eux

Dr Masahito Yoshida

Président, Comité japonais pour l'UICN



Cliquez pour voir les images associées

Aujourd'hui, j'aimerais parler de l'établissement de partenariats à l'intérieur et à l'extérieur des zones du patrimoine mondial. Benefits Beyond Borders (Bénéfices au-delà des frontières) était le titre du cinquième Congrès mondial sur les parcs qui s'est tenu en 2003 à Durban, en Afrique du Sud. C'est aussi le titre du livre sur les bonnes pratiques du patrimoine mondial que l'UNESCO a publié à l'occasion du 40^e anniversaire. En d'autres termes, je pense que l'idée est que le partage avec les riverains des avantages des zones protégées du patrimoine mondial débouche sur l'établissement de partenariats et leur conservation.

Dans ce contexte, le mot frontière ne se réfère pas seulement aux frontières nationales. Sur les 108 sites du patrimoine naturel, plus de quinze sont traversés par des frontières nationales, et il existe des zones protégées transfrontières. Mais au-delà de cela, nous voulons évoquer les avantages qui dépassent la division entre les zones protégées et les riverains.

Le terme avantage ne se limite pas aux bénéfices économiques. Par exemple, de nombreux avantages sont générés par la conservation des sites naturels et des sites du patrimoine mondial. Il y a l'eau et l'air, la prévention des catastrophes, sur laquelle nous avons appris beaucoup de choses ce matin. La conservation peut permettre d'éviter les sécheresses et les inondations, et les forêts peuvent atténuer l'impact des tsunamis. Ce que nous appelons les services écosystémiques comprend tous ces avantages combinés, et les habitants locaux peuvent en profiter grâce aux zones protégées et aux sites du patrimoine mondial naturel.

Les zones protégées au Japon, en particulier les parcs nationaux, sont basées sur une loi adoptée en 1931, et ont donc presque 80 ans d'histoire. Elles sont un peu différentes des parcs nationaux américains dans le sens où elles sont fondées sur un territoire ; c'est-à-dire qu'elles sont désignées quel qu'en soit le propriétaire. Je pense qu'il existe d'autres parcs nationaux de ce type en Asie et en Europe. Quand on essaie de mettre en place des réglementations, d'éduquer, de renforcer les capacités, ou de conduire d'autres activités de ce type dans ces zones protégées, il devient crucial de former des partenariats avec le Ministère de l'environnement ou l'Agence des forêts qui gère les zones protégées, ainsi qu'avec les municipalités locales et les habitants. Ces partenariats appelés gestion coopérative vont, je pense, devenir très importants pour la gestion des parcs asiatiques et des sites du patrimoine mondial naturel dans le futur.

Un exemple spécifique est celui des conseils scientifiques initiés pour Shiretoko, inscrit en 2005, et les Îles Ogasawara, inscrites en 2011. Ces conseils scientifiques possèdent une expertise scientifique de premier plan. On trouve aussi des ONG, des gens appartenant à des groupes qui ont déjà conduit des études scientifiques. À partir de leurs discussions, ils ont créé des documents de recommandations pour le patrimoine naturel et des plans de gestion. De plus, les Îles Ogasawara ont été confrontées au problème d'espèces non autochtones comme les rongeurs, les chats et les chèvres, et ces dernières ont été exterminées, conformément à l'avis du conseil scientifique.

Parallèlement aux conseils scientifiques, nous avons des comités de liaison régionaux. Ceux-ci fédèrent les efforts des autorités gérant les zones protégées, des municipalités locales et des résidents locaux. Ils comprennent des entreprises de pêche, d'agriculture et des groupes de touristes, et ils ont créé des plans d'écotourisme et autres éléments connexes.

Voici la zone du patrimoine mondial des Îles Ogasawara. Les parties noires sont les zones du patrimoine mondial. Plus de 90 % des Îles sont des zones du patrimoine mondial, donc nous ne pouvions pas créer de zone tampon. De plus, nous avons désigné une large zone, cinq kilomètres à l'extérieur de l'île, comme étant une zone de gestion du patrimoine mondial. Cette

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

idée de créer une zone de gestion plus grande que la zone tampon est en fait venue d'un atelier organisé en 1992 lors du 20^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial par l'UNESCO et l'UICN. En fait, le plan de gestion cible toutes les régions qui vont des Îles Ogasawara aux routes maritimes en direction de Tokyo. Je pense que c'est une manière de penser très novatrice. Le plan de gestion du patrimoine mondial de Yakushima, site qui a été inscrit avant, n'inclut que des zones noires, à savoir les zones inscrites sur la Liste du patrimoine mondial. Cependant, je pense qu'il y a un potentiel à élargir un peu la zone.

En conclusion, je vais vous faire part de ma suggestion. À l'heure actuelle nous établissons seulement une zone tampon pour les zones du patrimoine mondial, mais nous pourrions établir une zone plus large, comme zone de gestion du patrimoine mondial. Je pense que c'est extrêmement important pour créer des plans adéquats de partage des avantages avec les résidents locaux dans ces zones. À cet égard, il existe environ quatre-vingt lieux dans le monde où les zones du patrimoine mondial chevauchent des réserves de biosphère mais, au Japon, Yakushima est la seule. Nous devons renforcer les relations entre ces aspects. Les Objectifs de biodiversité d'Aichi ont été adoptés lors de la CoP-10 de la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue en 2010 à Nagoya. Le onzième Objectif de biodiversité d'Aichi concerne l'intégration des paysages avoisinants. À partir de ces développements, je pense qu'il est nécessaire de renforcer les partenariats avec les résidents locaux par le biais d'une gestion qui intègre les paysages avoisinants, au lieu de simplement gérer les sites du patrimoine mondial comme des îles isolées.

Partenariat : expériences de la préparation d'une loi sur le patrimoine au Bhoutan

Pr Toshiyuki Kono

Membre du comité exécutif,
ICOMOS International



Cliquez pour
voir les images
associées

Aujourd'hui je voudrais vous amener à réfléchir sur les partenariats, à partir de mon expérience de création d'une loi sur le patrimoine culturel au Bhoutan. Tout d'abord, je vais vous montrer de l'architecture et les paysages typiques du Bhoutan.

Ceci est une maison individuelle ou un bâtiment public appelé « dzong ». C'est un type de paysage culturel. Le Bhoutan est devenu État partie à la Convention du patrimoine mondial le 22 octobre 2001. Cependant, jusqu'à présent, il n'a pas été particulièrement proactif dans la nomination de sites pouvant prétendre à l'inscription au patrimoine mondial. Ainsi, il n'existe actuellement aucun site inscrit. Huit sites figurent sur la Liste indicative. Il n'existe pratiquement aucune réglementation pour protéger le patrimoine culturel en particulier. Cela signifie que le pays ne respecte pas l'exigence de législations et réglementations établie dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention. C'est pourquoi il fallait créer une loi et depuis l'année dernière je participe à ce travail.

Ce qui est devenu clair dès le début de mon travail sur ce projet, c'est qu'il n'existe pas de concept de patrimoine au Bhoutan. C'est-à-dire que le passé et le présent ne sont pas séparés, mais sont liés, et il n'existe aucun moyen clair de démontrer le concept de patrimoine. De plus, cela ne fait que quatre ans que le pays s'est démocratisé, donc il ne dispose pas d'importants savoir-faire concernant la technologie destinée à garantir le patrimoine. Le processus de préparation de la loi a été basé sur ces circonstances (les circonstances actuelles, c'est-à-dire les circonstances sociales) et nous avons eu de longues discussions concernant les tâches pratiques associées à la conservation, à l'efficacité et à la cohérence de la structure juridique. Nous avons commencé au printemps de l'année dernière et je suis certain que ce sera un projet à très long terme.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Un accord de partenariat a donc été signé cette année entre le Bureau de l'UNESCO de New Delhi, le Ministère de l'intérieur et des affaires culturelles du Bhoutan et la faculté de droit de l'université de Kyushu. L'accord porte sur trois ans, mais nous pourrions le prolonger si nécessaire. Cependant, il ne comprend pas de soutien financier, donc chaque année je soumetts une demande de subvention d'aide au développement officiel au titre des activités de l'UNESCO au Ministère japonais de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie. Si j'obtiens la subvention, je peux aller au Bhoutan. Heureusement, j'ai pu recevoir la subvention deux ans de suite, donc le projet suit son en cours, mais notre situation financière est très précaire.

De plus, il y a une circonstance particulière au Bhoutan. Il existe un fort désir de changement dans la société, difficile à définir. Ce qui pose un problème majeur pour traiter de la question de l'authenticité qui est un principe de base du cadre de réglementation du patrimoine mondial. Cette situation est liée à la force des facteurs immatériels au Bhoutan. Par exemple, l'image en haut à gauche montre des habitants locaux célébrant la fin de la rénovation d'un temple qui a été reconstruit d'une manière très réussie. En dessous il y a un secteur où les moines vivent dans des dzongs, bien que ce soient des bâtiments publics. Ce genre de chose se voit dans les 2 000 temples que compte ce pays qui est environ de la taille de l'île de Kyushu et qui possède une population de moins de 800 000 habitants. Je pense que vous comprendrez quelle est la force de la pression sociale.

Voici une scène d'étude ou de chant de sutra dans un temple. Voici le dzong Punakha où le mariage du Roi a été célébré en 2011. À gauche, c'est avant la reconstruction, à droite, c'est après. Cette importante reconstruction a eu lieu de 1986 à 2006. Elle est considérée comme l'une des plus grandes réalisations du roi précédent. Si vous voulez observer cette pression en faveur du changement, regardez par exemple cette partie du dzong du temple. Vous pouvez voir les embellissements complexes de gauche à droite, résultat de la pression sociale. La manière dont le Bhoutan devrait s'occuper du problème de l'authenticité est l'une des questions majeures du pays.

Nous avons eu une réunion avant la conférence, à Himeji. À cette réunion nous avons consulté le Document de Nara sur l'authenticité. Il date de vingt ans, donc il est temps de reconsidérer le problème de l'authenticité, et nous avons eu des discussions très sérieuses. Nous avons discuté des cinq problèmes que vous voyez sur cette diapositive, par exemple Valeur et authenticité et La définition et les problèmes d'intégrité. Nous avons invité des hommes d'affaires du Bhoutan et avons analysé des études de cas.

De cette expérience, d'une durée d'un peu moins de deux ans, j'ai appris qu'un point de vue idéal pour un partenariat doit comprendre plusieurs niveaux. En d'autres mots, dans mon cas, je ne crée pas seulement une loi, je dois réfléchir au renforcement des capacités pour les personnes qui peuvent participer à la création et à la révision de la loi. Je prévois de recevoir des participants à des programmes d'échanges d'étudiants du Bhoutan l'année prochaine, et ce type de partenariat multiniveaux est nécessaire. Un partenariat à long terme s'impose également. Les mêmes personnes doivent travailler sur le problème pendant une longue période. Et je pense qu'il est inévitable d'avoir à renouveler les subventions chaque année, mais je crois sincèrement qu'un soutien financier est nécessaire.

De plus, le point le plus important est de respecter les perspectives des habitants. On m'avait dit que certaines personnes agissaient pour leurs intérêts personnels. Mais ce n'est pas vrai, et je pense qu'il est important de prêter une oreille attentive à ce que veulent les habitants, et de discuter avec eux franchement. Je pense qu'il est probable que nous y verrons plus clair dans l'avenir.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

Mme Vesna Vujicic-Lugassy

Chef de l'Unité Communication,
éducation et partenariats, Centre
du patrimoine mondial de l'UNESCO



Je vous remercie de me donner l'occasion de dire quelques mots sur nos stratégies de partenariats à l'UNESCO et au Centre du patrimoine mondial. L'UNESCO travaille actuellement, comme beaucoup d'entre vous le savent, à l'établissement d'un cadre stratégique visant à recruter un plus grand nombre de partenaires de la société civile et du secteur privé pour travailler en étroite collaboration avec l'Organisation et les États membres. Le Centre du patrimoine mondial a été assez performant sur le sujet, depuis l'établissement de l'Initiative de partenariats pour la sauvegarde (PACT), qui a été mise en place il y a dix ans, lors de la célébration du 30^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial. Nous disposons de nombreux exemples de coopérations bien installées et de nouvelles initiatives qui soutiennent directement les programmes du patrimoine mondial. Des brochures sur certains de nos partenariats sont disponibles à la sortie de cette salle à gauche. Nos efforts vont être encore accentués et ils vont être mesurés pour augmenter la transparence et l'efficacité, ainsi que pour garantir des bénéfices mutuels aux partenariats de longue durée, comme l'a évoqué Webber Nodoro et d'autres partenaires.

La stratégie de partenariat du patrimoine mondial entend contribuer aux cinq « C », ou cinq objectifs stratégiques de la Convention, de la manière suivante.

Pour la « crédibilité », les partenariats réussis profitant à des sites dans toutes les régions du monde démontrent l'engagement de tous les niveaux à l'égard de la sauvegarde du patrimoine mondial et, ainsi, augmentent la crédibilité de la Convention.

Pour le deuxième « C », les efforts de conservation sont démultipliés grâce à un certain nombre de partenariats qui apportent un soutien direct à des sites et à des programmes du patrimoine mondial qui en ont besoin. Nous avons entendu l'exemple de la collaboration très fructueuse avec Jaeger-LeCoultre et l'*International Herald Tribune* pour le Programme marin. D'autres exemples comprennent des partenariats dans le tourisme tels que celui que nous avons avec TripAdvisor. Et les partenariats seront vraiment décisifs pour la mise en œuvre du nouveau Programme de tourisme durable.

L'effort de renforcement des capacités, le troisième « C », est soutenu par de nouveaux partenariats comme celui, très complet, avec Panasonic, dont nous avons entendu parler ici, mais aussi par d'autres partenariats comme avec Dentsu, également au Japon, qui nous lie avec la compagnie de téléphone NTT DOCOMO, pour participer à l'éducation au patrimoine mondial en direction des jeunes du Japon et du monde.

Un certain nombre de partenariats ont trait à la communication, le quatrième « C ». Outre ceux qui nous ont accompagnés ces jours-ci – TBS, NHK et Panasonic –, je voudrais mentionner des partenaires pour la constitution d'archives photo, comme Our Place, basé en Nouvelle-Zélande, ou Fotonauts, en France, qui partage des images du patrimoine mondial et promeut les programmes du patrimoine mondial à travers des applications mobiles. La chaîne History®, en particulier, nous a aidés à sensibiliser les populations sur le 40^e anniversaire de la Convention en produisant et diffusant de courts clips vidéo sur le patrimoine mondial. Et il faut également mentionner nos coéditeurs pour nos publications, tels que HarperCollins et Cambridge University Press, ainsi que Publishing for Development pour la *Revue du patrimoine mondial*.

Le cinquième « C » est pour communautés. Les communautés sont l'objectif de plusieurs partenariats récents, et je voudrais mentionner tout particulièrement notre nouveau partenariat avec la Fondation suisse Franz-Weber qui va nous aider à sauvegarder la Réserve de faune du Dja, au Cameroun, à travers le renforcement des capacités et la préservation des moyens de subsistance des communautés locales de pygmées Baka. Je voudrais également mentionner la Smithsonian Institution qui s'est associée avec nous pour produire une exposition virtuelle très originale sur l'engagement des communautés dans la sauvegarde d'un certain nombre de sites du patrimoine mondial, exposition qui peut être vue sur les sites Internet de la Smithsonian et du Centre du patrimoine mondial. Ainsi, la sauvegarde réussie du patrimoine mondial et le développement durable seront les objectifs de nos partenariats pour les années à venir et il va être de plus en plus important de travailler

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

la main dans la main avec la société civile et le secteur privé. Et ce non seulement parce que la plupart des partenariats s'accompagnent de contributions financières et aident à augmenter les trop maigres ressources consacrées à la mise en œuvre de la Convention, mais aussi parce que les capacités de sensibilisation de nos partenaires, et souvent leur expertise technique, peuvent nous aider à accomplir ce que nous ne pouvons pas faire tout seuls.

Enfin, je voudrais exprimer nos remerciements sincères à tous les partenaires qui nous accompagnent aujourd'hui et à tous ceux qui ne sont pas avec nous, mais qui nous regardent peut-être grâce aux techniques de diffusion en direct, avec le souhait de continuer à travailler ensemble pour sauvegarder notre patrimoine.

Résumé des questions et réponses

En réponse à la question de **M. Georges Abungu**, « Quelle est votre expérience la plus frustrante et la plus fantastique ? », **M. Webber Ndoro** a déclaré que ce qui était frustrant c'était quand les partenaires ne comprenaient pas l'intérêt ni n'étaient intéressés dans les tâches précises et les objectifs de son organisation, et ne se focalisaient que sur d'autres choses, comme le tourisme. Un des problèmes les plus importants est de faire concorder les intérêts des deux entités, pour qu'elles aient des objectifs communs. Un autre problème est que la plupart des projets sont de courte durée, alors que le renforcement des capacités et le développement des compétences prennent du temps. Le moment fascinant, c'est quand notre intérêt et celui de notre partenaire coïncident.

M. Georges Abungu a demandé à **Mme Michiko Ogawa** (Panasonic) comment on pouvait garantir qu'un partenariat dure. **Mme Ogawa** a répondu qu'alors qu'il était difficile à une entreprise de survivre et que sa priorité résidait dans son activité commerciale, il existait quatre conditions qui permettaient aux activités de la Responsabilité sociale de coopération de Panasonic de durer. D'abord, quand les activités correspondent aux objectifs de gestion de la société, avec l'engagement des dirigeants. Ensuite, quand elles sont considérées positivement dans le cycle Plan-action-vérification-activité. Dans la perspective commerciale d'une entreprise, il est important de connaître l'impact sur la société et de savoir si ses produits clés sont utilisés ou pas. Troisièmement, il s'agit de savoir à quel point les employés à travers le monde sont impliqués dans l'activité. Enfin, la société évalue le programme d'éducation Kids School Eco Learning par rapport aux autres programmes d'éducation et de bourses de Panasonic.

M. Jun Ogawa (TBS) a déclaré qu'il espérait que l'UNESCO demeurerait consciente de la valeur et de l'impact de ses partenaires, plutôt que du volume de leur contribution financière. Un média peut avoir une contribution faible en termes financiers, mais il peut générer une valeur énorme, qui en retour peut contribuer à persuader les membres du Conseil à prolonger le partenariat avec l'UNESCO.

M. Stefano Bossi a déclaré que la Responsabilité sociale de coopération n'est pas quelque chose que vous faites en complément de vos affaires, mais devrait venir du cœur de la mission de l'entreprise. Nous pensons que toutes les entreprises, qui reçoivent quelque chose de la société – les revenus des clients, le profit, etc. – doivent rendre à la société, pas seulement en investissant dans l'entreprise, mais elles doivent fournir un meilleur service à la société. Nous ne devons jamais oublier que nous sommes liés aux communautés.

M. Max Ooft (Suriname) a demandé comment les communautés locales et autochtones étaient réellement impliquées lors du développement des programmes et des stratégies. **M. Delfin Ganapin** (PNUD) a répondu qu'un partenariat se construisait entre égaux. Pour accomplir ceci avec des populations autochtones, il doit préexister une reconnaissance sociale du groupe comme détenteur de droits et non comme simple partie prenante. Les populations autochtones ne peuvent être détentrices de droits que si elles reçoivent une reconnaissance de leurs revendications sur leurs domaines ancestraux ou sur les territoires dans la région. Selon son expérience, il est bon de former des organisations consultatives locales avant le dossier de proposition d'inscription. Ainsi on peut être sûr que le dossier de proposition émane des parties prenantes, dont les communautés autochtones.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

M. Rodolphe Imhoof (Suisse) a demandé quels arguments pouvaient être mis en avant pour « obtenir un million de dollars » pour un projet à long terme de la part d'une entreprise privée. **M. Jun Ogawa** (TBS) a répondu que, bien qu'il n'y ait pas de réponse magique à la question, une entreprise évaluait le potentiel et la valeur marketing, et que le patrimoine mondial possédait un potentiel et une valeur marketing. Il a suggéré de ne pas se focaliser uniquement sur le volume du financement mais sur la valeur du partenariat en lui-même. **M. Stefano Bossi** (Jaeger-LeCoultre) a précisé qu'une entreprise commençait un partenariat pas à pas, pour garantir que l'activité avait un sens et offrait une véritable visibilité. Demander tout, tout de suite, peut être difficile à accepter pour une entreprise ; cependant de nombreuses sociétés voudraient s'engager dans cette voie mais ne savent pas comment le faire.

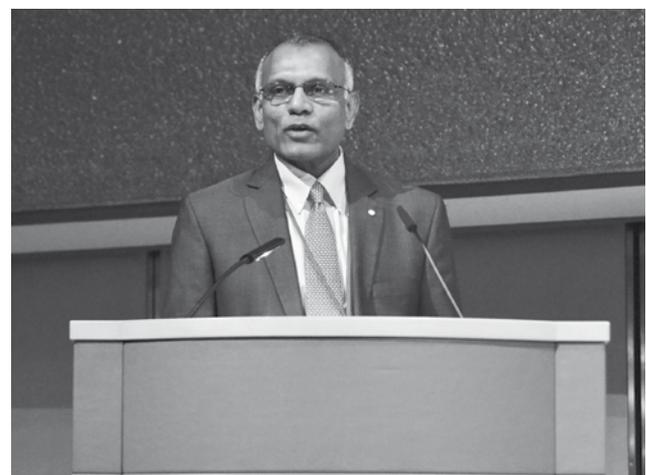
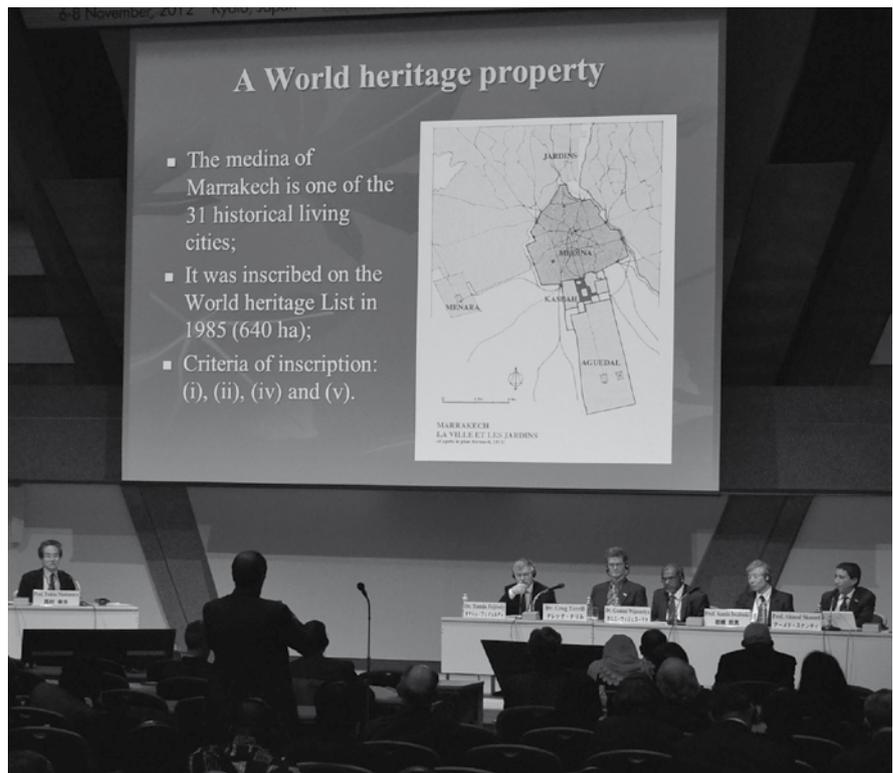
Mme Michiko Ogawa a ajouté que les entreprises cherchaient un retour sur investissement afin de convaincre leur Direction. Auparavant, il s'agissait de valeur économique, mais aujourd'hui il est davantage question de valeur durable pour l'entreprise. Il est souhaitable de pouvoir visualiser ou quantifier les résultats.

En réponse à la question de la valeur marchande du patrimoine mondial, **M. Bernd von Droste** a demandé comment l'UNESCO pouvait estimer la valeur du patrimoine mondial, ou si l'Organisation l'abandonnait à vil prix dans des partenariats. Il a ajouté qu'on pourrait dire que la communauté du patrimoine mondial « vendait » à bon marché des biens du patrimoine mondial inconnus avant l'inscription mais soudainement très connus.

M. Mike Turner a demandé quelle était la politique d'évaluation des partenaires. **M. Jun Ogawa** (TBS) a déclaré que leur programme télévisé, déjà ancien, générait de la popularité pour le patrimoine mondial au Japon, ce qui créait un marché pour les publications touristiques et les programmes télé des chaînes rivales. **M. Stefano Bossi** a ajouté que son entreprise avait fait une évaluation interne récemment, qui avait été très positive ; à son avis, chaque société possède ses propres directives.

Un représentant de la Commission coréenne pour l'UNESCO a demandé quelles étaient les difficultés au début des partenariats, et jusqu'à quand conserver un partenariat. **Mme Vujicic-Lugassy** (WHC) a répondu qu'il était important de discuter et de découvrir les intentions et objectifs de chacun, de façon à tirer des bénéfices mutuels. Parfois, un partenariat démarre sur une petite échelle et se développe dans la durée. C'est une situation gagnant-gagnant que recherche le Centre du patrimoine mondial. Considérant la valeur du label patrimoine mondial, la multiplication des partenaires mène à une augmentation de l'intérêt suscité et à l'accroissement de la valeur de ce label.

Cinquième séance : L'avenir de la Convention



Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

La Convention du patrimoine mondial dans l'agenda du développement international pour l'après-2015

M. Francesco Bandarin

Sous-directeur général pour
la culture, UNESCO



Nous célébrons le 40^e anniversaire de la Convention. Mais il s'agit en réalité de beaucoup plus, et j'ai l'impression que cette réunion fut d'un grand professionnalisme, à la fois franche, ouverte, responsable et tournée vers l'avenir – un rassemblement de la famille du patrimoine mondial dont nous avons besoin, compte tenu des rares opportunités d'échanger dans un tel cadre. Je pense donc qu'il est très important pour nous de maintenir ce niveau de professionnalisme et, encore une fois, de garder vivants l'esprit de la Convention et son objectif à travers des réunions comme celle-ci qui n'ont pas pour vocation de légiférer, mais jouent assurément un rôle fondamental pour promouvoir la Convention.

Le titre de ma présentation concerne le programme post-2015. Je l'ai proposé parce que cette réunion porte sur l'avenir. Il s'agit de l'avenir de la Convention, c'est-à-dire des nombreuses initiatives et politiques que l'UNESCO tente de mettre en place. La Convention du patrimoine mondial est une grande réussite – et nous reviendrons naturellement plus en détail sur ce point – mais en même temps, elle se doit d'établir des liens avec un monde plus vaste, d'une part parce que le système qui gravite autour de la Convention dépasse la Convention en elle-même, et d'autre part parce que les questions auxquelles elle est confrontée soulèvent différents enjeux et requièrent un point de vue multiple sur le monde. Au cours des dernières années nous avons tenté de renforcer une politique clé de la culture pour le développement, et on entend par là le développement durable. Le premier objectif est de placer la culture dans le programme du développement international, dans la mesure où celle-ci n'y figure malheureusement pas ; c'est un triste constat qui s'impose dans l'état actuel des choses, même si nous pensons que la culture est un outil fondamental pour le développement humain et social. Force est de constater que l'UNESCO, en tant que communauté internationale, n'a pas jusqu'à présent réussi à mettre en valeur le rôle central de la culture dans le cadre plus large du développement international.

La deuxième raison est que nous pensons que les systèmes d'activités et d'instruments normatifs internationaux que l'UNESCO a mis au point tout au long de son histoire ont beaucoup à échanger. Ainsi, nous avons de fait créé une sorte d'idée-parapluie, un programme-cadre axé sur la culture pour le développement au sein duquel les différentes initiatives de l'UNESCO trouvent un terrain d'entente. Vous avez probablement pu constater ces dernières années l'effort tout particulier que nous avons consenti pour essayer de coordonner, du moins d'un point de vue logistique ou culturel, ce que nous faisons dans différents domaines et avec d'autres conventions, dans le domaine des musées ou encore du dialogue, et ainsi de suite. Ce que nous voulons dire est que toutes les mesures que prend l'UNESCO ont, à l'instar de la Convention, leur spécificité propre, tout en partageant des objectifs communs qui sont la promotion de la diversité culturelle – notre approche philosophique fondamentale – la nécessité de favoriser le dialogue et enfin le soutien au développement. Comme vous le constatez, ces trois objectifs figurent trois « D » – diversité, dialogue, développement – ce qui veut dire que nous voulons voir le monde en 3-D et non en 2-D.

Alors permettez-moi de vous présenter quelques idées qui tournent autour de cette stratégie globale. Nous avons 40 ans d'histoire. Lors de notre ratification, nous avons tous reconnu le succès universel de la démarche la Convention. Nous sommes forts d'un nombre record d'inscriptions, d'un engagement très important des États parties, d'une grande sensibilisation auprès du public et de mécanismes déjà bien en place. Nous pouvons nous féliciter du fait que la promotion des valeurs et des responsabilités partagées, ainsi que de la solidarité internationale, a été mise en œuvre durant ces 40 ans, évidemment avec beaucoup d'imperfections, comme toute entreprise humaine, mais certainement avec d'excellents résultats. Nous avons été en mesure d'apporter des changements dans de nombreuses législations et institutions nationales, nous avons amélioré

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

les politiques, renforcé les capacités nationales, engendré une importante participation des parties concernées, et progressé dans la sensibilisation pour la conservation. D'une certaine manière, nous pouvons également dire que la Convention a été le pilote de nombreuses innovations et changements importants. Ainsi, la Convention a été un outil important pour la conservation de la planète, du patrimoine culturel et naturel, et nous sommes fiers de dire que c'est l'organe international le plus efficace, et vraiment une étape importante dans le monde de la conservation.

Dans le même temps, nous sommes conscients qu'il y a encore de nombreux et nouveaux défis à relever. Au cours des 40 années qui ont suivi la Convention de 1972, le monde a considérablement changé. Bien sûr, les mécanismes de la mondialisation ont accentué les indépendances économiques et sociales, fourni de nombreuses opportunités en termes de développement, mais ils posent aussi de nombreux problèmes pour la vie des communautés et leurs identités. De nouveaux défis mondiaux ont été clairement identifiés, tels que le changement climatique, les conflits, les guerres, la pauvreté endémique, la crise financière que nous traversons, les processus d'urbanisation qui dans certaines régions sont uniques, et la dégradation de l'environnement. Nous savons que tous ces phénomènes ont rendu les gens plus vulnérables au changement et à l'impact des catastrophes naturelles et, bien sûr, ont entraîné la perte de cultures locales. Sans oublier en dernier lieu la société de l'information, que nous ne pouvons prédire il y a 40 ans, avec la création d'un système global d'échange de l'information, et le partage réciproque des valeurs, des histoires et des entreprises. Quand un accident se produit, tout le monde se sent mobilisé et concerné, dans la mesure où tout le monde peut s'identifier, même si cela se produit à des milliers de kilomètres. Cela était inenvisageable dans le passé, car nous ne disposions pas alors du système d'information que nous possédons aujourd'hui.

Ceci est, donc, un monde différent et nous devons réapprendre à interagir, de même que nous devons améliorer notre approche du développement durable dans ce monde en pleine mutation. C'est donc la raison pour laquelle nous avons choisi d'examiner collectivement lors de ce 40^e anniversaire le rôle des communautés locales, car faire la promotion de la conservation du patrimoine local demeure l'un des piliers pour renforcer et réinventer nos communautés, tout en leur donnant les moyens d'affronter et de relever les nouveaux défis. D'une certaine manière, nous avons devant nous de grands succès annoncés mais aussi de nombreux défis à relever.

Dans cette optique, au cours des 10 ou 15 dernières années, la communauté internationale a fait des progrès considérables et pris des décisions importantes. Je voudrais revenir sur les Objectifs du Millénaire pour le développement qui ont été significatifs pour le développement. Mais avant cela, il convient de rappeler que ce n'est pas la première fois que nous essayons d'incorporer la culture au sein de l'Agenda de développement mais bien la deuxième. La première tentative fut initiée dans les années 1980, lors de la Décennie mondiale pour le développement culturel, entièrement consacrée à l'étude de la relation entre culture et développement. Cette décennie était, je pense, novatrice et a donné naissance au rapport très important que vous connaissez, *Notre diversité créatrice* par la Commission de Perez de Cuéllar en 1996. Ainsi, dans les années 1990, toutes les choses dont nous discutons – la diversité, le dialogue, la culture, le patrimoine – avaient déjà été identifiées comme piliers du développement. Puis, en 1998, l'UNESCO essaya de mettre en place ce plan lors d'une conférence très importante qui a eu lieu à Stockholm, puis l'année suivante lors de la conférence organisée conjointement avec la Banque mondiale à Florence. Tout semblait donc être prêt.

Année 2000. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont lancés par les Nations Unies et, à notre grande déception, la culture n'est pas reconnue, pas même mentionnée dans le texte, si ce n'est subrepticement. D'une certaine manière, nous avons échoué. Le premier cycle de cette table ronde n'a pas réussi, si l'objectif était de hisser la culture au niveau du programme de développement. Bien sûr, nous avons établi une grande base de connaissances et nous nous sommes convaincus, nous-mêmes ainsi que les États parties et de nombreux partenaires, que la culture avait un rôle fondamental à jouer dans le développement, mais que le concept n'était pas développé autant que nous l'aurions souhaité. Nous n'avons pas été en mesure de le montrer et d'exploiter les liens que nous avons constatés entre la diversité culturelle et la biodiversité ; entre la conservation et le patrimoine culturel et naturel d'un côté, et la durabilité de l'environnement de l'autre. Tous les mantras que nous répétions à longueur de temps ont trouvé un écho dans certains objectifs, mais pas dans la reconnaissance de la culture.

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

Je pense donc que nous devons apprendre de notre propre histoire et essayer de nouveau. Et c'est pourquoi nous devons donner une seconde chance à cette lutte politique, dans la mesure où les Objectifs du Millénaire pour le développement seront réévalués en vue de l'agenda post-2015. C'est pourquoi 2012, 2013 et surtout 2014 nous permettront à nouveau d'essayer d'incorporer la culture dans l'Agenda du développement, par le biais d'un système d'actions qui comprend deux volets. Le premier concerne la politique, au sens strict du terme. Nous avons obtenu des résultats très probants. Le document final de l'édition 2010 du sommet des OMD, publié 10 ans après la Déclaration du Millénaire, a souligné l'importance de la culture pour le développement, et nous avons obtenu, en 2010 et 2011, de l'Assemblée générale des Nations Unies l'approbation des résolutions qui visent spécifiquement la promotion de la culture comme outil et nouvelle dimension du développement. Nous espérons, donc, que cette politique du développement nous aidera à l'avenir, en particulier dans le débat qui aura lieu l'année prochaine pour le reformatage de l'Agenda pour le développement international post-2015.

Tandis que le Sommet mondial sur le développement durable de Rio+20 ne portait pas sur la culture mais sur l'environnement et le développement, il a reconnu la relation entre les personnes, leur écosystème et leur patrimoine culturel. Les participants ont reconnu la valeur des ressources durables pour leurs utilisateurs – les communautés locales et les populations autochtones – ainsi que l'importance de la conservation du patrimoine naturel et culturel, le besoin de revitaliser les quartiers historiques et de réhabiliter les centres urbains, et la nécessité d'investir dans le tourisme culturel. Même si Rio+20 n'a pas été une conférence sur la culture, tous les éléments qui ont été mentionnés, et que nous ne cessons de rabâcher et d'identifier comme le cœur de notre propre action, y étaient présents.

Pour ce faire, il ne suffit pas d'avoir des bonnes idées, mais il faut montrer l'exemple. Aussi, notre message doit être clair, parce que la culture est un concept vague. D'aucuns disent que c'est le concept le plus ambigu dans une langue parce qu'il veut tout dire. L'UNESCO a donc réfléchi aux nombreux points de vue et aux multiples visages de la culture. Il y a 2 ou 3 ans, une étude au sein de l'UNESCO a pointé du doigt le fait que notre message sur la culture n'était pas clair, qu'il était confus, dans la mesure où cela fait 30 ans que nous traitons de cette notion et que nous avons abordé tantôt la question de la diversité culturelle, tantôt celle du dialogue ou bien du patrimoine, et bien d'autres aspects encore. Il est donc temps d'aplanir les choses : le message doit être très simple, très clair, très direct, très terre-à-terre afin d'être compris. Vous n' imaginez même pas combien de fois des ministres ou des fonctionnaires m'ont demandé « Qu'est-ce que vous entendez par là ? » lorsque l'on parlait de la culture dans le développement.

Et ma réponse est très simple. Ce n'est pas tant ma propre réponse que le résultat d'une réflexion collective qui nous a amenés à la conclusion que parler de culture dans le développement signifie essentiellement deux choses : tout d'abord que la culture est un outil de développement et donc une composante fondamentale pour tout programme ou projet de développement, sans quoi ces derniers n'atteindront pas leur but et perturberont probablement les communautés auxquelles ils s'adressent. C'est à la fois un outil et en même temps un moteur pour le développement économique, social et humain, qui s'avère par conséquent doublement important, y compris pour l'économie mondiale. Bien sûr, vous êtes bien placés pour le savoir, puisque la Convention du patrimoine mondial a un impact immédiat sur le développement des communautés à travers le tourisme et bien d'autres choses. Il est donc très important de simplifier notre message, et c'est ce que nous apportons au grand débat qui se tient de manière beaucoup plus large dans le monde et au Siège de l'ONU à New York. Vous connaissez ce genre de message très simple, où toutes les dimensions qui nous importent – le dialogue, le développement, la diversité et ainsi de suite – sont englobées dans une même et simple définition.

Au regard de notre action, car établir des politiques ne suffit pas, l'UNESCO ne fonctionnerait pas si elle abordait uniquement des aspects de politiques, nous avons essayé d'organiser un grand nombre de manifestations au cours des dernières années. La plus importante d'entre elles a été la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement : volet thématique Culture et développement. Vous savez que le Fonds OMD, créé par l'Espagne et s'élevant à 800 millions de dollars, a débloqué 100 millions pour la culture, parce que ce pays y est particulièrement sensible. Grâce à cet argent, nous avons développé 18 projets dans 15 pays, et durant les 3 ou 4 dernières années, nous avons mené à bien ces projets qui placent tous la culture au cœur d'une action locale conséquente. Certains d'entre eux concernent d'ailleurs les sites du patrimoine mondial comme le site des pyramides d'Égypte, et bien d'autres. Et même si beaucoup ont un lien avec le monde de la Convention, ils ont clairement essayé de se concentrer sur les communautés et leurs capacités respectives à développer la culture comme facteur de leur développement. Nous avons donc de bons exemples. Si vous jetez un œil à notre site, vous verrez qu'il en est

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

sorti beaucoup de choses, et je pense que cela a été reconnu très clairement par le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui est notre organisation sœur et la bénéficiaire de cette somme.

La deuxième chose que nous avons entreprise, tâche qui demande de longs efforts étant donné sa complexité, c'est de développer des indicateurs sur l'impact de la culture sur le développement. La création de statistiques ressemble à une activité intellectuelle abstraite, mais les statistiques sont la preuve la plus sûre, pour les décideurs, que les choses fonctionnent. Nous avons donc beaucoup investi dans les indicateurs du développement. Actuellement, nous sommes toujours en discussion avec la Banque mondiale pour ajouter un ou deux indicateurs dans leur liste d'indicateurs du développement humain et cela concernera vraisemblablement l'impact de la culture sur l'emploi, d'une part parce que cela peut être quantifié de manière simple et d'autre part parce que c'est ce qui est vraiment au cœur des préoccupations et des inquiétudes de nombreux élus locaux et décideurs.

Nous avons donc beaucoup de domaines où l'impact est réel. Le tourisme culturel est clairement un domaine clé, parce que c'est là que l'on constate une croissance et un développement extrêmement rapides. La culture et les industries créatives – nous l'avons vu à travers un échantillonnage que nous avons fait dans le monde entier – se révèlent être un secteur très important dans de nombreux aspects de l'économie. En Équateur, par exemple, ce secteur représente 5 % du PIB, taux plus important que celui du secteur industriel, et capable de générer beaucoup d'emplois qui laissent davantage de chances aux femmes.

Il y a beaucoup à faire pour développer ce genre d'études quantitatives et je pense que la Convention a un rôle à jouer. La Convention du patrimoine mondial peut, à travers ses propres études et l'analyse de ses propres sites, démontrer l'impact positif de la culture et du développement.

Maintenant que nous avons les moyens de développer une véritable politique, nous devons en démontrer les effets. L'année prochaine est donc l'année de la présentation. Et je dis cela parce qu'il est très important que nous présentions aussi ce que la Convention a fait par le passé. Nous avons trois occasions de faire cette présentation en 2013, année cruciale puisque 2013 est l'année où des décisions seront prises ; c'est pourquoi nous allons concentrer tous nos efforts. Il y aura d'abord un forum qui sera organisé en mai 2013, à Hangzhou, en Chine. Ce sera une conférence mondiale qui réunira de nombreuses agences des Nations Unies, et beaucoup d'autres acteurs qui traitent de ces sujets, et je pense que nous pourrons en tirer un document que nous présenterons à l'Assemblée générale plus tard dans l'année. Il y aura ensuite la réunion annuelle d'examen ministériel du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) qui aura lieu en juillet 2013 à Genève, dont le thème portera sur la science et la culture dans le développement. Enfin, en novembre 2013 se tiendra le Forum mondial sur la culture dans le développement à Bali, défendu par le Président indonésien qui croit fermement au rôle de la culture dans la promotion du dialogue pacifique et du développement. Ainsi, nous préparerons, conjointement avec le PNUD, un rapport sur le développement culturel qui sera soumis à la fin de l'année à l'Assemblée générale des Nations Unies, et ce sera là notre moment critique, lors duquel nous essaierons de nouveau d'assigner un rôle pour la culture dans le programme du développement. Nous ne voulons pas que la culture soit un objectif parmi tant d'autres des OMD. Nous l'avons dit à plusieurs reprises. Mais dans la mesure où on est en train de mettre au point différents systèmes basés sur les objectifs de développement durable, alors la culture et le patrimoine peuvent jouer un rôle très important et peut-être même embrasser certaines de ces nouvelles définitions et de nouveaux éléments qui apparaîtront au fil des discussions.

L'action que nous développons est très vaste, et sa portée est très complexe et élevée, mais néanmoins essentielle. Si nous ne parvenons pas cette fois à une meilleure reconnaissance de la culture au sein du programme pour le développement, les projets dont nous parlons et auxquels nous rêvons, comme par exemple l'augmentation des ressources disponibles pour la conservation des sites, ne seront pas possibles. Pensez à la réussite de nos amis et collègues dans le domaine de l'environnement durant les 30 ou 40 dernières années. L'environnement est devenu un enjeu mondial, et ces derniers sont parvenus à créer des fonds et des politiques globales, entre autres choses. Je ne dis pas qu'ils ont rempli tous leurs objectifs, mais ils ont certainement avancé davantage que les gens qui travaillent à la culture. Nous devons donc en être. Sinon, nous resterons au niveau où nous sommes, très importants et conscients de notre importance, mais tout simplement pas en mesure de pleinement démontrer et servir l'objectif de la Convention, et tous les autres programmes de l'UNESCO.

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

Il apparaît maintenant très clairement que le patrimoine mondial est un outil très important de cette politique. C'est le seul que nous pouvons, excusez le terme, « vendre » à la communauté internationale, car il est simple et direct, en ce qu'il permet le listing des sites et leur conservation, mais surtout d'accentuer les efforts pour conserver des ressources non renouvelables, maintenir les moyens de subsistance des communautés, préserver le patrimoine et ses nombreux aspects.

Il va sans dire que nous regardons ces aspects avec lucidité. Lors des débats sur la Convention, nous avons beaucoup parlé du rôle de la communauté, même si notre finalité régionale n'était pas exactement celui-ci. La conservation n'est pas une activité que nous faisons concrètement à proprement parler, mais nous la préparons en amont dans un cadre de développement durable, où les communautés ont et jouent un rôle important, à la fois en tant que bénéficiaires du processus de développement induit par la Convention mais aussi en tant qu'acteurs de ces conservations. Avons-nous dans notre système tous les mécanismes pour intégrer tout cela ? Je laisse la question en suspens, mais vous savez probablement que nous ne les avons pas tous. Nous devons faire davantage, à tous les niveaux de notre fonctionnement. La préparation d'une candidature est clairement une déclaration importante, où le rôle de la communauté devrait être plus présent, et le potentiel de développement plus explicite. Clairement, les mécanismes qui sont liés à la surveillance doivent également faire apparaître toutes ces dimensions. Et je crois que la Convention devrait fournir un effort supplémentaire pour soutenir les indicateurs statistiques qui sont très importants. Beaucoup pensent que les statistiques ne servent qu'à parasiter le texte. C'est faux. Les statistiques sont ce que les décideurs regardent en premier. Ils veulent voir combien d'emplois ont été créés, la quantité d'investissements que génèrent certains programmes. Nous devons donc travailler davantage sur les indicateurs et les autres dimensions que je viens de mentionner, la durabilité environnementale, le tourisme – malheureusement loin d'être l'un des programmes les plus convaincants que nous ayons développés. Il y a aussi beaucoup à faire dans le domaine de la valorisation des savoirs traditionnels qui ont non seulement un rôle dans la protection de la communauté, mais aussi dans la création d'opportunités économiques. Vous pouvez donc mieux vous faire une idée de l'importance de la Convention et du rôle qu'elle peut jouer dans cette stratégie que l'UNESCO et de nombreux autres partenaires tentent de développer à l'échelle internationale.

Encore une fois, en adressant mes remerciements à vous tous et au gouvernement japonais au nom de l'UNESCO, je pense que tous les membres de l'UNESCO et notamment ceux qui ne sont pas ici – autres conventions, autres programmes, autres secteurs – félicitent la famille du patrimoine mondial pour sa réalisation colossale. Nous savons que ce qui a été fait par la Convention est un immense atout pour ceux qui croient en un monde où le patrimoine, la conservation et le développement équilibré doivent être poursuivis. Et naturellement, la Convention jouera, encore plus à l'avenir, son rôle en tant que catalyseur et pilote de ce processus majeur.

Pour finir, je crois que vous avez remarqué que quelqu'un l'autre jour a dit « quatre ans de plus », et bien moi je vous dis « 40 années de plus ».

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

Présentations commémoratives

M. Kishore Rao, modérateur de la séance, a accompagné le public dans trois présentations spéciales. L'une portait sur la reconnaissance des bonnes pratiques dans la gestion du patrimoine mondial, la deuxième était le lancement de la publication sur le patrimoine mondial et le développement durable, intitulée *Patrimoine mondial, bénéfiques au-delà des frontières*. La dernière était un appel pour le programme Patrimoine mondial et tourisme durable.

Reconnaissance de la meilleure pratique dans la gestion du patrimoine mondial

Depuis plusieurs années le Comité du patrimoine mondial réfléchit à la façon de récompenser ou de reconnaître les bonnes pratiques et à la façon de partager ces pratiques, mais le consensus n'avait pas pu être atteint sur la question de créer un prix pour cela. Et finalement, à sa 35^e session l'année dernière, le Comité a décidé d'organiser une initiative exceptionnelle à l'occasion du 40^e anniversaire. Et ses membres ont déclaré : « Pourquoi ne pas envoyer une invitation aux États parties pour qu'ils soumettent des dossiers montrant quelles sortes de bonnes pratiques ont été mises en œuvre dans la gestion des sites du patrimoine mondial, et nous pourrions alors saluer la meilleure pratique. » Cela a été conçu comme une initiative ponctuelle, aussi ce que nous faisons aujourd'hui est une occasion unique. Bien entendu le Comité réfléchira par la suite à un prolongement pour les années à venir.



Cliquez pour voir les images associées

À la suite de la décision du Comité, nous avons lancé une recherche auprès de tous les États membres, il y a juste un an, en novembre 2011, leur demandant de soumettre ce qu'ils considéraient comme leurs meilleures pratiques dans leurs sites du patrimoine mondial. Les critères étaient : qu'une gestion réussie et durable ait effectivement été accomplie ; qu'une bonne pratique ne pouvait être considérée comme telle que si elle avait été essayée, testée et mise en œuvre dans des situations variées ; que de bons résultats aient été constatés globalement ; et que la bonne pratique constitue un exemple de gestion novatrice. Les propositions des États parties devaient répondre au moins à l'un de ces quatre critères.

Nous avons donc reçu 28 dossiers de la part de 23 États parties de toutes les régions du monde : 20 propositions concernaient des sites culturels et 8 des sites naturels. Nous avons alors constitué un comité de sélection de dix membres, composé de représentants de tous les groupes régionaux de l'UNESCO, des Organisations consultatives et du Secrétariat du patrimoine mondial. Ce comité de sélection a examiné tous les dossiers et a sélectionné les quatre suivants pour une évaluation finale : les Tropiques humides de Queensland (Australie) ; le Parc national du Gros-Morne (Canada) ; la Région panoramique et historique de Wulingyuan (Chine) ; et la Ville historique de Vigan (Philippines).

Après deux phases supplémentaires de consultations au comité de sélection, c'est finalement la Ville historique de Vigan, aux Philippines qui a récolté le plus grand nombre de soutiens et de points dans le processus d'évaluation.

La Ville historique de Vigan a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1999 et a été reconnue comme l'exemple le mieux conservé de ville coloniale espagnole planifiée en Asie. Elle a été fondée au XVI^e siècle et son architecture reflète la réunion d'éléments culturels en provenance d'autres régions des Philippines, de Chine et d'Europe, créant une culture unique et un paysage urbain sans équivalent en Asie de l'Est et du Sud-Est.

La raison pour laquelle le comité de sélection a choisi le dossier de Vigan comme meilleure pratique est qu'elle démontrait de bonnes pratiques de gestion mises en œuvre avec des ressources relativement limitées, et qui pourraient donc être adaptées à d'autres situations et à d'autres pays. Ensuite, la communauté locale y est très bien intégrée dans de nombreux aspects de la sauvegarde durable et de la gestion du bien. Même avant l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, des ateliers réunissant le public et de nombreuses parties prenantes étaient organisés pour formaliser la déclaration d'intention pour la ville. Une intéressante approche pluraliste de la protection du site avait été développée, et le Programme de sauvegarde de Vigan est bien financé, avec des allocations provenant des secteurs public et privé. Des entreprises économiques relevant du tourisme et du patrimoine ont également été encouragées. En outre, le gouvernement de la ville a mis en place une

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

Division de la conservation du patrimoine, avec des professionnels formés, pour s'assurer que toutes les interventions physiques à l'intérieur de la zone protégée sont accomplies correctement, en accord avec les plans approuvés d'ingénierie et d'architecture.

Cet exercice a permis de mettre en valeur certaines des meilleures pratiques de sauvegarde du patrimoine mondial dans le domaine de la gestion de site plus particulièrement. Comme je l'ai dit, le Comité va décider si ce processus doit se reproduire dans les années prochaines. Ce que nous allons faire de cette distinction, c'est lui donner une large publicité ; nous avons déjà diffusé l'information largement sur notre site Internet et dans le nouveau numéro de la *Revue du patrimoine mondial*. Vigan y est mise en valeur par un article et sur la couverture. Nous espérons que ce processus va stimuler les pratiques de bonne gestion dans d'autres sites du patrimoine mondial.

M. Rao a alors appelé sur l'estrade Mme Eva Marie Medina, maire de Vigan, et d'autres membres de la délégation des Philippines et a remis le certificat de reconnaissance.

Mme Medina a reçu le certificat et prononcé un discours exprimant sa gratitude pour la reconnaissance, puis une vidéo sur la ville de Vigan a été présentée.



Madame la Maire Eva Marie S. Medina

Nous sommes honorés et très émus par la reconnaissance qui nous est accordée pour la meilleure pratique dans la gestion d'un site du patrimoine mondial. Mais le voyage a été long et difficile, surtout pour une petite ville comme Vigan qui ne dispose que de très peu de ressources matérielles. Ces limites ne nous ont cependant pas freinés ou découragés dans notre démarche. Nous avons trouvé l'espoir dans nos plus grandes richesses, notre population et notre patrimoine. Forts de cela, nous avons utilisé notre programme de sauvegarde du patrimoine comme premier outil de développement. Nous avons entrepris d'atteindre les quatre objectifs du programme qui étaient : 1) renforcer le sentiment d'identité et de fierté de la communauté locale pour sa ville historique ; 2) institutionnaliser les mesures locales de protection et les plans de développement ; 3) nouer des relations locales et internationales ; et enfin, 4) développer Vigan comme une destination touristique où les programmes de tourisme préservent les valeurs essentielles et les traditions des populations. Nous avons adopté des stratégies comme l'éducation de nos résidents sur l'appréciation du patrimoine, en commençant par les enfants et les jeunes de notre communauté, comme la mise en relation des moyens de subsistance et de l'emploi avec la sauvegarde, le mapping culturel, la création de destinations touristiques et de fêtes, entre autres. Nous pouvons mettre à profit l'héritage du passé, qui est aujourd'hui notre trésor, pour préparer un avenir meilleur pour les générations futures. Nous sommes sûrs que si nous continuons à sauvegarder notre patrimoine matériel et immatériel, la croissance et le développement de Vigan seront durables.

Il est utile de mentionner qu'avant son inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 1999, le taux de pauvreté affichait à Vigan 40,5 %. Aujourd'hui, après les interventions multisectorielles, il a baissé de façon spectaculaire à 12 %. L'expérience de Vigan montre qu'en optimisant la participation des parties prenantes dans une responsabilité partagée, on peut utiliser l'héritage du passé, qui est le trésor d'aujourd'hui, pour préparer un avenir meilleur pour les générations futures.

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

Nous exprimons notre gratitude au Comité du patrimoine mondial pour cette reconnaissance et pour avoir braqué le projecteur sur les innombrables gestionnaires de sites que leurs missions quotidiennes placent parfois dans des situations très difficiles qui impliquent de résoudre des conflits et de sauvegarder les patrimoines ancestraux au milieu des besoins du temps présent. Nous remercions la Commission philippine pour l'UNESCO pour le dossier de candidature. Nous remercions le gouvernement japonais pour sa générosité à accueillir la conférence. Nous dédions ce prix aux multiples personnes qui nous ont aidés dans ce travail et aux travailleurs du patrimoine du monde entier, et nous le partageons avec eux. Nous allons continuer à collaborer avec les populations de Vigan et à nous inspirer d'elles, nos partenaires pour le développement.

[Le discours de Mme Medina a été suivi de la présentation d'une vidéo sur la ville de Vigan, préparé par la ville et montrant le patrimoine culturel et les activités culturelles qui s'y déroulent.](#)

Lancement de la publication commémorant le 40^e anniversaire, *Patrimoine mondial : bénéfices au-delà des frontières*



Cliquez pour voir les images associées

[M. Rao a procédé au lancement de l'ouvrage](#)

L'ouvrage *Patrimoine mondial : bénéfices au-delà des frontières* est, je crois, une étape importante dans nos publications, et il représente un travail de deux années. Il a été publié pour coïncider avec le 40^e anniversaire de la Convention.

Le thème de l'ouvrage est celui de l'anniversaire : le patrimoine mondial et le développement durable, notamment le rôle des communautés locales. Le livre contient 26 études de cas sur différents sites, sélectionnées parmi divers sites du patrimoine mondial, pour un équilibre typologique, géographique et thématique, partout dans le monde. Il illustre les avantages apportés par la conservation du patrimoine pour les communautés et les écosystèmes et il vise à partager les leçons acquises avec des parties prenantes d'autres sites. Les études de cas permettent aux lecteurs de comprendre la valeur universelle exceptionnelle, spécifiquement dans le contexte du développement durable. De nombreux experts du patrimoine, du monde entier, ont contribué au livre. Il contient plus de 200 belles photos et est co-édité en anglais par l'UNESCO et Cambridge University Press. Une version française sera disponible en 2013.

L'ouvrage soulève les questions de durabilité des écosystèmes, décrit les pratiques de gestion et s'attarde sur la durabilité dans le domaine de la culture. Les différents acteurs des sites du patrimoine sont le principal public ciblé. Une cible secondaire est le grand public intéressé par le patrimoine mondial. Comme l'affirme dans son avant-propos le Dr Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, « De nombreux sites du patrimoine mondial ont un statut emblématique ; mais il est temps de les observer de nouveau, pour trouver de nouvelles idées pour leur conservation et leur développement ».

[M. Rao a présenté le directeur de la publication, le Dr Amareswar Galla.](#)

[Le Dr Galla a exprimé sa reconnaissance à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à la publication, puis s'est adressé aux participants.](#)

Les différentes questions dont on a parlé ces deux ou trois derniers jours sont abordées dans le livre. Par exemple, étant donné que dans 10 ans plus de 60 % de la population mondiale vivra dans des villes, quelles sont les implications pour le patrimoine ? Le livre traite de ce sujet. Il discute aussi des droits et des contributions des populations autochtones au patrimoine, ainsi que de la convergence de différentes formes de patrimoine. Il a un chapitre entier sur le patrimoine vivant en lien avec les sites du patrimoine mondial. Enfin, un chapitre traite de la façon d'aller, au-delà de la conservation du patrimoine monumental, vers des contributions au développement durable. Ces études de cas fondées sur des informations factuelles montrent la mise en œuvre de nos idées dans des pratiques réelles. Parmi les 26 études de cas, les premières voix proviennent toutes de personnes qui vivent près des sites. Ce livre reflète parfaitement l'engagement de l'UNESCO pour la diversité culturelle.

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

Appel à soutenir le Programme du tourisme durable

Suite à la présentation de la nouvelle publication, M. Rao a développé le dernier thème de la séance.



Cliquez pour voir les images associées

Comme vous le savez tous, le Comité du patrimoine mondial, lors de sa dernière session (juillet 2012) a adopté un nouveau Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable. Ce programme a été élaboré grâce à un vaste processus de consultation impliquant non seulement la communauté du patrimoine mondial mais aussi les secteurs du voyage privé et du tourisme, et d'autres secteurs liés. C'est vraiment le résultat d'un processus de consultation collectif et, en adoptant ce nouveau programme, le Comité a également demandé que l'on définisse un plan d'action exposant très clairement quelles activités devaient être entreprises et sur quelle période. Mais malheureusement, ce qui manque ce sont les ressources permettant de mettre en pratique ce plan d'action. Et l'objectif de cette séance est de lancer un appel pour un soutien au Programme sur le patrimoine mondial et le tourisme durable.

M. Rao a alors appelé au micro M. Luigi Cabrini de l'Organisation mondiale du tourisme et M. Imhoof, ambassadeur de Suisse à l'UNESCO. M. Cabrini a donné un bref aperçu du programme. M. Imhoof représentait le gouvernement suisse « sans lequel ce nouveau programme n'aurait pas vu le jour ».

Nous concevons le rôle de l'OMT dans ce programme d'abord par l'intégration d'une perspective de tourisme de patrimoine mondial dans notre ordre du jour. L'OMT a aujourd'hui 156 États membres. En collaboration souvent avec des organisations internationales, nous aidons à soutenir et à construire un meilleur dialogue au niveau national. Et nous espérons que nous pourrions contribuer à construire et renforcer la relation et le dialogue entre les ministères du tourisme, les ministères de la culture et tous ceux qui sont impliqués dans le tourisme durable et le patrimoine.

La relation n'est pas toujours aussi efficace qu'elle le pourrait, et tout ce que nous pouvons faire pour continuer à l'améliorer est à mon avis bienvenu. Nous croyons également que nous pouvons aider à jeter un pont vers le secteur privé. Nous disposons de plus de 400 membres du secteur privé à l'OMT et d'un grand nombre de relations avec de nombreux opérateurs. Cela a été mentionné à la réunion privée que nous avons tenue en 2011 ; il y avait environ 40 experts, dont beaucoup du secteur privé, et l'engagement que nous avons pu constater de la part des voyageurs ou des organisateurs de croisières était, à mon avis, inimaginable il y a quelques années. Je crois qu'il existe un intérêt sincère du secteur privé à s'engager dans la durabilité, et je pense que nous devrions essayer de profiter de cette opportunité et d'en récolter les fruits.

Nous considérons la croissance et la durabilité comme les deux faces d'une même pièce, et nous croyons aussi qu'être durable est également économiquement bénéfique. Les objectifs principaux du programme sont aujourd'hui d'intégrer une perspective de tourisme durable dans le mécanisme de la Convention du patrimoine mondial ; de renforcer et d'améliorer l'environnement ; de promouvoir la croissance ; d'encourager l'engagement des parties prenantes ; de fournir aux parties prenantes du patrimoine mondial les capacités et les outils nécessaires ; et de promouvoir des produits et des services touristiques authentiques et de qualité. Mais il est évident que tout ceci ne sera possible que si les ressources nécessaires sont disponibles. Nous avons ici, et ce sera ma conclusion, une grande chance pour une coopération structurée et pour de nombreuses occasions de collaboration entre l'OMT et l'UNESCO, mais je constate aujourd'hui la possibilité d'un engagement organisé pour l'année à venir et je promets absolument notre soutien et notre coopération sans faille pour la mise en œuvre réussie du programme.

L'Ambassadeur Imhoof a alors fait une intervention, en expliquant qu'il souhaitait apporter deux ou trois points importants pour considération.

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

Il existe plusieurs parties prenantes importantes et il est difficile de lier tourisme durable et conservation du patrimoine. Nous avons atteint une étape majeure avec l'adoption du Programme pour le patrimoine mondial et le tourisme durable par le Comité du patrimoine mondial à Saint-Petersbourg en juillet 2012. Le gouvernement suisse et la Fondation nordique du patrimoine mondial ont soutenu cette initiative depuis le début. Toutes les parties prenantes ont la responsabilité primordiale de préserver la conservation du patrimoine mondial à long terme. La présentation de la Déclaration des jeunes lors de la première journée de cette célébration a souligné le rôle du tourisme dans le développement durable. Quiconque vise la protection de notre patrimoine doit travailler avec les responsables du volet développement. Nous pensons qu'il serait souhaitable de lancer un tel programme à travers un événement spécial à Paris afin de réunir tous les parties prenantes et de récolter les fonds nécessaires. Nous sommes confiants que l'industrie touristique sera de la partie ; ainsi le patrimoine mondial et les parties prenantes du secteur du tourisme partageront la responsabilité pour la gestion appropriée du tourisme. Nous souhaitons faire en sorte que le tourisme apporte des bénéfices aux communautés locales et des visites de qualité aux touristes.

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

Séance de clôture – Présentation du document final : la Vision de Kyoto

Ambassadeur Masuo Nishibayashi

Président de l'événement de clôture



Les trois derniers jours ont vu les participants examiner le passé et le présent de la Convention du patrimoine mondial et prendre part à des discussions exhaustives sur son avenir, qui furent à la hauteur de ce moment clé qu'est le 40^e anniversaire de la Convention. Hier, nous avons distribué une ébauche de la « Vision de Kyoto », qui constitue la conclusion de la cérémonie de clôture. Nous avons eu en retour des commentaires pertinents de la part de plusieurs participants, et nous les en remercions. Je vais maintenant présenter la Vision de Kyoto qui a pris en compte ces commentaires.

Le préambule décrit comment la relation actuelle entre patrimoine mondial et communautés constitue le fondement de la réponse aux nouveaux défis. La section suivante revient sur les accomplissements de la Convention du patrimoine mondial durant les 40 dernières années. Le premier point est que, durant cette période, la Convention est parvenue à déterminer la protection du patrimoine culturel et naturel. Elle a aussi permis de progresser en matière de coopération internationale et fait avancer la promotion du dialogue, de la compréhension mutuelle et de la paix dans le monde. D'un autre côté, elle a aussi ses propres défis à relever – en particulier le manque évident de ressources à la fois humaines, technologiques et financières nécessaires à la protection du patrimoine dans les pays en voie de développement.

La section suivante concerne la durabilité globale et le rôle du patrimoine mondial. Le premier est l'un des aspects les plus importants de la Convention. Aujourd'hui, assurer la durabilité à travers le monde est un problème crucial que la Convention traite en maintenant la diversité dans le patrimoine culturel et naturel mondial et en posant les fondations du développement durable.

La section suivante revient sur l'importance des communautés. L'un des points qui a été le plus développé durant ces trois jours est que les communautés, à la fois locales et autochtones, jouent un rôle fondamental dans la protection du patrimoine. Leur participation est le véritable moteur de la protection et de la gestion du patrimoine mondial. Dans la société d'aujourd'hui, les communautés partageant une histoire commune sont de plus en plus diverses et il est important qu'elles se donnent la main pour la protection du patrimoine et le développement durable à long terme. La Vision ne manque pas de faire remarquer qu'il est nécessaire pour cela de former des acteurs capables de travailler avec diverses communautés, et de créer un système qui permette aux communautés de partager les bienfaits du patrimoine culturel et naturel. Par ailleurs, le dernier paragraphe insiste sur l'importance du tourisme durable auprès des communautés locales.

La dernière section de la Vision de Kyoto préconise l'action. Au regard de ce qui a été dégagé, nous prions la communauté internationale de prendre les mesures suivantes afin d'accomplir la Vision.

La première mesure consiste à lever des fonds de manière globale. La deuxième, qui requiert une formation des acteurs à tous les niveaux, passe par l'échange des expériences, des pratiques et des connaissances associées aux communautés, pour la promotion du patrimoine mondial et du développement durable. La troisième mesure est le partage des responsabilités face aux problèmes auxquels est confronté le patrimoine mondial, et la contribution au développement durable et aux bénéfices collectifs. La quatrième est de prendre en considération le patrimoine mondial au regard des discussions sur l'Agenda pour le développement post-2015, en sollicitant la communauté internationale. La cinquième mesure est le renforcement de la coopération et de la coordination de tous les membres engagés dans le patrimoine mondial. À ce titre, les communautés locales, les populations autochtones, les experts et la jeunesse doivent être impliqués dans la phase préparatoire du processus de nomination du patrimoine mondial. La sixième est d'assurer la durabilité des communautés locales à travers d'autres

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

domaines, tels que le patrimoine culturel immatériel et les activités créatives et culturelles. Enfin, la septième et dernière mesure est de donner la priorité au Plan d'action stratégique 2012-2022 adopté l'an dernier par l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial. Cela vient clôturer le bilan de ces trois jours.

J'aimerais en profiter pour remercier tous les participants pour leur coopération. Le document sera présenté lors de la 37^e séance du Comité du patrimoine mondial qui se déroulera au Cambodge en juin prochain et sera présidée par Son Excellence M. Sok An, qui est aujourd'hui parmi nous.

Le programme d'aujourd'hui sera suivi d'une visite de Kyoto, patrimoine mondial du Japon. J'espère que vous apprécierez pleinement la beauté automnale de cette ville. Cette visite est prise en charge par le Comité de Kyoto, que je remercie pour sa généreuse coopération.

Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude envers l'UNESCO pour sa coopération dans l'organisation de la cérémonie de clôture.

Je déclare donc fermée la séance de clôture de la célébration du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial.

Annexes

1. Documents finaux

a) Vision de Kyoto

Préambule

Nous, les participants réunis à Kyoto à l'occasion de l'événement de clôture des célébrations du 40e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, souhaitons saluer la généreuse hospitalité et la direction intellectuelle des autorités japonaises en offrant un forum de réflexion sur les réussites, les difficultés actuelles et l'évolution future de ce traité international unique pour la conservation.

Nous réaffirmons la primauté du thème adopté par l'Assemblée générale des États parties à la Convention et par le Comité du patrimoine mondial, pour le 40^e anniversaire, à savoir « Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales ».

La relation entre patrimoine mondial et communautés locales se trouve en effet au cœur de la Convention et est fondamentale pour relever les défis auxquels toutes les régions du monde font actuellement face, de par les pressions exercées par une démographie croissante et le développement, des crises financières mondiales ainsi que le changement climatique.

Nous rappelons, dans ce contexte, le document produit par la Conférence des N.U. sur le développement durable « Le futur que nous voulons » (Rio de Janeiro, juin 2012) et les « Vision et plan d'action stratégique pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial 2012-2022 » adoptés par la 18^e Assemblée générale des États parties (UNESCO, 2011), ainsi que les réflexions approfondies et les résultats de plusieurs réunions d'experts et réunions consultatives organisées dans toutes les régions du monde dans le cadre du 40^e anniversaire de la Convention.

Résultats de 40 ans de la Convention du patrimoine mondial

Nous reconnaissons que la Convention du patrimoine mondial, avec 190 États parties, est l'un des outils de conservation du patrimoine les plus puissants, avec une vision partagée combinant le patrimoine culturel et naturel d'une valeur universelle exceptionnelle dans un seul instrument. Nous reconnaissons la contribution significative de la Convention à la cohésion sociale, au dialogue, à la tolérance, à la diversité culturelle et à la paix, à travers l'accent mis sur l'importance commune et partagée du patrimoine mondial pour l'humanité tout entière et sur la promotion de la coopération internationale pour sa sauvegarde.

Nous reconnaissons également les contributions apportées au fil du temps dans le renforcement des politiques et pratiques de la Convention comme créateur de standards pour la préservation du patrimoine dans son ensemble ; l'importance de la jeunesse et des générations futures, tout particulièrement dans le rôle joué par la Convention dans l'équité intergénérationnelle; et tous les partenaires et parties prenantes de la conservation du patrimoine aux niveaux locaux, nationaux et régionaux, y compris les communautés locales et les populations autochtones que nous saluons et auxquelles nous rendons ici hommage.

Nous nous déclarons cependant préoccupés par les sérieux défis auxquels sont confrontés les biens du patrimoine mondial, combinés aux pressions du développement, aux conflits, aux désastres naturels ou engendrés par l'homme, ainsi que par les déséquilibres dans la représentativité de la Liste du patrimoine mondial. Nous notons également avec inquiétude le manque grave de capacité technique et de ressources financières pour la mise en œuvre de la Convention, particulièrement dans les pays les moins avancés et les pays en voie de développement.

Annexes

Planète durable et rôle du patrimoine mondial

Nous sommes conscients de l'énormité des défis auxquels notre planète doit faire face afin d'assurer la durabilité et du besoin de transformations à refléter dans l'agenda pour développement post-2015, qui devra prendre en considération une plus large représentation du progrès humain au-delà du PNB.

Nous sommes convaincus qu'une conservation du patrimoine culturel et naturel mondial, orientée sur l'être humain, est une opportunité d'apporter des modèles d'apprentissage vitaux pour la poursuite d'un développement durable et pour assurer une relation harmonieuse entre les communautés et leur environnement.

Le concept de patrimoine est fondamental pour la logique de développement durable car le patrimoine résulte d'une interaction dynamique et continue entre les communautés et leur environnement.

Le patrimoine soutient et améliore la qualité de vie des personnes, comme souligné dans les politiques concernées internationalement reconnues, telles que le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et les Objectifs de biodiversité d'Aichi, dont la réalisation est bénéfique tant pour le patrimoine culturel que naturel. La reconnaissance et la conservation de la diversité du patrimoine mondial culturel et naturel et le partage équitable des revenus issus de son exploitation, accroissent un sentiment d'appartenance, un respect mutuel, et un sens de la collectivité qui contribuent à la cohésion sociale de la communauté.

Importance du rôle de la communauté

Nous réitérons l'importance du rôle de la communauté, comprenant les communautés locales et les peuples autochtones, dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, en accord avec l'un des cinq objectifs stratégiques, le cinquième « C », adopté en 2007, et le Plan d'action stratégique 2012-2022.

La Convention, dans son article 4, confie la responsabilité d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la présentation et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel, aux États parties. Parallèlement, si l'un des buts de la Convention est de « donner au patrimoine un rôle dans la vie de la communauté » (Art. 5), alors les préoccupations et aspirations des communautés doivent être au cœur des efforts de conservation et de gestion.

Ce n'est qu'avec des relations renforcées entre la population et le patrimoine, relations fondées sur le respect de la diversité culturelle et biologique, comprenant tant le patrimoine matériel qu'immatériel, et orientées vers un développement durable, que le « futur que nous voulons » sera atteignable.

De telles relations renforcées devraient être fondées sur une approche multidisciplinaire et participative de la conservation du patrimoine, qui intégrerait la prise en considération des dimensions sociales, économiques et environnementales, en prêtant une attention toute particulière aux groupes vulnérables tout en respectant toutes les obligations et les standards internationaux. À moins d'intégrer une telle perspective de développement durable, il sera difficile à long terme d'assurer la conservation de la valeur universelle exceptionnelle.

Cependant, les bénéfices issus des biens du patrimoine culturel et naturel correctement préservés devraient être équitablement distribués aux communautés afin de renforcer le développement durable. Il devrait également y avoir une coopération étroite entre les entités de gestion et les experts. Parallèlement, de l'attention devrait être apportée au caractère évolutif des contextes culturels et sociaux liés au patrimoine mondial qui conduiront inévitablement à l'émergence de nouveaux groupes d'intérêts et de préoccupations.

Cette nouvelle approche et ces considérations nécessiteront l'élaboration de capacités et de formation des acteurs concernés, des institutions, des décisionnaires, des praticiens du patrimoine, des communautés et des réseaux.

Annexes

Les communautés en particulier devraient être autorisées à mettre les bénéfices du patrimoine au service de la société à travers des initiatives spécifiques de sensibilisation, des programmes de développement des compétences et la création de réseaux. Elles devraient être pleinement associées aux activités de gestion et de conservation, notamment la réduction des risques de désastres et le changement climatique.

Une attention devrait également être apportée au développement du tourisme durable comme l'une des sources de bénéfices économiques, de renforcement des communautés locales et d'appréciation des diversités culturelles par les visiteurs.

Appel à l'action

Depuis quarante ans, la Convention du patrimoine mondial incarne les idéaux et les éthiques mondiaux de la conservation. Tout en continuant de mettre l'accent sur l'importance de protéger une sélection de sites remarquables importants pour l'humanité tout entière, une approche holistique est nécessaire afin d'inclure de plus vastes dimensions issues de l'émergence de nouveaux défis qui menacent les fondations de nos sociétés. La question est non seulement de sauver des sites exceptionnels de la destruction ou de la négligence mais de démontrer à travers une gestion et une conservation appropriées, des stratégies et un modèle de développement fondé sur les valeurs de continuité.

Afin de réaliser cette Vision, les participants souhaitent lancer un appel à la communauté internationale afin de :

- Mobiliser des ressources financières substantielles pour la conservation du patrimoine dans sa globalité dans un esprit de solidarité et de coopération ;
- Développer des réponses innovantes afin de partager l'expérience, les bonnes pratiques et les connaissances relatives aux communautés, en soutien du patrimoine mondial et du développement durable, incluant le renforcement des capacités à tous les niveaux ;
- Partager les responsabilités pour gérer efficacement les menaces pesant sur le patrimoine culturel et naturel dans le monde et pour contribuer à son développement durable et aux bénéfices collectifs ;
- Prendre en compte le patrimoine mondial dans les discussions sur l'agenda pour le développement post-2015 en engageant la communauté internationale, au sein de tous les forums régionaux et mondiaux concernés, pour une approche inclusive, prenant en considération les besoins environnementaux, culturels et socio-économiques ;
- Développer la coopération et la coordination entre toutes les parties prenantes et assurer une implication efficace des communautés locales, des populations autochtones, des experts et de la jeunesse dans la conservation dès la phase préparatoire du processus d'inscription au patrimoine mondial afin que la conservation du patrimoine contribue au développement durable de la société tout entière ;
- Assurer la durabilité des communautés locales à travers d'autres domaines tels que le patrimoine culturel immatériel et les industries culturelles et créatives, qui jouent également un rôle crucial et ;
- Mettre en œuvre, de façon prioritaire, le Plan d'action stratégique 2012-2022 adopté par l'Assemblée générale des États parties à la Convention.

Kyoto, 8 novembre 2012

Annexes

b) Déclaration des jeunes

Au nom des jeunes du monde entier, nous, participants du Programme UNESCO des jeunes pour le patrimoine mondial 2012, réunis à Kyoto au Japon, affirmons avoir une importante responsabilité dans la protection et la conservation de notre patrimoine mondial, transmis par nos ancêtres et que nous devons transmettre à notre tour aux générations futures.

Nous représentons un maillon significatif de la communauté et nous pouvons contribuer à son développement local et à sa prospérité. Nous sommes le lien entre jeunesse locale et mondiale, entre tradition et modernité. Les générations précédentes nous inspirent et nous invitent à conserver le patrimoine le plus exceptionnel du monde.

Nous mettons beaucoup d'énergie et de passion à répondre aux défis et préoccupations, telles que la gestion du patrimoine, le tourisme durable, le développement local et l'implication de la communauté. Nous voulons envisager une nouvelle relation entre la société et notre patrimoine mondial.

Nous demandons aux États parties de mettre en place des mécanismes encourageant les communautés locales et la jeunesse à s'impliquer dans le processus décisionnaire de la gestion des sites du patrimoine mondial et l'industrie du tourisme. Elles devraient être impliquées dans le processus d'inscription et de conservation des sites dans son ensemble.

Nous proposons la création d'un plus grand nombre de programmes et d'outils éducatifs sur le tourisme afin de promouvoir les pratiques d'un tourisme durable. Nous croyons que de meilleures pratiques de tourisme responsable transmettront les valeurs nécessaires à la conservation de notre patrimoine mondial naturel et culturel.

Nous conseillons de promouvoir non seulement les sites mais également leurs contextes culturels et leur histoire en impliquant les communautés locales. En promouvant le patrimoine local vivant, nous reconnaitrons l'apport des communautés locales à la valeur du patrimoine mondial.

Les plans de gestion devraient comprendre la création d'emplois pour les jeunes et les travailleurs locaux. L'amélioration des compétences est vitale pour l'accès des jeunes à ces emplois.

Nous appelons les États parties à reconnaître le Volontariat international pour le patrimoine mondial comme l'une des façons d'impliquer les populations dans la promotion et la conservation du patrimoine mondial.

Nous demandons aux États parties de faciliter la communication entre les jeunes et les différentes parties prenantes à la promotion et à la conservation du patrimoine mondial.

Nous, participants du Programme UNESCO des jeunes pour le patrimoine mondial 2012, appelons la communauté internationale à soutenir les initiatives des jeunes et leur implication dans la conservation du patrimoine mondial. L'avenir de la Convention repose sur nous, la jeunesse !

Programme des jeunes, 2-5 novembre 2012
à l'Université Ritsumeikan, Kyoto

Annexes

2. Programme de l'événement de clôture

Mardi, 6 novembre

Séance d'ouverture : Célébrer les 40 ans de la Convention du patrimoine mondial

- Allocution d'inauguration : Ambassadeur Masuo Nishibayashi, Président de l'événement de clôture
- Salutations des représentants du gouvernement japonais
- Salutation de la Directrice générale de l'UNESCO

Première séance : Commémoration

- Discours commémoratif : Patrimoine mondial et paix – Dr Genshitsu Sen, ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO
- Présentation vidéo : Le Patrimoine mondial de par le monde
- Discours commémoratif : Réflexions sur la Convention de 1972 – S.E. M. Sok An, Président du Comité du patrimoine mondial

Deuxième séance : la Convention du patrimoine mondial depuis ses origines

- Discours d'ouverture : 40 ans depuis la naissance de la Convention
– Pr Christina Cameron, titulaire de la Chaire de recherche du Canada à l'Université de Montréal, Canada
- Déclaration du Programme jeunesse (Kyoto, 2-5 novembre 2012)
- Discussion du panel A : Gérer les défis

Modérateur

Dr Koïchiro Matsuura, ancien Directeur général de l'UNESCO

Participants

- Les principaux défis des quarante dernières années du patrimoine mondial – Pr Bernd von Droste, premier Directeur du Centre du patrimoine mondial
- Un éclairage juridique : la Convention du patrimoine mondial comme modèle de souveraineté responsable – Pr Francesco Francioni, ancien Président du Comité du patrimoine mondial, Italie
- Équilibrer l'équation de la Convention du patrimoine mondial en Afrique – Dr Dawson Munjeri, Délégué permanent adjoint du Zimbabwe auprès de l'UNESCO, Zimbabwe
- Une perspective historique sur l'évolution de la Convention du patrimoine mondial – Dr James Thorsell, Conseiller senior du patrimoine mondial de l'UICN, Canada
- Perspective des Petits États insulaires en développement (PEID) – Mme Alissandra Cummins, Directrice du musée de La Barbade et de la société d'histoire, La Barbade – M. Francesco Bandarin, Sous-directeur général pour la culture, UNESCO

Troisième séance : Rapport sur les activités et événements régionaux qui ont eu lieu pendant l'année anniversaire

Modérateur

M. Kishore Rao, Directeur, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

- Réunion consultative sur le patrimoine mondial et le développement durable (Ouro Preto, Brésil, 6-8 février 2012)
- Vivre avec le patrimoine mondial, Conférence interrégionale – Europe et Afrique (Røros, Norvège, 14-16 mai 2012)
- Conférence internationale Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique (Johannesburg, Afrique du Sud, 26-29 septembre 2012)
- Symposium international Impliquer les communautés pour une meilleure conservation et gestion des sites du patrimoine mondial en Asie (Buyeo, République de Corée, 10-12 septembre 2012)
- Vingtième séance du Congrès sur l'archéologie et le patrimoine culturel du monde arabe, Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO) (Alger, Algérie, 13-15 mars 2012)

Annexes

Mercredi, 7 novembre

Quatrième séance : La Convention du patrimoine mondial aujourd'hui

- Discours : La Convention aujourd'hui pour un avenir meilleur : questions émergentes sur le développement durable et la prévention des catastrophes/rétablissement après les catastrophes
 - Pr George Abungu, PDG, Okello Abungu Heritage Consultants, Kenya
- Discussion du panel B : Notre vie et notre patrimoine : Développement durable du patrimoine mondial et patrimoine mondial pour le développement durable

Modérateur

M. David Sheppard, Directeur général du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (SPREP), Australie/Samoa

Participants

- Conservation durable du patrimoine mondial ou patrimoine mondial pour le développement durable
 - M. Gustavo Araoz, Président, ICOMOS International
 - Patrimoine mondial en Afrique : une contrainte ou une opportunité pour le développement durable ?
 - Dr Ishanlosen Odiaua, maître de conférences, université Abubakar Tafawa Balewa, Nigéria
 - La gestion du tourisme durable dans la région du patrimoine mondial de Shiretoko : innovation par l'approche participative
 - Pr Asami Shikida, professeur, Centre d'études avancées de tourisme, université d'Hokkaido, Japon
 - Le rôle de la conservation du patrimoine culturel dans le développement durable - Mme Rana Amirtahmasebi, spécialiste du développement urbain, Banque mondiale
 - Le rôle du patrimoine mondial : modèle d'apprentissage vers le développement durable
 - Pr Nobuko Inaba, présidente à la section Études du patrimoine mondial de l'école doctorale des sciences humaines, université de Tsukuba, Japon
 - M. Lazare Eloundou-Assomo, chef de l'Unité Afrique, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Discussion du panel C : Prévention des catastrophes, rétablissement après les catastrophes avec les communautés

Modérateur

M. Tim Badman, directeur, Programme du patrimoine mondial, UICN

Participants

- Angkor, 20 ans de mise en application de la Convention de 1972
 - M. Ros Borath, Président, Comité national pour le patrimoine mondial, Cambodge
- Prévention des catastrophes, reconstruction après une catastrophe avec les communautés
 - M. Satoshi Yamato, conseiller sur les biens culturels, Agence des affaires culturelles du Japon
- Bamiyan et le paysage du patrimoine culturel
 - Dr Habiba Sarabi, Gouverneur, province de Bamiyan, Afghanistan
- Prévention des catastrophes naturelles/réduction et réparation des dommages par la conservation des écosystèmes naturels
 - M. Yoshitaka Kumagai, Vice-président régional pour l'Asie de l'Est, UICN/CMAP
- Renforcer les capacités pour la gestion des risques de catastrophes du patrimoine culturel : opportunités et défis
 - Dr Rohit Jigyasu, professeur à la chaire UNESCO, Centre de recherche pour l'atténuation des sinistres du patrimoine culturel urbain de l'université Ritsumeikan, Kyoto/Consultant, Inde
- M. Giovanni Boccardi, Point focal, développement durable, réduction des risques de catastrophes, renforcement des capacités, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

Cinquième séance : L'avenir de la Convention

- Discours : Renforcement des capacités et coopération internationale pour l'avenir de la Convention de 1972
 - Dr Mounir Bouchenaki, ancien Directeur général de l'ICCROM

Annexes

- Discours : La Convention du patrimoine mondial : regarder vers l'avenir
– M. Kishore Rao, Directeur, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Discussion du panel D : Renforcement des capacités pour une mise en œuvre améliorée de la Convention, activités de communication pour la sensibilisation, et développement durable liant la conservation et les communautés

Modérateur

Pr Yukio Nishimura, Président, Comité national ICOMOS, Japon

Participants

- ▶ Développement durable et soutien au développement – la vie durable des communautés et la conservation durable du patrimoine culturel – Dr Tamás Fejérdy, ancien président du Comité du patrimoine mondial, Hongrie
 - ▶ L'avenir de la Convention – Dr Greg Terrill, secrétaire adjoint, Division du patrimoine et de la vie sauvage, Département durabilité, environnement, eau, population et communautés, Australie
 - ▶ Paradoxe : pessimisme, méfiance ou protectionnisme ? Vers un nouveau paradigme – Dr Gamini Wijesuriya, chef de projet, Unité des sites, ICCROM
 - ▶ Promotion du concept principal de la Convention – Pr Kunio Iwatsuki, Directeur du Musée de la nature et des activités humaines, Hyogo, Japon
 - ▶ Les communautés et le patrimoine mondial : le cas de Marrakech – Pr Ahmed Skounti, anthropologue, Institut national des sciences, de l'archéologie et du patrimoine, Maroc
- Discussion du panel E : Coopération internationale et partenariats : Engager la société civile et des partenariats du secteur privé et public dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Modérateur

Ambassadeur Seiichi Kondo, Commissaire pour les affaires culturelles, Japon

Participants

- ▶ Partenariats et défis en Afrique – Dr Webber Nodoro, Directeur, Fonds pour le patrimoine mondial africain, Afrique du Sud
- ▶ Protection environnementale dans les sites du patrimoine mondial et contributions internationales du point de vue de la responsabilité sociale des entreprises – Mme Michiko Ogawa, Directrice générale, CSR & Citizenship Group, Division des communications de la marque du groupe, Panasonic Corporation, Japon
- ▶ Jaeger-LeCoultre et le Programme marin du patrimoine mondial – M. Stefano Bossi, Directeur général, Jaeger-LeCoultre Japon
- ▶ Main dans la main avec le Centre du patrimoine mondial : amener le patrimoine mondial chez vous – M. Jun Ogawa, Directeur des Affaires internationales, TBS, Japon
- ▶ Patrimoine mondial et tourisme durable – Dr Luigi Cabrini, Directeur du Programme de développement durable du tourisme, L'Organisation mondiale du tourisme (OMT)
- ▶ Des partenariats locaux aux partenariats mondiaux : Plus d'une décennie de travail avec les subventions de faible montant COMPACT sur les sites du patrimoine mondial – Dr Delfin Ganapin Jr., Directeur mondial, Programme des petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial, PNUD

Annexes

- ▶ Avantages au-delà des frontières : Construire des partenariats dans et autour des sites du patrimoine mondial – Dr Masahito Yoshida, Président, Comité japonais pour l’UICN
- ▶ Partenariat : expériences de la préparation d’une loi sur le patrimoine au Bhoutan – Pr Toshiyuki Kono, membre du comité exécutif, ICOMOS International
- ▶ Mme Vesna Vujicic-Lugassy, chef de l’Unité Communication, éducation et partenariats, Centre du patrimoine mondial de l’UNESCO

Jeudi, 8 novembre

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

- La Convention du patrimoine mondial dans l’agenda du développement international pour l’après-2015 – M. Francesco Bandarin, Sous-directeur général pour la culture, UNESCO
- La reconnaissance de la meilleure pratique dans la gestion du patrimoine mondial
- Lancement de *Patrimoine mondial : bénéfices au-delà des frontières* – publication pour le 40^e anniversaire sur le thème Patrimoine mondial et développement durable : le rôle des communautés locales
- Appel à soutenir le Programme du tourisme durable

Séance de clôture

- Présentation du document final : la Vision de Kyoto par l’Ambassadeur Masuo Nishibayashi, Président de l’événement de clôture

Annexes

3. Liste des participants

(Par ordre alphabétique des pays)

Note : les informations présentées ci-dessous sont telles que recueillies par l'agence organisatrice de l'événement.

Sarabi, Habiba, Dr

Gouverneur, Province de Bamiyan
Direction indépendante de la gouvernance locale
Afghanistan

Kaganedi, Maseapo, Mme

Conseiller juridique du Ministre
Département de l'Art et de la culture
Afrique du Sud

Keita, Baba, M.

Directeur
Ecole du patrimoine africain (EPA)
Afrique du Sud

Kgobokoe, Malebogo Juliet, Mme

BPO
Département des affaires environnementales
Afrique du Sud

Malao, Thembi Salome, Mme

Directeur adjoint
Département de l'Art et de la culture
Afrique du Sud

Mancotywa, Skumsa Kathleen Audrey, Mme

Directeur en chef
Département des affaires environnementales
Afrique du Sud

Molokwane, Moshakge Nerwick, M.

Président
Réserve naturelle de Modjadji
Afrique du Sud

Ndoro, Webber, Dr

Directeur
Fonds pour patrimoine mondial africain
Afrique du Sud

Ntloko, Tumeke Sharon, Mme

Gestion du patrimoine mondial
Département des affaires environnementales
Afrique du Sud

Obies, Mathilda, Mme

Afrique du Sud

Xaba, Sibusiso Samuel, M.

Directeur général
Département de l'Art et de la culture
Afrique du Sud

Kadare, Besiana, Mme

Ambassadeur
Délégation permanente de l'Albanie auprès de l'UNESCO
Albanie

Betrouni, Mourad, Dr

Directeur de la protection juridique des biens culturels et de valorisation du patrimoine culturel
Ministère de la Culture
Algérie

Bouchenaki, Mounir, M.

Conseiller spécial pour le patrimoine culturel
Retraité de l'UNESCO et de l'ICCROM
Algérie

Zadem, Rachida, Mme

Ministère de la Culture
Algérie

Albrecht, Thomas, Pr

Architecte
Hilmer Sattler Albrecht, Berlin
Allemagne

Brumann, Christoph Walter, Dr

Chef du groupe de recherche
Institut Max Planck pour l'anthropologie sociale
Allemagne

Gensch, Joachim, M.

Rédacteur en chef
SWR "Trésors du monde - Patrimoine de l'humanité"
Allemagne

Giulini, Beatrice, Mme

Architecte ingénieur diplômé
Hilmer Sattler Albrecht, Berlin
Allemagne

Magnusdottir-Olbrich, Rebekka, Mme

Consul général
Consulat général de la république fédérale de l'Allemagne, Osaka, Kobe
Allemagne

Olbrich, Alexander, Dr

Consul général
Consulat général de la république fédérale de l'Allemagne, Osaka, Kobe
Allemagne

Von Droste, Bernd, Dr/Pr

Directeur fondateur
UNESCO, Centre du patrimoine mondial
Allemagne

Worbs, Elza, Mme

Allemagne

Worbs, Michael, Dr

Ambassadeur/ Délégué permanent
Délégation permanente de la république fédérale de l'Allemagne auprès de l'UNESCO
Allemagne

Almohiza, Tariq, M.

Attaché culturel
Délégation permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'UNESCO
Arabie Saoudite

Burke, Sheridan, Pr

Président
ICOMOS ISC Patrimoine du vingtième siècle
Australie

Mills, Lisa, Mme

Australie

Moore, Clare, Mme

Australie

Shadie, Celeste Marcia, Mme

Australie

Sheppard, David, Albert, M.

Directeur général
Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (SPREP)
Australie/Samoa

Sheppard, Elisa Milena, Mme

Australie

Terrill, Greg, Dr

Secrétaire adjoint, patrimoine et faune sauvage
Gouvernement australien, Département de durabilité, environnement, eau, population et communautés
Australie

Warden, James, Dr

Historien
Gundjeihmi Aboriginal Corporation
Australie

Galla, Amareswar, Pr

Directeur exécutif
Institut international pour le musée inclusif
Australie / Inde

Al Khalifa, Khalifa Ahmed, M.

Spécialiste du patrimoine naturel
Ministère de la Culture
Bahreïn

Amirtahmasebi, Rana, Mme

Spécialiste du développement urbain
Banque Mondiale

Amirtahmasebi, Rana, Ms

Spécialiste du développement urbain
Banque mondiale

Cummins, Alissandra, Mme

Directrice
Musée de la Barbade et de la société d'histoire
Barbade

Annexes

Luxen, Jean-Louis, Dr

Président
Culture, patrimoine et développement -
International
Belgique

Guilherme, Mendonça, M.

Doctorant invité, Institut des hautes études
Université des Nations Unies
Brésil

Pereira, Julia da Rocha, Mme

Brésil

Chan, Tani, S.E.

Secrétaire d'état, Bureau du Conseil des
Ministres
Gouvernement royal du Cambodge
Cambodge

Hor, Monirath, M.

Ambassadeur
Ambassade royale du Cambodge au Japon
Cambodge

Hor, Socheat, Mme

Cambodge

Ros, Borath, M.

Directeur général adjoint / Président, Comité
national pour le Patrimoine mondial
Autorité Nationale APSARA / Comité national
pour le patrimoine mondial (NCWH)
Cambodge

Sim, Vireak, M.

Premier secrétaire
Ambassade royale du Cambodge au Japon
Cambodge

Sok, An, M.

Vice-premier Ministre, Gouvernement royal
du Cambodge / Président du Comité du
patrimoine mondial
Cambodge

Sok, Annie, S.E.

Premier Vice-Président de la Croix rouge
cambodgienne
Gouvernement royal du Cambodge
Cambodge

Sok, Sangvar, M.

Directeur adjoint, Ministère du Tourisme
Gouvernement royal du Cambodge
Cambodge

Binam Bikoi, Charles, Pr

Secrétaire exécutif
CERDOTOLA
Cameroun

Barry, Taryn, Mme

Canada

Cameron, Christina, Dr

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada
Université de Montréal
Canada

Ricard, Denis, M.

Secrétaire général
Organisation des villes du patrimoine mondial
Canada

Chen, Ying'An, M.

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

E, Wenyan, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Li, Chunying, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Li, Fengling, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Li, Liping, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Li, Yanli, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Liu, Haixia, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Liu, Wei, M.

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Liu, Xiaojing, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Liu, Ying, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Liu, Yuran, Mme

Directeur
Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Lu, Zhou, Pr

Directeur
Centre du patrimoine national, Université de
Tsinghua
Chine

Qian, Lixia, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Rao, Xiangming, M.

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Tang, Suyun, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Wee, Jean, Mei-Yin, Mme

Directeur
Conseil de la préservation des monuments
historiques/ Conseil national du patrimoine
Chine

Yang, Jinping, M.

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Yuan, Aijun, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Yuan, Haiping, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Zheng, Shuhong, Mme

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Zhou, Jun, M.

Société chinoise du Centre de formation
d'éducation
Chine

Sarmiento, Sonia, Mme

Ambassadeur / Délégué permanent
Délégation permanente de la Colombie auprès
de l'UNESCO
Colombie

Cosma, Wilungula Balongelwa, Dr

Directeur général
Institut Congolais pour la Conservation de la
Nature (ICCN)
Congo

Georges, Muamba Tshibusu, Dr

Directeur en charge de la coopération
internationale
Institut Congolais pour la Conservation de la
Nature (ICCN)
Congo

Tahouxouao, Kahmartine, Dr

Directrice / Point focal pour le patrimoine
Mondial
Gouvernement de la Côte d'Ivoire
Côte d'Ivoire

Kalm, Mart, Dr

Co-chef de la délégation
Délégation permanente de l'Estonie auprès de
l'UNESCO
Estonie

Annexes

Sinjarv, Urve, Mme

Officier supérieur
Ministère de l'environnement
Estonie

Delatorre, Marta, Mme

Consultant
Indépendant
États-Unis d'Amérique

Flores, Joanne, Mme

Gestionnaire de programme supérieur
Smithsonian Institution
États-Unis d'Amérique

Mei, Richard, M.

Officier des affaires culturelles
Ambassade des États-Unis
États-Unis d'Amérique

Mitchell, Nora, Mme

Professeure associée adjointe
Université du Vermont
États-Unis d'Amérique

Morris, Stephen, M.

Chef, Bureau des affaires internationales
Service des parc nationaux
États-Unis d'Amérique

Silberman, Neil, M.

Conseiller sénior
Université du Massachussets
États-Unis d'Amérique

Workneh, Tsehay Eshetie, Mme

Chef du Département pour le développement
du patrimoine culturel immobilier
Autorité pour la recherche et la conservation du
patrimoine culturel (ARCCH)
Ethiopie

Ratunabuabua, Adi Meretui Tuvou, Mme

Gestionnaire du pôle patrimoine du Pacifique
Université du Pacifique Sud
Fidji

Tang, Paul Colin, M.

Coordinateur principal Pacifique
Le patrimoine entre les mains des jeunes
Fidji

Wye, Julie, Mme

Fidji

Chauvin, Christophe, M.

Architecte
Valode et Pistre
France

Gravari, Maria, Dr

Directeur
Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
France

Harada, Quentin, M.

France

Hoover, John Martin, M.

France

Hullot, Jean-Marie, M.

PDG
Fotonautes
France

Lippmann, Gerard, M.

Chef du partenariat UNESCO/ FFW
Fondation Franz Weber
France

Spatolisano, Maria Francesca, Mme

Ambassadeur, Chef de la délégation auprès de
l'OCDE et l'UNESCO
EEAS (Service européen pour l'action
extérieure), Délégation de l'UE à Paris
France

Angoue, Claudine-Augée, Mme

Anthropologue, Enseignante, Chercheuse
Université de Libreville,
Gabon

Adjeimensah, Solomon, Hon.

Chef de district
Assemblée du district Sekyere East
Ghana

Amekou, Douglas, M.

Planificateur de développement
Assemblée du district Lambussie Karni
Ghana

Appiagyei, Isaac, M.

Agent de liaison
Fondation Childlink
Ghana

Appiah-Kubi, Benjamin, M.

Directeur exécutif
Organisation de volontariat international pour
les femmes, l'éducation et le développement
Ghana

Baafi, Kofiappiah, M.

Membre du conseil
Organisation de volontariat international pour
les femmes, l'éducation et le développement
Ghana

Bannah, Billy, M.

Responsable terrain
Fondation Childlink
Ghana

Benin, Clement Balebe, Hon.

Chef de district
Assemblée du district Lambussie Karni
Ghana

Fosuanyame, Evelyn, Mme

Secrétaire
Assemblée du district Sekyere East
Ghana

Hammed, Lukman, M.

Chargé de projet
Organisation de volontariat international pour
les femmes, l'éducation et le développement
Ghana

Issah, Iddrisu, M.

Chargé de projet
Assemblée du district Sekyere East
Ghana

Kwamesam, Isaac, M.

Organisateur jeunesse
Organisation de volontariat international pour
les femmes, l'éducation et le développement
Ghana

Kyere, Kwame, M.

Secrétaire administratif
Assemblée du district Lambussie Karni
Ghana

Mensah, Emmanuel, M.

Assistant de direction
Assemblée du district Sekyere East
Ghana

Mumuni, Abdul Rashid, M.

Coordinateur de projet
Assemblée du district Lambussie Karni
Ghana

Oduro, Richmond, M.

Défenseur des droits des jeunes
Organisation de volontariat international pour
les femmes, l'éducation et le développement
Ghana

Owusuantwi, Joachim, M.

Agent de développement
Assemblée du district Sekyere East
Ghana

Razakali, Abdul, M.

Conseiller en politique
Assemblée du district Lambussie Karni
Ghana

Wiafe, Stephen, M.

Défenseur des droits des jeunes
Organisation de volontariat international pour
les femmes, l'éducation et le développement
Ghana

Minaidi, Fouli, Mme

Secrétaire général adjoint
Organisation des villes du patrimoine mondial
Grèce

Fejerdy, Tamas Laszlo, Dr

Vice-Président
Bureau national du patrimoine culturel
Hongrie

Jokilehto, Jukka, Dr

Conseiller spécial auprès du Directeur général
ICCROM

Wijesuriya, Gamini, Dr

Coordinateur adjoint pour le patrimoine
mondial
ICCROM

Araoz, Gustavo, M.

Président
ICOMOS

Annexes

Buckley, Kristal, Mme

Vice-Président
ICOMOS

Castellanos, M. Carolina, Mme

Conseiller pour le patrimoine mondial
Conseiller pour le patrimoine culturel
ICOMOS

Conti, Alfredo Luis, M.

Vice-Président
ICOMOS

Denyer, Susan Anne, Mme

Conseiller pour le patrimoine mondial
ICOMOS

Durighello, Regina, Mme

Directeur du Programme pour le patrimoine
mondial
ICOMOS

Guo, Zhan, Pr

Vice Président
ICOMOS

Taylor, Michael, M.

Membre votant, États-Unis
ICOMOS

Gairola, Sangita, Mme

Secrétaire au gouvernement de l'Inde
Gouvernement de l'Inde, Ministère de la
Culture, Shastri Bhawan, New Delhi
Inde

Jigyasu, Rohit, Dr

Professeur à la Chaire UNESCO
Centre de recherche pour l'atténuation des
catastrophes du patrimoine culturel urbain,
Université de Ritsumeikan à Kyoto
Inde

Mathur, Geetika, Mme

Inde

Mathur, Vinod Bihari, Dr

Doyen
Institut de la flore et la faune sauvage de l'Inde
Inde

Nanda, Ratish, M.

Directeur de projet
Organisme Aga Khan pour la culture, New Delhi
Inde

Oberoi, Nandini, Mme

Inde

Oberoi, Vinaysheel, M.

Ambassadeur
Délégation permanente de l'Inde auprès de
l'UNESCO
Inde

Adiyoso, Wignyo

Indonésie

Ashardiono, Fitrio

Indonésie

Heryana, Agus, M.

Conseiller (affaires socio-culturelles)
Ambassade de l'Indonésie à Tokyo
Indonésie

Runka, Jane, Mme

Conseiller (affaires socio-culturelles)
Ambassade de l'Indonésie à Tokyo
Indonésie

Majidi, Mohammad Reza, M.

Ambassadeur et délégué permanent
Délégation permanente de la république
islamique d'Iran auprès de l'UNESCO
Iran

Rauchfuss, Peter, M.

Iran

Turner, Michael, Pr

Professeur
Chaire UNESCO, Jérusalem
Israël

Bossi, Stefano, M.

PDG
Jaeger-LeCoultre Japon
Italie

Civita, Francesco, M.

Membre expert
Fondation Romualdo Del Bianco
Italie

Delbianco, Paolo, M.

Président
Fondation Romualdo Del Bianco
Italie

Falini, Paola, Mme

Italie

Francioni, Francesco, Pr

Ancien Président du Comité du patrimoine
mondial / Professeur
Institut universitaire européen à Florence
Italie

Mirone, Elisabetta, Mme

Italie

Zan, Luca, M.

Professeur of Management
Département du Management, Université de
Bologne
Italie

Adachi, Ryuta, M.

Étudiant, MA en Études du patrimoine mondial
Université de Tsukuba
Japon

Akiyama, Sachiko, Mme

Konnichiann Urasenke, Bureau de Tokyo
Japon

Akiyoshi, Takayuki, M.

Directeur général, Département de la
Communication Group Marketing
Sony
Japon

Amanno, Akihiko, M.

Japon

Amano, Fumio, M.

Directeur, Division de la promotion Kansai
Genki Bunka Ken
Agence des affaires culturelles
Japon

Aoki, Shigeo, M.

Professeur
Université de Cyber
Japon

Aoki, Shunsuke, M.

Division des Mines d'argent d'Iwami
Ville d'Ota, Préfecture de Shimane
Japon

Aoyagi, Masanori, M.

Directeur général
Institution administrative indépendante (IAI),
Musée national
Japon

Aoyama, Sanshiro, M.

Président
Assemblée municipale de la ville d'Otsu
Japon

Arai, Daisaku, M.

Division de la protection des biens culturels
Conseil d'éducation de la préfecture d'Osaka
Japon

Araki, Naoto, M.

Prêtre en chef
Sanctuaire Kamomioya (Sanctuaire
Shimogamo)
Japon

Arce, Imme

MA en Études de patrimoine mondial
Université de Tsukuba
Japon

Asada, Takao, M.

Directeur adjoint, Département de
l'environnement
Gouvernement préfectoral d'Aichi
Japon

Asai, Ryo, M.

Avocat
Association du Barreau de Kyoto
Japon

Asano, Akiko, Mme

Panasonic
Japon

Azama, Risa, Mme

Japon

Chiba, Nobutane, M.

Secrétaire municipale
Ville de Hiraizumi, Préfecture d'Iwate
Japon

Daido, Yoshio, M.

Président
Chambre de Commerce de la ville d'Otsu
Japon

Annexes

Doi, Yoko, Mme

Bureau des politiques du Gouverneur
Gouvernement préfectoral de Toyama
Japon

Ebihara, Mitsuru, M.

Directeur
École primaire de Fukawa, Préfecture d'Ibaraki
Japon

Enokida, Motoaki, M.

Conférencier
Université de Bukkyo
Japon

Eto, Noboru, M.

Japon

Etou, Yuuki, M.

Japon

Fujihara, Keiyo, M.

Professeur
Université de Kyushu
Japon

Fujio, Ayako, Mme

Panasonic
Japon

Fujioka, Mariko, Mme

Chercheur visiteur, Centre de recherche pour
les sciences avancées et la technologie
Université de Tokyo
Japon

Fujisawa, Kinya, M.

Président, Comité de la jeunesse
Kyoto Lions Club
Japon

Fujita, Daisuke, M.

Président
Video Promotions Inc.
Japon

Fujita, Kimie, Mme

Conseil d'évaluation du paysage de la ville de
Kyoto
Japon

Fujiuchi, Noriko, Mme

Directeur, Section de la protection des biens
culturels
Gouvernement de la ville de Kyoto
Japon

Fujiwara, Kazuto, M.

Division des entreprises en plateforme
Dentsu Inc.
Japon

Fukamachi, Katsue, Mme

Professeur associé
Université de Kyoto
Japon

Fukao, Shogo, M.

Japon

Fukuda, Hideto, M.

Section de la protection des biens culturels
Conseil d'éducation préfectoral d'Osaka
Japon

Fukuda, Hiromi, Mme

Ancien fonctionnaire
Japon

Fukuda, Yuichi, M.

Étudiant
Université de Kyoto
Japon

Fukui, Tatsuhiko, M.

Japon

Fukuju, Yasushi, M.

Directeur, Département de l'éducation
continue, Bureau de l'éducation
Conseil d'éducation de la préfecture de
Kanagawa
Japon

Fukumuro, Miki, Mme

Japon

Fukuyama, Koichiro, M.

Cadre supérieur, Section de la promotion
culturelle
NHK Enterprises, Inc.
Japon

Funaki, Yutaka, M.

Division de la culture et de l'éducation
Préfecture de Nara
Japon

Furukawa, Kenta, M.

Faculté de droit
Université Doshisha
Japon

Furusawa, Mayuko Rachel, Mme

Directeur principal Marketing
Jaeger-LeCoultre / Tokyo
Japon

Furuta, Haruhisa, M.

Directeur
Institut de recherche Sekaiisan
Japon

Furuta, Mami, Mme

Secrétaire général
Institut de recherche Sekaiisan
Japon

Furuta, Naoya, M.

Chargé de projet sénior
UICN
Japon

Futagami, Yoko, Mme

Chef, Section d'information sur la recherche
Institut national de recherche pour les biens
culturels, Tokyo
Japon

Futamura, Naoji, M.

Surintendant
Conseil d'éducation de la ville d'Owase
Japon

Hakamura, Hiroyuki, M.

Japon

Hamada, Hiroo, M.

Organisateur représentant
Réseau des citoyens de Nara pour le patrimoine
mondial
Japon

Hamazaki, Kazushi, M.

Professeur, École des cultures de l'homme
Université de la Préfecture de Shiga
Japon

Hanai, Masamitsu, M.

Président
Conseil de la promotion de l'écotourisme
d'Okinawa
Japon

Hanyu, Fuyuka, Mme

Professeur associé
Université de Rikkyo
Japon

Hanyu, Tomoyo, Mme

Japon

Harada, Rei, Mme

Japon

Hasegawa, Junichi, M.

Représentant
Institut de recherche pour l'habitat
Japon

Hashimoto, Akio, M.

Maire
Ville de Joyo, Préfecture de Kyoto
Japon

Hashimoto, Keiko, Mme

Japon

Hashimoto, Yoshinobu, M.

Chercheur en chef
Musée de la nature et des activités humaines,
Hyogo
Japon

Hata, Masataka, M.

Président
Kyoto Lions Club
Japon

Hayashi, Hideaki, M.

Ecoren
Japon

Higashi, Koji, M.

Division de la promotion des inscriptions
au patrimoine mondial, Département de
la programmation des politiques et du
développement régional
Gouvernement préfectoral de Fukuoka
Japon

Hino, Rikako, Mme

Étudiante
Université des femmes de Nagoya
Japon

Annexes

Hiraguchi, Ai-Ichiro, M.

Maire adjoint
Ville de Kyoto
Japon

Hirasawa, Tsuyoshi, M.

Chef, Section de la stabilisation des sites,
Département du patrimoine culturel
Institut national de recherche pour les biens
culturels de Nara
Japon

Hiratake, Kozo, M.

Directeur, Département de la culture et des arts
Gouvernement de la ville de Kyoto
Japon

Hombo, Chikara, M.

Bureau de l'environnement
Gouvernement de la ville de Nagoya
Japon

Honda, Aoi, Mme

Étudiante
Université des femmes de Nagoya
Japon

Honda, Kazuyasu, M.

Directeur, Département de la programmation
des politiques
Gouvernement préfectoral de Kyoto
Japon

Honjo, Toshikazu, M.

ESD Bureau d'appui à la Conférence
Gouvernement préfectoral d'Aichi
Japon

Hori, Akito, M.

Président
Assemblée municipale de la ville d'Uji
Japon

Hori, Tadao, M.

Maire
Ville de Wazuka, Kyoto
Japon

Hori, Yoshinobu, M.

Préfecture de Kagoshima, Bureau d'Osaka
Japon

Hori, Yukiko, Mme

Directrice
Aquarium d'Enoshima
Japon

Horiguchi, Fumiaki, M.

Maire
Yahata City, Kyoto
Japon

Hoshikawa, Shigekazu, M.

Maire adjoint
Kyoto City
Japon

Hosoki, Moeka, Mme

Étudiante
Université des femmes de Nagoya
Japon

Hotin, Sinitiro, M.

Directeur, Division de la promotion des
inscriptions au patrimoine mondial
Ville de Katsuyama, Préfecture de Fukui
Japon

Huyakorn, Pongpisit

Japon

Igarashi, Takayoshi, M.

Professeur
Université de Hosei
Japon

Ikenoue, Hiroshi, M.

Division de la promotion des inscriptions au
patrimoine mondial
Gouvernement de la ville de Fukutsu
Japon

Imai, Kazuo, M.

Président
Chambre de Commerce de Miyazu
Japon

Imai, Makimasa, M.

Secrétaire
Kyoto Lions Club
Japon

Imai, Shinji, M.

Japon

Imai, Yoshinori, M.

Professeur invité
Université de Ritsumeikan
Japon

Imai, Yukari, Mme

Division des entreprises en plateforme
Dentsu Inc.
Japon

Imazato, Satomi, Mme

Japon

Imazu, Hironao, M.

Japon

Inaba, Nobuko, Pr

Présidente à la section études du patrimoine
mondial de l'école doctorale des sciences
humaines
Université de Tsukuba
Japon

Inagaki, Shigehiro, M.

Directeur, Département de la promotion
industrielle
Chambre de Commerce de la ville de Kyoto
Japon

Inoue, Mitsuo, M.

Kyoto Préfecture Council for Cultural Property
Protection
Conseil de la préfecture de Kyoto
Préfecture pour la protection des biens culturels
Japon

Inoue, Shoji, M.

Maire
Ville de Miyazu
Japon

Inoue, Toshimaru, M.

Japon

Ishibashi, Sachiko, Mme

Division de la promotion des inscriptions au
patrimoine mondial
Gouvernement préfectoral de Gunma
Japon

Ishihara, Seiji, M.

Division de la promotion des inscriptions au
patrimoine mondial
Gouvernement préfectoral de Yamanashi
Japon

Ishii, Akezou, M.

Maire
Ville de Kyotanabe, Kyoto
Japon

Ishii, Hajime, M.

Japon

Ishii, Kei, M.

Conseil d'éducation de la ville de Bizen
Japon

Isobe, Yuji, M.

Bureau de l'environnement
Gouvernement de la ville de Nagoya
Japon

Isoda, Fumio, M.

Maire adjoint
Ville de Tomioka, préfecture de Gunma
Japon

Isomura, Akira, M.

Conseil d'éducation préfectoral d'Akita
Japon

Itani, Naoyoshi, M.

Interprète
Fondation Romualdo Del Bianco
Japon

Itaya, Naoko, Mme

Professeur associé, Centre de recherche pour
l'atténuation des catastrophes du patrimoine
culturel urbain
Université de Ritsumeikan
Japon

Ito, Eri, Mme

Orchestre Gakuso Gagaku de Tokyo/ Orchestre
Gakuso Gagaku de Osaka
Japon

Ito, Fumihiko, M.

Conseil d'éducation de la préfecture de Mie
Japon

Ito, Hideki, M.

Tankosha Publishing
Japon

Ito, Isao, M.

Section de la protection des biens culturels
Gouvernement de la ville de Kyoto
Japon

Ito, Miki, Mme

Japon

Annexes

Ito, Nobuo, M.

Japon

Ito, Ruiko, Mme

Division internationale, Urasenke Tanko Kai
Headquarters
Japon

Iwata, Yukimasa, M.

Division de la promotion des inscriptions au patrimoine mondial
Gouvernement préfectoral de Shizuoka
Japon

Iwatsuki, Kunio, Pr

Directeur
Musée de la nature et des activités humaines,
Hyogo
Japon

Jimbo, Yasuho, Mme

Productrice
TBS Vision
Japon

Jinnai, Teruo, M.

Conseiller
Gouvernement royal du Cambodge
Japon

Kada, Yukiko, Mme

Gouverneur
Préfecture de Shiga
Japon

Kadokawa, Daisaku, M.

Maire
Ville de Kyoto
Japon

Kagami, Eri, Mme

Représentante
Rail Europe
Japon

Kaji, Toshihiro, M.

Bureau de la promotion des inscriptions au patrimoine mondial
Gouvernement de la ville de Munakata
Japon

Kajisha, Takumi, M.

Directeur général exécutif
Panasonic Corporation
Japon

Kambayashi, Hideyuki, M.

Directeur adjoint, Département de la promotion industrielle
Chambre de Commerce de la ville de Kyoto
Japon

Kamei, Nobuo, M.

Directeur général
Institut national de recherche pour les biens culturels, Tokyo
Japon

Kanegae, Hidehiko, M.

Japon

Kaneko, Tomoya, M.

Unité de la promotion des inscriptions au patrimoine mondial
Gouvernement de la ville de Kamakura
Japon

Kasai, Hiroshi, M.

Représentant
The Recording Angels for Preservation of Cultural Heritage
Japon

Kashihara, Yasuo, M.

Président
Banque de Kyoto
Japon

Katakabe, Mayu, Mme

Directrice adjointe, Division de l'attractivité urbaine
Gouvernement préfectoral d'Osaka
Japon

Katayama, Yukiaki, M.

SKY Circle Net
Japon

Katho, Kenji, M.

Directeur, Division de la maintenance des vestiges historiques
Ville de Katsuyama, Préfecture de Fukui
Japon

Kato, Tasuku, M.

Producteur exécutif, Projet du patrimoine mondial
NHK Enterprises, Inc.
Japon

Katou, Tetsuo, M.

Directeur général
Japan Forest Technology Association
Japon

Katumi, Mariko, Mme

Division de la protection des biens culturels
Conseil d'éducation de la préfecture de Shiga
Japon

Kawa, Yoshimitsu, M.

Directeur adjoint, ESD Bureau d'appui à la Conférence
Gouvernement préfectoral d'Aichi
Japon

Kawabata, Mari, Mme

Japon

Kawabe, Satoshi, M.

Japon

Kawachi, Soichi, M.

Directeur, Département de la Communication
Group Marketing
Sony
Japon

Kawaguchi, Takehiko, M.

Chef, Unité des biens culturels, Division de la culture
Conseil d'éducation de la ville de Mito
Japon

Kawai, Noriko, Mme

Maire
Ville de Kizukawa, Kyoto
Japon

Kawaida, Sachiko, Mme

Conférencière
Université de la ville d'Osaka
Japon

Kawakatsu, Heita, M.

Préfecture de Shizuoka
Japon

Kayama, Takashi, M.

Chef, Comité de publicité
Commission de la promotion de l'inscription au patrimoine mondial de Kamakura
Japon

Kida, Yukinori, M.

Secretariat du projet du patrimoine mondial
NHK Enterprises, Inc.
Japon

Kido, Masayuki, M.

Division de la protection des biens culturels
Conseil d'éducation de la ville de Shiga
Japon

Kikuchi, Shuuichi, M.

Directeur, Division du patrimoine mondial
Conseil d'éducation de la ville d'Iwate
Japon

Kikuchi, Yoshito, M.

Chercheur, Section des paysages culturels,
Département du patrimoine culturel
Institut national de recherche pour les biens culturels, Nara
Japon

Kimiyoshi, Tamaki, M.

Membre de la Maison des représentants
Japon

Kimura, Kaname, M.

Maire
Ville de Seika, Kyoto
Japon

Kimura, Mitsuhide, M.

Bureau de la promotion des inscriptions au patrimoine mondial
Gouvernement préfectoral de Nagasaki
Japon

Kinoshita, Hiroo, M.

Directeur
Centre international de conférences de Kyoto
Japon

Kinoshita, Kentaro, M.

Ville d'Uji, Préfecture de Kyoto
Japon

Kise, Minoru, M.

Japon

Kishimoto, Shigeji, M.

Maire-adjoint
Village de Minami Yamashiro, Kyoto
Japon

Annexes

Kitamura, Nobuyuki, M.

Directeur, Division de la protection des biens culturels
Gouvernement de la ville de Kyoto
Japon

Kitazawa, Shigekazu, M.

Directeur général
Bureau des visiteurs de Biwako
Japon

Klossowskiderola, Setsuko, Mme

Artiste de l'UNESCO pour la paix
Japon

Kobayashi, Senju, M.

Panasonic Corporation
Japon

Kogishi, Kumiko, Mme

Association pour le parc et le canal d'Okazaki
Japon

Kohara, Fusako, Mme

Membre
Académie du patrimoine mondial NPO
Japon

Kohara, Tomoo, M.

Membre
Académie du patrimoine mondial NPO
Japon

Kohno, Toshiyuki, M.

Professeur
Université de Kyushu
Japon

Kohori, Moujitsu, M.

Fuku Shigyo
Temple Hieizan Enryaku-ji
Japon

Koi, Shuichi, M.

Directeur général
Association pour préserver Heijo-kyo des autoroutes
Japon

Koike, Katsue, Mme

Division de la culture et de l'éducation
Gouvernement préfectoral de Nara
Japon

Kojyou, Toshishige, M.

Ville d'Ikaruga, Préfecture de Nara
Japon

Kokaze, Hidemasa, M.

Professeur
Haute école de l'Université d'Ochanomizu
Japon

Komaki, Mitsuji, M.

Vice Président
Assemblée préfectorale de Kyoto
Japon

Komatsu, Yayoi, Mme

Directeur et Secrétaire général
Institution administrative indépendante (IAI),
Musée national
Japon

Komeyama, Takashi, M.

Surintendant adjoint
Conseil d'éducation, Préfecture de Simane
Japon

Komiya, Michie, Mme

Organisateur
Réseau des citoyens de Nara pour le patrimoine mondial
Japon

Kondo, Keiji, M.

Directeur
Kobi Graphis
Japon

Kondo, Motohiro, M.

Bureau de l'environnement
Gouvernement de la ville de Nagoya
Japon

Konishi, Shigeki, M.

Japon

Konishi, Yoko, Mme

Japon

Kono, Teruo, M.

Division de la promotion culturelle
Gouvernement préfectoral de Kagawa
Japon

Koseki, Ikuji, M.

Directeur général
Panasonic Corporation
Japon

Koshi, Naomi, Mme

Maire
Ville d'Ohtsu
Japon

Kosugi, Takashi, M.

Ancien Ministre de l'éducation
Japon

Kotake, Mieko, Mme

Commission nationale du Japon pour l'UNESCO
Japon

Kozawa, Eiji, M.

Directeur, Bureau des secrétaires
Ville de Katsuyama, Préfecture de Fukui
Japon

Kubo, Michiyo, Mme

World Heritage Square website
Japon

Kubodera, Rosanna, Mme

Directeur
CONNECT INC.
Japon

Kubodera, Yoshi, M.

Directeur
CONNECT INC.
Japon

Kubota, Isamu, M.

Maire
Ville d'Uji, Préfecture de Kyoto
Japon

Kuge, Shin, M.

Ville d'Uji, Préfecture de Kyoto
Japon

Kumabe, Tadamichi, M.

Bureau de la promotion des inscriptions au patrimoine mondial
Gouvernement préfectoral de Nagasaki
Japon

Kumagai, Sadaaki, M.

ESD Bureau d'appui à la Conférence
Gouvernement préfectoral d'Aichi
Japon

Kumagai, Yoshitaka, Pr

Vice-président régional de l'Asie de l'Est
UICN/CMAP
Directeur du Centre pour les initiatives régionales durables
Université internationale d'Akita
Japon

Kumazawa, Hoshimi, Mme

Panasonic
Japon

Kurihara, Yuji, M.

Directeur adjoint
Musée nationale de Kyoto
Japon

Kuroiwa, Yuji, M.

Gouvernement préfectoral de Kanagawa
Japon

Kuwajima, Naoaki, M.

Bureau de gestion du Matsumoto-jo Castle
Conseil d'éducation de la ville de Matsumoto
Japon

Machida, Akira, M.

Panasonic
Japon

Maeda, Kosaku, M.

Vice Président
Consortium du Japon pour la coopération internationale dans le patrimoine culturel
Japon

Maeda, Shinichi, M.

Préfecture de Kagoshima, Bureau d'Osaka
Japon

Maehira, Rie, Mme

Japon

Maekawa, Tsunehiro, M.

Ville de Hikone, Conseil d'éducation
Japon

Makuuchi, Akiko, Mme

Directeur adjoint, Divisions des Beaux-Arts et du projet culturel
NHK Promotions
Japon

Mano, Daisuke, M.

Conseil d'éducation de la préfecture de Shimane
Japon

Annexes

Masaki, Koichi, M.

Japon

Mashita, Masaki, M.

Conseiller

Comité Keidanren pour la protection de la nature

Japon

Masuda, Kanefusa, M.

Japon

Matsuda, Masatake, M.

Président

Fédération nationale des Associations UNESCO au Japon

Japon

Matsuda, Toshiya, M.

Conseil d'éducation préfectoral de Hokkaido

Japon

Matsue, Shigefumi, M.

Directeur adjoint, Division des politiques générales

Gouvernement préfectoral de Tokushima

Japon

Matsumoto, Isamu, M.

Maire

Ville de Kasagi, Kyoto

Japon

Matsumura, Keiji, M.

Directeur général

Nara, Institut national de recherche pour les biens culturels

Japon

Matsuo, Takashi, M.

Ville de Kamakura, Préfecture de Kanagawa

Japon

Matsushima, Yoshinobu, M.

Bureau de la politique de Gouverneur

Gouvernement préfectoral de Toyama

Japon

Matsuura, Koichiro, Dr

Ancien Directeur général de l'UNESCO

Japon

Mendoza Shimada, Olga keiko, Mme

Étudiante

Université de Ritsumeikan

Japon

Mihara, Reiko, Mme

Assistant Professeur, Graduate School of Global Studies

Université de Doshisha

Japon

Miki, Hiroshi, M.

Division de la protection des biens culturels

Conseil d'éducation préfectoral d'Osaka

Japon

Minamoto, Takaki, M.

Japon

Minetoshi, Chiho, Mme

Japon

Mio, Jirou, M.

Division des biens culturels

Conseil d'éducation de la ville de Hikone

Japon

Mishina, Takahito, M.

Bureau de la politique de Gouverneur

Préfecture de Yamanashi

Japon

Mitsuda, Junko, Mme

Membre expert

Fondation Romualdo Del Bianco

Japon

Mittwer, Gretchen, Mme

Division internationale, Urasenke Tanko Kai,

Siège

Japon

Miyakawa, Akemi, Mme

Spécialiste du patrimoine mondial

Topstaff Inc.

Japon

Miyake, Kotaro, M.

Étudiant

Université de Kobe

Japon

Miyamoto, Saeko, Mme

Japon

Miyao, Hisashi, M.

Directeur, Bureau de la promotion régionale et culturelle, Département de la programmation

Préfecture de Kumamoto

Japon

Miyawaki, Kazunori, M.

Kyoto Shimbun Co. Ltd.

Japon

Miyazaki, Masami, Mme

Siège, Urasenke Tanko Kai

Japon

Mizoguchi, Koji, M.

Professeur associé

Université de Kyushu

Japon

Mizuno, Keiji, M.

Directeur, Division des biens culturels

Conseil d'éducation préfectoral de Tochigi

Japon

Mori, Jun

Gouvernement préfectoral d'Éhime

Japon

Mori, Ryuichi, M.

Directeur en chef adjoint

OBNL Conseil national pour le patrimoine mondial du mont Fuji

Japon

Mori, Seihan, M.

Chef

Temple Kiyomizu

Japon

Morii, Keiji, M.

Division de la promotion des inscriptions

au patrimoine mondial, Département de

la programmation des politiques et du

développement régional

Gouvernement préfectoral de Fukuoka

Japon

Morimoto, Isao, M.

Division des biens culturels

Conseil d'éducation préfectoral d'Okinawa

Japon

Morimoto, Makoto, M.

Division de la culture et de l'éducation

Gouvernement préfectoral de Nara

Japon

Morimoto, Susumu, M.

Chef, Section de la coopération internationale,

Département de la programmation et de la

coordination

Institut national de recherche pour les biens

culturels, Nara

Japon

Morita, Fujiki, M.

Division de la culture et de l'éducation

Gouvernement préfectoral de Nara

Japon

Morita, Rieko, Mme

Artiste peintre

Japon

Moriwaki, Yoshitaka, M.

Maire-adjoint

Ville de Wazuka, Préfecture de Kyoto

Japon

Moriyama, Kiyotoshi, M.

Directeur, Division patrimoine culturel mondial

Gouvernement préfectoral de Kagoshima

Japon

Motomasa, Etsuji, M.

Secrétaire

Banque de Kyoto

Japon

Mouri, Kazuo, M.

Photojournaliste

Japon

Muneta, Yoshifumi, M.

Professeur, École universitaire des sciences de la vie et de l'environnement

Université préfectorale de Kyoto

Japon

Murata, Jun-ichi, M.

Directeur général

Bureau des conventions de Kyoto

Japon

Murata, Shozo, M.

Directeur général

Chambre de Commerce de la ville d'Otsu

Japon

Annexes

Murata, Yoshihiro, M.

Président
Académie culinaire japonaise
Japon

Murosaki, Ikuko, Mme

Organisateur
Association pour le parc et le canal d'Okazaki
Japon

Nagaoka, Tomoko, Mme

Division des programmes
Fondation pour la culture environnementale de
Yakushima
Japon

Nagase, Setsuji, M.

Conférencier
Université de Wakayama, Faculté du tourisme
Japon

Nagashima, Haruki, M.

Japon

Nagashima, Keisuke, M.

Japon

Naito, Yoshinori, M.

ESD Bureau d'appui à la Conférence
Gouvernement préfectoral d'Aichi
Japon

Nakabayashi, Hiroshi, M.

Professeur
Université des femmes de Kobe Shoin
Japon

Nakada, Junwa, M.

Prêtre en chef
Temple Daigo-ji
Japon

Nakada, Kenichi, M.

Directeur adjoint, Division des mines d'argent
d'Iwami
Ville d'Ota, Préfecture de Shimane
Japon

Nakajima, Akira, M.

Avocat
Association du Barreau de Kyoto
Japon

Nakamichi, Shigeru, M.

Association du Barreau de Kyoto
Japon

Nakamura, Haruyuki, M.

Préfecture de Fukuoka, Bureau d'Osaka
Japon

Nakamura, Sanae, Mme

Japon

Nakamura, Toshiro, M.

Président
Nakamura Brace Co. Ltd.
Japon

Nakanishi, Katsuhiko, M.

Professeur associé
Université préfectorale d'Okayama
Japon

Nakanishi, Misako, Mme

OBNL Académie pour le patrimoine mondial
Japon

Nakano, Makoto, M.

Directeur, Division de l'éducation continue
Conseil d'éducation de la ville d'Owase
Japon

Nakao, Hiroshi, M.

Japon

Nakashizuka, Tohru, M.

Professeur
École supérieure des sciences de la vie,
Université de Tohoku
Japon

Nakatani, Kazuho, M.

Étudiant
Université de Tsukuba
Japon

Nakayama, Isao, M.

Conférencier
OBNL Académie pour le patrimoine mondial
Japon

Nasu, Kikuo, M.

Directeur adjoint, Département de la
planification de la gestion
Ville de Kamakura, Préfecture de Kanagawa
Japon

Nisaka, Yoshinobu, M.

Préfecture de Wakayama
Japon

Nishimura, Yasushi, M.

Directeur
Bureau de coopération pour la protection du
patrimoine culturel, Centre culturel Asie-
Pacifique pour l'UNESCO
Japon

Nishimura, Yukio, Pr

Président
Comité national ICOMOS du Japon
Japon

Nishino, Tetsuji, M.

Producteur
Tokyo Broadcasting System Television (TBS)
Japon

Nishiura, Tadateru, M.

Professeur, Institut des études culturelles de
l'Irak antique
Université de Kokushikan
Japon

Nitto, Kazuhiko, M.

Professeur invité
Université des arts de Tokyo
Japon

Nobukuni, Ichiro, M.

Directeur exécutif
Tokyo Broadcasting System Television (TBS)
Japon

Noguchi, Noboru, M.

Directeur général
Fédération nationale des associations UNESCO
au Japon
Japon

Nohara, Hiroji, M.

Division pour l'éducation sociale et pour la
protection des biens culturels
Conseil d'éducation de la préfecture de Mie
Japon

Noie, Keiichi, M.

Professeur
Université de Tohoku
Japon

Nojiri, Yukio, M.

Membre national
Conseil national pour la préservation des biens
culturels
Japon

Noyama, Mitsuo, M.

Directeur, ESD Bureau d'appui à la Conférence
Gouvernement préfectoral d'Aichi
Japon

Nozawa, Cristi Marie, Mme

Directeur régional et vice-président au sens
large, BirdLife International et Commission
mondiale UICN sur les aires protégées
UICN Commission mondiale sur les aires
protégées
Japon

Numakura, Kinuyo, Mme

Japon

Obata, Nao Mme

Doshisha Women's College of Liberal Arts
Japon

Ogasawara, Toshitaka, M.

Tankosha Publishing
Japon

Ogata, Osamu, M.

Professeur
Univesité d'Okinawa
Japon

Ogawa, Jun, M.

Directeur, Affaires internationales
Tokyo Broadcasting System Television (TBS)
Japon

Ogawa, Michiko, Mme

Directeur général du group Corporate
Citizenship
Panasonic Corporation
Japon

Ogawa, Nobuhiko, M.

Professeur
Nara Women's University
Japon

Ogawa, Yumiko, Mme

Division de l'attractivité urbaine
Gouvernement préfectoral d'Osaka
Japon

Annexes

Ogura, Kiyokazu, M.

Conseil d'éducation de la ville de Hikone
Japon

Ohmae, Yoshio, M.

Bureau des relations publiques
Université de Ritsumeikan
Japon

Ohnishi, Hitoshi, M.

Président
Assemblée municipale de la ville de Kyoto
Japon

Ohnishi, Shinichi, M.

Directeur, Division des affaires générales et de la programmation
Institut de technologie de Kyoto
Japon

Ohnuki, Misako, Mme

Directrice adjointe
Centre international de recherche sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique
Japon

Ohsaki, Yoshiro M.

Directeur, Bureau de la promotion des inscriptions au patrimoine mondial
Préfecture de Nagasaki
Japon

Ohta, Yutaka M.

Division de l'économie environnementale
Ministère de l'environnement
Japon

Ohtaishi, Noriyuki, M.

Professeur émérite
Université de Hokkaido
Japon

Ohtani, Tomohiko, M.

Bureau des secrétaires
Préfecture de Gunma
Japon

Okada, Masahiro, M.

Université de Doshisha
Japon

Okada, Yasuyoshi, M.

Professeur
Université de Kokushikan
Japon

Okadera, Miki, Mme

Bureau de la promotion des inscriptions au patrimoine mondial
Gouvernement préfectoral de Fukuoka
Japon

Okahashi-Onodera, Junko, Dr

Professeur associé
Université de Tsukuba
Japon

Okanishi, Yasuhiro, M.

Vice-gouverneur
Préfecture de Kyoto
Japon

Okano, Hiroshi, M.

Directeur adjoint, Urban Research Plaza
Université de la ville d'Osaka
Japon

Okano, Masae, Mme

Conservateur
Centre de recherche Silk Mill de la ville de Tomioka
Japon

Okano, Takahiro, M.

Professeur associé
Centre d'éducation de l'université de Kagoshima
Japon

Okochi, Isamu, M.

Président
Conseil scientifique du site du patrimoine mondial naturel des Îles Gasawara
Japon

Okubo, Takeyuki, M.

Professeur, Laboratoire pour l'atténuation des catastrophes du patrimoine culturel urbain
Université de Ritsumeikan
Japon

Okuda, Mitsuharu, M.

Maire
Ville d'Ujitawara, Kyoto
Japon Okuhara, Tsuneoki M.
Directeur général
Chambre de commerce de la ville de Kyoto
Japon

Okuzumi, Eiji, M.

Directeur de recherche
Association coopérative, projet industriel d'Okinawa
Japon

Ono, Koushin, M.

Président
Sogotaxi Co.
Japon

Ono, Wataru, M.

Directeur, Centre de recherche sur le patrimoine mondial
PREC Institute Inc.
Japon

Onuma, Mikako, Mme

Bureau de la promotion des inscriptions au patrimoine mondial
Gouvernement de la ville d'Izunokuni
Japon

Ooguni, Haruo, M.

Surintendant
Conseil d'éducation de la ville d'Ohda
Japon

Oshima, Tomonari, M.

Japon

Ota, Atsumi, Mme

Maire
Ville de Yosano, Kyoto
Japon

Otsubo, Fumio, M.

Président
Panasonic
Japon

Otsuka, Kazuko, Mme

Association UNESCO de Kamakura
Japon

Ozaki, Hiroko, Mme

Japon

Ozutsumi, Asuka, Mme

MA
Université Goldsmiths de Londres
Japon

Park, Tanya, Mme

Étudiante
Université de Tsukuba
Japon

Sadoya, Hiroshi, M.

Directeur, Département des affaires générales
Fédération nationale des Associations UNESCO au Japon
Japon

Saito, Hidetoshi, M.

Professeur
Kyoto Women's University
Japon

Saito, Jusuke, M.

Directeur adjoint
Kyoto, Préfecture Jinja Cho
Japon

Saito, Masami, M.

Étudiant en doctorat
Université de Hosei
Japon

Sakagochi, Hakuou, M.

Directeur
Organisation bouddhiste de Kyoto
Japon

Sakai, Kouhei, M.

Japon

Sakaino, Asuka, Mme

Japon

Sakakoshi, Kenichi, M.

Bureau de la culture, du tourisme et des produits locaux
Préfecture de Nagasaki
Japon

Sano, Takanori, M.

Président
Assemblée préfectorale de Shiga
Japon

Sasaki, Johei, M.

Directeur
Musée national de Kyoto
Japon

Annexes

Sasaki, Masayuki, M.

Directeur, Urban Research Plaza
Université de la ville d'Osaka
Japon

Sasaki, Yoko, Mme

Japon

Sato, Tetsuhiro, M.

Bureau de la promotion des inscriptions au
patrimoine mondial
Gouvernement préfectoral de Shizuoka
Japon

Seki, Yuji, M.

Professeur
Musée national d'ethnologie
Japon

Sekine, Hideji, M.

Directeur général adjoint
Urasenke Tanko Kai, Siège
Japon

Sen, Genshitu, M.

Grand maître de l'école Urasenke, Ambassadeur
de bonne volonté de l'UNESCO
Tradition du thé Urasenke
Japon

Shida, Yuichiro, M.

Gouvernement préfectoral de Kanagawa
Japon

Shigesato, Tetsuya, M.

Japon

Shikida, Asami, Pr

Professeur
Centre d'études avancées de tourisme,
Université d'Hokkaido
Japon

Shimada, Toshimitsu, M.

Union forestière Minami Naka
Japon

Shimokawa, Osamu, M.

Konnichian Urasenke
Japon

Shimomura, Yuri, Mme

Japon

Shimooka, Kyugoro, M.

Directeur général
Chambre des producteurs de thé de la
préfecture de Kyoto
Japon

Shinbo, Kyoza, M.

Genki Production Inc.
Japon

Shinki, Yasutaka, M.

Maire
Ville de Kumiyama, Préfecture de Kyoto
Japon

Shioe, Kozo, M.

Directeur
Musée municipal de l'art de Kyoto
Japon

Shionozaki, Takao, M.

Bureau de gestion du Matsumoto-jo Castle
Conseil d'éducation de la ville de Matsumoto
Japon

Shirakami, Noriyuki, M.

Bureau de la promotion des inscriptions au
patrimoine mondial
Gouvernement de la ville de Sakai, Préfecture
d'Osaka
Japon

Shoji, Ryohei, M.

Étudiant, BA en études du patrimoine mondial
Université de Tsukuba
Japon

Soui, Hiroko, Mme

Association du Barreau de Kyoto
Japon

Sugawara, Masayoshi, M.

Maire
Ville de Hiraizumi, Préfecture d'Iwate
Japon

Sugio, Kunie, M.

Président
PREC Institute Inc.
Japon

Sugita, Norihide, M.

Préfecture de Nara
Japon

Sugiyama, Hiroshi, M.

Directeur adjoint, Département de la recherche
pour le site du Palais impérial
Institut national de recherche pour les biens
culturels de Nara
Japon

Sugiyama, Yasuhiro, M.

Division de la promotion du patrimoine
mondial, Département de la culture
et du tourisme
Préfecture de Shizuoka
Japon

Suma, Akira, M.

World Heritage Project Secretariat
NHK Enterprises, Inc.
Japon

Sumoto, Atsuhiko, M.

Directeur, International Division
Mainichi Broadcasting System, Inc.
Japon

Suzaki, Yukihiko, M.

Directeur, Division de la protection des biens
culturels
Conseil d'éducation de la ville d'Otsu
Japon

Suzuki, Masaki, M.

Directeur adjoint, Division de la promotion de
Kansai Genki Bunka Ken
Agence des affaires culturelles
Japon

Suzuki, Shigeharu, M.

Membre permanent
Conseil national pour la préservation des biens
culturels
Japon

Suzuki, Wataru, M.

Coordinateur, Initiative Satoyama
Université des Nations Unies, Institut des études
avancées
Japon

Tachibana, Takashi, M.

Dentsu Inc.
Japon

Tagami, Eri, Mme

Division de la programmation des politiques
Gouvernement préfectoral de Kochi
Japon

Tai, Atsuko, Mme

Coordinatrice, Projet du patrimoine mondial
NHK Enterprises, Inc.
Japon

Takagi, Chiaki, Mme

Productrice
TBS Vision
Japon

Takagi, Kikuro, M.

Comité national ICOMOS du Japon
Japon

Takahashi, Akatsuki, Mme

Spécialiste de programme pour la culture
Bureau UNESCO pour les États du Pacifique,
Samoa
Japon

Takahashi, Fumiko, Mme

Panasonic
Japon

Takahashi, Naohiko, M.

Bureau de la promotion des inscriptions au
patrimoine mondial
Gouvernement préfectoral de Niigata
Japon

Takahashi, Nozomi, Mme

Master en Études en patrimoine mondial
Université de Tsukuba
Japon

Takahashi, Yoichi, M.

Directeur adjoint, Bureau de la promotion des
inscriptions au patrimoine mondial
Gouvernement préfectoral de Gunma
Japon

Takara, Kaoru, M.

Professeur
Université de Kyoto
Japon

Takase, Toru, M.

Conseil d'éducation de la ville d'Hita, Préfecture
d'Oita
Japon

Annexes

Takashima, Manabu, M.

Directeur
Division internationale, Urasenke Tanko Kai,
Siège
Japon

Takashima, Toru, M.

Directeur, Bureau de la promotion des
inscriptions au patrimoine mondial
Gouvernement préfectoral de Niigata
Japon

Takashima, Yukio, M.

Secrétaire général
OBNL Conseil national pour le patrimoine
mondial du mont Fuji
Japon

Takegoshi, Soichi, M.

Maire
Ville d'Ohda, Préfecture de Shimane
Japon

Takeuchi, Kazuhiko, M.

Directeur
Université des Nations Unies, Institut pour la
durabilité et la paix
Japon

Tamura, Tetsuo, M.

Président
Commission nationale japonaise pour l'UNESCO
Japon

Tanaka, Rie, Mme

Division des biens culturels
Conseil d'éducation de la ville de Nara
Japon

Tanaka, Toshinori, M.

Professeur
Université de Tokyo
Japon

Tanaka, Yasuhiro, M.

Prêtre en chef
Sanctuaire de Kamowake Ikazuchi
Japon

Taniguchi, Hitoshi, M.

Japon

Taniguchi, Naoyuki, M.

Enseignant
Collège, Université d'éducation de Nara
Japon

Taniguchi, Toru, Mme

Directeur, Département des biens culturels
Conseil d'éducation de la ville de Hikone
Japon

Tashiro, Akiko, Mme

Chercheur, Section de la Coopération
internationale, Département de la planification
et de la coordination
Institut national de recherche pour les biens
culturels de Nara
Japon

Tateishi, Yoshio, M.

Président
Chambre de commerce de la ville de Kyoto
Japon

Tenaka, Kazuyoshi, M.

Maire
Village de Minami Yamashiro, Kyoto
Japon

Tennichi, Takahiko, M.

Commentateur
The Yomiuri Shimbun
Japon

Terada, Osamu, M.

Directeur adjoint, Département des biens
culturels
Conseil d'éducation de la ville de Hikone
Japon

Tobita, Chizuru, Mme

Étudiante
Université de Tsukuba
Japon

Toga, Josho, M.

Directeur, Affaires religieuses
Temple de Tenryu-ji
Japon

Toi, Akiko, Mme

Professeur
Université de Rakuno Gakuen
Japon

Tojima, Yoshihiro, M.

Chef, Division des affaires générales
Musée national des Arts, Osaka
Japon

Toki, Kenzo, M.

Professeur, Centre de recherche pour
l'atténuation des catastrophes du patrimoine
culturel urbain
Université de Ritsumeikan
Japon

Toyama, Atsuko, Mme

Directrice générale (ancienne Ministre de
l'Éducation, de la culture, des sports, des
sciences et de la technologie)
Fondation Toyota
Japon

Toyoda, Juntaro, M.

Membre de la Chambre des députés
Japon

Toyoda, Yusuke, M.

Japon

Tsuchiya, Mizuho, Mme

Division de la protection des biens culturels
Conseil d'éducation préfectoral d'Osaka
Japon

Tsuda, Shinzo, M.

Vice Président
Assemblée municipale de la ville d'Otsu
Japon

Tsuji, Hoshino, Mme

Membre Expert
Fondation Romualdo Del Bianco
Japon

Tsuji, Kazunari, M.

Institut d'ingénierie K&K
Japon

Tsuji, Masahide, M.

Conseil des citoyens de Machizukuri, Kyoto
Japon

Tsukamoto, Minoru, M.

Maire-adjoint
Ville de Kyoto
Japon

Tsumura, Akio, M.

Directeur, Département des ventes
Tokyo Broadcasting System Television (TBS)
Japon

Tsuruta, Jun, M.

Professeur associé
Académie de la garde côtière du Japon
Japon

Tsutsumi, Keita, M.

Producteur, *Le patrimoine mondial*
Tokyo Broadcasting System Television (TBS)
Japon

Tsuzuki, Yoko, Mme

Directeur adjoint, Bureau de la promotion des
inscriptions au patrimoine mondial, Hikone-jo
Castle
Conseil d'éducation de la ville de Hikone
Japon

Ueda, Tatsuo, M.

Directeur général
Mainichi Broadcasting System, Inc.
Japon

Ueno, Kunikazu, M.

Professeur
Nara Women's University
Japon

Uesugi, Kazuhiro, M.

Professeur associé
Université préfectorale de Kyoto
Japon

Ugo, Mizuko, Mme

Professeur associée
Gakushuin Women's College
Japon

Umeda, Yukishige, M.

Surintendant
Ville de Katsuyama, Préfecture de Fukui
Japon

Uratsuji, Kazunari, M.

Directeur, Division culturelle et du patrimoine
mondial
Conseil d'éducation de la ville de Nanto
Japon

Annexes

Usami, Keiko, Mme

Commission nationale japonaise pour l'UNESCO
Japon

Usui, Hirosuke, M.

Japon

Uzuki, Aya, Mme

Forum des citoyens pour la protection des
paysages historiques de Nara, Kyoto et
Kamakura
Japon

Wakabayashi, Atsuo, M.

Division de la promotion des inscriptions au
patrimoine mondial
Gouvernement de la ville de Sado, Préfecture
de Niigata
Japon

Wakatsuki, Shinji, M.

Conseil d'éducation de la préfecture de
Shimane
Japon

Waki, Hirokazu, M.

Président
Association de tourisme de Biwako Otsu
Japon

Watanabe, Katsumichi, M.

Étudiant en doctorat
Université de Hosei
Japon

Watanabe, Kouichi, M.

Directeur, Division of Hikone-jo Castle Museum
Curatorial Documents
Conseil d'éducation de la ville de Hikone
Japon

Watanabe, Tsunao, M.

Chercheur principal
Centre de recherche sur la faune sauvage du
Japon
Japon

Yagi, Kazuki, M.

Directeur exécutif
Fédération du tourisme de Kyoto
Japon

Yagi, Motoyuki, M.

Division de la promotion du patrimoine
mondial, Département du tourisme et de la
Culture
Ville d'Izunokuni, Préfecture de Shizuoka
Japon

Yamada, Keiji, M.

Gouverneur
Préfecture de Kyoto
Japon

Yamada, Mari, Mme

Japon

Yamada, Takafumi M.

Division de la culture et de l'éducation
Gouvernement préfectoral de Nara
Japon

Yamagishi, Masahiro, M.

Maire
Ville de Katsuyama, Préfecture de Fukui
Japon

Yamagishi, Takayuki, M.

Vice-président
Assemblée municipale de la ville de Kyoto
Japon

Yamaguchi, Isamu, M.

Division des biens culturels
Conseil d'éducation de la ville de Nara
Japon

Yamaguchi, Kazunori, M.

OBNL Académie pour le patrimoine mondial
Japon

Yamaguchi, Tetsushi, M.

Maire-adjoint
Ville de Kasagi
Japon

Yamamoto, Takahide, M.

Président
Association des producteurs alimentaires,
Préfecture de Kyoto
Japon

Yamamoto, Tetsuji, M.

Président
Chambre de commerce de la ville d'Uji
Japon

Yamamoto, Yuzo, M.

Directeur
Kobi Graphis
Japon

Yamanaka, Masami, M.

Directeur
Musée de Shiretoko
Japon

Yamanaka, Mitsuko, Mme

Président
Arc Corporation
Japon

Yamanashi, Toshio, M.

Directeur
Musée national des arts, Osaka
Japon

Yamasaki, Masafumi, M.

Japon

Yamatani, Kimio, M.

Préfecture de Hyogo
Japon

Yamauchi, Hideaki, M.

Directeur général
Bureau des conventions de Kyoto
Japon

Yanagisawa, Isao, M.

Commentateur Info
NHK Enterprises, Inc.
Japon

Yano, Kazuyuki, M.

Secrétaire général
Comité national ICOMOS du Japon
Japon

Yasue, Noriko, Pr

College of Policy Science
Université de Ritsumeikan
Japon

Yasukawa, Mayumi, Mme

Japon

Yokote, Naoko, Mme

Assistance productrice
Tokyo Broadcasting System Television (TBS)
Japon

Yokouchi, Shomei, M.

Préfecture de Yamanashi
Japon

Yokoyama, Sadamu, M.

Division des biens culturels
Conseil d'éducation préfectoral de Okayama
Japon

Yoneda, Kumiko, Mme

Chercheur scientifique principal
Centre de recherche sur la faune sauvage du
Japon
Japon

Yoshida, Hironobu, M.

Conseil préfectoral de Kyoto pour la protection
des biens culturels
Japon

Yoshida, Hiroshi, M.

Conseil d'éducation de la ville d'Hita, Préfecture
d'Oita
Japon

Yoshida, Masahito, M.

Professeur associé, Président, IUCN Japon
Université de Tsukuba
Japon

Yoshida, Megumi, Mme

Étudiante
Université de Ryukoku
Japon

Yoshikawa, Hiromi, Mme

Préfecture de Gunma
Japon

Yoshiki, Hiroyoshi, M.

Directeur général, Urban Research Plaza
Université de la ville d'Osaka
Japon

Yoshimizu, Toshiaki, M.

Association des amateurs de patrimoine
culturel de la ville d'Uji
Japon

Yoshimoto, Hideki, M.

Japon

Annexes

Yoshino, Shigeko, Mme

Représentante
Atelier Yoshino
Japon

Yoshizawa, Yugo, M.

Japon

Youdou, Ryobun, M.

Chef Fuku Shigyo
Temple de Hongan-ji
Japon

Yui, Kazuya, M.

Shin Bijutsu Shinbun (New Arts Journal)
Bijutsu-Nenkansha Co. Ltd.
Japon

Yumoto, Chisa, Mme

Doshisha Women's College of Liberal Arts
Japon

Abungu, George Okello, Dr

PDG / Consultant principal
Okello Abungu Heritage Consultants (OAH)
Kenya

Kaikai, Mathew, M.

Premier secrétaire (Pol.)
Ambassade de la république du Kenya
Kenya

Khimulu, Marymbiro, Mme

Ambassadeur / Délégué permanent
Delegation permanente du Kenya auprès de
l'UNESCO
Kenya

Ogotu, Benson, H. O. M.

Ambassadeur
Ambassade de la République du Kenya
Kenya

Al-Beshi, Abdullah, M.

Superviseur en chef des bâtiments historiques
Conseil national pour la culture, les arts et les
lettres
Koweït

Al-Shehab, Shehab, M.

Directeur des antiquités et musées
Conseil national pour la culture, les arts et les
lettres
Koweït

Khaledalquoud, Maha, Mme

Architecte principal
Conseil national pour les arts et les lettres
Koweït

Gelūnas, Arūnas, M.

Ministre de la culture
Lituanie

Gogelienė, Vaiva, Mme

Représentant du Ministre pour la presse
Ministère de la culture
Lituanie

Harun, Siti Norlizaiha, Pr Madya

Commissaire adjoint du patrimoine
Département du patrimoine national
Malaisie

Cisse, Lassana, M.

Directeur
Mission culturelle de Bandiagara
Mali

Cisse, Mamadou, M.

Mali

Sanogo, Klessigué, M.

Mali

Rahmouni, Lahoucine, M.

Ministre conseiller
Ambassade du Royaume du Maroc
Maroc

Skounti, Ahmed, M.

Conférencier chercheur
Institut national des sciences de l'archéologie et
du patrimoine, Ministère de la culture, Rabat
Maroc

Touri, Abdelaziz, M.

Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art
Institut national des sciences de l'archéologie et
du patrimoine, Ministère de la culture, Rabat
Maroc

Lopez Morales, Francisco Javier, M.

Directeur patrimoine mondial
Institut national d'anthropologie et d'histoire
Mexique

Daw May Khaing Oo, Mme

Myanmar

U Htay Zaw, M.

Myanmar

Ye Naung Latt, M.

Myanmar

Amulungu, Tshiwatrudie, Mme

Délégué permanent adjoint
Délégation permanente de Namibie auprès de
l'UNESCO
Namibie

April, Salmonmenthos, M.

Directeur de la culture
Ministère de la jeunesse, des services nationaux,
des sports et de la culture, Gouvernement de la
République de Namibie
Namibie

Kariazu, Veronica sutuee, Mme

Assistant de direction du Ministre
Ministère de la jeunesse, des services nationaux,
des sports et de la culture, Gouvernement de
la République de Namibie
Namibie

Kazenambo, Kazenambo, M.

Ministre
Ministère de la jeunesse, des services nationaux,
des sports et de la culture, Gouvernement de la
République de Namibie
Namibie

Kukuri, Benhardt, M.

Namibie

Moombolah-Goagoses, Estherulipamwe, Mme

Directeur de la culture
Ministère de la jeunesse, des services nationaux,
des sports et de la culture, Gouvernement de la
République de Namibie
Namibie

Adhikari, Raj Kumar, M.

Directeur général
Organisation pour la préservation du
patrimoine culturel et naturel
Népal

Bohora, Laxman, Mme

Travailleur social
Prosperous Society Nepal
Népal

Budha, Janak, Mme

Travailleur social
Prosperous Society Nepal
Népal

Budha, Kumar, M.

Travailleur social
Prosperous Society Nepal
Népal

Chhantyal, Lal Prasad, M.

Exécutif
Club UNESCO de Nil Sarswoti
Népal

Chhantyal, Tham Prasad, M.

Exécutif
Club UNESCO de Nil Sarswoti
Népal

Chhetri, Suman, M.

Coodinateur jeunesse
Association de la jeunesse des Nations Unies,
Népal
Népal

Chudal, Rejina, Mme

Secrétaire
Dhanusha UNESCO Association, Népal
Népal

Dahal, Bhesh Narayan, M.

Directeur général
Département de l'archéologie
Népal

Dahal, Shanta, Mme

Népal

Ghartimagar, Tul Bahadur, M.

Membre exécutif
Club UNESCO de Maitidevi
Népal

Gurung, Lok Bahadur, Mme

Secrétaire général
Prosperous Society Nepal
Népal

Jugjali, Tek Bahadur, M.

Membre exécutif
Club UNESCO de Maitidevi
Népal

Annexes

Karki, Nabina, Mme

Responsable de programme
UNESCO et jeunesse du Népal
Népal

Lamichhane, Krishna Prasad, M.

Directeur exécutif
Association de la jeunesse des Nations Unies
Népal

Oli, Shiva Lal, M.

Coordinateur de programme
Organisation pour la préservation du
patrimoine culturel et naturel
Népal

Pathak, Bandana, Mme

Responsable de programme
UNESCO et jeunesse du Népal
Népal

Pun, Bhabindra, M.

Membre exécutif
Club UNESCO de Shoyambhu
Népal

Pun, Keshar Bahadur, M.

Vice président
Club UNESCO de Maitidevi
Népal

Pun, Laxmi, Mme

Travailleur social
Prosperous Society Nepal
Népal

Pun, Nar Bahadur, M.

Secrétaire
Club UNESCO de Nil Sarswoti
Népal

Purja, Lalit Kumar, M.

Membre exécutif
Club UNESCO de Shoyambhu
Népal

Sapkota, Krishan Prasad, M.

Vice Président
Community of Empowerment Forum
Népal

Sapkota, Narayan Prasad, Mme

Directeur
Prosperous Society Nepal
Népal

Sharma, Ram, M.

Directeur adjoint
Conseil des affaires sociales - Ministère de la
femme, des enfants et des affaires sociales
Népal

Tripathi, Anand, M.

Népal

Yonghang, Jagat Bahadur, M.

Responsable de programme
Dhanusha UNESCO Association, Nepal
Népal

Adebayo, Adeniyi Emmanuel, M.

Superviseur
Gouvernement local de Sagamu
Nigéria

Aneke, Prince Chidi, M.

Chef de l'Unité de recherche
Institut d'archéologie et de muséologie
Nigéria

Chioi, Nnamdichigozirm, M.

Nigéria

Chukwu, Nwabueze, M.

Conservateur
Institut d'archéologie et de muséologie
Nigéria

Duru, Chinedu Odinaka, M.

Directeur adjoint
Institut d'archéologie et de muséologie
Nigéria

Edo, Matthew Osahon, Dr

Chef de l'Unité de la politique et de la
programmation
Institut d'archéologie et de muséologie
Nigéria

Edward, Okolo, M.

Nigéria

Eneagu, Collins Obinna, M.

Correspondant
The Nation Newspapers
Nigéria

Ezekwen, Ken Ikechukwu, M.

Conservateur
Institut d'archéologie et de muséologie
Nigéria

Giwa-Amu, Peter Oise, M.

Assistant Editor
The Nation Newspapers
Nigéria

Iyamu, Osayomore, M.

Correspondant
The Nation Newspapers
Nigéria

Nmoye, Smart, M.

Recherche HOD
Gouvernement local de Mushin, Lagos
Nigéria

Nwokeji, Christian Kelechi, M.

Correspondent
The Nation Newspapers
Nigéria

Odiaua, Ishanlosen, Mme

Maître de conférence
Université Abubakar Tafawa Balewa
Nigéria

Oluyato, Samuel Olufemi, M.

Consultant
Gouvernement local de Sagamu
Nigéria

Samuel, Evans, M.

Correspondant
The Nation Newspapers
Nigéria

Ukaga, Onyewuchi John, M.

ICT Manager
Gouvernement local de Mushin, Lagos
Nigéria

Holtane, Einar, M.

Directeur général
Ministère de l'environnement de la Norvège
Norvège

Kvisterøy, Ingunn, Mme

Conseiller sénior
Ministère de l'environnement de la Norvège
Norvège

Molloy, Allison, Mme

Heritage Works
Nouvelle-Zélande

Molloy, Leslie, Dr

Heritage Works
Nouvelle-Zélande

Steven, Geoffrey, M.

PDG
OUR PLACE Publishing Ltd
Nouvelle-Zélande

Young, Elizabeth Emily, Mme

OUR PLACE World Heritage
Nouvelle-Zélande

Al Riyami, Omar Salim, M.

Oman

Al Bakri, Sultan, M.

Directeur des études d'excavation et
d'archéologie
Ministère du patrimoine et de la culture
Oman

Al Waili, Mohammed, M.

Oman

Isingoma, Dableen Sind, M.

Président
Club culturel de Mityana
Ouganda

Ssenkungu, Edward Luyinda, M.

Kasini Trade Link U Ltd
Ouganda

Cabrini, Luigi, M.

Directeur, Programme du développement
durable du tourisme
Organisation mondiale du tourisme des Nations
Unies (OMT)

Abbasi, Nadeem Ahmed, M.

Coordinateur média
Observateur international des droits de
l'homme
Pakistan

Annexes

Afshar, Haroon, M.

Directeur
Observateur international des droits de l'homme
Pakistan

Khan, Abdul Mannan, M.

Coordinateur
Observateur international des droits de l'homme
Pakistan

Rehman, Saif Ur, M.

Conseiller
Observateur international des droits de l'homme
Pakistan

Ubaid, Fariha Amjad, Mme

Professeur associé
NED Université d'ingénierie et de technologie, Karachi, Pakistan
Pakistan

Westrik, Henriette Caroline, Dr

Westrik Consultancy
Pays-Bas

Castro, Jerome John, M.

Consul
Consulat général des Philippines à Osaka, Kobe
Philippines

Medina, Eva Marie S., Mme

Maire
Gouvernement de la ville de Vigan
Philippines

Medina, Ferdinand, M.

ancien Maire
Gouvernement de la ville de Vigan
Philippines

Miralao, Virginia, Mme

Secrétaire général
Commission nationale des Philippines auprès de l'UNESCO
Philippines

Zerrudo, Eric, Mr

Directeur
CCCPET, École supérieure, Université de Santo Tomas
Philippines

Ganapin, Delfin, Dr

Responsable général, GEF Small Grants Programme
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Kim, Down

République de Corée

Kim, Eun Yung, Mme

Spécialiste de programme pour la culture
Commission nationale de la Corée pour l'UNESCO
République de Corée

Kim, Jihon, Mme

Assistant de spécialiste de programme, Unité de la culture et de la communication
Commission nationale de la Corée pour l'UNESCO
République de Corée

Kim, Minsuk, Mme

République de Corée

Kim, Seong-II, Dr

Professeur
Université nationale de Séoul
République de Corée

Koo, Eunjin, Mme

Troisième secrétaire
Délégation permanente de la république de Corée auprès de l'UNESCO
République de Corée

Lee, Seonhyeok, M.

Directeur, Division des affaires internationales
Administration du patrimoine culturel
République de Corée

Lee, Sohyunpark, Dr

Professeur associé
Université nationale de Séoul, Département d'architecture
République de Corée

Rii, Haeun, Pr

Président / Professeur
ICOMOS Corée / Université de Dongguk
République de Corée

Yi, Kyung hoon, M.

Directeur, Division des affaires internationales
Administration du patrimoine culturel
République de Corée

Yoo, Nari, Mme

République de Corée

Enoka, Fialelei, M.

Samoa

Bocoum, Hamady, Pr

Directeur
Direction du patrimoine culturel
Sénégal

Gueye, Talla, M.

Premier conseiller
Délégation permanente du Sénégal auprès de l'UNESCO
Sénégal

Zrnovic, Jasna, Mme

Secrétaire générale de la Commission nationale serbe pour l'UNESCO
Ministère des Affaires étrangères
Serbie

Holtorf, Cornelius, Pr

Professeur
Université de Linnaeus
Suède

Imhoof, Rodolphe Samuel, M.

Ambassadeur, Délégué permanent
Délégation permanente de la Suisse auprès de l'UNESCO
Suisse

Ooft, Maximiliaan, M.

Responsable politique
IWGIA/VIDS Suriname
Suriname

Lei, Hung-Fei, M.

Professeur adjoint
Université de la culture de la Chine
Taiwan, Chine

Wang, Shin, Dr

Professeur
Université nationale de Taiwan
Taiwan, Chine

Abdulla, Masoud, M.

Directeur général adjoint
Autorité de la préservation et du développement de Stone Town
Tanzanie, République-Unie de

Khamis, Madina, Mme

Chef recherche et coordination
Autorité de la préservation et du développement de Stone Town
Tanzanie, République-Unie de

Kihwele, Emiliansamwel, M.

Écologiste pour le parc national de Serengeti et le site du patrimoine mondial
Parcs nationaux de Tanzanie
Tanzanie, République-Unie de

Makarani, Issa, M.

Directeur général
Autorité de la préservation et du développement de Stone Town
Tanzanie, République-Unie de

Melamari, Lota Mollel, M.

Membre
Comité du patrimoine mondial de la Tanzanie
Tanzanie, République-Unie de

Msongo, Frida Mulwa, Mme

Conservateur d'antiquités
Ministère des ressources naturelles et du tourisme
Tanzanie, République-Unie de

Shemkunde, John Joseph, M.

Gardien-chef de parc
Parcs nationaux de Tanzanie
Tanzanie, République-Unie de

Tillya, Digna Faustine, Mme

Conservateur principal des antiquités
Ministère des ressources naturelles et du tourisme
Tanzanie, République-Unie de

Wakibara, James Vedastor, Dr

Écologiste principal
Parcs nationaux de Tanzanie
Tanzanie, République-Unie de

Annexes

Bhuridej, Raweewan, Mme

Secrétaire général adjoint
Bureau du Comité national de la Thaïlande pour la Convention du patrimoine mondial, Bureau des ressources naturelles, de la politique et de la programmation environnementales
Thaïlande

Boonprakub, Sant, M.

Secrétaire général
Bureau du Comité national de la Thaïlande pour la Convention du patrimoine mondial, Bureau des ressources naturelles, de la politique et de la programmation environnementales
Thaïlande

Disyat, Pratana, Mme

Conseiller, Département des organisations internationales
Ministère des affaires étrangères
Thaïlande

Doak, Naomi Clare, Dr

Coordinateur
TRAFFIC, Programme du Grand Mekong
Thaïlande

Phayakprakarn, Korapin, Mme

Environnementaliste professionnel
Bureau du Comité national de la Thaïlande pour la Convention du patrimoine mondial, Bureau des ressources naturelles, de la politique et de la programmation environnementales
Thaïlande

Pimosatheam, Yongtanit

Thaïlande

Pookaman, Pithaya, Dr

Vice-ministre
Ministère des ressources naturelles et de l'environnement
Thaïlande

Pookaman, Teruko, Mme

Thaïlande

Poshyanandana, Vasu, M.

Architecte sénior
Département des Beaux Arts
Thaïlande

Simachaya, Wijarn, M.

Environnementaliste professionnel
Bureau du Comité national de la Thaïlande pour la Convention du patrimoine mondial, Bureau des ressources naturelles, de la politique et de la programmation environnementales
Thaïlande

Sinthuvanich, Duangmal, Mme

Environnementaliste professionnel
Bureau du Comité national de la Thaïlande pour la Convention du patrimoine mondial, Bureau des ressources naturelles, de la politique et de la programmation environnementales
Thaïlande

Tiamtinkrit, Sawanit, Mme

Environnementaliste professionnel
Bureau du Comité national de la Thaïlande pour la Convention du patrimoine mondial, Bureau des ressources naturelles, de la politique et de la programmation environnementales
Thaïlande

Yavaprapas, Suttinee, M.

Conseiller
Ministère de la culture
Thaïlande

Yincharoen, Kittama, Mme

Environnementaliste professionnel
Bureau du Comité national de la Thaïlande pour la Convention du patrimoine mondial, Bureau des ressources naturelles, de la politique et de la programmation environnementales
Thaïlande

Batis, Raya, Mme

Tunisie

Benachour, Mohamed El-Aziz, Dr

Directeur général
Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO)
Tunisie

Hayet, Guettat Guermazi, Dr

Directeur du Programme de préservation du patrimoine
Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO)
Tunisie

Alkan, Atilla, M.

Directeur
Imm, Département de prospection et des projets
Turquie

Ant, Muge, Mme

Première Secrétaire
Délégation permanente de la Turquie auprès de l'UNESCO
Turquie

Atmaca, Aysegul, Mme

Bureau du Conseiller de la culture et de l'information
Ambassade de la Turquie à Tokyo
Turquie

Baydur, Melek Sina, Ambassador

Vice-président
Commission nationale de la Turquie pour l'UNESCO
Turquie

Eris, Cem, M.

Directeur
Direction de la protection de l'environnement historique
Turquie

Kahyaoglu, Mehmet Cem, M.

Chef du département, Diplomatie culturelle
Ministère des affaires étrangères de la Turquie
Turquie

Kosebay Erkan, Yonca, Dr

Professeur associé, Membre du Comité du patrimoine culturel
Commission nationale turque pour l'UNESCO
Turquie

Kotbas, Oznur, Mme

Traductrice et interprète
Direction de la gestion des sites d'Istanbul
Turquie

Onur, Halil, M.

Gestionnaire
Direction de la gestion des sites d'Istanbul
Turquie

Badman, Timothy, M.

Directeur, Programme du patrimoine mondial
UICN

Leitão (Pereira), Letícia, Mme

Agent de renforcement des capacités du patrimoine mondial
UICN

Shadie, Peter Duncan, M.

Conseiller sénior du patrimoine mondial
UICN

Thorsell, James, Dr

Conseiller sénior du patrimoine mondial
UICN

Ivanchenko, Roksplana, Mme

Chef de la division
Ministère de la culture de l'Ukraine
Ukraine

Kulinich, Mykola, M.

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade d'Ukraine
Ukraine

Vinhranovskyi, Andrii, M.

Directeur du département
Ministère de la culture d'Ukraine
Ukraine

Chipote, Collins, M.

Directeur exécutif
Commission nationale de conservation du patrimoine de la Zambie
Zambie

Kawandami, Susan, Mme

Vice-ministre
Ministère des Chefs et des affaires traditionnelles - Gouvernement de la République de Zambie
Zambie

Mulikelela, Namatama, M.

Zambie

Munjeri, Dawson, Dr

Délégué permanent adjoint du Zimbabwe auprès de l'UNESCO
Ambassade du Zimbabwe auprès de l'UNESCO
Zimbabwe

Annexes

Chipote, Collins, Mr

Directeur général
Commission de la conservation du patrimoine
national zambien
Zambie

Mulikelela, Namatama, Mr

Zambie

Munjeri, Dawson, Dr

Adjoint du Délégué permanent
du Zimbabwe à l'UNESCO
Ambassade du Zimbabwe à l'UNESCO
Zimbabwe

Albeshi, Abdullah, Mr

Superviseur en chef des bâtiments historiques
Conseil national pour la culture, les arts
et les lettres

Alshehab, Shehab, Mr

Conseil national pour la culture, les arts
et les lettres

Guilherme, Mendonca, Dr

Conférencier, Institut d'études supérieur
Université des Nations Unies

Organisateurs

Ministère japonais des affaires
étrangères

Hamada, Kazuyuki, M.

Vice-ministre parlementaire pour les affaires
étrangères

Higashi, Kunihiro, M.

Secrétaire du Vice-ministre parlementaire

Nishibayashi, Masuo, S.E.

Ambassadeur chargé des échanges culturels

Shibata, Masahiro, M.

Directeur général des affaires culturelles

Nagashima, Shinji, M.

Directeur, Division de la coopération culturelle
multilatérale

Kaizuka, Hiroko, Mme

Directrice adjointe, Division de la coopération
culturelle multilatérale

Moriyama, Hiroko, Mme

Directrice adjointe, Division de la coopération
culturelle multilatérale

Kurihara, Etsuko, Mme

Division de la coopération culturelle
multilatérale

Masui, Aya, Mme

Directrice adjointe, Division de la coopération
culturelle multilatérale

Noguchi, Masamichi, M.

Division de la coopération culturelle
multilatérale

Tanaka, Nabi, Mme

Division de la coopération culturelle
multilatérale

Kadokura, Toshiaki, M.

Division de la coopération culturelle
multilatérale

Ishihara, Hiroaki, M.

Division de la coopération culturelle
multilatérale

Iwata, Yoshikazu, M.

Division de la coopération culturelle
multilatérale

Otsu, Yuko, M.

Division de la coopération culturelle
multilatérale

Délégation permanente du Japon
auprès de l'UNESCO

Kiso, Isao, S.E.

Ambassadeur auprès de l'UNESCO

Ukawa, Yu, M.

Troisième Secrétaire

Ministère de l'éducation, de la culture,
des sports, de la science et de la
technologie

Matsumoto, Daisuke, M.

Vice-ministre de l'éducation, de la culture, des
sports, de la science et de la technologie

Arai, Tomohiko, M.

Secrétaire du Vice-ministre de l'éducation, de
la culture, des sports, de la science et de la
technologie

Kato, Shigeharu, M.

Directeur général pour les affaires
internationales

Horio, Taka, Mme

Spécialiste principal pour la coopération avec
l'UNESCO, Bureau du Directeur général des
affaires internationales

Yoshimitsu, Sayako, Mme

Chef d'Unité, Bureau du Directeur général des
affaires internationales

Agence des affaires culturelles, Japon

Kondo, Seiichi, M.

Commissaire aux affaires culturelles

Ishino, Toshikazu, M.

Directeur général du Département des biens
culturels

Yamato, Satoshi, M.

Conseiller pour les biens culturels

Shimazaki, Masahiro, M.

Directeur adjoint, Division des monuments et
des sites

Kobayashi, Mariko, Mme

Directeur, Bureau de la Division du patrimoine
mondial culturel, monuments et des sites

Motonaka, Makoto, M.

Spécialiste sénior en chef des biens culturels,
Division des monuments et des sites

Nishi, Kazuhiko, M.

Spécialiste sénior des biens culturels, Division
des monuments et des sites

Ichihara, Fujio, M.

Spécialiste sénior des biens culturels, Division
des monuments et des sites

Suzuki, Chihei, M.

Spécialiste associé des biens culturels, Division
des monuments et des sites

Sakamoto, Maki, Mme

Chef d'unité, Division des monuments et des
sites, Bureau du patrimoine culturel mondial

Nakata, Naoki, M.

Chef d'unité, Division des monuments et des
sites, Bureau du patrimoine culturel mondial

Toyama, Kosuke, M.

Division des monuments et des sites, Bureau du
patrimoine culturel mondial

Takabayashi, Eriko, Mme

Division des monuments et des sites, Bureau du
patrimoine culturel mondial

Takano, Yuri, Mme

Division des monuments et des sites, Bureau du
patrimoine culturel mondial

Kamei, Nobuaki, M.

Division des monuments et des sites, Bureau du
patrimoine culturel mondial

Ministère de l'environnement, Japon

Nakajima, Masazumi, M.

Secrétaire parlementaire pour l'environnement

Masuda, Shogo, M.

Secrétaire de la Secrétaire parlementaire pour
l'environnement

Annexes

Hoshino, Kazuaki, M.

Conseiller

Okuda, Naohisa, M.

Directeur, Bureau de la stratégie globale pour la biodiversité, Division des politiques pour la biodiversité

Nogi, Kosuke, M.

Directeur adjoint, Division des politiques pour la biodiversité, Bureau de la conservation de la nature

Miyazawa, Yasuko, Mme

Division des politiques pour la biodiversité, Bureau de la conservation de la nature

Kobayashi, Ryuta, M.

Division des politiques pour la biodiversité, Bureau de la conservation de la nature

Sasaki, Megumi, M.

Directeur, Bureau de gestion, Jardin national de Kyoto Gyoen

Sayama, Hiroshi, M.

Bureau régional environnemental de Kinki

Ota, Yutaka, M.

Division de l'environnement et de l'économie, Bureau des politiques environnementales

Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche, Japon

Kajiwara, Yasuhiro, M.

Secrétaire parlementaire pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche

Nishihata, Akihisa, M.

Secrétaire du Secrétaire parlementaire pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche

Agence des forêts, Japon

Shinoda, Yukimasa, M.

Directeur général adjoint

Tokumaru, Hisae, M.

Directeur, Division de la politique pour la recherche, l'extension et l'environnement

Suzuki, Masakatsu, M.

Agent principal de planification (Conservation de l'environnement forestier), Division de la planification des forêts nationales

Sakurai, Tomo, Mme.

Agent, Conservation de l'environnement forestier, Division de la politique pour la recherche, l'extension et l'environnement

Kashiwa, Tomohisa, M.

Chef, Unité de la Conservation de l'environnement forestier, Division de la planification des forêts nationales

Maekawa, Taiichiro, M.

Directeur général, Bureau régional des forêts de Kinki-Chugoku

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Bokova, Irina, Mme

Directrice générale

Corat Saniye, Gülser, Mme

Directrice de la Division pour l'égalité des genres

Leoncini-Bartoli, Paola, Mme

Attachée exécutive principale

Bandarin, Francesco, M.

Sous-Directeur général pour la culture

Rao, Kishore, M.

Directeur, Centre du patrimoine mondial

Boccardi, Giovanni, M.

Point Focal, Développement durable, prévention des risques de catastrophe, renforcement des capacités, Centre du patrimoine mondial

Rössler, Mechtild, Mme

Chef, Section de politique générale et réunions statutaires, Centre du patrimoine mondial

Eloundou-Assomo, Lazare, M.

Chef, Unité Afrique, Centre du patrimoine mondial

Jing, Feng, M.

Chef, Unité Asie et Pacifique, Centre du patrimoine mondial

Vujcic-Lugassy, Vesna, Mme

Chef, Unité de la communication, de l'éducation et du partenariat, Centre du patrimoine mondial

Takimoto, Megumi, Mme

Assistante spécialiste du programme, Point focal pour l'événement de clôture à Kyoto, Unité de la communication, de l'éducation et du partenariat, Centre du patrimoine mondial

Doubleday, Gina, Mme

Assistante spécialiste du programme, Unité de la communication, de l'éducation et du partenariat, Centre du patrimoine mondial

Quin, Carmela, Mme

Point focal pour les programmes des jeunes, Unité de la communication, de l'éducation et du partenariat, Centre du patrimoine mondial

Morisse, Dominique, Mme

Point focal pour les partenariats, Unité de la communication, de l'éducation et du partenariat, Centre du patrimoine mondial

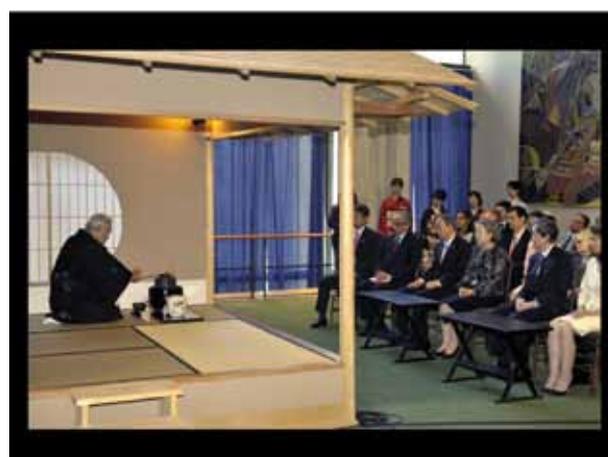
Retnasingam, Shantha, M.

Chef, Section des sources de financement multilatérales et privées

4. Images illustrant les présentations

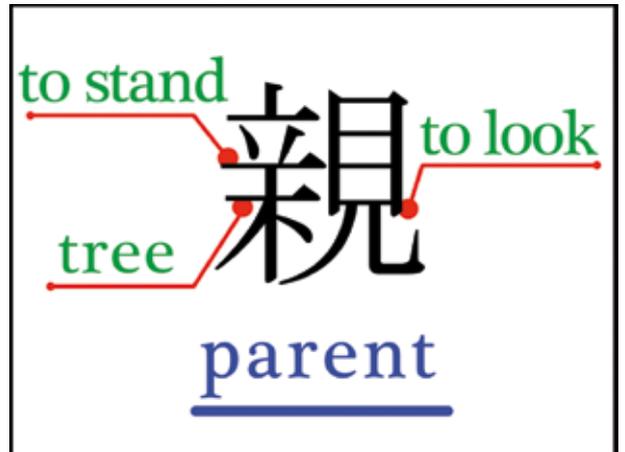
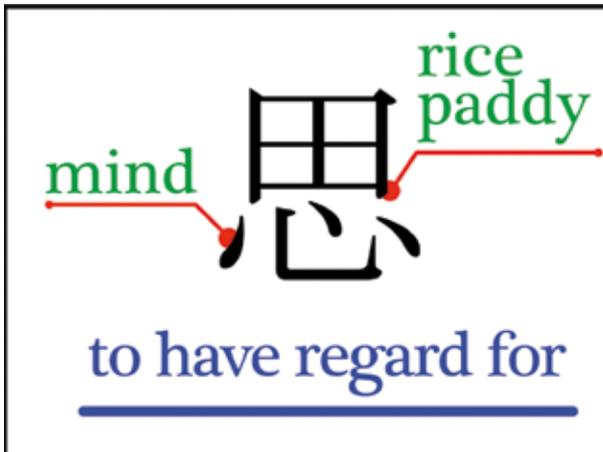
Discours commémoratif : Patrimoine mondial et paix

Dr Genshitsu Sen, ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, Japon



[Cliquez pour revenir au texte](#)

Images illustrent les présentations



Think
globally
all together



Images illustrant les présentations

Discours d'ouverture : 40 ans depuis la naissance de la Convention

Pr Christina Cameron, Chaire de recherche du Canada, Université de Montréal, Canada

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université de Montréal

40 Years from the Birth of the World Heritage Convention

Closing event of the celebration of the 40th Anniversary of the World Heritage Convention
Kyoto, Japan
6 November 2012

Christina Cameron
Canada Research Chair in Built Heritage
Université de Montréal

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université de Montréal

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université de Montréal

Towards the creation of the World Heritage Convention

世界遺産条約の創設に向かって

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université de Montréal

Before 1965: natural heritage

- 1948 creation of IUCN
- 1962 *UN List of Protected Areas and Equivalent Reserves*

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université de Montréal

Before 1965: cultural heritage

- 1951 UNESCO committee of international experts
- 1956 ICCROM
- 1965 ICOMOS

Abu Simbel, Egypt Borobudur, Indonesia Venice, Italy

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université de Montréal

1965: White House Conference on International Cooperation

- Committee on Natural Resources Conservation and Development proposes:

A Trust for the World Heritage

- « ... that would be responsible to the world community for the stimulation of international cooperative efforts to identify, establish, develop, and manage the world's superb natural and scenic areas and historic sites for the present and future benefit of the entire world citizenry. »



☞ Cliquer pour revenir au texte

Images illustrant les présentations

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université  de Montréal

1971

Convention on Conservation of the World Heritage
IUCN NATURE/culture

Convention concerning the International Protection
of Monuments, Groups of buildings and Sites
Of Universal Value
UNESCO CULTURE/nature

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université  de Montréal

1971

Convention on Conservation of the World Heritage
IUCN NATURE/culture

Convention concerning the International Protection
of Monuments, Groups of buildings and Sites
Of Universal Value
UNESCO CULTURE/nature

Convention on the Establishment of
a World Heritage Trust
USA NATURE/CULTURE

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université  de Montréal

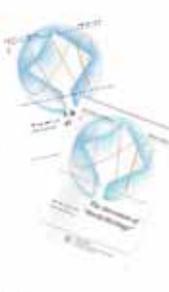
Stockholm Summit 1972
United Nations Summit on
the Human Environment



Gérard Bello, Culture, UNESCO



Michel Batisse, Sciences, UNESCO



CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université  de Montréal

Implementation of the World Heritage Convention
世界遺産条約の履行




CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université  de Montréal

The objective: « a credible, balanced and representative List »

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université  de Montréal

Rural Landscapes



Lucien Chabason 2012





Images illustrant les présentations

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université de Montréal

1992: Cultural Landscapes

- Three types established:
 - designed landscapes
 - organically evolved landscapes
 - associative cultural landscapes

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université de Montréal

1992: Cultural Landscapes

- Three types established:
 - designed landscapes
 - organically evolved landscapes
 - associative cultural landscapes
- Creation of World Heritage Centre



Bernd von Droste
Founding Director

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université de Montréal

Balance between cultural and natural sites 1978-2012 (sample: every 5 years)

Year	Culture	Nature
1	100	50
2	100	50
3	150	50
4	200	50
5	250	50
6	300	50
7	400	50
8	450	50
9	550	50
10	600	50
11	650	50
12	700	50
13	750	50
14	750	50
15	750	50
16	750	50
17	750	50

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université de Montréal

The objective: « a credible, balanced and representative List »

目標: 「信用性があり、不均衡の是正された代表性のある一覧表」

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université de Montréal

World Heritage Global Strategy

1994

World Heritage Global Strategy

Human Coexistence with the Land

- movement of peoples
- settlement
- modes of subsistence
- technological evolution

Human Beings in Society

- human interaction
- cultural coexistence
- spirituality and creative expression

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA
EN PATRIMOINE BÂTI
CANADA RESEARCH CHAIR
ON BUILT HERITAGE

Université de Montréal



Michel Parent



Images illustrant les présentations

CHAIR DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE SÂTI / CANADA RESEARCH CHAIR ON BUILT HERITAGE / Université **mtl** de Montréal

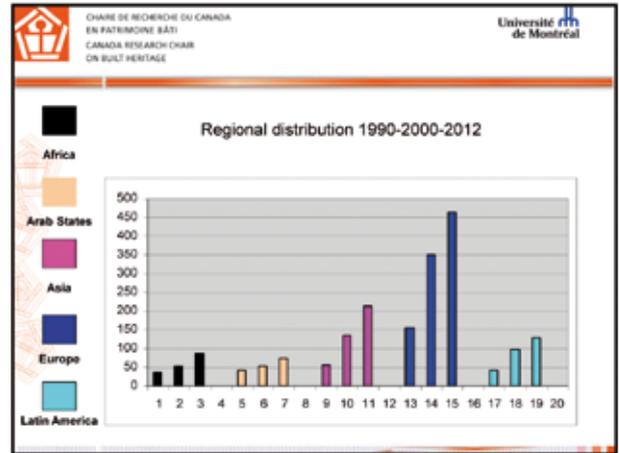
1994 Nara Conference on Authenticity

Nara Document on Authenticity





Herb Stovel Raymond Lemaire



CHAIR DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE SÂTI / CANADA RESEARCH CHAIR ON BUILT HERITAGE / Université **mtl** de Montréal

Protection and Conservation / 保護と保全




CHAIR DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE SÂTI / CANADA RESEARCH CHAIR ON BUILT HERITAGE / Université **mtl** de Montréal

De-listing



Oman: Arabian Oryx Sanctuary; de-listed 2007



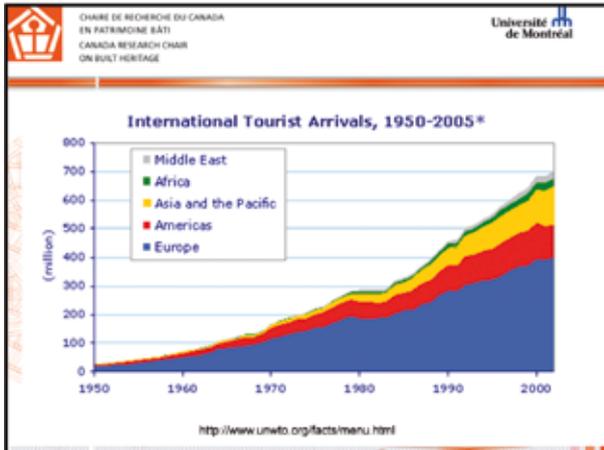
Germany: Elbe Valley at Dresden; de-listed 2009



Images illustrant les présentations



Images illustrant les présentations



CHAIR DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE BÂTI / CANADA RESEARCH CHAIR ON BUILT HERITAGE / Université de Montréal

Rejuvenating the World Heritage Convention 世界遺産条約の活性化



CHAIR DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE BÂTI / CANADA RESEARCH CHAIR ON BUILT HERITAGE / Université de Montréal

Today	現在
190 States Parties	190 締約国
962 sites	962 件



Images illustrant les présentations

Déclaration du Programme jeunesse

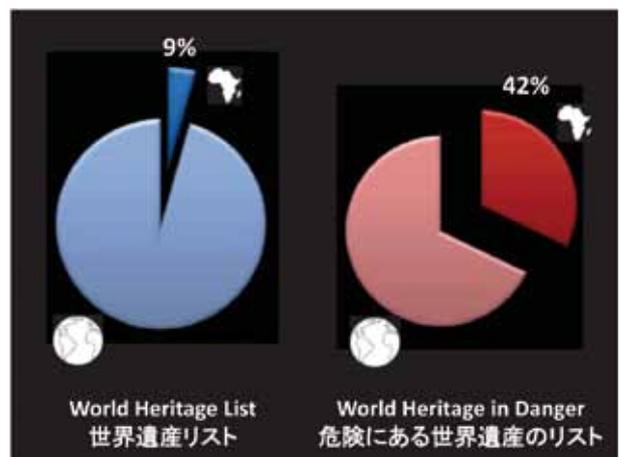
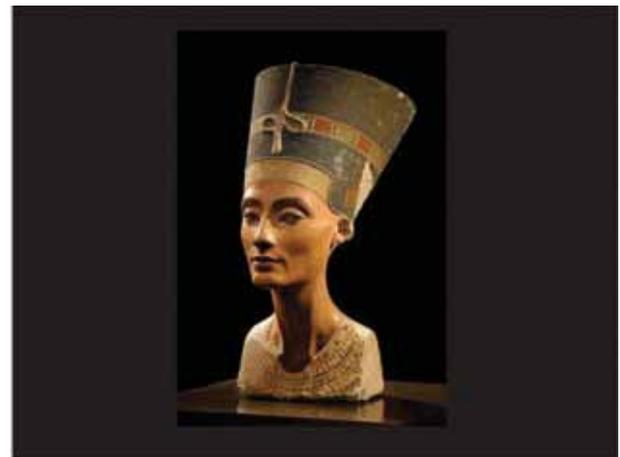
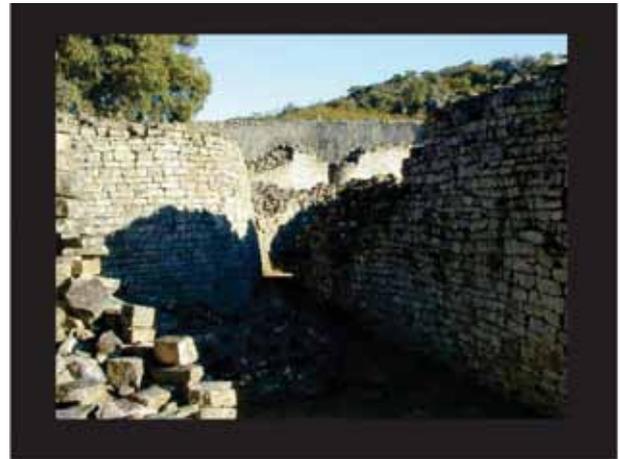


[Cliquer pour revenir au texte](#)

Images illustrant les présentations

Équilibrer l'équation du patrimoine mondial en Afrique

Dr Dawson Munjeri, Délégué permanent adjoint du Zimbabwe à l'UNESCO, Zimbabwe



👉 Cliquer pour
revenir au texte

Images illustrant les présentations



**2. Balancing the Actors
and Interests Factor:
Role of local communities**

**アクターと利害のバランス:
地域社会の役割**



Merci ありがとう

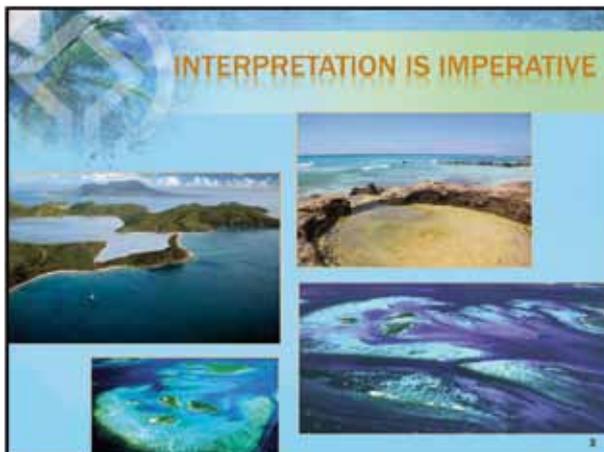
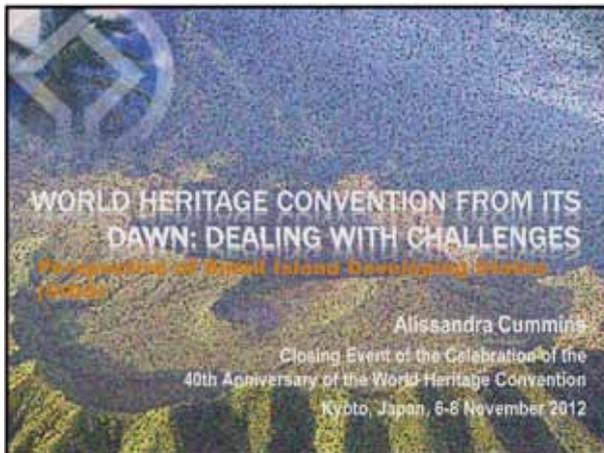
Thank you



Images illustrant les présentations

Perspectives des Petits États insulaires en développement (PEID)

Mme Alissandra Cummins, Directrice du musée de la Barbade et de la société d'histoire, La Barbade



☞ Cliquer pour revenir au texte

Images illustrent les présentations



**WORLD HERITAGE CONVENTION:
CHALLENGES FOR SIDS (CONT.)**

- **Control, access and generation of knowledge:**
 - Attendance at World Heritage Committee sessions important for control and generation of knowledge concerning Convention
 - States Party able to attend holds distinct advantage over those not able to attend
 - Live streaming of sessions to create level playing field
 - Developing new knowledge through regional capacity building workshops, strategic networks of SIDS for mutual support, thematic studies, etc.
 - Partnership and mentoring processes



REALITIES AND RECOMMENDATIONS FOR SIDS



Images illustrent les présentations

Vue générale

M. Kishore Rao, Directeur, Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO



Session 3

Reports on Regional Events and Activities
carried out
throughout the Anniversary Year

世界各地の40周年記念行事報告

MEETINGS

Argentina: Puerto Pirámides, celebration of the 40th anniversary and adoption of the planning process: "Planning for Peninsula Valdés: Our Common Interest Today and Tomorrow" (15 August 2012)

Belarus: Nyašviň, International capacity-building workshop: "World Heritage Properties: Conservation and Use for Sustainable Development" – WHC, UNESCO Moscow, Ministry of Culture of the Republic of Belarus, Mat Con and Nyašviň National History and Culture Museum-Reserve (23-26 May 2012)

Belgium, Flanders: Bruges, International colloquium on the challenges and opportunities for the conservation and management of World Heritage cities (11 May-1 June 2012)

Brazil: Ouro Preto, International expert meeting on "World Heritage and Sustainable Development" to contribute to the formulation of policies and procedures on how to mainstream sustainable development into the processes of the World Heritage Convention (5-8 February 2012) – WHC and IPHAN.

Bulgaria: National round table to share good practices in the management of World Heritage properties.

Chile: Seminar on "Heritage and Sustainable Development" (27 May 2012)

China: Wuxi, annual Forum, "World Heritage: Sustainable Development" (10-12 April 2012); Xi'an, "International Workshop on the Monitoring and Management of Cultural Routes" (21-24 April 2012)

Cuba: Havana, 10th Regional Encounter "Economic Sustainability of the Historic Centre, a Shared Responsibility" (15-18 May 2012) – UNESCO office Havana

Cyprus: Choirokkitia, Presentation of the Management Plan of Choirokkitia (18 April 2012)

Czech Republic: Conference "The Concept of the World Heritage, its success and its drawbacks" (21 November 2012) - Czech Commission for UNESCO

Denmark: Copenhagen, International Expert Workshop on the World Heritage Convention and Indigenous Peoples (20-21 September 2012)

Egypt: Cairo, "International Conference on Politics and Economics of African World Heritage and Its Future" (12-13 December 2012)

Estonia: Tallinn, Conference "Tallinn Old Town – Our World Heritage" (29 May 2012)

Finland: Helsinki, Seminar "World Heritage as our Treasure – World Heritage Convention 40 years, 1972-2012" (3 October 2012); "Nordic World Heritage Working Conference" (Suomenlinna, Helsinki, 3-4 October 2012)

France: 10th Meeting of the Association of French World Heritage Sites (8-9 March 2012, Albi, France)
A variety of other events at a number of World Heritage sites in France (throughout 2012)

Germany: Potsdam, World Heritage Day in Germany (5 May 2012); Stralsund: Ceremony (21 June 2012); Würzburg: Annual Conference of the German World Heritage Sites (24-25 October 2012)

Iran (Islamic Republic of): Maymand, Conference on Tragedy Architecture (26-29 April 2012)

Italy: Florence, Conference "International Protection of Landscapes" (19-21 September 2012). The "Florence Declaration on Landscape 2012" was produced during the session and HRH The Prince of Wales delivered a keynote message.

Japan: Launch event of the 40th anniversary in Japan (Hirakuzumi, 13 February 2012); Tokyo, Expert Meeting on the 40th Anniversary of the World Heritage Convention (16 February 2012); Expert meetings "Heritage and Society" and "Conservation and Sustainability - from principle to practice" (5 November 2012); Closing event of the anniversary year in Kyoto, 6-8 November 2012.

Korea, Republic of: Gyeongju, UNESCO Asia-Pacific Mayors' Forum for World Heritage Cities (29-30 August 2012); Chungcheongnam-do, International Workshop "Involving Communities on World Heritage Conservation" (10-12 September 2012)
1st Asia-Pacific World Heritage Regional Forum for Site Managers and Youth NGOs: Linking Networks, 26-31 August 2012, Seoul, Republic of Korea

Mexico: Querétano, International meeting "40 years of World Heritage Convention: World Heritage, Culture and Development in Latin America and Caribbean" (17-20 July 2012)

Montenegro: Katars, South East European Conference "Celebrating World Heritage and Sustainable Development: the Role of Local Communities" (7-8 June 2012) to share experiences, good practices and planned activities concerning the management of World Heritage and other UNESCO designated sites (MAB Biosphere Reserves) - UNESCO Venice Office and Montenegro National Authorities

Netherlands: Expert meeting for policymakers on the opportunities and restrictions of World Heritage in the Netherlands (15-17 June)

Norway: Roros, "Living with World Heritage", Interregional conference (Europe and Africa) on the involvement of communities for the sustainable development at WH sites (14-16 May 2012) and dedicated website - Norwegian Ministry of Environment, the Ministry of Foreign Affairs, the Ministry of Education and Research, the Directorate for Cultural heritage, the Directorate for Nature Management and the National Commission for UNESCO

Portugal: Lisbon, Meeting "From World Heritage to Local Heritage: protecting and managing change" (18 April 2012)

South Africa: International Conference "Living with World Heritage in Africa" (Johannesburg, 26-28 September 2012). The Conference brought together about 300 high level decision makers from African Governments, Heritage institutions, local communities and the development sectors. Running through the conference theme were sub-themes identifying means and strategies for management of World Heritage properties in Africa in the face of increasing pressure from development. These included (a) World Heritage, Sustainable Development and poverty alleviation and (b) World Heritage and Local Communities.
Workshop "World Heritage and Impacts of Developments in the Africa region" (Johannesburg, 23-25 May 2012)

Spain: Malaga, Round table "Rescuing Latin American Cultural Heritage" (19 March 2012); Ciudad Rodrigo, 4th Iberian Meeting of Site Managers, "World Heritage and Sustainable Development" (24-26 April 2012); Las Médulas/Ponferrada, Round table "Las Médulas Foundation, an example of a public/private association for sustainable development of a World Heritage Site" (16-17 November 2012); Barbastro, Technical symposium for the management of cave art (28-31 May 2012)
VI National meeting of World Heritage managers devoted to the National Heritage and sustainable development and the role of the local communities

Sweden: High Coast / Rviken Archipelago, Conference "40 years of World Heritage Convention" (25 October 2012)

Viet Nam: Ninh Binh, ASEAN Sub-regional Conference on "The 1972 Convention and Sustainable Development: Toward a synergy of the 1972 Convention and the MAB programme" (11-12 September 2012)



☞ Cliquer pour
revenir au texte

Images illustrent les présentations

EXHIBITIONS

Bulgaria: Sofia, outdoor photographic exhibition on World Heritage Sites in Bulgaria. (5-19 June 2012)

Colombia: Bogotá, Exhibition: *From Monuments to Thought on Colombian WH sites* (October 2012-Feb 2013)

Czech Republic: Exhibition "Get to Know the World Heritage" (21-30 November 2012)

Lithuania: Photographic exhibition, December 2012.

YOUTH

Argentina: El Calafate, Santa Cruz, Youth training program on sustainable development (capacity-building and awareness workshops) "Tourism, Heritage and School" (22-23 March 2012) - National Ministry of Tourism and Nat Com

Russian Federation: International Youth Model of the World Heritage Committee, 1-9 July 2012, Kazan, Russian Federation
International Youth Forum: Water and World Heritage, 30 May – 20 June 2012, Orlyonok, Krasnodar

Serbia: Gamzigrad-Romuliana, Palace of Galerius, Celebratory event "Living together", 9 June 2012. Activity oriented towards the youth and the local communities, with the aim to make better use of the resource potential of Gamzigrad as a WH site, and to introduce WH education in school curricula.

Spain: 4th World Heritage Youth Forum (4^o Foro Juvenil del Patrimonio Mundial), 10-20 June 2012, Alcalá de Henares and Molina, Spain carrying the theme of the Future of the Convention and the SCs

World Heritage Volunteers 2012 consisting of 50 youth projects organized in 40 World Heritage sites in 25 countries [of which 9 in Africa; 4 in the Arab States; 23 in Asia; 14 in Latin America]

COMMUNICATION ACTIVITIES/OTHER

Canada: World Heritage-related topic for final school exams and awareness campaign using the 40th anniversary logo.

Chile: Cultural Heritage Day dedicated to sustainable development

France: A visit for the international community and heritage specialists to the World Heritage site of Versailles (9 February 2012).
A variety of communication activities related to the anniversary.

Netherlands: A public event in Amsterdam to promote World Heritage and international cooperation (15-17 June); Public events at the Dutch World Heritage sites (15-17 June)

Republic of San Marino: Philatelic issue of special World Heritage stamps

Russian Federation: Saint Petersburg, Saint Peter and Paul Fortress, gala event dedicated to the 40th anniversary during the 36th WH Committee (30 June 2012) and other related events and communication activities in the framework of the 36th session of the Committee.

Spain: A variety of events at a number of World Heritage sites in Spain (throughout 2012)

United States of America: Video challenge: "Why do you think U.S. World Heritage sites are important to the world?", National Park Service and the United States National Commission in partnership with the TV channel HISTORY (March-October 2012); dedicated website at www.NPS.gov.
Passport for visitors to 21 WH sites in the US, prepared for the wise public by NPS and Eastern National, sold at the visitor's centres.

Other events related to the anniversary:

Edinburgh World Heritage: Edinburgh, United Kingdom, Lecture "World Heritage and Economic Development" (17 April 2012)

ICOMOS Monuments and Sites Day dedicated to World Heritage (18 April 2012)

11th International Conference on the Study and the Conservation of Earthen Architectural Heritage, Terra 2012 (Lima, Peru, from 22 to 27 April 2012)

US/ICOMOS International Symposium: San Antonio, Texas, "Confluence of Cultures: World Heritage in the Americas" (31 May-2 June 2012)

Cottbus University: International Summer Academy: Constructing Heritage in the Light of Sustainable Development (9-21 July 2012)

IUCN World Conservation Congress (Jeju Island, Republic of Korea, 4-15 Sep. 2012) attended by 10,000 people, including 5,000 conservation experts from 153 different countries.

Rutgers University, USA: International conference "Cultural Landscapes: Preservation Challenges in the 21st Century" (12-14 October 2012) to examine concepts, implementation and management of cultural and historic urban landscapes; reflect on the accomplishments and challenges; and recommend actions for the next decade.

ICOMOS ICCRP: International Symposium on Cultural Heritage Protection in Times of Risk (Istanbul, Turkey, 15-17 November 2012)

ICAHM's (ICOMOS International Committee on Archaeological Heritage Management) Annual Meeting: "World Heritage Convention on its 40th anniversary" (Cuzco, Peru, 27-30 November 2012)

Int'l Youth Forum Go4BioDiv (Marine and Coastal Diversity) (COP 11, 8 - 19 Oct 2012, Hyderabad, India)

2012 Youth Summit, United Kingdom 27 - 29 June 2012 (London Olympic Games)

ICOMOS France, Poitiers, 17-18 December 2012, Symposium, "World Heritage serial properties"

The 20th session of the Congress on Archaeology and Cultural Heritage of the Arab World, ALECSO (The Arab League Educational, Cultural and Scientific Organization) (Algiers, Algeria, March)

Total Countries: 38

Europe and North America	23
Latin America and the Caribbean	6
Asia and the Pacific	5
Africa	2
Arab States	2

Around 70 Official events + 14 related events

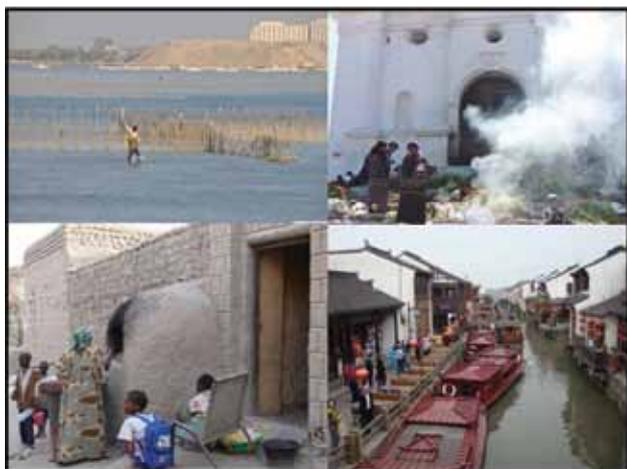
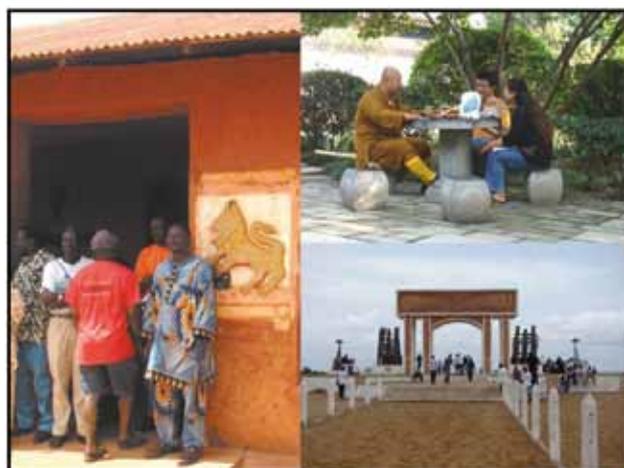
Including 6 Youth-related events

+ 50 WH volunteer Workcamps



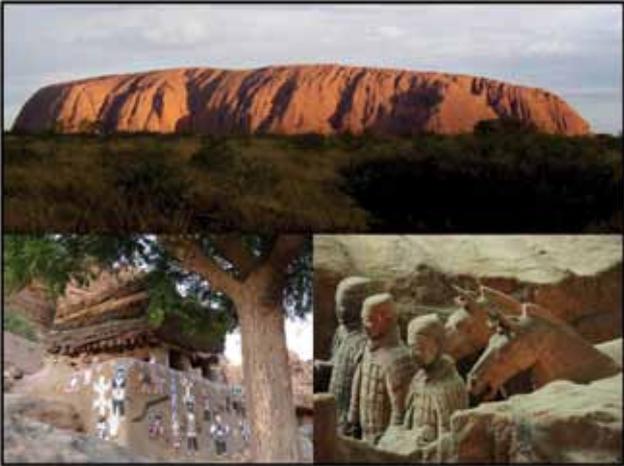
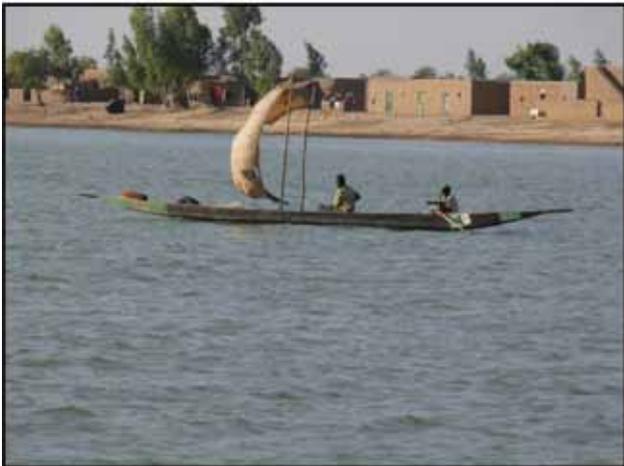
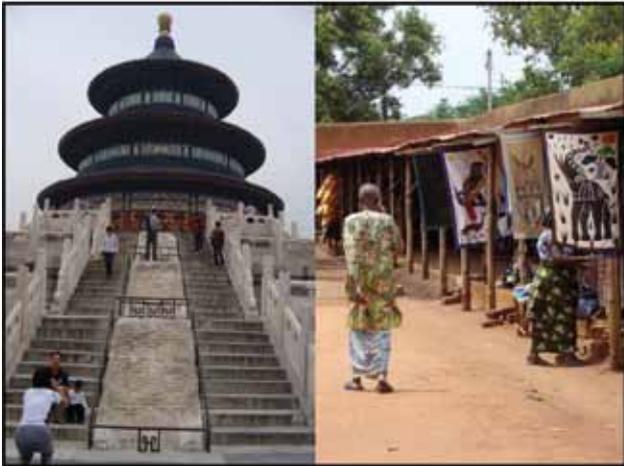
Images illustrant les présentations

Réunion internationale d'experts sur Le patrimoine mondial et le développement durable
Mme Carolina Castellanos, Conseillère en patrimoine culturel, Mexique

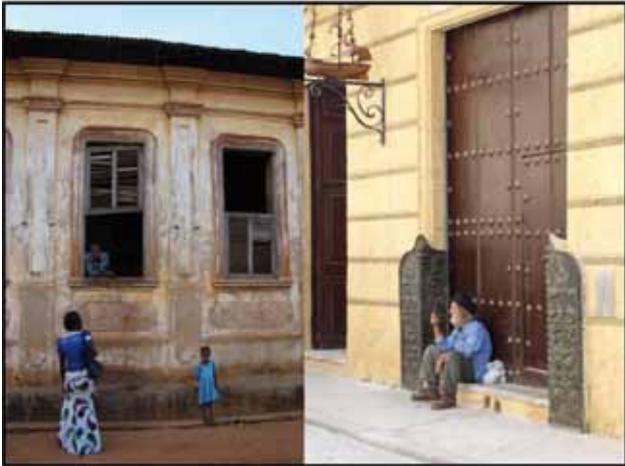


[Cliquer pour revenir au texte](#)

Images illustrant les présentations

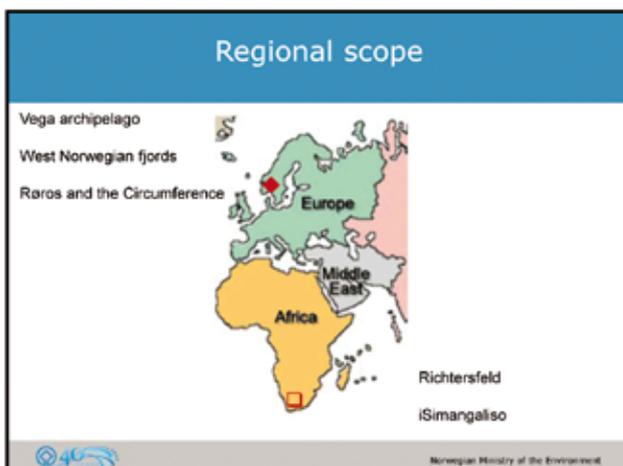
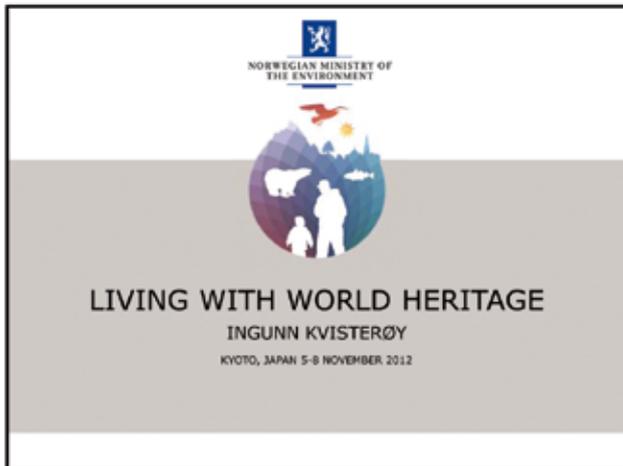


Images illustrant les présentations



Images illustrant les présentations

Conférence inter-régionale : Vivre avec le patrimoine mondial - Europe et Afrique
 Mme Ingunn Kvisterøy, Conseillère sénior, Ministère de l'environnement, Norvège



☞ Cliquer pour revenir au texte

Images illustrant les présentations

Conference: cases and discussions

Island of Mosambique, Skocjan Caves (Slovakia), Avila (Spain), the Old Town of Mombasa (Kenya), The Causses and the Cevennes (France), Australian nomination processes, Illulissat (Greenland), Bwindi/Rwenzori (Uganda), High Coast Kvarken (Sweden/Finland), Tombs of Buganda (Uganda), Vega (Norway), Mortensnes (Norway), IUCN, Icomos, WHC



 Norwegian Ministry of the Environment

Youth in info-action

Responsible for

- Twitter and Facebook
- Youth competition: Present your site
- All filming at the conference inside/outside – live on web



 Norwegian Ministry of the Environment

Røros as a *live case*



 Norwegian Ministry of the Environment

Local community?

Local communities are diverse and must be recognized in their complexity



 Norwegian Ministry of the Environment

Principles

- Inherit relation heritage and community
- Consent and involvement at all levels
- Meaningful dialogue
- Capacity training and education
- Benefits and obligations

 Norwegian Ministry of the Environment

Recommendations

- Revision of Operational Guidelines to incorporate more strongly the principles above
- Develop language to understand
- Develop mechanism to participate
- Involve young in a meaningful way
- Improve data, indicators and research at community level

 Norwegian Ministry of the Environment



Images illustrent les présentations



Images illustrent les présentations

Conférence internationale : Vivre avec le patrimoine mondial en Afrique
 M. Sibusiso Xaba, Directeur général, Département des arts et de la culture,
 Afrique du Sud

International Conference on 'Living with World Heritage in Africa'
Celebration of the 40th anniversary of the World Heritage Convention

26-29th September, Gauteng, South Africa

The conference successfully brought together relevant stakeholders of World Heritage:

- 16 Ministers of Culture, Tourism, Environment and Home Affairs from the African continent
- 35 Local community representatives living in and around World Heritage Properties from 11 countries
- Academics and heritage institutions,
- Development sector and extractive industry
- Tourism industry
- Governmental officials
- UNESCO, World Heritage Centre, ICOMOS, IUCN,

Objectives of the conference

- The International conference aimed to contribute to the global discussion on "World Heritage and Sustainable Development: the role of local communities" through:
 - the role of World Heritage properties in the Sustainable Development agenda,
 - The role World Heritage plays in improving community livelihoods in Africa,
 - a framework to address conservation and development needs on the African continent and,
 - exploring guidance for policy development agenda at national and regional level.

Main Results from the conference

- African Ministers' Declaration in support of Mali calling for an end to the destruction of Heritage
- African Position Paper and Recommendations regarding World Heritage extractive industries, sustainable development, local communities and sustainable tourism

3 key phrases ran strongly throughout the conference

- *Our contribution to the heritage of humankind is the sum of our present actions.*
- *World Heritage in 3 words: knowledge, awareness and belonging.*
- *If you do something for me without me you are against me. You cannot say it is for me without me. (Nothing about us without us)*

Main results from the conference

There is a need for a balance between development and Conservation

- Neither should be sacrificed for the benefit or survival of the other.
- It is essential for World Heritage Conservation priorities to align themselves with development and poverty alleviation needs in Africa.
- State Parties need to ensure that management and protection of World Heritage Properties are a central part of development agendas and planning mechanisms.
- The Public and private sector need to communicate and work together in order for the commercial benefits derived from World Heritage Properties to be reinvested for local benefits as well as for the conservation of the properties.

Main results from the conference

Community involvement and beneficiation is essential

- Community empowerment should be an integral part of the development process
- Community involvement in the conservation, management and protection of World Heritage properties should not only be recognised but fully integrated to ensure social, cultural and environmental benefits for the people living in and around the properties
- Consultation and transparency are key elements for effective inclusion and engagement of stakeholders in the processes of the World Heritage system
- Local communities have obligations and responsibilities to the conservation and protection of the properties
- The intangible aspects of heritage are so closely linked with the tangible heritage.



👉 Cliquer pour revenir au texte

Images illustrant les présentations

Symposium international : Impliquer les communautés pour une meilleure conservation et gestion des sites du patrimoine mondial en Asie

Mme Sohyun Park, Université nationale de Séoul, ICOMOS-Corée

Involving Communities in World Heritage Conservation
Concepts and Actions in Asia

International Conference in Celebration of the 40th Anniversary of the World Heritage Convention
 September 10(Mon)-12(Wed), 2012, Suweo, Chungcheongnam-do, Republic of Korea

Cultural Heritage Administration of Korea, ICOMOS Korea
 Presented By Sohyun Park (Seoul National University)

Involving Communities in World Heritage Conservation: Concepts and Actions in Asia Aims & Goals

- Roles of local communities in heritage conservation practices for more sustainable development
- International principles and local practices of world heritage conservation, especially in Asia

Better understanding and better practice of local community involvement in world heritage conservation

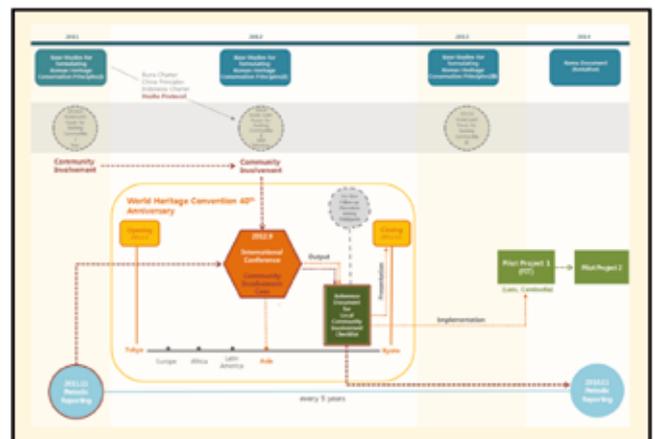
-M. Jhon & Grah-

Involving Communities in World Heritage Conservation: Concepts and Actions in Asia Aims & Goals

- Articulation of community involvement issues by each step of world heritage nomination processes and by related stakeholders or players
- Institutionalization of local community involvement in world heritage convention (Operational Guidelines, Resource Manuals, etc)

Practical Guidelines for better community involvement in world heritage properties

-M. Jhon & Grah-



Involving Communities in World Heritage Conservation: Concepts and Actions in Asia Background

- WHC Operational Guidelines** (Operational Guidelines 97, 108, 119)
- Hol An Protocols for Best Conservation Practice in Asia** (Regionally Specific Protocols)
- 33rd session Decisions of the World Heritage Committee** (Involvement of local and indigenous communities)
- 25th session Report on the Proposed World Heritage Indigenous Peoples Council of Experts**
- UNESCO World Heritage Papers 13** (Linking Universal & Local Values)
- UNESCO World Heritage Papers 31** (Community Development through World Heritage)
- IUCN, World Heritage & Evaluation Processes Related to Communities and Rights** (June, 2012)

-02. Background-

Involving Communities in World Heritage Conservation: Concepts and Actions in Asia Conference Contents

- 6 Thematic Presentation**
- 7 Asian Cases Study**
- 3 Discussions**

World Heritage Convention and Sustainable Development: The Challenges Ahead, (Sustainable World Heritage) Building a New World Heritage Policy, (Sustainable World Heritage) Engaging Communities approaches to Capacity Building, (Sustainable World Heritage) The Role and Involvement of Communities in the Sustainable Development of World Heritage Sites in East Asia, (Sustainable World Heritage) Benefits beyond Borders, (Sustainable World Heritage) Community Conservation and the Role of Local Communities-Focusing on Historic Villages and Cultural Landscapes, (Sustainable World Heritage) Property Conservation and Community, (Sustainable World Heritage) The Role of the Urban Communities in the Conservation and Management of the Blue Pavement of the Philippine Colonial World Heritage Property, (Sustainable World Heritage) The Role and Involvement of Local Communities within the UNESCO Cultural Landscapes, (Sustainable World Heritage) Challenges and Prospects for World Heritage Involvement Conservation Case Study: The World Heritage Property World Cultural Landscape -Mountains and World Heritage, (Sustainable World Heritage) Involvement of Local Communities in Sustainable Heritage and Urban Heritage in the World of Traditional Culture in Korea, the Role of World Cultural Heritage, (Sustainable World Heritage) Development of Sustainable Self-Conservation System for Traditional Historic Village, a WHC Site Project in China after the Village was Inscribed on the WHC List, (Sustainable World Heritage) ...

-03. Conference Contents-



Images illustrant les présentations

Involving Communities in World Heritage Conservation: Conceptual Actions in Asia

Asian Cases

Nepal	China	Japan	Korea
Kathmandu Valley	West Lake Cultural Landscape	Historic Monuments of Ancient Kyoto	Historic Villages of Haeinsa & Yangju
Rice Terraces of Philippine Cordilleras	Taj Mahal	Champanok Cultural Landscape	
Philippines	India	Laos	

-84. Asian Cases -

Involving Communities in World Heritage Conservation: Conceptual Actions in Asia

Asian Issues

Nepal	China	Japan	Korea
<ul style="list-style-type: none"> Traditional Community Roles Local Values & OUV 	<ul style="list-style-type: none"> Benefit Sharing 	<ul style="list-style-type: none"> Transmission of Traditions 	<ul style="list-style-type: none"> Enthusiasm for WH Inscription Tourism Control
<ul style="list-style-type: none"> Climate Change Ownership Local Leadership 	<ul style="list-style-type: none"> Buffer Zone Conflicts Capacity Building 	<ul style="list-style-type: none"> Integrated Management 	
Philippines	India	Laos	

-85. Asian Issues -

Involving Communities in World Heritage Conservation: Conceptual Actions in Asia

Draft Outcome

Draft Outcome of Buyeo Meeting
Sep, 2012

Definition Discussions

- Community
- OUV and Other Values
- Boundaries
- Sustainable Development
- Local Traditions and Governance Systems
- Capacity Building

-86. Draft Outcome -

Involving Communities in World Heritage Conservation: Conceptual Actions in Asia

Draft Outcome

Community	<ul style="list-style-type: none"> All Interest Groups 	<ul style="list-style-type: none"> Live within property or outside Play a role in making heritage and/or use it
OUV & Other Values	<ul style="list-style-type: none"> Pursue Sustainable Development in addition to maintaining OUV 	<ul style="list-style-type: none"> Need for improving quality of life for communities Relevant approach both to World Heritage and other sites
Boundaries	<ul style="list-style-type: none"> Spread Out Spatially the Interaction and Impact between the communities and the heritage 	<ul style="list-style-type: none"> Spatial realm of influence, both by qualitative and quantitative aspects

-87. Draft Outcome -

Involving Communities in World Heritage Conservation: Conceptual Actions in Asia

Draft Outcome

Sustainable Development	<ul style="list-style-type: none"> Use the concept of World Heritage as a vehicle for community development 	<ul style="list-style-type: none"> High Interests in World Heritage Inscription especially in Asia Connect Inscription Enthusiasm to Sustainable Development
Local Traditions & Governance System	<ul style="list-style-type: none"> Ensure the continuity of the tradition Need to diversify the methods to include communities in the decision making process 	<ul style="list-style-type: none"> Recognize the already existing traditional protection and governance systems

-88. Draft Outcome -

Involving Communities in World Heritage Conservation: Conceptual Actions in Asia

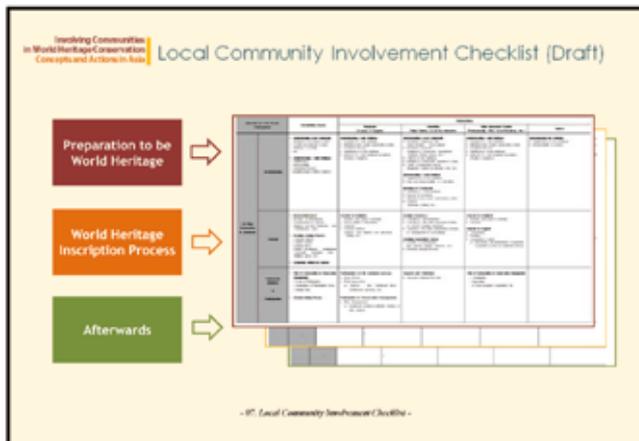
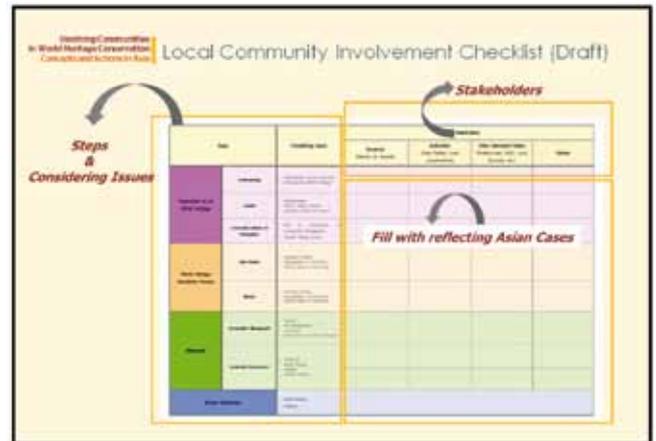
Draft Outcome

Capacity Building	<ul style="list-style-type: none"> Strengthen the ability of relevant audiences 	<ul style="list-style-type: none"> Propagate the idea among the heritage community Forge changes required at different levels of the existing management systems get the communities involved at the all appropriate levels
-------------------	--	--

-89. Draft Outcome -



Images illustrant les présentations



Involving Communities in World Heritage Conservation Concepts and Actions in Asia Conclusion

- **Roles of local communities in World Heritage conservation and management:**
 - Revision of the outcome draft
 - Addition to the Resource Manual and Operational Guidelines in future
 - Pursuit of Tangible and Intangible Heritage Integration
- **Collaborations in Asia**
- **Plans of the Republic of Korea and the Cultural Heritage Administration**
 - Facilitator of continuous discussions on community involvement in Asia
 - Model Projects and Capacity Building Efforts

-98. Conclusion-



Images illustrant les présentations

20^e session du Congrès de l'archéologie et du patrimoine culturel dans le monde arabe
 Dr Hayet Guettat, Directrice du Programme de préservation du patrimoine, Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO)

Dr Mourad Betrouni, Directeur de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel, Ministère de la culture, Algérie



Cliquer pour revenir au texte

Images illustrant les présentations

SÉANCE INAUGURALE



S.E. Madame Khalida Toumi
Ministre de La Culture - Algérie



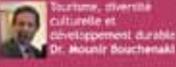
S.E. Madame Irina Bokova
Directrice Générale de l'UNESCO



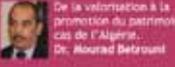
S.E. Monsieur Mohamed El-Aziz
Ben Achour
Directeur Général de l'ALECSO

PLÉNIÈRE

Etudes sur le thème principal: « Archéologie et tourisme culturel »



Tourisme, diversité
culturelle et
développement durable.
Dr. Mounir Bouchenaki



De la valorisation à la
promotion du patrimoine
cas de l'Algérie.
Dr. Mourad Beltrouci



Vers un développement
architectural et urbain
équilibré du tourisme
culturel dans les régions
historiques arabes
Dr. Ahmed Sedky



INTERVENTIONS DES PAYS MEMBRES AUTOUR DU THÈME PRINCIPAL

Dialogue et Echange d'Expériences



LES ATELIERS...



- 1) Renforcement des capacités des gestionnaires des sites et des musées
- 2) Formation de professionnels en médiation culturelle
- 3) Echange d'expériences entre techniciens et artisans en matière de restauration

Atelier 1: Education et formation dans le domaine du patrimoine archéologique
Superviseur scientifique : Dr. Zaki Aslan (ICCRQM-Sharjah)



- 1) Développer des programmes de coopération dans le domaine des musées.
- 2) Définir une approche unifiée en matière de gestion des musées.
- 3) Etablir des conventions de coopération et d'échanges entre les pays arabes.

Atelier 2: La coopération arabe dans le domaine de la promotion et du développement du patrimoine archéologique
Superviseurs scientifique : Dr. Adnan Loufichi (Le Liban) et Dr. Mualah Qubati (Arabie Saoudite)



- 1) Renforcer les autorités et les organismes internationaux compétents pour déployer le maximum d'efforts en conformité avec les lois nationales et internationales qui empêchent le trafic illicite des biens culturels et leurs substituts.
- 2) Exhorter les Etats arabes à signer les conventions internationales de l'UNESCO et les Chartes de protection du patrimoine et des biens culturels.
- 3) Développer et actualiser les lois et les politiques dans les pays arabes pour renforcer les demandes de restitution des biens culturels illégalement transférés devant les tribunaux compétents.
- 4) Etudier la possibilité de l'unification et de l'harmonisation des législations des pays arabes en vue de criminaliser le trafic illicite des biens culturels.

Atelier 3: les Cadres et les systèmes Juridiques et Institutionnels en patrimoine archéologique dans les pays Arabes
Superviseur scientifique : Dr. Norman Palmer (Royaume Uni)



Images illustrant les présentations



Images illustrant les présentations

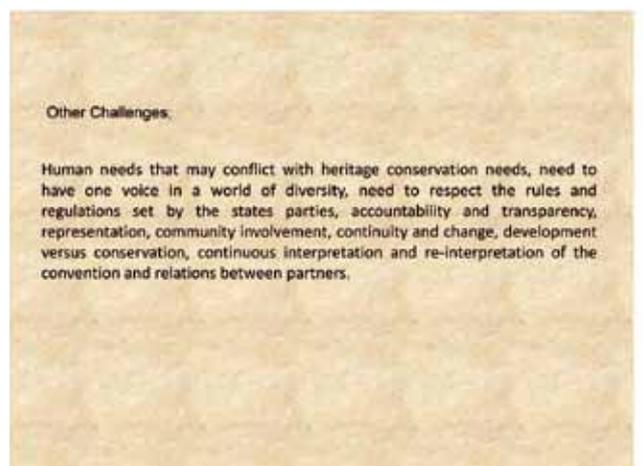
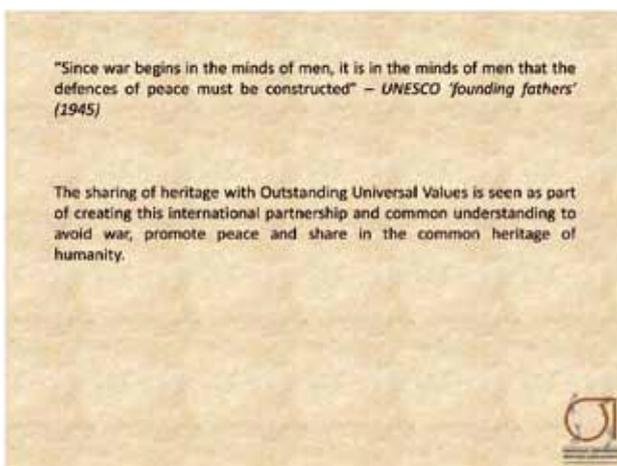
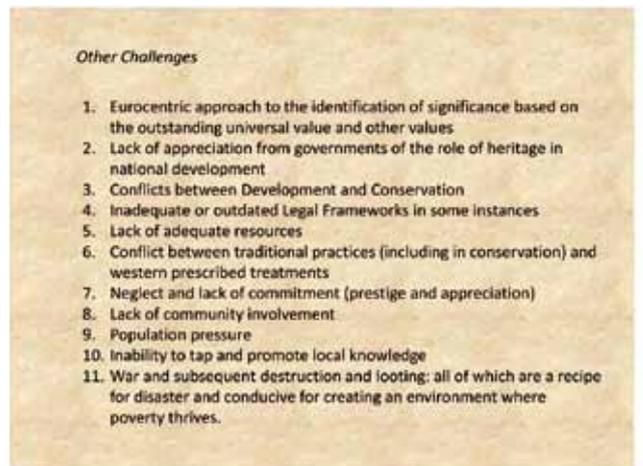
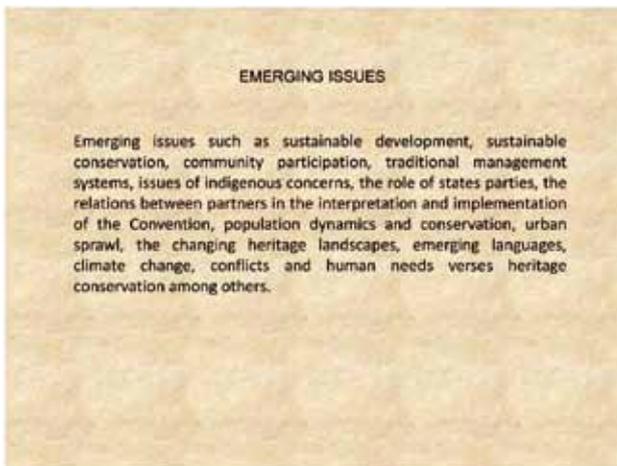
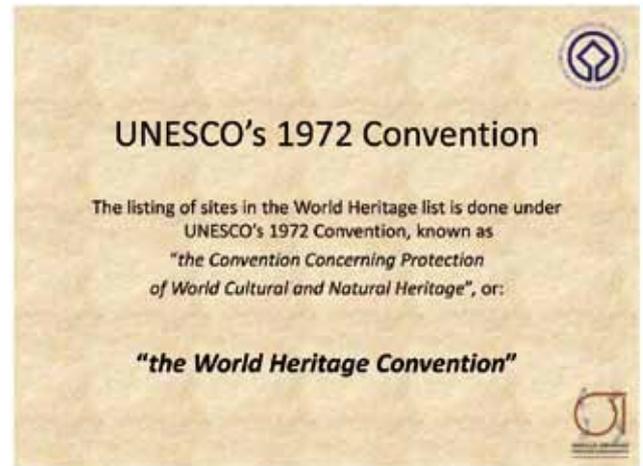
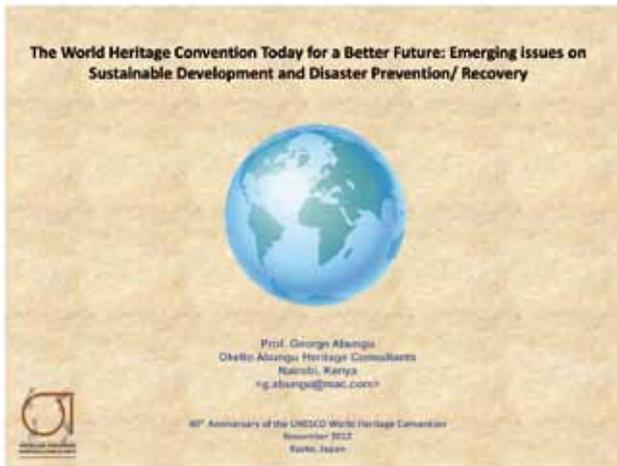
Programme des volontaires - Volontaires du patrimoine mondial 2012 : au-delà des territoires et des frontières (présentation vidéo)



Images illustrant les présentations

La Convention aujourd'hui pour un avenir meilleur : questions émergentes sur le développement durable et la prévention des catastrophes/rétablissement après les catastrophes

Pr George Abungu, PDG, Okello Abungu Heritage Consultants, Kenya



☞ Cliquer pour revenir au texte

Images illustrent les présentations

"Cultural Diversity is one of the roots of development, as necessary for humankind as biodiversity is for nature".

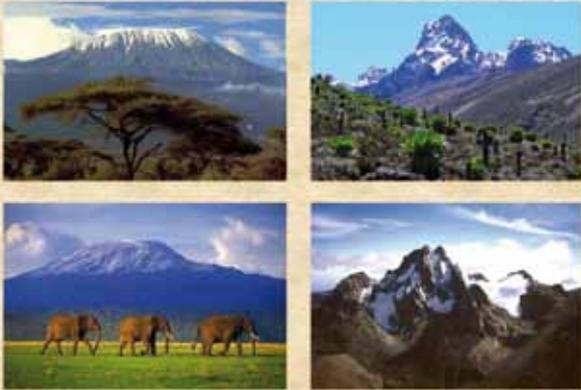
If this is indeed the case, then humanity cannot disagree with the importance of diversity.

Long Walk to freedom



Like politics, heritage conservation is an infinite process that all over us must be ready to take.

NATURE SITES: FACED WITH VARIOUS CHALLENGES



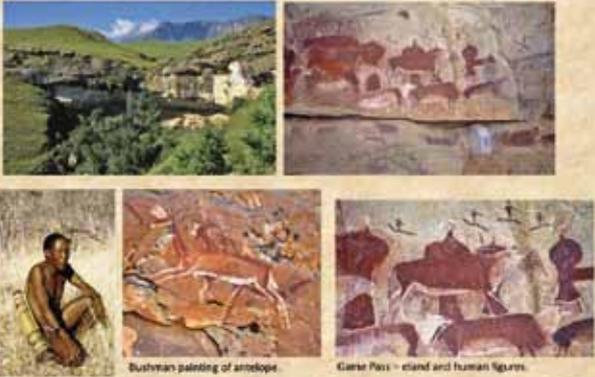
Nature sites ?



SHOULD I OR SHOULD I NOT ?



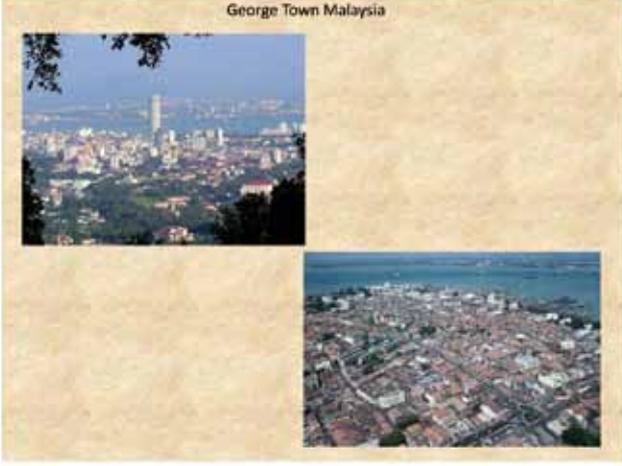
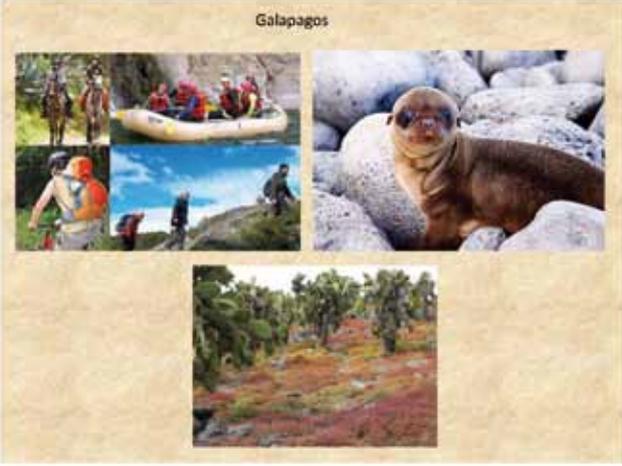
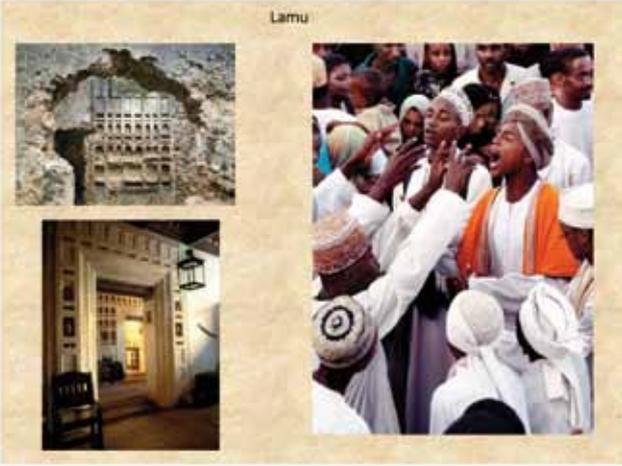
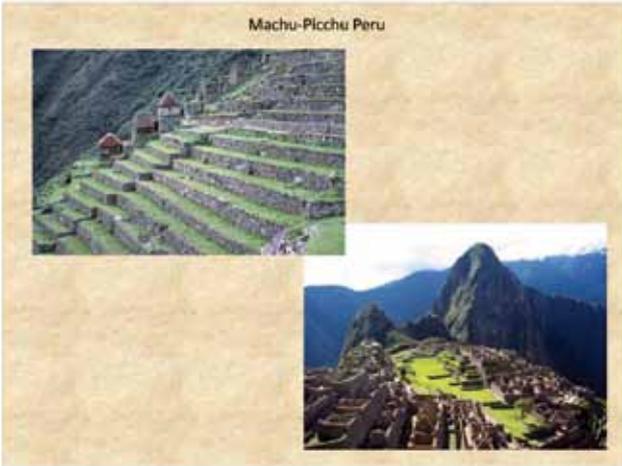
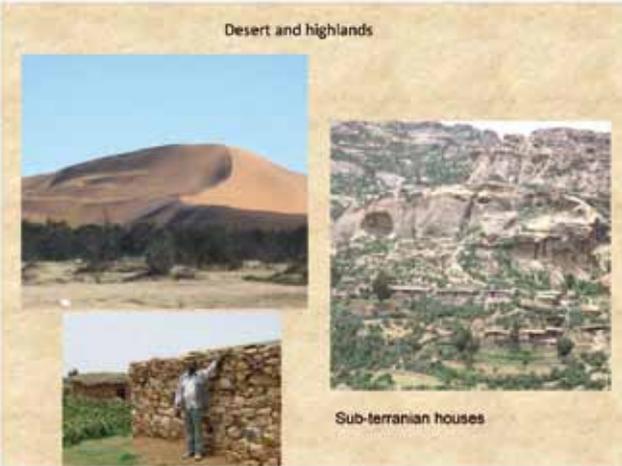
Eland Cave, UKhahlamba, Drakensberg Mts.



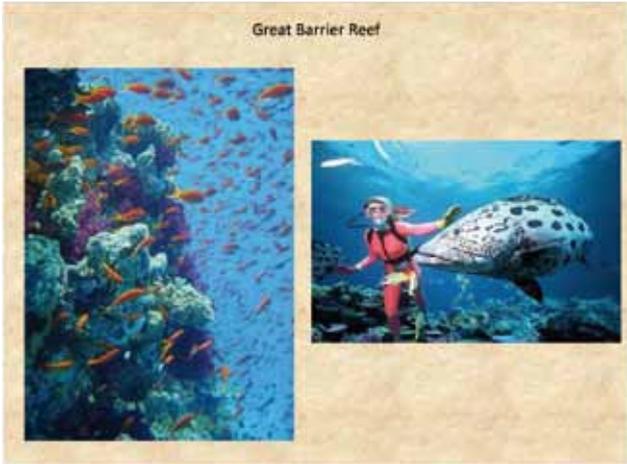
Bushman painting of antelope. Game Pass - eland and human figures.



Images illustrent les présentations

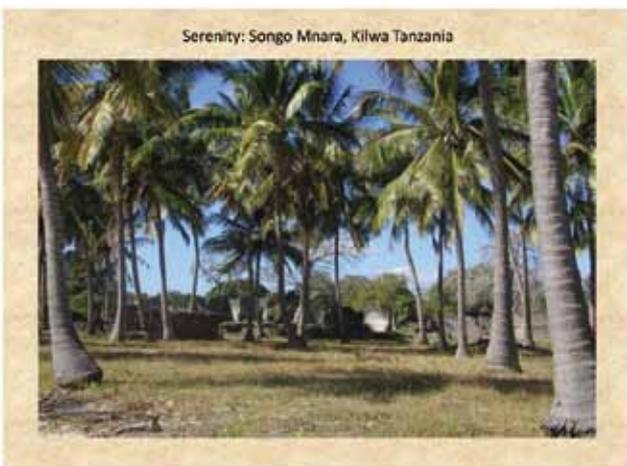
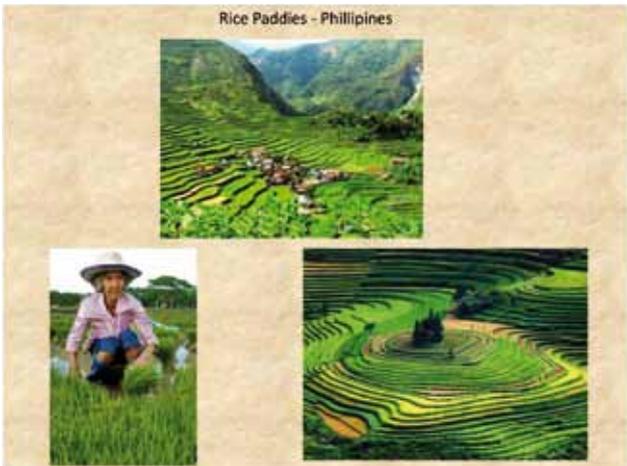


Images illustrant les présentations



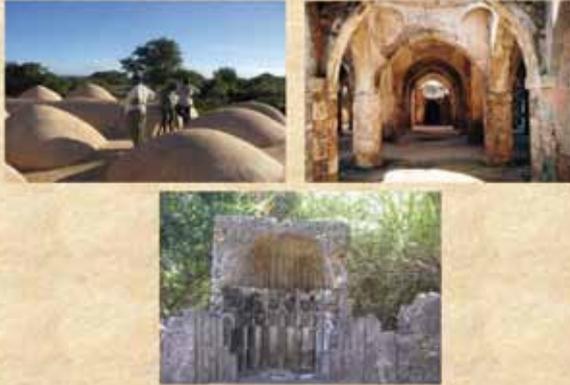
DANGER LISTING: PUNISHMENT OR CORRECTIVE MEASURE?

Corrective measures envisaged in the convention, have now taken other negative meanings. Today, for example the World Heritage in List in Danger that was conceived to be a corrective measure has turned to be seen as a punitive measure.

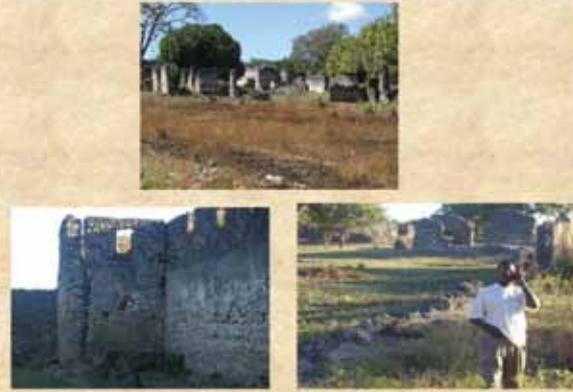


Images illustrent les présentations

Kilwa Kisiwani and Songo Mnara: Great mosques and a decorated Mihrab



Kilwa Kisiwani: Living with monuments



Everglades: United States of America



World Summit on Sustainable Development Johannesburg 2002: *the management of heritage is an important tool for the promotion of sustainable development and poverty alleviation; and that world heritage status can make a distinct and valuable contribution to sustainable development.....*

Johannesburg: World Summit on Sustainable Development

Recommendations to the African Governments: reaffirm their political commitments to the promotion of heritage management; reinforce efforts to tackle issues threatening heritage sites and heritage management, including wars, famine, disease and lack of education; introduce legal and policy frameworks which link nature and culture; intensify efforts to raise awareness among decision makers in the crucial role of heritage in promoting sustainable development and in poverty alleviation; devote resources to heritage management; highlight the crucial role of local communities in the management and ownership of heritage and to continuously empower communities to remain at the centre of heritage management.



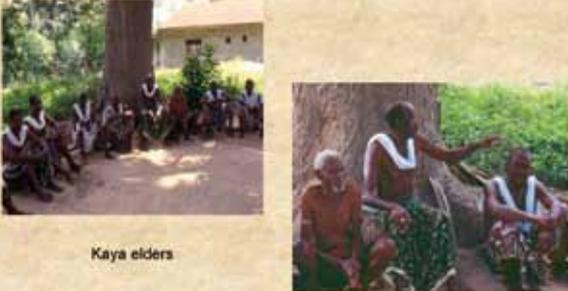
The work of UNESCO is to

- create conditions for true dialogue, based upon respect for commonly shared values and the dignity of each society and its culture(s).
- achieve a global vision of sustainable development based upon observance of: human rights, mutual respect and alleviation of poverty.



Images illustrent les présentations

Working with communities: Learning to listen



Kaya elders

Partnership: Attracting international attention, politicians and policy makers.



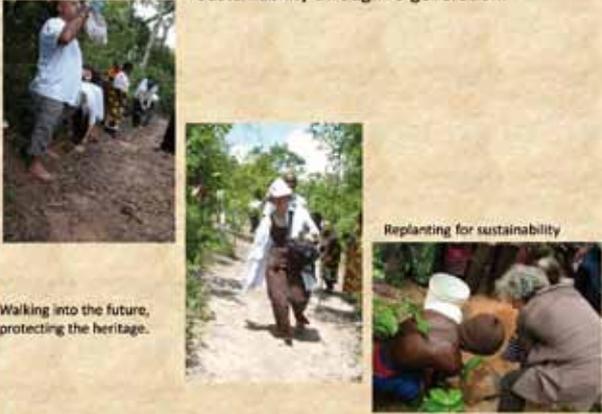
All undergo the same ritual whether minister, ambassador or UNESCO DG.

Traditional management systems and the sacred



Adhering to the rules and regulations of a sacred place, all have to remove their shoes.

Sustainability through re-generation.



Walking into the future, protecting the heritage.

Replanting for sustainability

Connecting with the departed: Sacred art and the spiritual world.

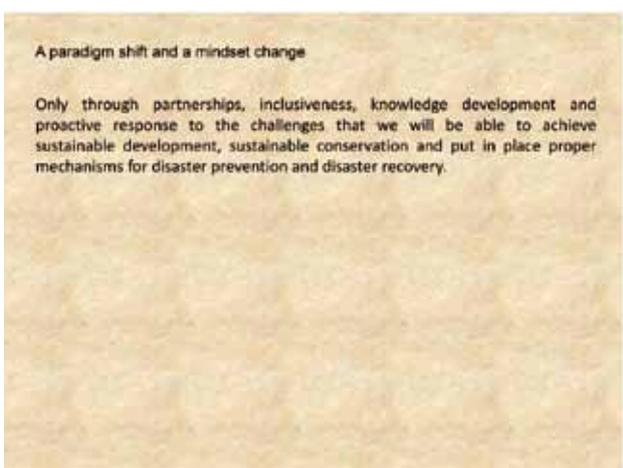
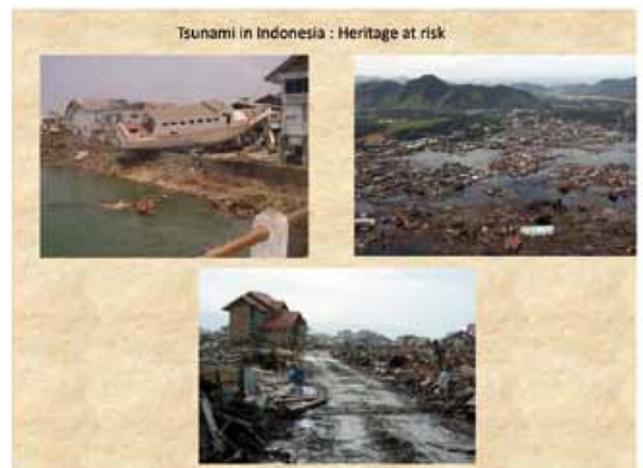


A living heritage ensuring continuity and community control

The bottoms up approach: engaging the politicians and policy makers




Images illustrant les présentations



Images illustrant les présentations

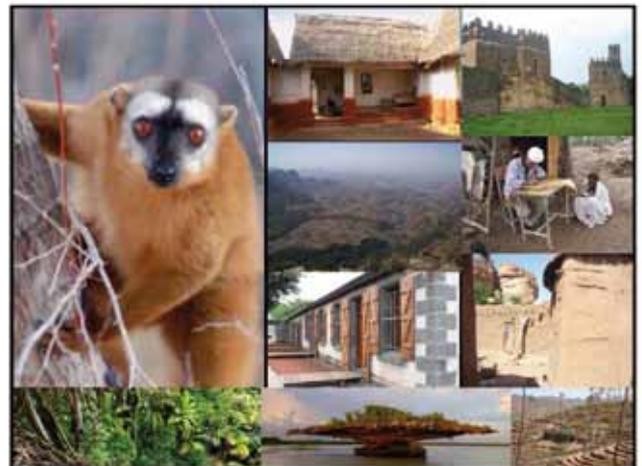
Patrimoine mondial en Afrique : une contrainte ou une opportunité pour le développement durable ?

Dr Ishanlosen Odiaua, Maître de conférence, université Abubakar Tafawa Balewa, Nigéria




World Heritage in Africa: a constraint or an opportunity for Sustainable Development?

 Ishanlosen ODIAUA
 Abubakar Tafawa Balewa University, Bauchi
 NIGERIA




... the hand that rocks the cradle is the hand that rules the world
(William Ross Wallace, 1885)

Building on existing practices can go a long way in ensuring sustainable development




 Cliquer pour revenir au texte

Images illustrent les présentations

La gestion du tourisme durable dans la région du patrimoine mondial de Shiretoko : innovation par l'approche participative

Pr Asami Shikidda, Professeur, Centre d'études avancées de tourisme, université d'Hokkaido, Japon

THE GLOBAL BUREAU OF THE COORDINATION OF THE NORTH DEVELOPMENT OF THE NORTH RESEARCH CENTER UNIVERSITY, JAPAN, 8-8 NOVEMBER 2012
 2012.11.8 Hokkaido University Center for Advanced Tourism Studies, Shikida Asami, Hokkaido University Center for Advanced Tourism Studies

Sustainable Tourism Management in Shiretoko World Heritage Area Innovation by Participatory Approach

Asami Shikida Hokkaido University Center for Advanced Tourism Studies

知床世界自然遺産地域における持続可能な観光のマネジメント
 参加型アプローチによるイノベーション

北海道大学観光学高等研究センター 敷田麻実

Outline of the Shiretoko World Natural Heritage Site

知床世界遺産の概要

- Inscribed: July 17, 2005
 2005年7月17日登録
- Location: Shari Town, Rausu Town, in Hokkaido
 北海道の斜里町・羅臼町に位置
- 面積 Area: 71,100 ha
 陸域 Land area: 48,700 ha
 海域 Coastal area: 22,400 ha
- National park (1964—)
 昭和39年国立公園に指定

Location of the Shiretoko World Natural Heritage Site
 世界自然遺産地域

History of Shiretoko World Natural Heritage Site

自然遺産登録の経過

- 1999 地元から登録の要請
 - Shari and Rausu Town mayors started to apply to World Heritage
- 2004 科学委員会(現在の)設置
 - Establishment of Shiretoko World Natural Heritage Candidate Scientific Council
- 2005 世界遺産に登録
 - Inscribed on World Natural Heritage decided (Durban, South Africa)
- 2008 ユネスコ世界遺産センター及びIUCN現地視察
 - On-site inspection by the UNESCO World Heritage Center and IUCN
- 2009 「知床世界自然遺産地域 管理計画」の策定
 - Management Plan for the Shiretoko World Natural Heritage Site

OUV as the Attraction of Shiretoko WNH Site

知床世界自然遺産の普遍的価値

Shiretoko WNH Site: Ecosystem and Biodiversity

世界自然遺産の登録基準

Example of complex ecosystem featuring land-marine continuity, whereby drift ice appearing at the lowest latitude in the northern hemisphere can be seen.

IX生態系:北半球で最も低緯度に位置する季節海水域である。この影響を受け、特異な生態系を形成。海洋生態系と陸上生態系の相互関係の見本。

Characterized by diverse natural environment and wildlife of both southern and northern origins. Important for the conservation of international rare species

X生物多様性:海洋性及び陸上性の多くの種にとって重要な地域。シマフクロウ、シレットロスマシなどの希少種、海鳥、渡り鳥、サケ科魚類、鯨類を含む海棲哺乳類にとって世界的に重要な地域である。

Tourism in Shiretoko WNH Site

知床半島の観光とエコツーリズム

- More than 1.8million tourists visit Shiretoko WNH Site
 年間180万人の観光客が知床の原生自然を体験する
- Untouched nature setting is attracting tourists
 原生自然の魅力が観光客にとって魅力
- Tourism Industry is important sector for local economy generating \$150million tourism consumption
 観光は地域の重要産業 斜里町の観光消費額は120億円
- However 60% of tourists are first time visitors
 しかし60%が初回の訪問(リピーターは少ない)
- Threats to the nature conservation by concentration of tourists
 観光客の集中で自然環境保全に危機感



Cliquer pour revenir au texte

Images illustrant les présentations



Development of Ecotourism Strategies エコツーリズム戦略の策定の勧告

Requested by On-site inspection by the UNESCO World Heritage Center and IUCN in 2008 (IUCNのエコツアー戦略策定勧告)

Comprehensive ecotourism strategies shall be developed promptly. As basic concepts, strategies shall promote the conservation of the region, high-quality natural experience for tourists, and the development of the local economy.

- To respond the request, stakeholder meetings started from 2010 (2010年に協議開始)
- Participations in the development process was successful (参加型協議)
- Finally agreed by local stakeholders in 2012 (2012年に戦略に合意)

Ecotourism strategies by Participatory Approach 参加型アプローチのための戦略

- Participatory approach is employed for creative solutions (創造的解決のための参加)
- Actions for problem-solving can be proposed by stakeholders involved (ボトムアップ方式)
- Contribute capacity building by stakeholders' participation (参加による能力開発)
- Agencies concerned need tolerance (許容)
- Innovations for tourism management (革新)



Images illustrant les présentations

Implications 知床からの示唆

- Importance of balancing scientific approach and social dimension 科学的知識と地域社会のバランス
- Ecotourism strategies can be as tools for innovative heritage management
エコツーリズム戦略でイノベーションを生む
- Capacity building of stakeholders by participatory learning contributes sustainability
地域住民の参加・学習が持続可能性に貢献
- Design on-going process of autonomous management by the local community with world heritage system
世界遺産システムを地域が理解して活用

SHIKIDA Asami
Center for Advanced Tourism Studies
of Hokkaido University, Japan



END

北海道大学観光学高等研究センター 数田麻実
ホームページのご案内
<http://www.cats.hokkaido.ac.jp/~shikida/>
「数田」で検索すると見つかります



Images illustrant les présentations

Le rôle de la conservation du patrimoine culturel dans le développement durable
 Mme Rana Amirtahmasebi, Spécialiste du développement urbain, Banque mondiale

THE ROLE OF CULTURAL HERITAGE CONSERVATION IN SUSTAINABLE DEVELOPMENT

Disaster Risk & Urbanization Management Department
 Sustainable Development Network
 World Bank



November 7th, 2012
 Kyoto, Japan

Rana Amirtahmasebi
 Cultural Heritage Specialist
 & Urban Planner

CONSERVATION OF CULTURAL HERITAGE AND REGENERATION OF HISTORIC CITIES ARE WELL ALIGNED WITH WORLD BANK'S MISSION

Because they contribute to:



- Livability of cities
- Creation of a strong sense of place, identity, and social capital
- Sustainable green urban growth
- Energy savings through reusing the built assets
- Creation of Small and Medium Enterprises;
- Job creation, particularly for women and local artisans;
- Economic multiplier effects from cultural tourism revenues;

WORLD BANK'S APPROACH TO CONSERVATION AND REGENERATION OF HISTORIC CITIES HAS EVOLVED

PHASE 1 Before 1980	Do no harm: avoiding damage to cultural heritage assets in World Bank project implementation
PHASE 2 1980-2000	Specific interventions: investing in specific cultural heritage assets and monuments with a focus on tourism
PHASE 3 2000-Now	Integrated approach: integrating historic city regeneration, with local economic development, job creation, tourism development, and improved livelihoods

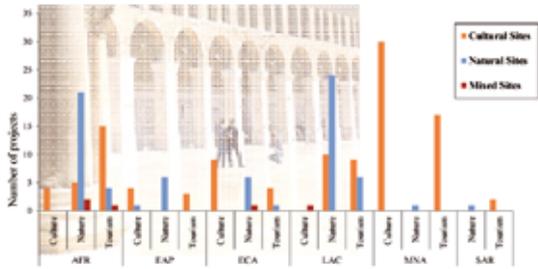
MILESTONES OF WORLD BANK'S WORK IN CULTURAL HERITAGE CONSERVATION

1940	Post-war reconstruction of historic cities of Europe
1986	Operational Policy 11.03 approved in 1986, which calls for the protection of cultural property impacted by Bank projects.
1999	Florence Conference "Culture Counts"
2000	Italian Trust Fund on Culture and Sustainable Development Launched.
2006	Safeguards Policy on Physical Cultural Resources approved.
2011	Memorandum of Understanding signed with UNESCO Multi-Donor Trust Fund for Cultural Heritage and Sustainable Tourism became effective.

WORLD BANK'S CULTURAL HERITAGE PORTFOLIO

The World Bank has approved **177 operations** totaling **US\$ 2,676 million** in cultural heritage and sustainable tourism across sectors and regions.

A DEEP INVOLVEMENT IN WORLD HERITAGE SITES



Of all World Bank projects with cultural or natural heritage components, 120 have focused on World Heritage Sites.



Cliquer pour revenir au texte

Images illustrent les présentations

RUSSIA SOME EXAMPLES OF WB PROJECTS



Russian Federation Preservation and Promotion of Cultural Heritage Project

To spur economic and social development, the Russian Government aims to support heritage conservation in four oblasts, which have witnessed events that are seminal to the creation of Russian national identity.

Project components:

- Integrated Heritage Site Development: support, on a competitive basis, for sub-project proposals made by oblasts and cultural institutions.
- Protection of Museum Assets: including improvement of collection management and museum security practices.
- Project Management, Monitoring and Evaluation.

Total Project Cost: US\$ 250 M
Total Loan Amount: US\$ 100 M
Approved December 2010

CHINA SOME EXAMPLES OF WB PROJECTS



Shandong Confucius and Mencius Cultural Heritage Conservation and Development Project

Assisting Shandong Province to enhance cultural heritage conservation and tourism development in Qufu and Zouchen (the hometowns of Confucius and Mencius, his disciple, respectively).

Project components:

- Key conservation works;
- Improved signage, interpretation and displays;
- Urban redevelopment and improvements for water supply and wastewater infrastructure;
- Conservation of historic houses; and
- Capacity building

Total Project Cost: US\$ 130.78
Total Loan Amount: US\$ 50.0 M
Approved May 2011

GEORGIA SOME EXAMPLES OF WB PROJECTS



Georgia Regional Development Project

The government of Georgia aims to develop the local economy in the Kakheti region which was a key juncture on the Silk Road and has long been the heart of country's ancient culture, history and economy.

Project components:

- Upgrading of urban infrastructure in the cities of Telavi and Kvareli and the heritage village of Dartlo;
- Restoration of the facades of 150 publicly and privately owned buildings with historic architecture;
- Redevelopment of 11 cultural heritage sites
- Provision of incentives to the private sector to invest in tourism in Kakheti; and
- Improved management of tourist destinations and the development of two leisure travel clusters.

Total Project Cost: US\$ 70 M
Total Loan Amount: US\$ 60 M
Approved March 2012

KNOWLEDGE PRODUCTION

- The World Bank also produces analytical work and publishes reports to build up on the international knowledge base in cultural heritage.



This report describes the cooperation between the WB and the Chinese Government on 12 cultural heritage projects since the 1990s.



This report examines the design, contents and results of WB projects in the MENA region for the regeneration of historic cities and draws policy lessons.



This book is a collection of papers by leading scholars in heritage economics and presents creative economic valuation techniques of cultural heritage.

THANK YOU!

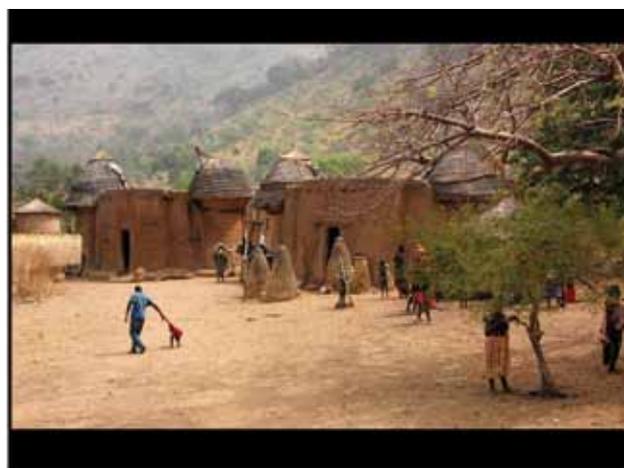
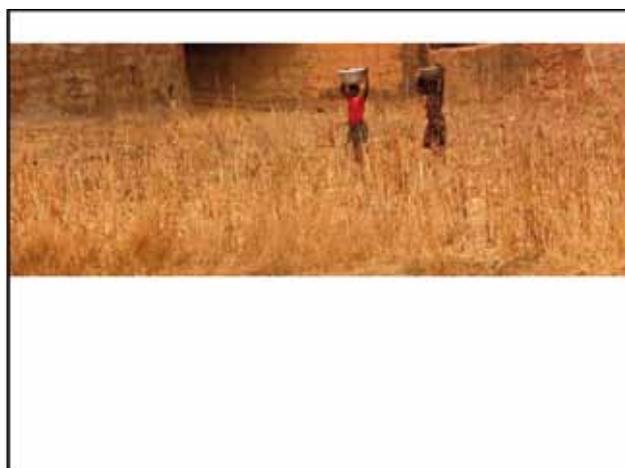
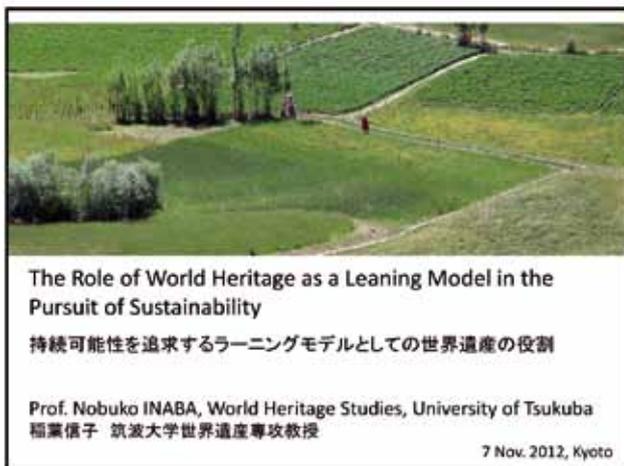


VISIT OUR WEBSITE:
WWW.WORLDBANK.ORG/CULTURALHERITAGE



Images illustrant les présentations

Le rôle du patrimoine mondial : modèle d'apprentissage vers le développement durable
Pr Nobuko Inaba, Présidente, section Études du patrimoine mondial, université de Tsukuba,
Japon



Cliquer pour
revenir au texte

Images illustrant les présentations

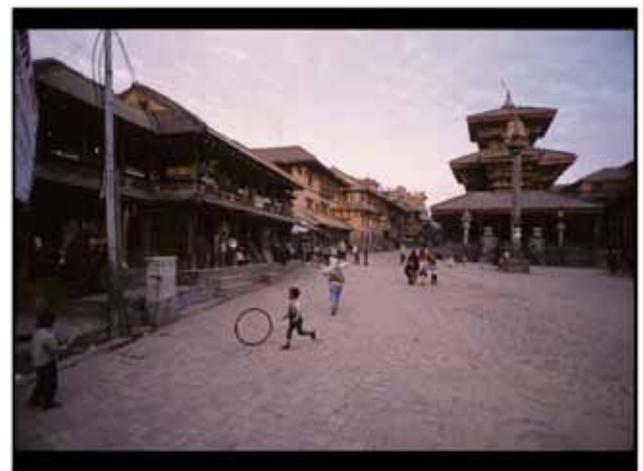


地域社会に最も近いところで何ができるか
What can we do at the closest point to the local communities?

A photograph of a street scene in a traditional setting. The buildings are white with dark roofs and have small awnings. People are walking along the street, and there are some animals, possibly cows, in the foreground. The street is paved and appears to be in a rural or semi-rural area.

Toyama, 3-5 Nov. 2012

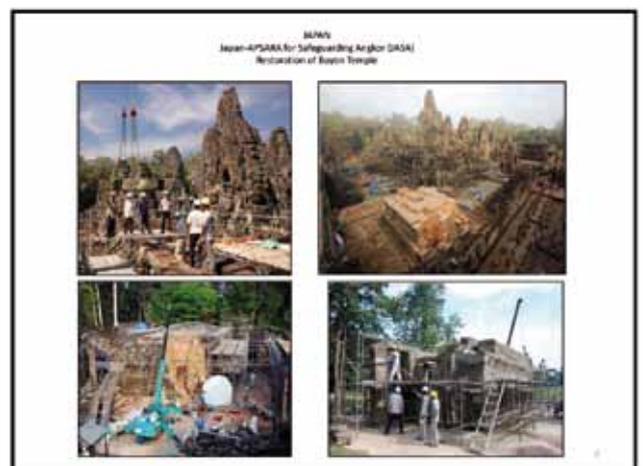
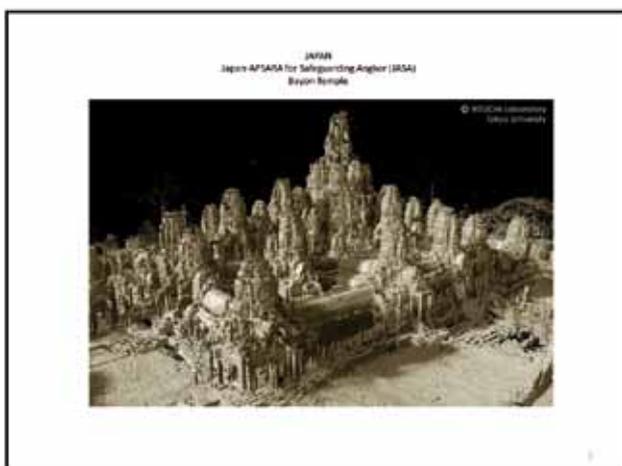
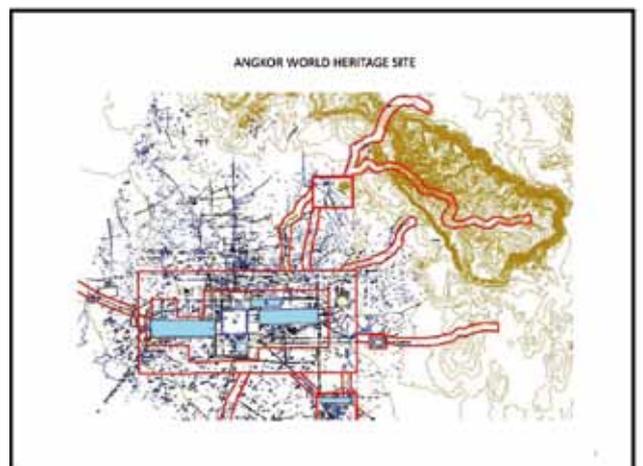
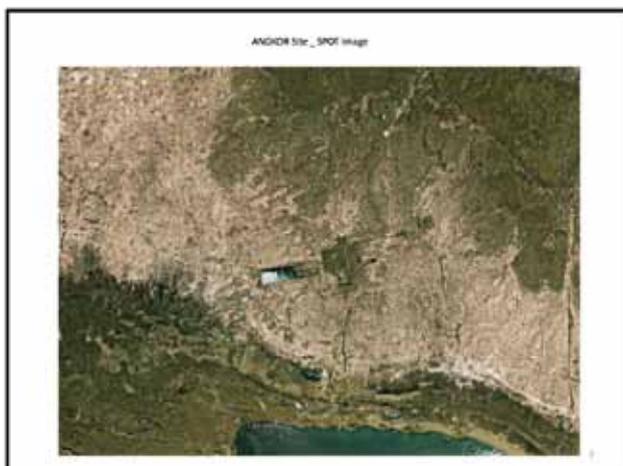
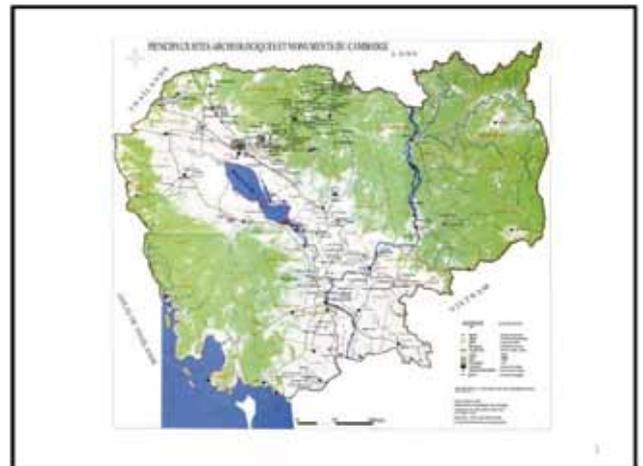
**The Importance of Local Governance
Connecting Local Communities and Heritage**
コミュニティと遺産を連携する地方行政システムの重要性



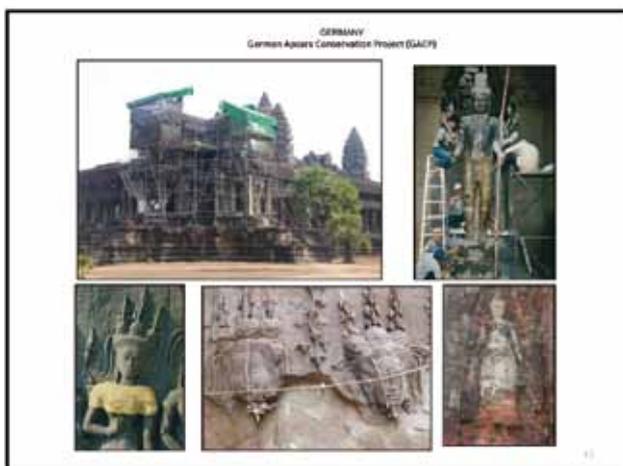
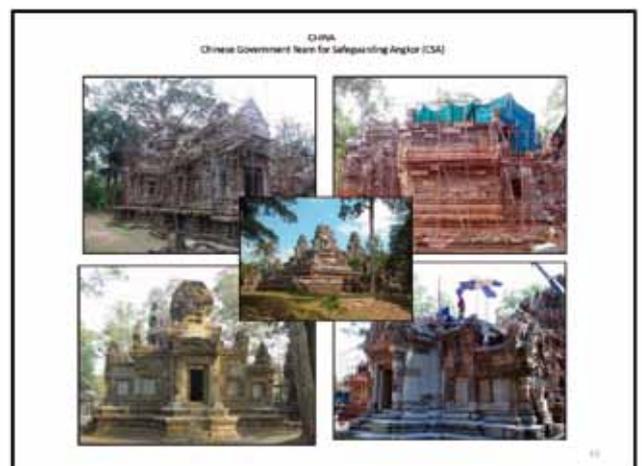
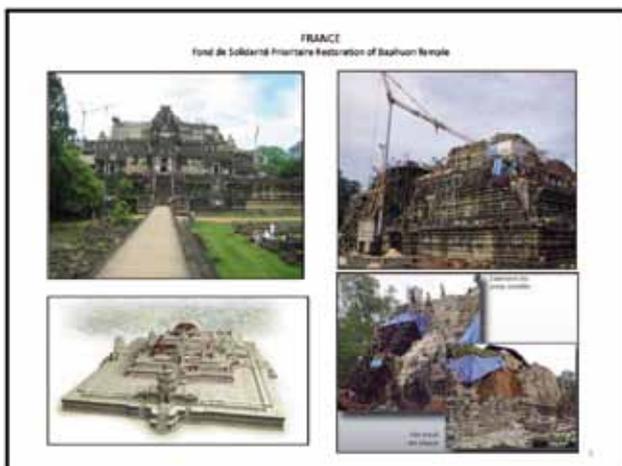
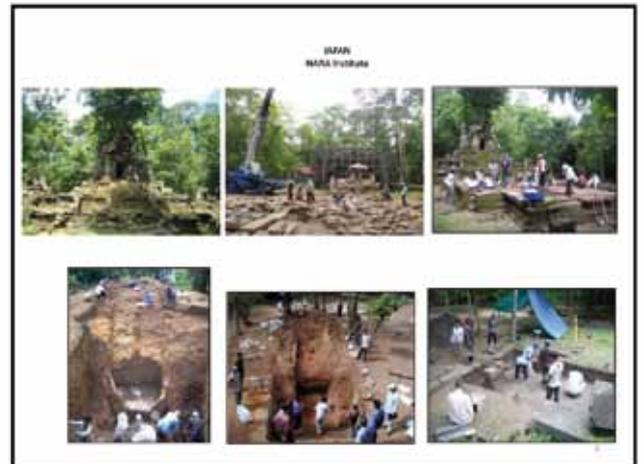
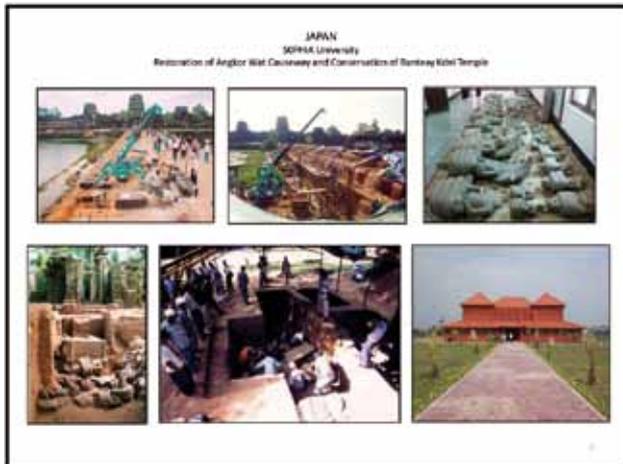
Images illustrant les présentations

Angkor, 20 ans de mise en application de la Convention de 1972

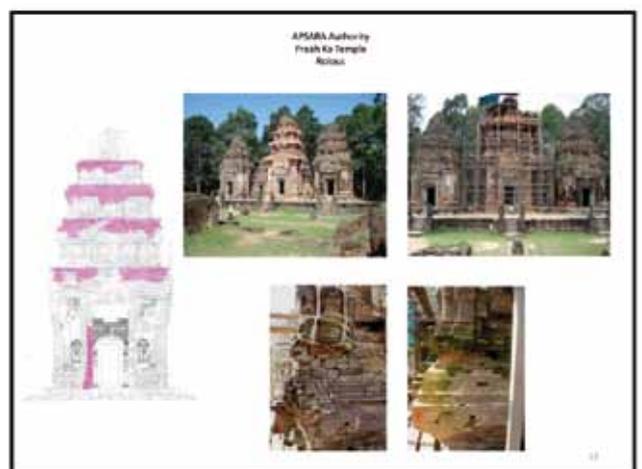
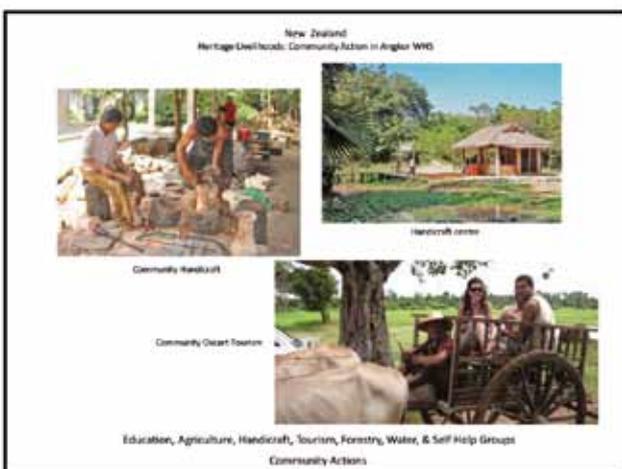
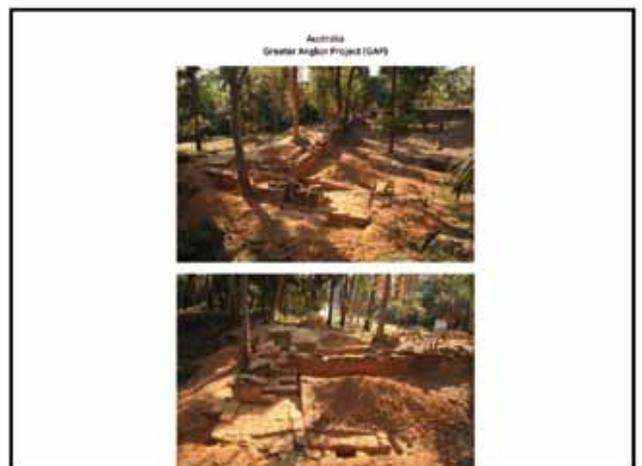
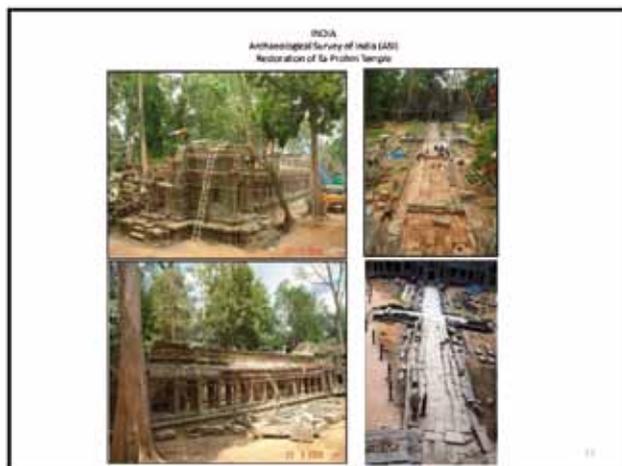
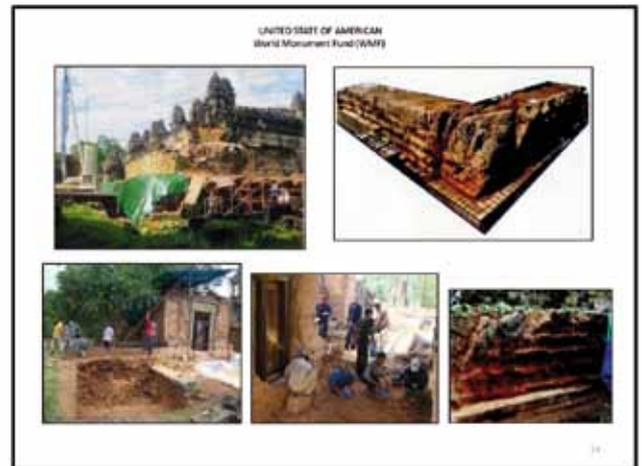
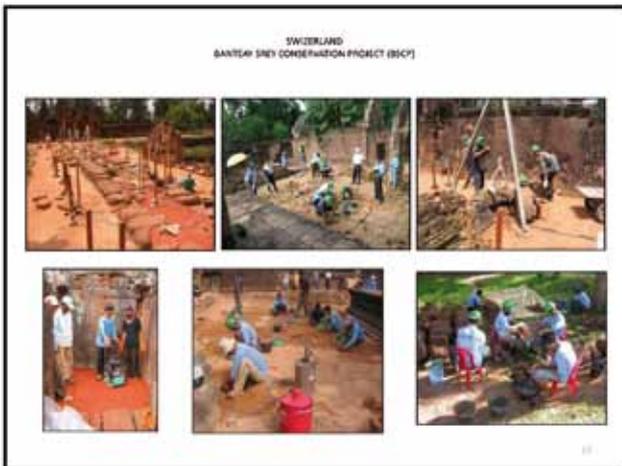
M. Ros Borath, Président, Comité national pour le patrimoine mondial, Cambodge



Images illustrent les présentations

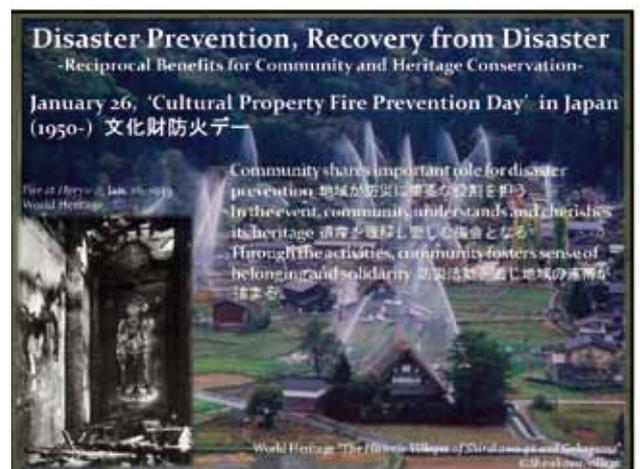


Images illustrent les présentations



Images illustrant les présentations

Prévention des catastrophes, reconstruction après une catastrophe avec les communautés
 M. Satoshi Yamato, Conseiller sur les biens culturels, Agence des affaires culturelles du Japon



👉 Cliquer pour revenir au texte

Images illustrant les présentations



Images illustrant les présentations

Bamiyan et le paysage du patrimoine culturel

Dr Habiba Sarabi, Gouverneur, Province de Bamiyan, Afghanistan

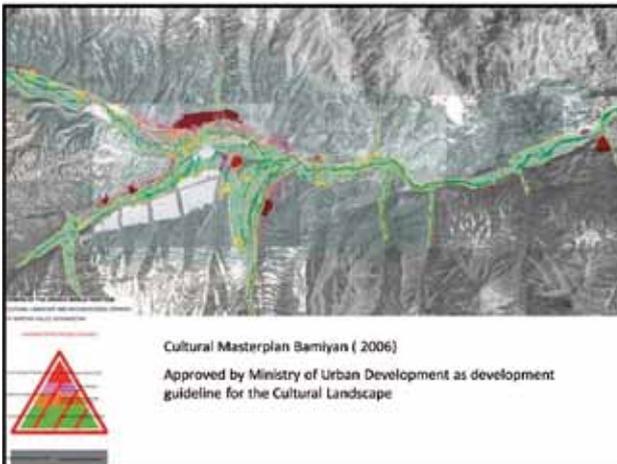
Recovery from disaster with communities:

- People do not take part to preserve cultural heritage because,
- Due to local poverty most of the time they only think for today and how they can feed their family.
- The don't know about their history
- Most of the people think the cultural heritage does not belong to them and it is only valued by foreigners.
- Also, in Bamiyan particularly, there is lack of land for residential area while a big part of the city inscribed as World Heritage site and should be preserved.



UNESCO World Heritage Site
Cultural Landscape and Archaeological Remains of the
Bamiyan Valley

nomination map 2003



Recommendation:

- Re-establish links between the populations and their cultural history
- Link between heritage and economy, i.e. tourism
- Raise public awareness
- Increase the human capacity of Afghan institution
- Establishing community councils



☞ Cliquer pour
revenir au texte

Images illustrant les présentations

Prévention des catastrophes naturelles/réduction et réparation des dommages par la conservation des écosystèmes naturels

Pr Yoshitaka Kumagai, Vice-président régional pour l'Asie de l'Est, UICN/CMAP

Natural disaster prevention/damage reduction and, recovery from the damage through conserving natural ecosystems

November 7, 2012

The Closing Event of the Celebration of the 40th Anniversary of the World Heritage Convention
IUCN/WCPA
Akita International University
Yoshitaka Kumagai Ph.D

1

Natural hazards vs. natural disasters

Natural hazards

Natural disasters

Photo courtesy: National Geographic

Natural Disaster

Trends in number of reported events

Most of the increase in the number of reported events reported is probably due to significant improvements in observation systems and data availability, but the number of actual natural disasters being reported is still rising, indicating a real increase in the frequency of natural disasters.

United Nations Environmental Program

- Inadequate social Infrastructures
- Urbanization
- Deforestation
- Increase in climatic disasters**

➤ **94% of victims in Asia***

➤ **50% of damage (SUS) derives from Asia ***

Region	Deaths	Injured	Displaced	Damage
Asia	46 (20.7%)	5,104 (23.6%)	742,708 (33.9%)	800 (24.8%)
Americas	46 (20.7%)	1,287 (5.8%)	423,104 (19.2%)	22,000 (6.9%)
Europe	27 (12.4%)	10,844 (48.7%)	10,752,074 (48.9%)	268,100 (83.3%)
Other	4 (1.8%)	61 (2.7%)	28,719 (1.3%)	1 (0.0%)
Global	123 (57.6%)	17,306 (77.0%)	113,812 (51.3%)	310,101 (97.0%)
World	123 (57.6%)	17,306 (77.0%)	113,812 (51.3%)	310,101 (97.0%)

* Asian Disaster Reduction Center, 2011

Natural disaster prevention/reduction

Prevention/reduction

- Social infrastructure
- Urban design
- Prediction accuracy
- Preparation

Conserving natural ecosystems

Conservation and disaster prevention/reduction

- High tide and coastal forest
- Flooding and forest
- Erosion control forest
- Windbreak forest
- Avalanche control forest
- Climate Change*

Sanriku Fukko (reconstruction) National Park
initiated by Ministry of the Environment

“Visions”

Green reconstruction through establishment of a new national park

Reconstruction together with the natural environment fostered in forest, satoyama, river, sea

↓

“Basic Principles”

1. Making wise use of natural blessing
2. Learning threats of nature
3. Strengthen connection between forest, satoyama, river and sea

The area designated as a national park.

“Green Reconstruction Project”

1. Establishment of the new Sanriku Fukko (reconstruction) National Park
2. Satoyama Satoumi Field Museum
3. Fukko (reconstruction) eco-tourism
4. Long Trail “Tohoku Coastal Trail”
5. Natural environment Monitoring
6. Regenerating Connection between forest, satoyama, river and sea
7. Promoting development of human resources who play a major role in sustainable society (ESD)



Images illustrant les présentations

Conserving nature is a critical to prevent and reduce natural disaster damages



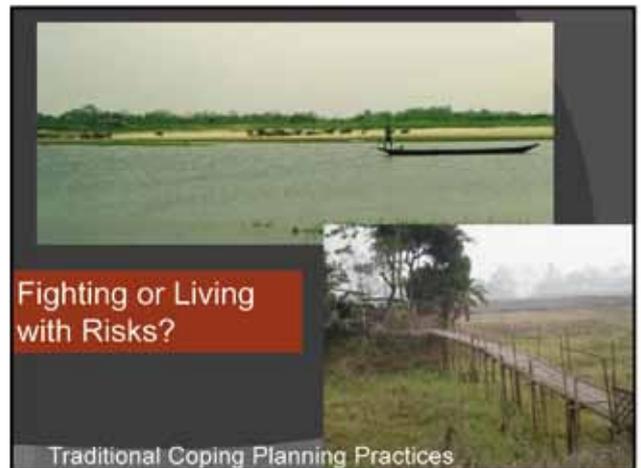
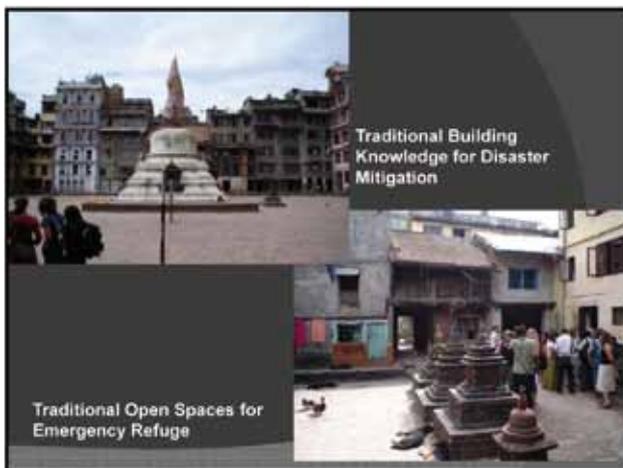
Images illustrant les présentations

Renforcer les capacités pour la gestion des risques de catastrophes du patrimoine culturel : opportunités et défis

Dr Rohit Jigyasu, Professeur à la chaire UNESCO, Centre de recherche pour l'atténuation des sinistres du patrimoine culturel urbain de l'université Ritsumeikan, Kyoto/Consultant, Inde



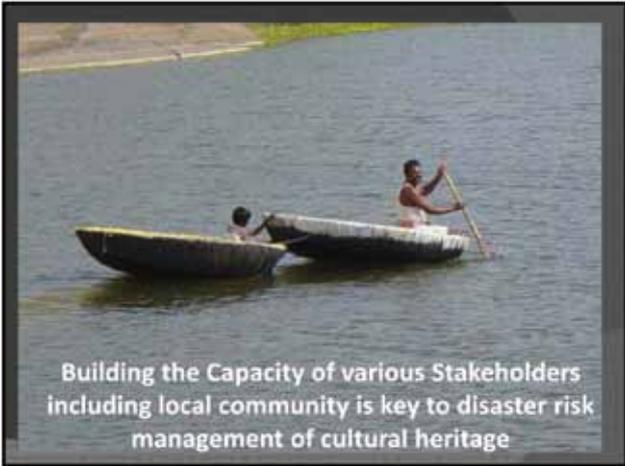
Images illustrant les présentations



Images illustrant les présentations



Images illustrent les présentations



Images illustrant les présentations

Développement durable et soutien au développement – la vie durable des communautés et la conservation durable du patrimoine culturel

Dr Tamás Fejérdy, ancien Président du Comité du patrimoine mondial, Hongrie

Panel Discussion of Session 5 of the Closing Event of the Celebration of the 40th Anniversary of the World Heritage Convention.

“Sustainable and sustaining development – *sustainable life of communities and sustainable conservation of cultural heritage*”

Tamás FEJÉRDY Dr.
architect, conservator

“Capacity Building for an Enhanced Implementation of the Convention, Communication Activities for Better Awareness of the Convention and Sustainable Development Connecting Conservation and Communities (in Session Five: The Future of the Convention)”



1. Heritage and community: cultural heritage as a product of and a source for the life of communities;

- cultural heritage as a result of human activities has substantial interrelation with communities of different levels: i.e. local, regional, national
 - this heritage can be seen and appreciated as a valuable **product** but for local community it is recognized as an *obvious part of their life conditions*
- 

- cultural heritage, rooted in the past production of a community, is determined by its traditional character
 - keep alive “heritage sustaining traditions” in our drastically changing and globalized world quite often create situation in which the cultural heritage can be indicated such an obstacle of development: „better not give priority to conserve heritage but to give way to development?” Or:
- 

- heritage is evaluated as something which belongs to the past
 - the result is often a “musealization” of cultural heritage which can be sold as a heritage product but with no living background behind
 - “heritage product” might result income for a given community but certainly loses its capacity to sustain qualities of community’s life
 - in many cases the mayor percentage of the income goes not to locals but rather to “global actors”
- 

- one of the most serious challenges of cultural heritage conservation to maintain heritage without freezing life or not to turn heritage something alienated from the community’s every-days dynamism
 - this is even more challenging in the case of worldwide recognized pieces of cultural heritage, e.g. WH properties wherein the pressure of tourism is higher
- 

2. Development potentials of cultural heritage: needs and methods to reach a better and deeper knowledge about heritage;

- explore potentials inherent in cultural heritage, first and foremost important is to have knowledge concerning this heritage and to be aware about its potential
 - awareness raising is only a part of this with which the interest for cultural heritage could be awoken, but knowledge is something more substantial
- 



Images illustrent les présentations

- awareness raising is a tool for make known the need
- it has to be followed by exploring and recognizing our own cultural heritage in its complexity and totality
- outside initiatives are necessities but never enough to reach a really deep, organic and living knowledge about our heritage
- there are no recipes, only possible methods.



- involvement of elderly peoples, children and young peoples gives opportunity of “bridging” generation
- invite local communities to explore their cultural heritage and launch programs under which they get motivated to introduce themselves preferably through their own cultural heritage



3. Reach and stabilize a balance between conservation and usage: the carrying capacity of cultural heritage

- dealing with (built) cultural heritage, all element of this heritage has its developing potential but with inherent limits
- the carrying capacity of a given property is pre-defined by the complexity of qualities of this very property
- unfold special qualities of heritage always suppose detailed and multi-faceted knowledge and inspiration



- heritage can remain identical with itself only when limits of carrying capacity are respected.
- the capacity building has not only to deal with strengthening local community’s knowledge
- but also to sensitize possible developers and all kind of enterprises dealing in or with cultural heritage items
- conservation of cultural heritage is always a long term activity which has a character of continuity



- suitable solution for conservation is based on traditional and therefore sustainable processes which are taking consideration carrying capacity
- new uses introduced in heritage property, are very often developed in a basis to look for income and to produce profit in a short term, which can push the use of heritage beyond its carrying capacity



4. “Invitation” and “presentation” in a larger scale: WH property as a “hub” – potentials to attract and to radiate.

- for integrated conservation of cultural heritage it is important to highlight that different heritage properties do not exist separately in “isolated boxes”
- organic network of heritage items remains vital even in the cases when some of them are most highly appreciated than others. It is a real challenge but at the same time a huge potential to explore possibilities given by World Heritage recognition



Images illustrent les présentations

- intention to keep valid high standards for WH selection makes clear that not all and every piece of cultural heritage could be inscribed to the UNESCO lists
- temptation to appreciate only “top-properties” is quite present, it was not so difficult to quote cases in which public sources were concentrated and used almost exclusively for them, leaving in a more uncertain future the other heritage properties



- another temptation, more and more present, is to push sites or properties for inscription not
- because they are so much outstanding but
- because they do need an impetus for economic development
- the capacity building has to reach decision makers of all levels and make evident for them that networking of heritage properties can be an important tool for both preservation and sustainable, or even more for a sustaining development



- symbiosis between WH properties and adjacent cultural heritage sites allows a good distribution of tasks
- it can be vital to establish a network involving neighboring sites and communities almost equally interesting but not having WH status.
- cooperation allows a less destructive use of WH property and radiates potentials for a prosperous, sustainable life in the vicinity of that property.



- awareness has to be reached in the communities that if they are sharing tasks, this can be a method for sustainable preservation of heritage values and quality of their life, too.



5. Live in a / with a cultural heritage - a “scenario impossible?": locals and visitors as members of the same heritage Family.

- cultural heritage has been created as organic part of life of persons and communities. In our globalizing world this harmonious coexistence becomes strongly challenged
- maintain identity of communities is only possible with consciousness which again considers heritage values a part of life



- strong and healthy communities are always attractive but only if they are able to keep authentic their heritage
- artificial of fake heritage products replacing original ones can only result temporary success whilst destroying living communities
- for a long term, sustainable and sustaining preservation of cultural heritage the most important requirement is to satisfy community needs and fulfill aspirations



Images illustrent les présentations

- do nothing only and exclusively for visitors but create a receiving environment for them as guests who are allowed to become a part of the local life for a while like returning from family members
- this approach needs moderated ambitions considering possible income, optimized development in time, measures and density but provides sustainable and balanced quality of life for long term period



- this approach can resolve the contradiction existing between fragility of attributes supporting cultural heritage and growing aspirations of both the local community and groups of visitors



THANK YOU FOR YOUR ATTENTION!



Images illustrant les présentations

L'avenir de la Convention

Dr Greg Terrill, Secrétaire adjoint, Division du patrimoine et de la vie sauvage,
Département durabilité, environnement, eau, population et communautés, Australie

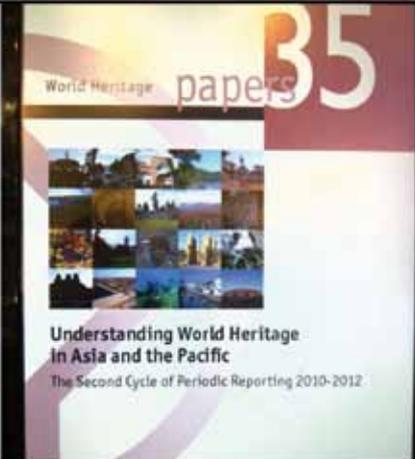
**Capacity building,
communication,
sustainable development**

Dr Greg Terrill

Former Chair,
Process of Reflection on the Future of the
World Heritage Convention, 2008-11

Launch:

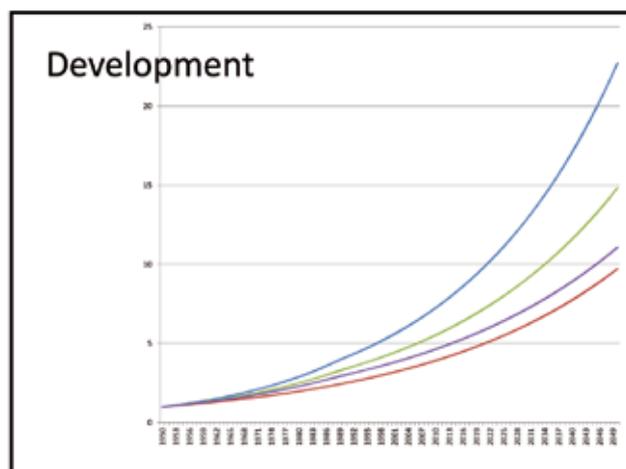
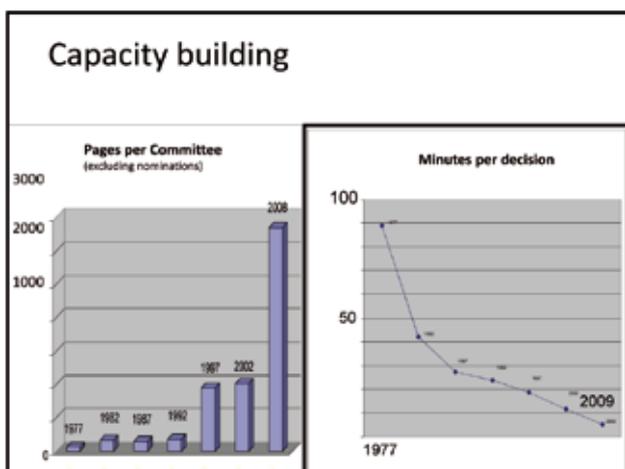
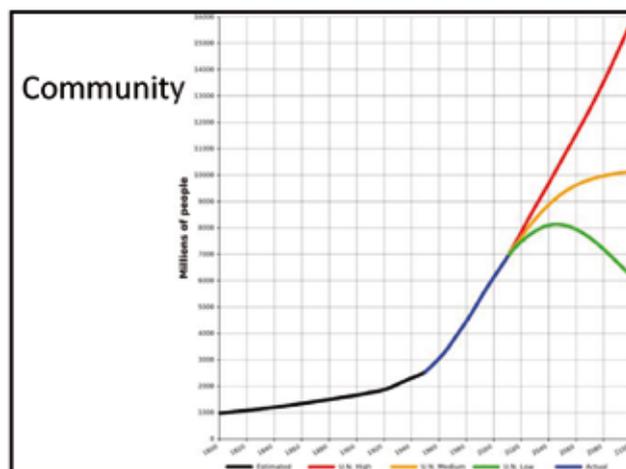
**Asia-Pacific
2nd cycle
periodic
report**



**Understanding World Heritage
in Asia and the Pacific**
The Second Cycle of Periodic Reporting 2010-2012

**World Heritage Convention –
anniversary documents**

1972: Adoption of Convention
1982: ongoing development...
1992: Strategic Orientations
2002: Budapest Declaration
2012: Strategic Action Plan



☞ Cliquer pour
revenir au texte

Images illustrant les présentations

Solutions: rules

	Do not inscribe	Defer	Refer	Inscribe
2009	ABs: 7 Committee: 0	ABs:10 Committee: 2	ABs: 3 Committee: 7	ABs: 12 Committee: 13
2012	ABs: 7 Committee: 0	ABs: 8 Committee: 3	ABs: 5 Committee: 5	ABs: 14 Committee: 26

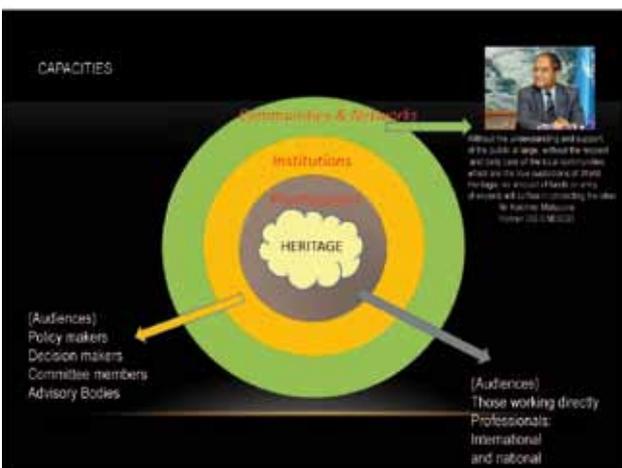
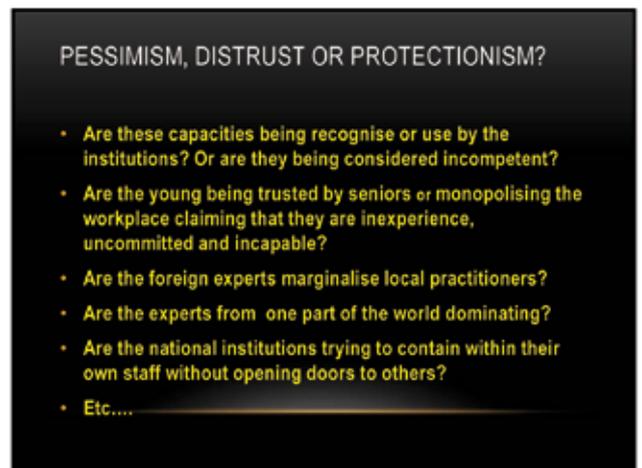
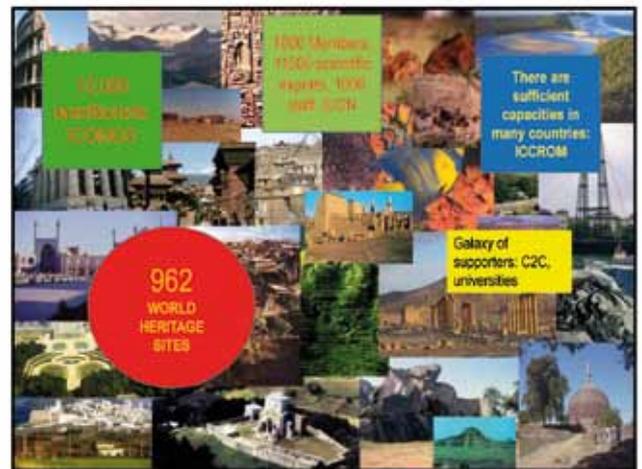


- Strategic Action Plan, 2012-22**
6 goals
- 1: OUV of sites is maintained
 - 2: List is credible
 - 3: Protection considers environmental, social and economic issues
 - 4: Brand quality is enhanced
 - 5: Committee addresses policy & strategy
 - 6: Decisions get implemented

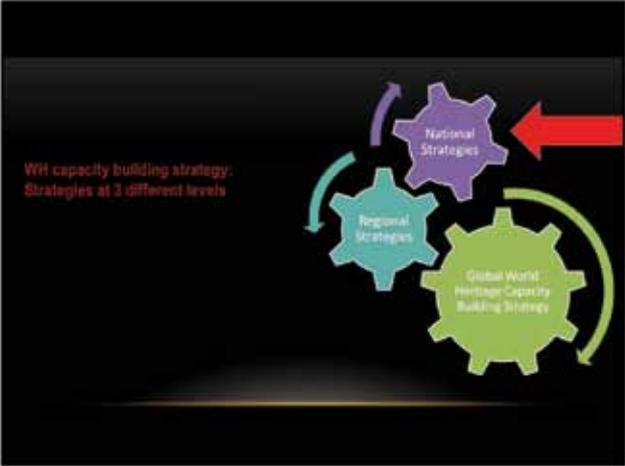


Images illustrant les présentations

Paradoxe : pessimisme, méfiance ou protectionnisme ? Vers un nouveau paradigme
 Dr Gamini Wijesuriya, Chef de projet, Unité des sites, ICCROM



Images illustrent les présentations



Tribute to C2C, Universities and regional institutions, sister Advisory bodies, World Heritage Centre for their continuous effort to develop capacities

ICCRUM

Conserving Culture, Promoting Diversity

www.iccrum.org

A slide with a black background. It contains a tribute message, the ICCROM logo (a blue globe with white grid lines), the acronym 'ICCRUM', the tagline 'Conserving Culture, Promoting Diversity', and the website 'www.iccrum.org'.



Images illustrant les présentations

Les communautés et le patrimoine mondial : le cas de Marrakech

Pr Ahmed Skounti, Anthropologue, Institut national des sciences, de l'archéologie et du patrimoine, Maroc

The Communities and the World heritage: the case of Marrakech, Morocco

The Closing Event of the Celebration of the 40th Anniversary of the World Heritage Convention
(KYOTO, JAPAN, 6-8 NOVEMBER 2012)

Ahmed Skounti, Morocco

The medina of Marrakech

- The medina of Marrakech is sited in the centre of Morocco;
- It was founded in 1070 a.d.;
- It was a capital of Morocco during the XI-XIIIth centuries and again during the XVth century;
- It constitutes the historical centre of the city with a population of 160 000 out of 1 Million in the whole urban area.



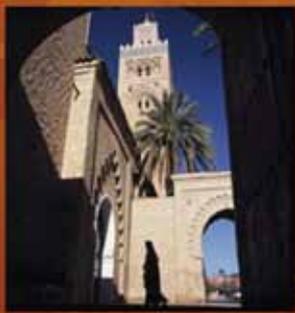
A World heritage property

- The medina of Marrakech is one of the 31 historical living cities;
- It was inscribed on the World heritage List in 1985 (640 ha);
- Criteria of inscription: (i), (ii), (iv) and (v).



Its Outstanding Universal Value

- It has played a major political, economic and cultural role in the medieval centuries (XI-XIIIth c.);
- Its influence was felt throughout the western Muslim world, from North Africa to Andalusia;
- It has several impressive monuments dating from that period: mosques, traditional schools, walls and doors, monuments, palaces, gardens, etc.;
- The Jnan El Fna Square is a true open-air permanent theatre.



The Koutoubia Mosque, XII c. © Yvon Funeau

State of conservation

- Marrakech has gone through two periodic reporting processes in 2000 and 2009;
- The reports underlined the general good state of conservation;
- The requalification (through gentrification) of the medina during the last decade had positive effects.



The Saadi dynasty Tombs, XVI c. © Editions G

State of conservation

- At the same time, the reports stated many problems regarding:
 - Poverty and the decay of urban fabric;
 - Impact of tourism (guest houses and restaurants) on the neighbouring areas;
 - Lack of social and cultural infrastructures inside the medina;
 - Problems of transports, circulation, air pollution, heritage presentation, among others;
 - Sustainability of the development model.

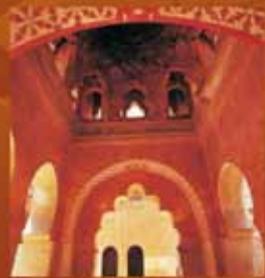


The bazaar. © UNESCO Maria Gropa

Images illustrent les présentations

Community and heritage

- The community of Marrakech had a limited role in the nomination process of the property in the World heritage List;
- The inscription on the World Heritage List had a remote impact on the population during the first decade and a half.



The Almoravid Dome, XII c. © Editions Gall

Since the mid-1990

- Development of tourism ;
- Foreigners' settlement;
- The issue of natural resources, mainly water,
- Consciousness arising about heritage;
 - Need for a closer relationship between the World heritage property and the local community.



Participants to a workshop discussing heritage issues, 2010

The tangible and the intangible

- The *medina* of Marrakesh is inscribed the World heritage List,
- Its Jamaa El Fna Square is inscribed on the Representative List of the Intangible cultural heritage 2003 Convention since 2008.



The Jamaa El Fna Square. © UNESCO Maria Gropa

The tangible and the intangible II

- This double international recognition is an opportunity for better community involvement in heritage policy making.
- The bottom-up approach encouraged by the 2003 Convention is suitable for the management of the property as a whole.



The Jamaa El Fna Square by night. © Sacred Sites

Protection and safeguarding

- The World heritage Convention is about "protection",
- The Intangible cultural heritage Convention is about "safeguarding",
- Reconciliation of protection and safeguarding is possible under full cooperation between the two international conventions.



Emblems of the World heritage and of the Intangible cultural heritage

ありがとう



Images illustrent les présentations

Partenariats et défis en Afrique

Dr Webber Ndoro, Directeur, Fonds africain du patrimoine mondial, Afrique du Sud

THE AFRICAN WORLD HERITAGE FUND

Partnerships and Challenges in Africa



African World Heritage Fund Investing in Africa's heritage



- The Nubian campaign
- States Parties to the convention have collaborated at various stages
- The spirit of the convention to foster collaborative global effort,
- Also to ensure better management and conservation beyond national borders
- Collective responsibility

African World Heritage Fund **HERITAGE PARTNERSHIPS**

- Global Strategy Workshops (1994-2002)
- Africa 2009 (ICCROM)
- Africa nature (IUCN)
- NGO- Monitoring



Regional/State interventions
 Royal Palaces of Abomey
 Kasumbi Tombs
 DRC conflict
 Mali
 Kilwa Kisiwane

African World Heritage Fund **HERITAGE PARTNERSHIPS**

- Private sector contributions have been minimum.
- Major threats to World Heritage form developmental agenda
- Infrastructural Development
- Extractive Industries
- Population and demographic expansions



* Need to ensure that the developmental agenda takes on board Heritage & conservation issues

African World Heritage Fund **DEVELOPMENT PARTNERS**

DEVELOPING COUNTRIES CONSTRAINTS.

- Lack of resources to create the necessary infrastructure to protect heritage places
- lack the institutional capacity to mainstream culture into the development.
- Luck/ unrecognised competent skills particularly at managerial /expert level
- Lack of capacity to generate and influence heritage agendas at a global level



African World Heritage Fund **CHALLENGES TO PARTNERSHIPS**

- PARTNERS CONSTRAINTS
- Lack of understanding of work culture in developing countries by partners.
- Need for quick returns by partners.
- Prescription on what is important.
- Lack of long-term sustainable intervention
- Constantly changing strategies
- Lack of clear coordination among partners
- Paternalistic attitudes
- Definition of heritage not the same



African World Heritage Fund **CHALLENGES TO PARTNERSHIPS**



☞ Cliquer pour revenir au texte

Images illustrent les présentations

- Regional Institutions
- Offer regional platforms with clear regional interest
- Can play a role in defining regional needs and capacity building

- Nordic World Heritage Foundation (HWHF-Norway)
- World Heritage Institute for Training and Research in Asia and the Pacific(WHITR-AP, China)
- Arab Regional Centre for World Heritage(ARC-WH-Bahrain)
- Regional Heritage Institution in Zacatecas (Mexico)
- Regional Heritage Management Training Centre 'Lucio Costa' (Brazil)
- International Centre for Rock Art (Spain)
- International Research Centre on the economic of Culture and World Heritage Studies(Italy)

CATEGORY TWO INSTITUTIONS



- Endowment Fund-Long term mainly from Africa State parties and China.
- Programme – Mainly Spain, Norway, Netherlands and Sweden
- Operational – South Africa, Norway and Namibia

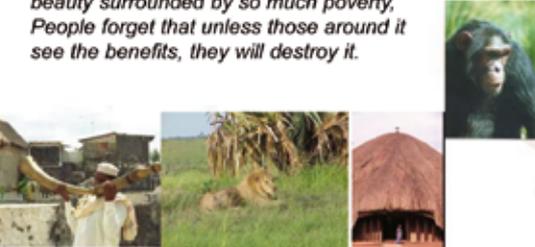
Ensure credible, and balanced list.

Ensure better management and conservation

AFRICAN WORLD HERITAGE FUND

AFRICAN WORLD HERITAGE FUND

"In areas like this where there is so much beauty surrounded by so much poverty, People forget that unless those around it see the benefits, they will destroy it."

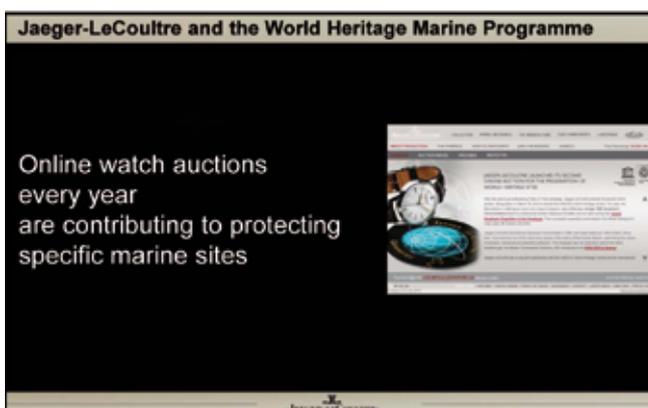
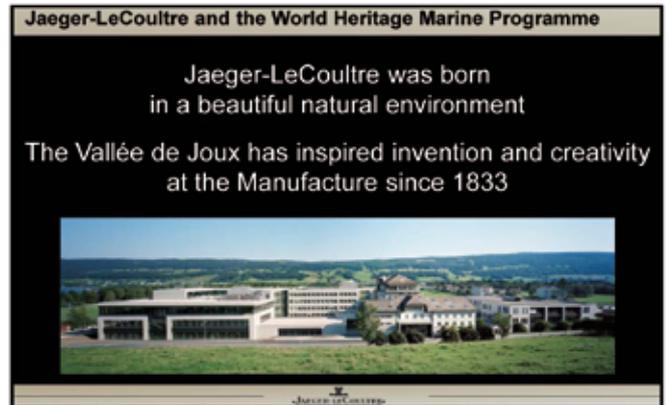


Discovering ... in African heritage



Images illustrant les présentations

Jaeger-LeCoultre et le Programme marin du patrimoine mondial
M. Stefano Bossi, Directeur général, Jaeger-LeCoultre Japon



Cliquer pour
revenir au texte

Images illustrant les présentations

Jaeger-LeCoultre and the World Heritage Marine Programme

"Tides of Time" campaign 2012-13

- Gulf of California (Mexico)
- Three Parallel Rivers of Yunnan (China)
- Aeolian Islands (Italy)
- Socotra Archipelago (Yemen)
- Ogasawara Islands (Japan)
- Brazilian Atlantic Islands
- East Rennell (Solomon Islands, South Pacific)




Jaeger-LeCoultre and the World Heritage Marine Programme

Ogasawara islands
on the "Tides of Time" Page
of the International Herald
Tribune (yesterday, Nov 6)




Jaeger-LeCoultre and the World Heritage Marine Programme

A win-win partnership!

1. Outside communication of Brand identity
2. Inside strengthening of commitment
3. A true link with our history and products




Jaeger-LeCoultre and the World Heritage Marine Programme

February 2013,
UNESCO event at
Jaeger-LeCoultre flagship boutique

- Marine Programme presentation to selected guests
- Partnership promotion
- Potential partners attraction




Jaeger-LeCoultre and the World Heritage Marine Programme

Future of the partnership

- Inspire others to join
- Contribute more and more to the future of our Planet




Jaeger-LeCoultre and the World Heritage Marine Programme

Thank you for your attention






Images illustrant les présentations

Main dans la main avec le Centre du patrimoine mondial : amener le patrimoine mondial chez vous

M. Jun Ogawa, Directeur des Affaires internationales, TBS Japon

~HAND IN HAND WITH WHC~
BRINGING
WORLD HERITAGE
TO YOUR HOME

2012.11.07
TBS, Japan
Jun Ogawa

TOKYO BROADCASTING SYSTEM, INC.

TBS TOKYO BROADCASTING SYSTEM

- Private Broadcaster in Japan
- Established in 1951
- Covers whole nation with its 27 affiliates
- 1 Terrestrial, 4 satellite TV Ch. AM & Digital radio

DOCUMENTARY "THE WORLD HERITAGE"

- Partnership with UNESCO World Heritage Centre from its launch in 04/1996
- 800 episodes
- 580 sites
- 112 countries

- 96年4月の番組開始以来 UNESCO世界遺産センターとパートナーシップ
- 放送 800回
- 取材サイト 580か所
- 取材国 112か国

世界遺産センターとのパートナーシップ
PARTNERSHIP WITH WHC

- DVD映像の予定

世界遺産センターとメディアパートナー
PARTNERSHIP BETWEEN MEDIA & WHC

- Co-operation
- Information
- Media exposure
- Public awareness
- Education

- 取材協力
- 情報へのアクセス
- メディア露出
- 人々への衆知、教育

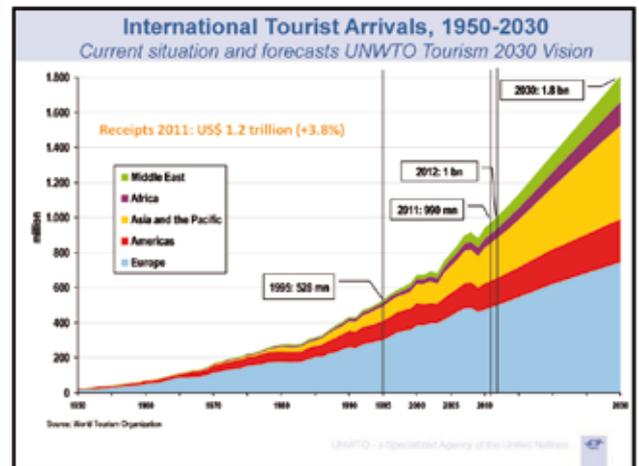


Cliquer pour revenir au texte

Images illustrant les présentations

Patrimoine mondial et tourisme durable

Dr Luigi Cabrini, Directeur du Programme de développement durable du tourisme, OMT



Culture and Tourism

- Tourism enables the cultural heritage of a region to be recognized, not only by its own people but by the rest of the world as well
- Tourism would not exist without culture: culture is one of the main motivations for the movement of tourists, and any form of tourism will provoke a cultural effect, on the visitor as well as on the host
- Managed properly, cultural heritage tourism helps to protect natural and cultural treasures and improve the quality of life for residents and visitors alike

Culture and Tourism

- Tourism can help societies to reaffirm their cultural identities, by sharing it with visitors, take pride in themselves and reap the economic benefits of tourism
- Linking tourism with heritage and culture can do more for local economies than promoting them separately

World Heritage Sites and Tourism

- Properties recognized on the World Heritage List are attracting increasing numbers of tourists and visitors that provide important economic benefits but apply increasing pressure to the sites.
- While tourism can be a vehicle for heritage protection and local development, unplanned or mismanaged tourism can be economically, socially and culturally disruptive.
- Responsible planning and sustainable management of tourism is one of the most pressing challenges concerning the future of the World Heritage Convention, and the natural and cultural heritage it aims to protect.



☞ Cliquer pour revenir au texte

Images illustrent les présentations

World Heritage and Sustainable Tourism (WH+ST) Programme



- Adopted by the World Heritage Committee at its 36th session in Saint Petersburg, Russian Federation, June 2012.
- The result of a consultation process led by a Steering Group of States Parties representing the UNESCO regional groups, UNWTO, ICOMOS, IUCN, ICCROM and the UNESCO World Heritage Centre.
- Represents a new paradigm where natural and cultural assets are valued and protected, and where tourism and heritage management is integrated at a destination level.

UNWTO - a Specialized Agency of the United Nations

World Heritage and Sustainable Tourism (WH+ST) Programme

- UNWTO collaborates with the UNESCO World Heritage Centre in the promotion and development of sustainable tourism at World Heritage Sites.
- UNWTO contributes principally through its experience in policy and visitor management tools, such as:
 - sustainable tourism indicators
 - carrying capacity
 - information and interpretation of heritage
 - congestion management
 - supply chain management
- UNWTO has a representation of the private sector among its members, which is a link to the tourism industry and an important asset to this program.

UNWTO - a Specialized Agency of the United Nations

World Heritage and Sustainable Tourism (WH+ST) Programme

The Programme will:

- Bring together a set of World Heritage and tourism stakeholders in the implementation of the World Heritage Convention to develop a new approach to tourism at World Heritage properties.
- Create a framework for cooperation across sectors in order to safeguard heritage and achieve sustainable tourism and economic development.
- Focus on early intervention and feature partnerships between public, private and voluntary sectors for effective planning, action and impact on World Heritage conservation.



World Heritage and Sustainable Tourism (WH+ST) Programme

Objectives

- Integrate a sustainable tourism perspective into the mechanisms of the World Heritage Convention
- Strengthen the enabling environment
- Promote broad stakeholder engagement
- Provide World Heritage stakeholders with the capacity and the tools
- Promote quality authentic tourism products and services

World Heritage and Sustainable Tourism (WH+ST) Programme

Actions

- Integrate sustainable tourism management indicators in the Periodic Reporting, State of Conservation, Reporting and Reactive Monitoring mechanisms
- Work with relevant international agencies and organizations to promote and support the dissemination of relevant policies, frameworks and tools to World Heritage stakeholders.
- Support the development and implementation of sustainable tourism management plans engaging a broad set of stakeholders and providing benefits to local communities.
- Identify capacity development, training and education needs among stakeholders in relation to World Heritage and sustainable tourism
- Support approaches to increase knowledge, understanding and appreciation of the concept of Outstanding Universal Value of World Heritage amongst stakeholders.
- Create incentive mechanisms that encourage stakeholders to act responsibly in terms of property conservation and to provide economic benefits to the local communities.
- Identify and promote authentic, sustainable and responsible tourism products and services that provide high quality and low impact visitor experiences at World Heritage properties and the destination as a whole.

UNWTO - a Specialized Agency of the United Nations

UNWTO Publications on Tourism and WHS



- **Communicating Heritage: A Handbook for the Tourism Sector**
- **Sustainable Tourism Management at World Heritage Sites. International Conference, Huangshan, China.**
- **Tourism Congestion Management at Natural and Cultural Sites**
- **Tourism at World Heritage Cultural Sites**

UNWTO - a Specialized Agency of the United Nations

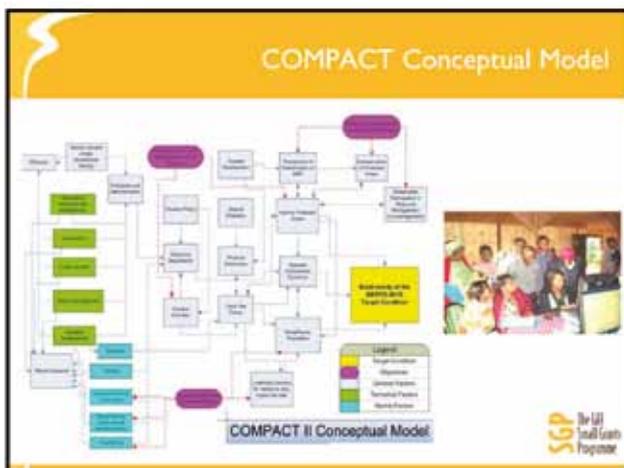
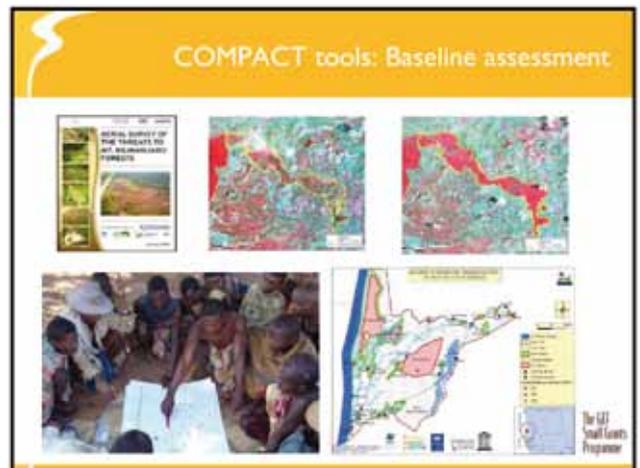


Images illustrant les présentations



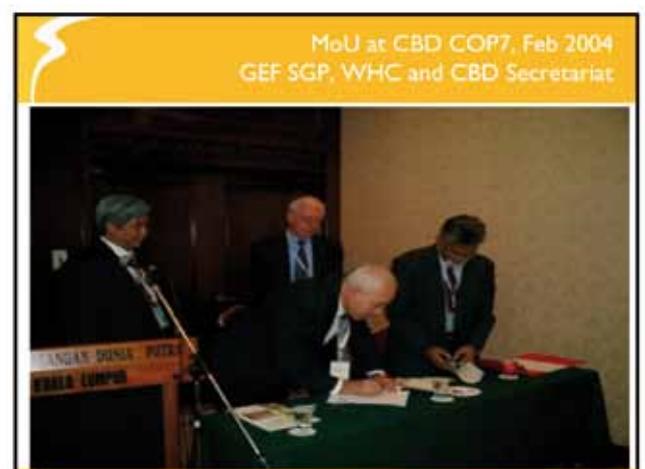
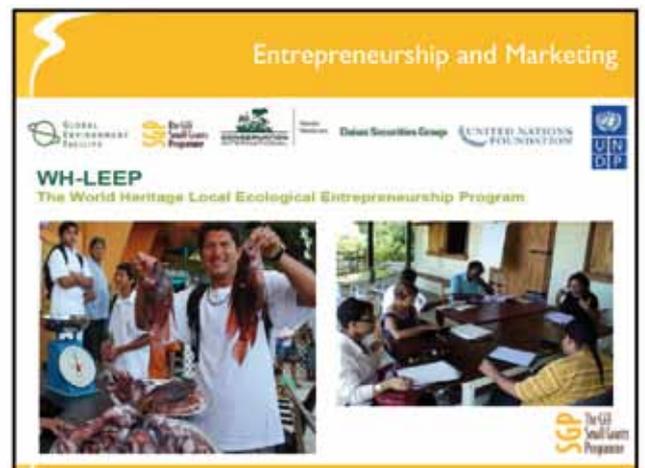
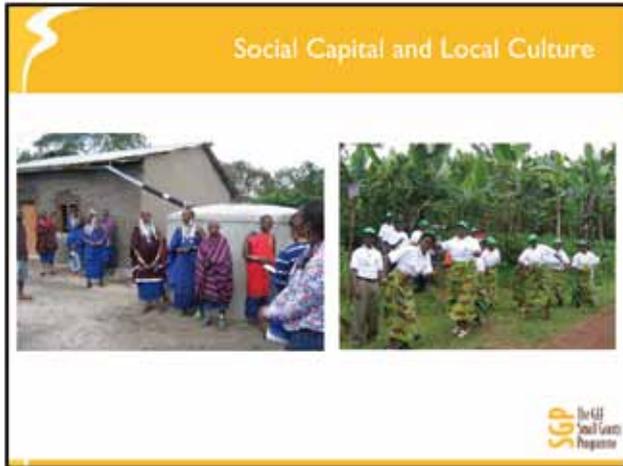
Images illustrant les présentations

Des partenariats locaux aux partenariats mondiaux : Plus d'une décennie de travail avec les subventions de faible montant COMPACT sur les sites du patrimoine mondial
 Dr Delfin Ganapin Jr., Directeur mondial, Programme des petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial, PNUD



☞ Cliquer pour revenir au texte

Images illustrant les présentations



Images illustrant les présentations

COMPACT Next Steps: mainstreaming and replication

COMPACT
Engaging Local Communities in the Stewardship of World Heritage

SGP's COMPACT initiative builds New Partnerships at the AUN World Conservation Congress

Expanding Partnerships

- SGP Small Grants Programme** - Financial support
- UNITED NATIONS FOUNDATION** - Financial support
- Member State Commitments**
- Memorandum of Cooperation CEO-WHC-SGP COP7 Programme of Work on Protected Areas**
- Environmental organisations**
 - KEWA WILDLIFE SERVICE**
 - Expertise in aerial surveys
 - Expertise in protected area management
- Partner with Government**
 - Logistical support
- Universities**
 - University of Bayreuth**
 - Expertise in forest composition
 - Ethno-botanical knowledge
- NGOs & local communities**
 - Wildlife Conservation Society of Tanzania**
 - Local knowledge
 - Local contacts
 - UNEP**
 - Expertise in environmental assessment
 - Expertise in remote sensing
 - Capacity to catalyse support from expert institutions / organisations

Thank You

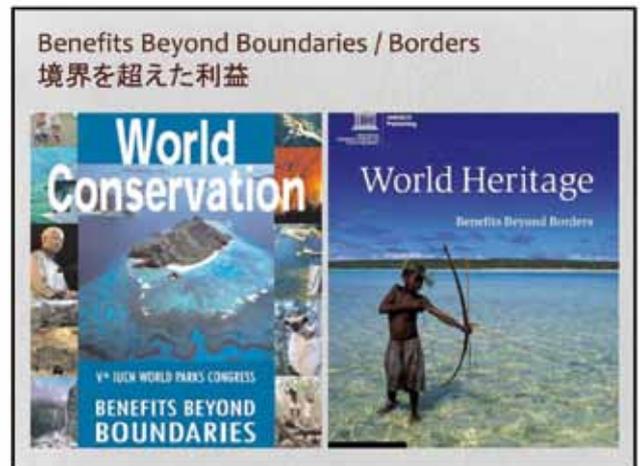
For more info:
www.sgp.undp.org



Images illustrant les présentations

Avantages au-delà des frontières : Construire des partenariats dans les sites du patrimoine mondial et autour d'eux

Dr Masahito Yoshida, Président, Comité japonais pour l'UICN



Benefits Beyond Boundaries / Borders
境界を超えた利益

- Boundary—Not only Boundary between States but also boundary between PA and Local Community
- Benefit—Not only “Economic Benefits”, but also include “Ecosystem Services”

• 境界—国境のみならず、保護地域と地域住民の間の境界を含む

• 利益—経済的利益のみならず生態系サービス等の利益を含む

Partnership between PAs and Local Community
保護地域と地域住民のパートナーシップ

- Japanese Park System—Area Designation System
- Collaborative Management of PAs—Partnership between PA Mgmt Agency and local community

• 日本の自然公園 — 土地所有に関係なく指定される地域制公園

• 協働型管理—保護地域管轄官庁と地域住民とのパートナーシップ

Partnership in the World Heritage Area
世界遺産地域におけるパートナーシップ

- Scientific Council—Nomination Dossier, Management Plan based on Scientific Discussion
- Regional Liaison Committee—Implementation of Management Plan

• 科学委員会—科学に基づく自然遺産推薦書、管理計画、モニタリング

• 地域連絡会—保護地域管轄官庁と地方自治体、地域住民との協働



☞ Cliquer pour revenir au texte

Images illustrant les présentations



Partnership in and around World Heritage Area 世界遺産地域内外におけるパートナーシップ

- Management Plan including surrounding area (World Heritage Management Area)
- World Heritage Areaの周辺を含んだ管理計画の策定(世界遺産管理地域)
- Strengthen Relationship between World Heritage and Biosphere Reserve
- 世界遺産地域と生物圏保存地域(ユネスコエコパーク)の関係強化

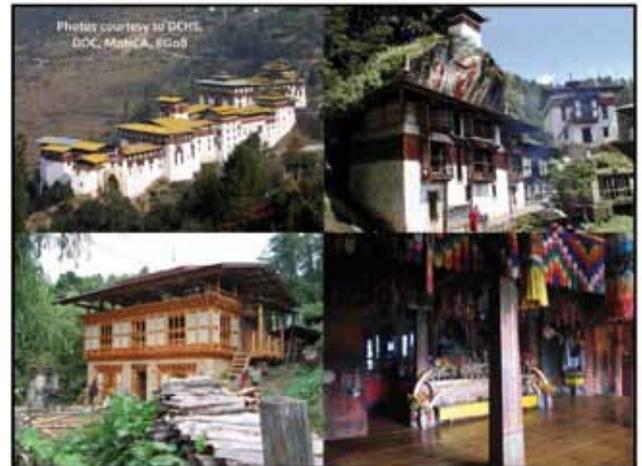


Images illustrant les présentations

Partenariat : expériences de la préparation d'une loi sur le patrimoine au Bhoutan
 Pr Toshiyuki Kono, Membre du Comité exécutif, ICOMOS International

パートナーシップとは: ブータンの文化遺産
 保護法の草案作成の経験から
 On "Partnership" – The Experience of
 Drafting a Heritage Bill in Bhutan

Toshiyuki Kono
 Japan ICOMOS
 Kyushu University



Membership since Oct.22, 2001	2001年10月22日より 締約国
No inscription	世界遺産ゼロ
8 properties on the Tentative List	暫定リストに8件
Currently no legislation for protection	国内法未整備

作業指針98条
 Operational Guideline 98

Legislative and regulatory measures at national and local levels should assure the survival of the property and its protection against development and change that might negatively impact the Outstanding Universal Value, or the integrity and/or authenticity of the property.	資産の存続を保証し、顕著な普遍的価値及び完全性及び/又は真正性に影響を及ぼす可能性のある開発等から資産を保護するための立法措置、規制措置を国及び地方レベルで整備することが求められる。
--	---

What is "Heritage"? Different approaches?	何が「遺産」なのか 如何なる方法を採用すべきか
Local situations Administrative management Feasibility Consistency with the legal system	現地の状況 保存実務 実効性 法体系としての一貫性
Started in 2011 Long-term commitment necessary	2011年春に開始 長期的取組必要



Cliquer pour
revenir au texte

Images illustrant les présentations

パートナーシップ協定
Partnership Agreement



ユネスコ(デリーオフィス)
ブータン内務文化省
九州大学

UNESCO, Delhi Office
Bhutanese Ministry of Home and Culture
Kyushu University

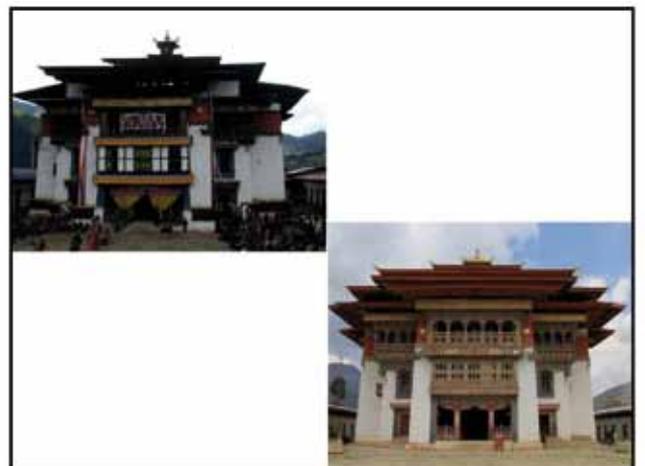
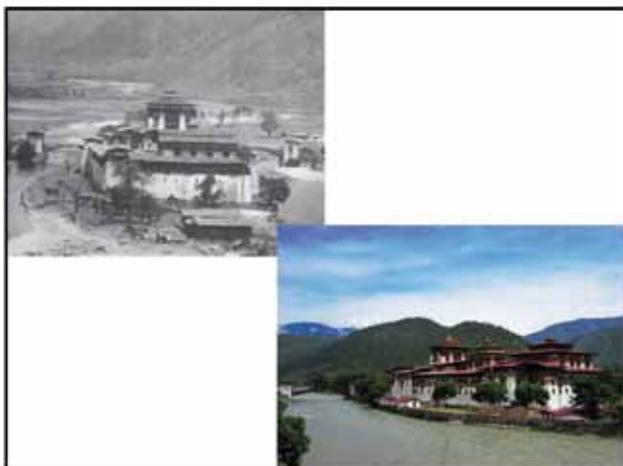
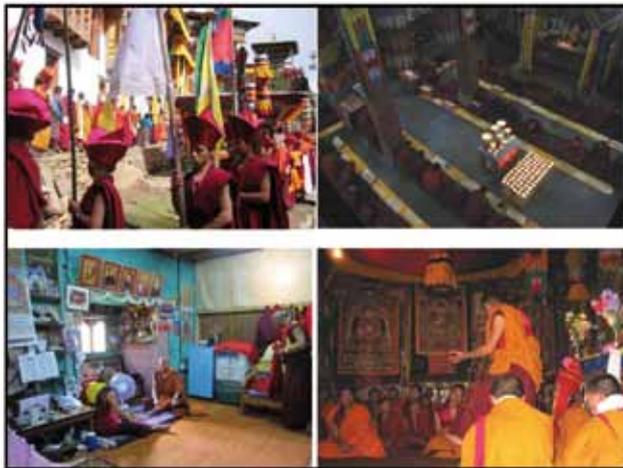
文科省政府開発援助ユネスコ活動費補助金(単年度)
MEXT ODA for UNESCO activities (one-year budget)

“Unique” Bhutanese situation
Pressure for change from intangible aspects

ブータン固有の事情
無形的側面からの変容圧力

How to confront “authenticity” issues?

「真正性」の問題とどう向かい合うのか？



Images illustrant les présentations

姫路専門家会合(2012年11月3-5日) Expert Meeting in Himeji (Nov.3-5, 2012)	
"Heritage and Societies – toward the 20th anniversary of the NARA Document and beyond"	「遺産と社会—奈良文書20周年とその後を見据えて」
Values and authenticity	価値と真正性
Defining authenticity and integrity	真正性と完全性の定義
Credibility of sources	情報源の信頼性
Involving communities	コミュニティーの関与
Heritage and sustainable development	遺産と持続的開発

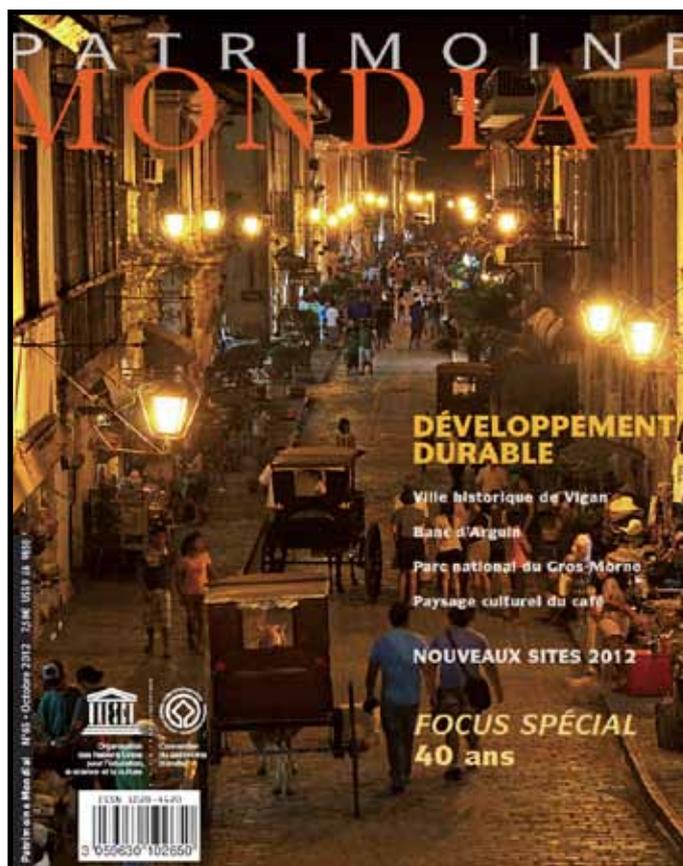
Multi-layered	多層的
Long-term continuity	長期的
personal	人的
financial	経済的
Respect for local perspectives	現地の視点尊重



Images illustrant les présentations

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire

La reconnaissance de la meilleure pratique dans la gestion du patrimoine mondial



Cliquer pour
revenir au texte

Images illustrant les présentations

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire
Lancement de *Patrimoine mondial : bénéfiques au-delà des frontières*

Patrimoine mondial Bénéfiques au-delà des frontières

Publié à l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, ce recueil thématique d'études de cas offre une analyse approfondie des sites du patrimoine mondial et de leur valeur universelle exceptionnelle dans le contexte du développement durable.

Les études de cas décrivent vingt-six sites du patrimoine mondial représentant une variété de thèmes, de typologies et de régions; elles expliquent leurs apports positifs aux communautés locales et aux écosystèmes, et partagent les enseignements tirés avec toutes les parties prenantes impliquées.

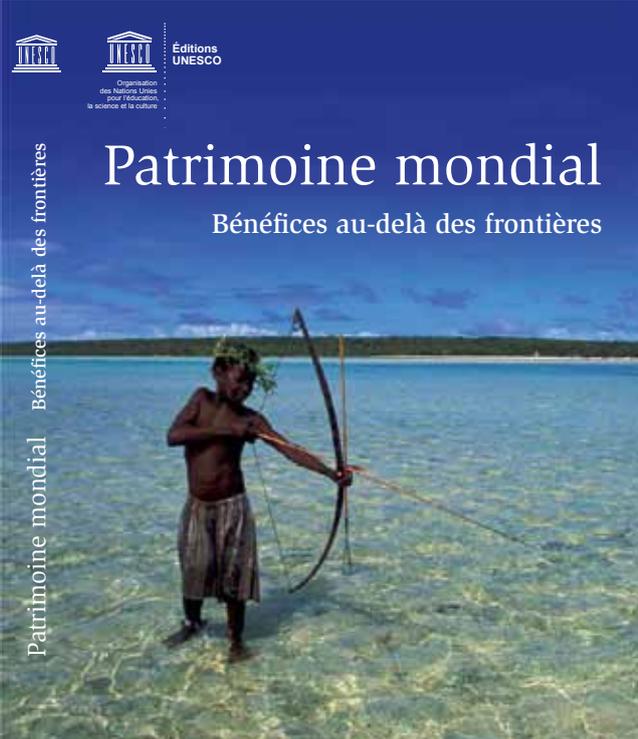
Le livre met l'accent sur une vision holistique et intégrée du patrimoine mondial, le reliant avec le rôle joué par les communautés locales dans sa gestion et sa protection, avec les questions de durabilité des écosystèmes et de préservation de la diversité biologique, linguistique et culturelle.

La dimension interdisciplinaire de ce livre rallie les chercheurs, les praticiens, les représentants des communautés et le grand public, et encouragera la conservation du patrimoine culturel et naturel, vecteur clé du développement durable et de la cohésion sociale.

Photo de couverture : île Aniwa, Vanuatu. Le Domaine du chef Roi Mata est le seul site du patrimoine mondial dans cet État insulaire du Pacifique. Son inscription fut un catalyseur pour la promotion des savoirs autochtones et pour l'apport de bénéfices inter-générationnels, sociaux, économiques et environnementaux bien au-delà des limites du bien. © SUPERSTOCK/SIPA

Éditions UNESCO
www.unesco.org/publishing
ISBN 978-92-3-204242-2
9 789232 042422





Éditions UNESCO
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

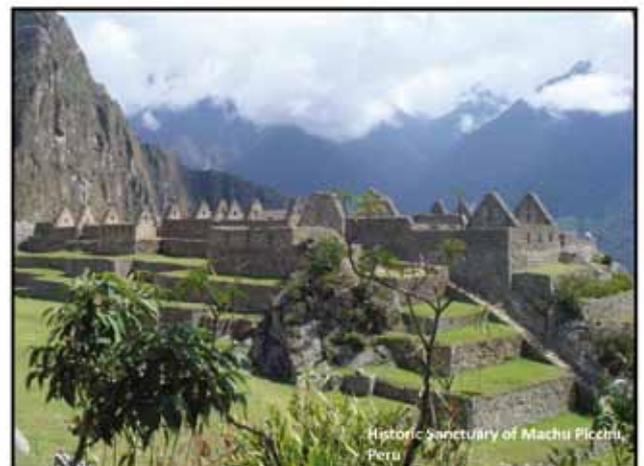
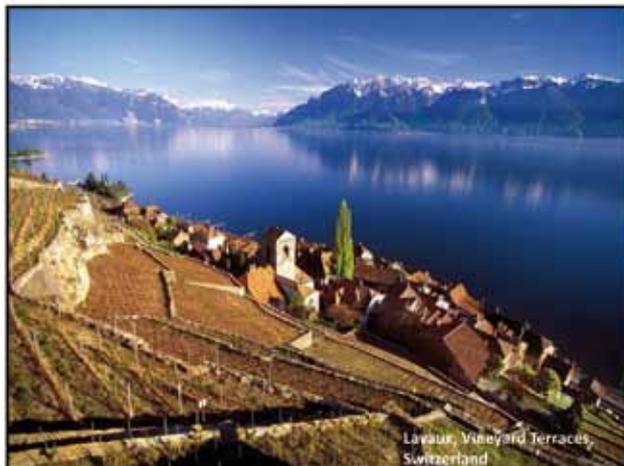
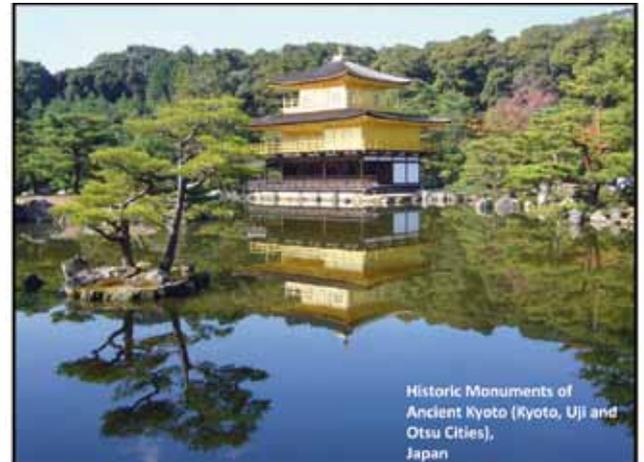
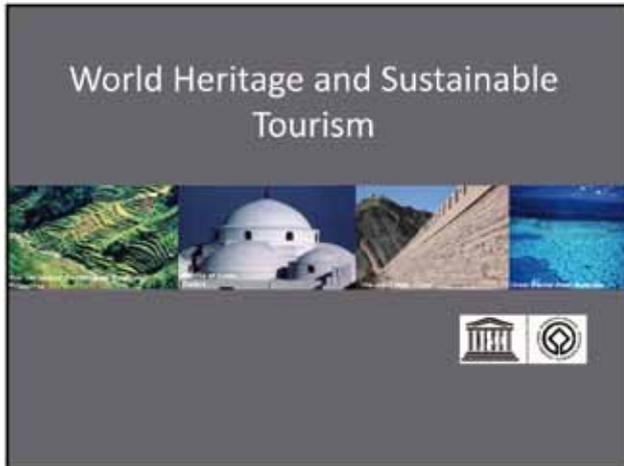
Patrimoine mondial Bénéfiques au-delà des frontières

Patrimoine mondial. Bénéfiques au-delà des frontières



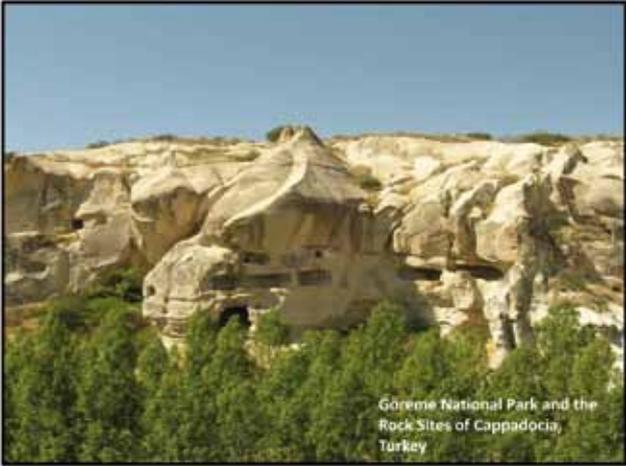
Images illustrant les présentations

Présentations commémoratives pour le 40^e anniversaire
Appel à soutenir le Programme du tourisme durable

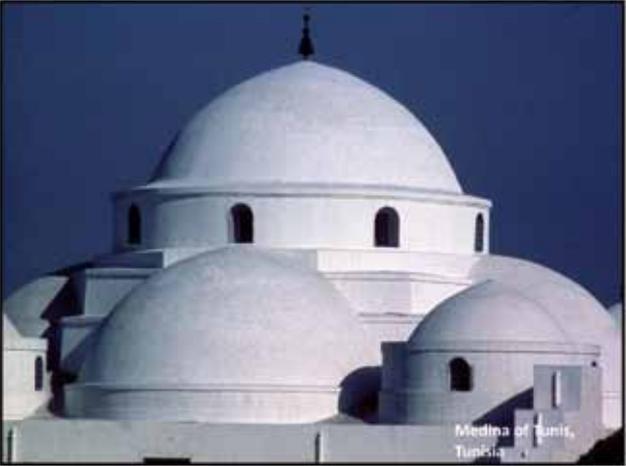
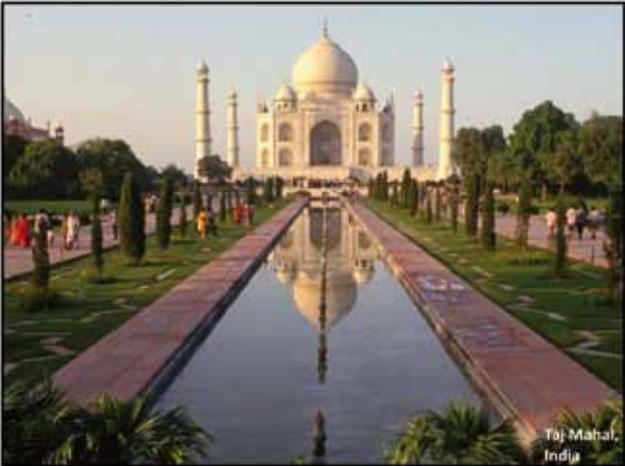


Cliquer pour
revenir au texte

Images illustrant les présentations



Images illustrant les présentations



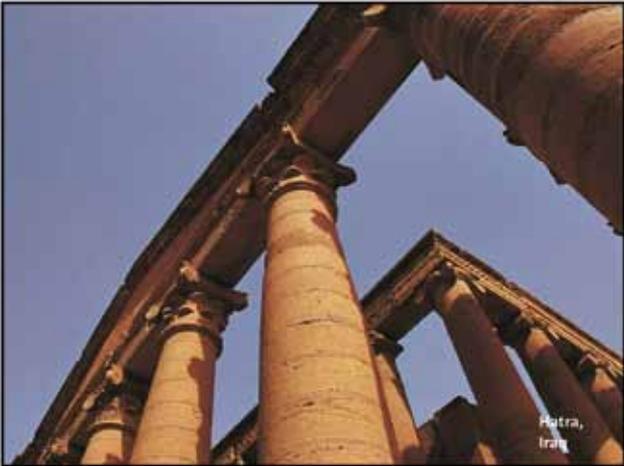
Images illustrant les présentations



Images illustrant les présentations



Images illustrant les présentations



Images illustrant les présentations

